



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753161 6

Presented by
John Bigelow
to the
Century Association

*DM

Mercur

Co

—mellor—

*IM

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
JANVIER. 1740.



A PARIS,

Chés } GUILLAUME CAVELIER,
 rue S. Jacques.
 La Veuve PISSOT, Quai de Conty,
 à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

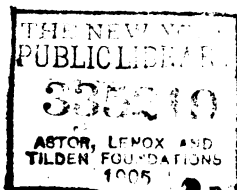
M. DCC. XL.

Avec Approbation & Privilège du Roy

*CATALOGUE des Mercurès de France,
depuis l'année 1721. jusqu'à présent.*

J uin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre et Decembre de 1721.	7. vol.
Année 1722. les mois de Mars, May, Sep- tembre et Novembre doubles,	16. vol.
1723 le mois de Decembre double,	13. vol.
1724. les mois de Juin et Dec. doubles,	14. vol.
1725. les mois de Juin, Sept. et Dec. doubles,	15. vol.
1726. les mois de Juin et Dec. doubles,	14. vol.
1727. les mois de Juin et Dec. doubles,	14. vol.
1728. les mois de Juin et Dec. doubles,	14. vol.
1729. les mois de Juin, Sept. et Dec. doubles,	15. vol.
1730. les mois de Juin et Dec. doubles,	14. vol.
1731. les mois d'Avril, Juin et Dec. doubles,	15. vol.
1732. les mois de Juin et Dec. doubles,	14. vol.
1733. les mois de Juin et Dec. doubles,	14. vol.
1734. les mois de Juin et Dec. doubles,	14. vol.
1735. les mois de Juin et Dec. doubles,	14. vol.
1736. les mois de Juin et Dec. doubles,	14. vol.
1737. les mois de Juin et Dec. doubles,	14. vol.
1738. les mois de Juin et Dec. doubles,	14. vol.
1739. les mois de Juin, Septembre et Decembre doubles,	15. vol.
Janvier 1740.	1. vol.

265. vol.



XXX. SOLS.

PRI-



PRIVILEGE DU ROT.

L OUIS, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre : à nos Amés & Feaux Conseillers, les G^{en}tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand-Conseil, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre cher & bien amé ANTOINE DE LA ROQUE, Ecuyer, ancien Gendarme dans la Compagnie des Gendarmes de notre Garde ordinaire, & Chevalier de notre Ordre Militaire de Saint Louis, nous ayant fait remontrer que l'aplaudissement que reçoit le MERCURE DE FRANCE, cy-devant apellé le Mercure Galant, composé depuis l'année 1672. par le sieur de Vifé, & autres Auteurs, nous a fait croire que le sieur Dufresni, Titulaire du dernier Brevet, étant décédé, il ne convient pas que le Public soit à l'avenir privé d'un Ouvrage aussi utile qu'agréable, tant à nos Sujets qu'aux Etrangers : c'est dans cette vûë que bien informé des talens, & de la sagesse du sieur de la Roque, nous l'avons choisi pour composer à l'avenir, exclusivement à tous autres, ledit Ouvrage, sous le titre de MERCURE DE FRANCE, & nous lui en avons à cet effet accordé notre Brevet le 17. Octobre 1724. pour l'exécution duquel il auroit obtenu nos Lettres de Privilege, en date du 9. Novembre ensuivant, qui se trouvant expirées, nous a fait supplier de lui en accorder de nouvelles en forme de Brevet sur ce nécessaires, offrant pour cet effet de le faire réimprimer en bon papier & beaux caractères, suivant la feuille imprimée & attachée pour modele sous le contrescel des Présentes ; A CES CAUSES, voulant traiter favorablement ledit sieur Exposant, & étant informé de ses assiduités, des soins & dépenses qu'il fait pour la perfection dudit Mercure de France, dont nous sommes contents, & dont nous voulons lui donner des marques de notre entière satisfaction ; Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de composer & donner au Public à l'avenir tous les mois, à lui seul exclusivement à tous autres, ledit Mercure de France, qu'il pourra faire imprimer en un ou plusieurs volumes, conjointement ou separement, & autant de fois que bon lui semblera, chaque mois, & de le faire vendre & débiter par tout nôtre Royaume, Pays,

A ij Terres

Terres & Seigneuries de notre obéissance, pendant le temps & espace de douze années consecutives, à compter du jour de la date desdites Presentes; à condition néanmoins que chaque volume portera son Approbation expresse de l'Examineur, qui aura été commis à cet effet, & en outre nous avons révoqué & révoquons tous autres Privileges qui pourroient avoir été donnés cy-devant à d'autres qu'audit sieur Exposant; Faisons défenses à toutes sortes de personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression ou gravure étrangère dans aucun Lieu de notre obéissance, comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs, Graveurs, Imprimeurs, Marchands en Tailles-douces & autres, d'imprimer, faire imprimer, graver ou faire graver, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Livre, ou Planches, en tout, ni en partie, ni d'en faire aucuns Extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentations, corrections, changement de titre, ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit sieur Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui; le tout à peine de confiscation, tant des Planches que des Exemplaires contrefaits, & des ustanciles qui auront servi à ladite contrefaçon, que nous entendons être saisis en quelque lieu qu'ils soient trouvés; de six mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit sieur Exposant, & de tous depens, dommages & intérêts; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression de ce Livre sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, & que l'Impétrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10. Avril 1725. &c. Donné à Versailles le septième jour de Décembre, l'an de grace mil sept cent trente-six & de notre Regne le vingt-deux. Par le Roy en son Conseil, Signé SAINSON, avec grille & paraphe, &c.

LISTE DES LIBRAIRES
qui débitent le Mercure dans les
Provinces du Royaume, &c.

A Toulouse , *chez* Forest , et Henault.
Bordeaux, *chez* Raymond Labottiere, et *chez* Chapuis
Painé, Place du Palais , à côté de la Bourse.
Nantes , *chez* Nicolas Verger.
Rennes , *chez* Joseph Vatar , Julien Vatar , Guil-
laume Jouanet Vatar , et la veuve Audran.
Blois , *chez* Masson.
Tours , *chez* Gripon , et *chez* Bully.
Rouen , *chez* François-Eustache Herault.
Châlons-sur-Marne , *chez* Seneuze.
Amiens , *chez* la veuve François et *chez* Godard.
Arras , *chez* C. Duchamp , et *chez* Barbier.
Orleans , *chez* Rouzeaux.
Angers , *chez* Fourreau et à la Poste.
Chartres , *chez* Fetil , et *chez* J. Roux.
Dijon , *chez* la veuve Armil , et à la Poste.
Versailles , *chez* Monnier.
Besançon , *chez* Briffaut , et à la Poste.
Saint Germain , *chez* Chavepeyre.
Lyon , à la Poste.
Reims , *chez* De Saint.
Vitry-lé-François , *chez* Vitalis.
Beauvais , *chez* De Saint.
Douai , *chez* Willerval.
Charleville , *chez* P. Thesin.
Moulins , *chez* Faure.
Mâcon , *chez* De Saint , fils ,
Mets , *chez* Barbier.
Boulogne-sur-Mer , *chez* Parassol , et *chez* Barut.
Nancy , *chez* Nicolas.
Saint Omer , *chez* Jean Huguet.



AVERTISSEMENT.

VOici le deux cent soixante-cinquième Volume du *Mercur*e de France, que nous avons l'honneur de présenter au Roy & d'offrir au Public depuis le mois de Juin 1721. que nous travaillons à cet Ouvrage, sans qu'il ait souffert aucune interruption.

En remerciant nos Lecteurs du cas qu'ils daignent faire de ce Livre, nous leur demandons toujours quelque indulgence pour les Endroits qui leur paroîtront négligés. Le Lecteur judicieux fera, s'il lui plaît, reflexion que dans un Ouvrage comme celui-ci, il est très-aisé de manquer, même dans les choses les plus communes, dont chacune en particulier est facile, mais qui, ramassées, font ensemble une multiplicité si grande, qu'il est mal aisé de donner à toutes la même attention, quelque soin qu'on y apporte, sur tout quand une telle collection est faite en si peu de temps; l'Auteur du *Mercur*e, chargé du pénible & laborieux emploi de donner chaque mois un volume au Public, ne peut jamais avoir le temps de faire sur chaque Article les réflexions qu'y feroit une Personne qui n'a-

AVERTISSEMENT.

n'auroit que cet Article en tête, le seul auquel elle s'intéresseroit, & peut-être le seul qu'elle liroit. Une chose qui paroît un peu injuste, c'est qu'on nous reproche quelquefois des inattentions, & qu'on ne nous sçait aucun gré des corrections sans nombre qu'on fait & des fautes qu'on évite.

Nous faisons de la part du Public de nouvelles instances aux Libraires qui envoient des Livres, ou des Listes pour les annoncer, d'en marquer le prix au juste; cela sert beaucoup, sur tout dans les Provinces, aux Personnes qui se déterminent là-dessus à les acheter, et qui ne sont pas sûres de l'exactitude des Messagers et des autres Personnes qu'elles chargent de leurs commissions, qui souvent les font payer plus qu'ils ne coûtent. M. Moreau, pourra se charger de faire les Envois au prix coûtant.

On invite aussi les Marchands et les Ouvriers qui ont quelques nouvelles Modes, soit par des Etoffes nouvelles, Habits, Ajustemens, Perruques, Coëffures, Ornaments de tête et autres Parures, ainsi que de Meubles, Carrosses, Chaises et autres choses, soit pour l'utilité, soit pour l'agrément, d'en donner quelques Memoires pour en avertir le Public, ce qui pourra faire plaisir à divers Particuliers et procurer un débit avantageux aux Marchands et aux Ouvriers.

A iiii Plusieurs

AVERTISSEMENT.

Plusieurs *Pieces en Prose et en Vers*, envoyées pour le *Mercur*, sont souvent si mal écrites, qu'on ne peut les déchiffrer, et pour cela elles sont rejetées; d'autres sont bonnes à quelques égards et défectueuses à d'autres. Lorsqu'elles peuvent en valoir la peine, nous les retouchons avec soin; mais comme nous ne prenons ce parti qu'avec répugnance, nous prions les Auteurs de ne le pas trouver mauvais, et de travailler leurs *Ouvrages* avec le plus d'attention qu'il leur sera possible; sur tout, et nous ne saurions trop le recommander, qu'on prenne garde à la ponctuation.

On nous a envoyé plusieurs fois des *Pieces Latines*, que nous avons omises, ne les croyant pas tout à fait du ressort de ce *Journal*. Cependant, par l'avis de quelques Personnes habiles et de goût, nous avons cru n'en devoir pas exclure la bonne *Poésie Latine*, pourvu que les *Pieces* soient toujours bien et ingénieusement composées, qu'elles ne soient pas trop longues, et que les mœurs y soient respectées. Les Dames n'y perdront rien, si les bons Poëtes François continuent de traduire celles qui leur plairont le plus, et de nous faire part de leur travail, comme cela est déjà arrivé: à quoi nous les invitons.

Les Sçavans et les Curieux sont priés de vouloir bien concourir à rendre ce *Livre*
encore

AVERTISSEMENT.

encore plus utile , en nous communiquant les *Memoires* et les *Pieces en Prose et en Vers* , qui peuvent instruire et amuser. *Aucun genre de Litterature* n'est exclus de ce *Recueil* , où l'on tâche de faire regner une agréable variété : *Poësie* , *Eloquence* , nouvelles *Découvertes* dans les *Arts* et dans les *Sciences* , *Morale* , *Antiquités* , *Histoire Sacrée et Profane* , *Voyages* , *Historiettes* , *Mythologie* , *Physique* et *Métaphysique* , *Pieces de Théâtre* , *Jurisprudence* , *Anatomie et Médecine* , *Botanique* , *Critique* , *Mathématiques* , *Mémoires* , *Projets* , *Traductions* , *Grammaires* , *Pieces amusantes et récréatives* , &c. Quand les *Morceaux* d'une certaine considération seront trop longs , on les placera dans un volume extraordinaire , et on fera ensorte qu'on puisse les en détacher facilement , pour la satisfaction des *Auteurs* et des *Personnes* qui ne veulent avoir que certaines *Pieces*.

A l'égard de la *Jurisprudence* , nous continuerons , autant que nous le pourrons , de faire part au *Public* des *Questions importantes* , nouvelles , ou singulieres , qui se présenteront et qui seront discutées et jugées dans les différens *Parlemens* et autres *Cours Supérieures du Royaume* , en observant l'ordre et la méthode que nous avons déjà pratiqués en pareil cas , sur quoi nous prions *Messieurs les Avocats* et les *Parties*

A. V. interes-

AVERTISSEMENT.

intéressés , de vouloir bien nous fournir les Mémoires nécessaires. Il n'est peut être point d'Article dans ce Livre qui regarde plus directement le Bien public , que celui-là , et qui soit plus recherché de la plûpart des Lecteurs.

Quelques Morceaux de Prose et de Vers , rejetés pour bonnes raisons , ont souvent donné lieu à des plaintes de la part des Personnes intéressées ; mais on les prie de considérer que c'est toujours malgré nous que certaines Pièces sont rebutées ; nous ne nous en rapportons pas toujours à notre jugement seul, dans le choix que nous faisons de celles qui méritent l'impression. On nous reproche avec raison que nous n'avons que trop de complaisance à cet égard.

Mais à l'égard des choses que quelques uns trouvent superflûes ou inutiles, on n'a qu'à s'en épargner la Lecture : rien n'est si aisé. Car d'autres qui seront bien aises de les y trouver , auroient sans doute plus de sujet de se plaindre , s'ils ne les y trouvoient pas.

Quoiqu'on ait toujours la précaution de faire mettre un Avis à la tête de chaque Mercure , pour avertir qu'on ne recevra point de Lettres ni de Paquets par la Poste , dont le port ne soit affranchi , il en vient cependant quelquefois qu'on est obligé de rebuter. Ceux qui n'auront pas pris cette précaution ne doivent pas être surpris de ne pas voir paroître les Pièces qu'ils

À V E R T I S S E M E N T.

qu'ils ont envoyées, lesquelles sont d'ailleurs perduës pour eux, s'ils n'en ont point gardé de copie.

Les Personnes qui désireront avoir le Mercure des premiers, soit dans les Provinces ou dans les Pays Etrangers, n'auront qu'à s'adresser à M. Moreau, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris, qui le leur enverra par la voye la plus convenable et avant qu'il soit en vente; les Amis à qui on s'adresse pour cela, ne sont pas toujours exacts; ils n'envoient guère acheter ce Livre précisément dans le temps qu'il paroît. Ils ne manquent pas de le lire, souvent ils le prêtent et ne l'envoient enfin que fort tard, sous le prétexte spécieux que le Mercure n'a pas paru plutôt. Ceux qui desiront avoir des suites Complètes du Mercure, doivent aussi s'adresser à lui, pour les avoir bien conditionnées, et à meilleur compte.

Nous renouvelons la priere que nous avons déjà faite, quand on nous envoie des Pieces, soit en Vers, soit en Prose, de les faire transcrire bien lisiblement, chaque Piece sur un papier séparé et d'une grandeur raisonnable, avec des marges, pour y placer les additions ou corrections convenables; que les noms propres, sur tout soient exactement écrits, et que la ponctuation (nous le repétons) n'y soit pas négligée,
A vj. *comme*

AVERTISSEMENT.

comme cela arrive presque toujours, ce qui contribue à multiplier les fautes d'impression et quelquefois à défigurer certains Ouvrages.

Nous aurons toujours les mêmes égards pour les Auteurs qui ne veulent pas se faire connoître; mais il seroit bon qu'ils donnassent une adresse, sur tout quand il s'agit de quelque Ouvrage qui peut demander des éclaircissemens, car souvent, faute d'un tel secours, des Pieces nous restent entre les mains, sans pouvoir les employer.

Nous prions ceux qui par le moyen de leurs correspondances, reçoivent des nouvelles d'Asie, d'Afrique, du Levant, de Perse, de Tartarie, du Japon, de la Chine, des Indes Orientales et Occidentales, et d'autres Pays et Contrées éloignées, les Capitaines, Pilotes et Officiers des Navires et les Voyageurs, de vouloir bien nous faire part de leurs journaux, à l'Adresse generale du Mercure. Ces Matieres peuvent rouler sur les Guerres présentes de ces Etats et de leurs Voisins; les Révolutions, les Traités de Paix ou de Trêve, les occupations des Souverains, la Religion des Peuples, leurs Ceremonies, Loix, Coutumes et Usages, les Phénomenes et les productions de la Nature et de l'Art, &c. comme Pierres précieuses, Pierres figurées, Marcassites rares, Pétrifications et Crystallisations extraordinaires, Coquillages, Madrepores, Dendrides, &c. Edifices anciens

AVERTISSEMENT

et modernes, Ruines, Statuës, Bas-Reliefs, Inscriptions, Pierres-gravées, Médailles, Tableaux, &c. Le Caractere de chaque Nation, son Origine, son Gouvernement, ses bonnes et ses mauvaises qualités, le climat et la nature du Pays, ses principales richesses et son Commerce; les Manufactures; les Plantes, les Animaux, &c. Les Mœurs des Peuples, leur maniere de se nourrir, de s'habiller et de s'armer; ce que chaque Contrée produit pour faire connoître les differens Climats; et d'ajouter s'il étoit possible des Desseins pour donner une parfaite intelligence des choses décrites.

Nous serons plus attentifs que jamais à apprendre au Public la mort des Sçavans et de tous ceux qui se sont distingués dans les Arts et dans les Méchaniques; on y joindra le détail de leurs principales occupations, de leurs Ouvrages et des plus considerables actions de leur vie. L'Histoire des Lettres et des Arts doit être une marque de reconnoissance à la memoire de ceux qui s'y sont rendus celebres, ou qui les ont cultivés avec soin. Nous esperons que les Parens et les Amis de ces illustres Morts, seconderont volontiers notre zele à leur rendre ce devoir, par les instructions qu'ils voudront bien nous fournir. Ce que nous venons de dire regarde non seulement Paris, mais encore les Provinces du Royaume et les Pays Etrangers.

qui

AVERTISSEMENT.

qui peuvent fournir des Evenemens considerables , Morts , Mariages , Actes solennels , Fêtes et autres Faits dignes d'être transmis à la Posterité.

On a fait au Mercure , et même plus d'une fois l'honneur de le critiquer ; c'est une gloire qui manquoit à ce Livre. On a beau dire ; nous ne changerons rien à notre methode , puisque nos Lecteurs la trouvent passablement bonne. Un Ouvrage de la nature de celui ci , ne sauroit plaire également à tout le Monde , à cause de la multiplicité et de la variété des matieres , dont quelques unes sont lûes par certains Lecteurs avec plaisir et avidité , et par d'autres avec des dispositions contraires. M. du Fresni , avoit bien raison de dire que pour que le Mercure fût généralement aprouvé , il faudroit que comme un autre Prothée , il pût prendre entre les mains de chaque Lecteur une forme convenable à l'idée qu'il s'en est faite.

Au reste les gens trop délicats & dont l'humour vaine & peu liante , ne trouve presque jamais rien à son gré , moins encore ce qui passe généralement pour bon aux yeux des autres , ne doivent pas lire un Livre tel que celui-ci , dans lequel il est permis , à beaucoup d'égards , d'être médiocre , & il le faut même , selon le genre & la matiere qu'on traite ; dans un si prodigieux mélange de genres & de caracteres.

AVERTISSEMENT.

Caractères , souvent opposés , des choses trop travaillées , seroient moins goûtées & hors de leur place. Le sublime , la grande érudition , peuvent se trouver dans ce Livre , par la capacité des Sçavans , qui veulent bien enrichir ce Journal , mais on ne les exige point.

C'est assés pour ce Livre de contribuer tous les mois en quelque chose à l'instruction & à l'amusement des Citoyens. Le *Mercur* ne doit rien prétendre au-delà. Nous sçavons , il est vrai , que la critique outrée , ou la médisance plus ou moins malignement épicée , fut toujours un mets délicieux pour beaucoup de Lecteurs ; mais outre que nous n'y avons pas le moindre penchant , nous renonçons & de très-bon cœur , à la dangereuse gloire d'être lûs & aplaudis aux dépens de personne.

Nous serons encore plus retenus sur les loüanges , que quelques Lecteurs n'ont pas généralement approuvées , et en effet nous nous sommes aperçus que nous n'y trouvions nul avantage ; au contraire , on s'est vû exposé à des especes de reproches , au lieu de témoignages de reconnoissance , sur tout de la part des gens à Talens ; car tel qu'on loüe , ne doute nullement que ce ne soit une chose qui lui est absolument dûë ; souvent même , il trouve qu'on ne le loüe pas assés , & ceux qu'on ne loüe point ou , qu'on loüe moins , sont très-indisposés ,

AVERTISSEMENT.

sés, & , prétendant qu'on loüe les autres à leurs dépens, ils sont doublement fâchés.

Nous donnons ordinairement des Extraits des Pièces nouvelles qui paroissent sur les Théâtres de Paris, & nous faisons quelques Observations d'après le jugement du Public, sur les beautés & sur les défauts qu'on y trouve; la crainte de blesser la délicatesse des Auteurs, nous retient quelquefois & nous empêche d'aller plus loin; nous craignons d'ailleurs, si nous sommes plus sinceres, qu'on ne nous accuse de partialité. Si les Auteurs eux-mêmes vouloient bien prendre sur eux de faire un Extrait ou Memoire de leurs Ouvrages, sans dissimuler les défauts qu'on y trouve, cela nous donneroit la hardiesse d'être un peu plus séveres, & le Lecteur leur en sçauroit gré; ils n'y perdroient rien par les remarques, à charge & à décharge, quo nous ne manquerions pas d'ajouter, sans oublier de faire observer l'extrême difficulté qu'il y a de plaire aujourd'hui au Public, & le peril que courent tous les Ouvrages d'esprit qu'on lui présente. Nous faisons avec d'autant plus de confiance cette priere aux Auteurs-Dramatiques & à tous autres, que certainement Corneille, Quinault, Moliere, Racine, &c. n'auroient pas rougi d'avouer des défauts dans leurs Pièces.

Nous tâcherons de souvenir le caractere de
modération

AVERTISSEMENT.

modération , de sincérité et d'impartialité ; qu'on nous a déjà fait la justice de nous attribuer. Les Pieces seront toujours placées , sans préférence de rang et sans distinction , pour le mérite et la primauté. Les premières requêtes seront toujours les premières employées , hors le cas qu'un Ouvrage soit tellement du temps , qu'il mérite , pour cela seulement , la préférence.

Les honnêtes Gens nous savent gré d'avoir garanti ce Livre depuis près de 20. ans que nous y travaillons , non-seulement de toute satire , mais même de portraits trop ironiques , trop ressemblans et trop susceptibles d'aplications. On aura toujours la même délicatesse pour tout ce qui pourra blesser ou désobliger , mais nous admettrons très-volontiers les Ouvrages dans lesquels une plume légère s'égayera , contre divers caracteres bien incommodes et souvent très-dangereux dans la Société , tels , par exemple , que les Nouvellistes outrés , partiaux et trop crédules , les ennuyeux , les indiscrets , les grands parleurs , tyrans des Conversations , les Opiniâtres , Disputeurs et Clabauds éternels , les Glorieux , qui vous disent d'un air important les plus petites choses , les faux Connoisseurs qui souvent ne se connoissent à rien ; pas même au temps qu'il fait ; les Complaisans et fades Louangeurs , les Envieux , &c. encore faut-il mettre cette clause , que le Lecteur n'y puisse

A V E R T I S S E M E N T.

puisse reconnoître aucune Personne en particulier , mais que chacun se puisse reconnoître en quelque chose dans la peinture generale des vices et des Ridicules de son siecle.

Il nous reste à remercier au nom du Public , plusieurs Sçavans du premier ordre , d'aimables Muses , et quantité d'autres Personnes d'un grand mérite , dont les productions enrichissent le Mercure et le font rechercher.

A P R O B A T I O N.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier , le *Mercur de France* du mois de Janvier , & j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris , le premier Février 1740.

HARDION.



MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
JANVIER. 1740.

PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

ETRENNES.

*De l'Amour à Mad. la Marquise de la
Charce.*

E P I T R E.

Philis, je vous dois un présent,
Car l'Amour est reconnoissant ;
Je sçais combien vos yeux consacrés à ma gloire
M'ont donné de fois la victoire ;
Je compte même àssés souvent

Mes

MERCURE DE FRANCE

Mes Triomphes par vos Conquêtes ;
Pour vous tant d'Amoureux Mortels
D'offrandes couvrent mes Autels ;
Vous peuplez si bien mon Empire ,
Que je puis assurer, sans crainte d'en trop dire ,
Que plus du tiers de mes Sujets
Porte votre livrée , & que ce sont vos traits ;
Qui m'ont fait l'aimable Recrue
Dont je viens de faire Revûe ,
Le jour ou l'an dernier touchoit à son couchant
Au bout de celui-ci j'espere en faire autant ;
Quoique me promettent mes Armes ,
Je compte encor plus sur vos charmes
Ma force s'augmente en vos yeux ,
Aussi vifs que ceux de ma Mere ;
Je les ai pris souvent pour eux ,
Et par une erreur fort legere ,
En croyant être à ses genoux ,
Je me suis trouvé près de vous ;
Par cet air enjoué , ce regard vif & tendre
Philis , je m'étois laissé prendre ;
Le même geste , enfin le même ton de voix ;
Tout m'en imposoit à la fois.
Par cette heureuse ressemblance ,
Je prétends m'acquitter de ma reconnoissance.
N'avoir qu'à se montrer pour se gagner un cœur ;
Borner dans ses yeux la douceur ,

Avoir

Avoir un esprit vif , un heureux caractere ,
 C'est en bref le Tableau que l'on fait de ma Mere ;
 Recevez , Philis , ce Portrait ,
 Car c'est le vôtre , trait pour trait.

E N V O I.

T Riste & rêveur dans le sacré Vallon ;
 Je demandois des Vers au Dieu de l'Hélicon ,
 Pour vous les offrir en Etrennes ;
 Ce Dieu , peu sensible à mes peines ,
 Rioit de mon zele indiscret ,
 Lorsque l'Amour parut pour le même sujet ;
 Muses , dit-il , que l'on s'empresse ,
 Je veux des Vers dictés par la Tendresse ,
 Qu je vous blesse de ces Traits ,
 Sans espoir de guérir jamais.
 A son air , à ce ton de Maître ,
 L'Amour se fit bien-tôt connoître.
 On suspend pour un temps le récit des Exploits
 Des Dieux , des Héros & des Rois ,
 Et tout à coup l'éclatante Trompette
 Devient une tendre Musette ;
 L'Amour bat la mesure , il y mêle sa voix ,
 J'écoutois ce Concert à la faveur d'un Bois ,
 Qui me déroboit à leur vûë.
 Ma Muse , sans être aperçue ,
 Ecrivant ce qu'elle entendoit ;

4 MERCURE DE FRANCE

A mesure que l'on chantoit ,
Se trouve un Compliment que le Dieu de Cythere
Avoit pris soin de faire faire.

Recevez-le, tant bien que mal ,
L'Amour doit vous offrir dans peu l'Original ;
Si quelqu'endroit peut vous déplaire ,
La faute vient du Secretaire.

Par l'Abbé Godard.



*EXTRAIT d'une Lettre , écrite de la
Rochelle , le 11. Décembre 1739.
sur l'Académie , &c.*

LE 26. Novembre , l'Académie des Bel-
les-Lettres tint sa Séance publique dans
la Salle du Gouvernement. M. Martin de
Chassiron , Directeur , en fit l'ouverture par
un Discours sur les Caracteres distinctifs de
la Tragédie Grecque & Françoisé. Il parla
ainsi dans l'Exorde. *De tous les Ouvrages
d'esprit , il n'en est point qui exigent plus d'é-
tendue de génie que le Poëme Dramatique ;
émouvoir assés fortement le cœur pour lui arra-
cher des larmes ; tourner toute sa sensibilité vers
un objet souvent étranger & quelquefois même
inconnu ; peindre cet objet avec des couleurs
qui lui soient propres , néanmoins assorties à
notre goût, malgré la difference des temps, & des
mœurs ;*

mœurs ; inspirer également dans la Peinture des caracteres les plus oposés , l'horreur du vice & l'amour de la vertu ; tels sont les devoirs , tels sont les effets de la Tragédie , lorsque le Poëte sçait réunir le vrai de la Nature avec les agrémens & les préceptes de l'Art , &c.

Au commencement de la premiere Partie , M.de Chassiron observa que dans le nombre des passions , les Tragiques , de tous les siècles , ont adopté la terreur & la pitié , comme les plus propres à se communiquer dans un Spectacle public ; mais que ces passions veulent être traitées conformément à la forme du gouvernement , aux mœurs & aux préjugés ; de-là il développe , sur les traces du Pere Bru-moi , les vûes politiques des Tragiques Grecs & la ressemblance du génie du Poëme avec celui des Spectateurs ; il parcourut ensuite légèrement les principaux moyens qui étoient en droit de les affecter ; les prodiges opérés par les Dieux , la foi aux Oracles , les imprécations , les sermens , la flatterie personnelle , la critique des Etats voisins , &c. L'Art de faire joüer tous ces ressorts , la régularité & la simplicité de l'intrigue & des caracteres , & l'exacte observation des unités , terminent les réflexions de cette premiere Partie.

La seconde comprend le Théâtre François ;
l'Auteur

6 MERCURE DE FRANCE

L'Auteur n'ose en parler qu'avec crainte , & soumet avec plaisir ses Observations aux lumières des véritables Connoisseurs.

Le Théâtre François, dit M. de Chassiron, n'admet point nos mœurs & nos Coutumes; & nos Poètes , réduits à nous instruire par des exemples étrangers, sont en quelque sorte forcés de se dépouiller de leur propre génie pour revêtir celui des Heros de l'Antiquité. Mais que leur situation est épineuse ! S'ils n'entrent pas assés dans les mœurs anciennes , ils soulevent les Sçavans , & s'ils y entrent trop , ils arment contre eux ces spirituels Arbitres du goût, qui , rapportant tout au sentiment, veulent se retrouver dans tous les temps & chés toutes les Nations.

Ainsi, l'Amour dominant toujours dans nos Tragédies , l'Auteur n'approuve point l'usage trop étendu, trop frequent que nos Dramatiques font de cette passion dangereuse. Qu'elle entre, dit-il, dans nos Poèmes comme simple Episode , mais qu'elle n'en constitue pas le fond ; qu'elle aide à donner plus de vivacité à l'action , mais qu'elle n'en fasse point l'ame ; qu'elle serve à échauffer les esprits , mais qu'elle ne les domine pas. . . .

Les Anciens ont été plus sages que nous à cet égard ; mais aussi leurs Heros ne sont-ils point quelquefois grossiers , pour ne rien dire de plus ? Qu'on accorde tant qu'on voudra
aux

aux coutumes & aux préjugés des Grecs ; l'Achille d'Euripide eût dû au moins par générosité s'opposer à l'affreux Sacrifice d'Iphigénie. Dans l'idée d'Horace , ce Heros n'étoit point assez dévot pour se soumettre aveuglément aux ordres ambigus d'un Oracle. L'Achille François est véritablement un peu trop galand , mais d'ailleurs Racine rend parfaitement tout son caractère , & l'idée d'Horace est pliée à nos mœurs.

De cette difficulté de peindre dans le vrai les Heros de l'Antiquité , & de n'employer cependant que des couleurs assujetties à notre goût , naît une gloire qui est toute personnelle à nos Poètes , & à laquelle les Anciens ne peuvent rien opposer ; leurs Heros ne leur étoient point étrangers , c'étoient des Ayeux & des Citoyens. . . . Tous leurs caractères , par cette raison , paroissent presque jettés en même moule. . . Les nôtres sont extrêmement variés , d'où il suit que le travail du Poète , & le plaisir du Spectateur sont plus grands. . . .

Nous avons dû annoblir les mœurs ; Corneille l'a fait ; on distingue parfaitement dans ses Poèmes les vices & les vertus. Chés les Anciens , les crimes opérés par les Dieux , perdoient leur atrocité , le respect de la Divinité en ôtoit l'horreur. . . .

La vivacité Française a inventé les Episodes , qui embarrassent & noient le sujet principal ,

B

cipal ,

MERCURE DE FRANCE

cipal ; elle veut intrigue sur intrigue , Evénement sur Evénement ; pour captiver cette multitude indocile qui s'arrogé le droit de donner le ton , nos Poètes hasardent des beautés de mode , dont le succès s'évanouit avec le caprice qui leur avoit donné l'être &c. Voici quelques traits de la fin de ce Discours.

» En examinant la Scène Grecque du côté
» des Spectateurs , elle vous paroîtra beaucoup plus uniforme que la nôtre , puisqu'elle ne représente jamais que les mœurs d'un même Pays ; plus relative , parce qu'elle entre dans la Politique Républicaine , dont chaque Citoyen étoit en droit de se mêler ; plus imposante par l'intervention des Divinités qui imprimoient un respect religieux à toutes leurs actions ; plus près enfin des mouvemens que cause la terreur , que de ceux qu'inspire la pitié , &c.

» Nos Tragiques ont trouvé plus de façons d'être émus , plus de manières de sentir , &c. ils n'empruntent point leur merveilleux de la présence d'une Divinité , ils le tirent tout entier de leur propre fond , c'est-à-dire des sentimens du cœur , finement développés , exprimés avec noblesse , & rendus avec énergie Les Grecs ont été plus simples que nous dans les sujets , & peut-être plus réguliers dans la conduite ; les François sont plus naturels
» reles

« rels à certains égards , plus décens & plus variés &c. » M. de Chaffiron laisse à ses Auditeurs le soin de décider entre ces deux Théâtres rivaux , &c.

M. l'Abbé Briam termina la Séance par un Discours sur l'importance de bien connoître le cœur humain & de le bien peindre , pour réussir dans les Ouvrages d'Eloquence.

Il n'est pas moins important , dit M. Briam , pour l'Orateur habile, que pour l'excellent Général , d'observer les circonstances de l'action & le caractère de l'ennemi : cette conduite , qui réussit aux fameuses Journées de Salamine & de Pharsale , eut , quoique dans une espece différente , un égal succès pour Démosthene & pour Ciceron.

Démosthene réussit par l'étude profonde qu'il fit du cœur Républicain, & du caractère Athénien; c'est à ce plan qu'il conforma toutes les parties de son Art. L'Orateur Romain réussit par les même voyes; il entre dans le caractère du Peuple , lorsqu'il traite la cause de Milon , en sa présence ; il change de conduite & prend un ton plus élevé, lorsqu'il s'adresse au Senat & à l'ordre des Patriciens. *Mais si la République disparoit , si le Senat n'est plus qu'une grande ombre , Pompée un vain Nom , Rome une Cour , l'Univers une conquête ; en un mot, si désormais tout est César, admirez les ressources d'un Orateur né Ré-*

publicain , devenu malgré lui Courtisan , & par la noble adresse avec laquelle il fait plier son art superbe , pour humaniser le Maître du Monde , sentons de quelle importance il est pour réüssir dans les Ouvrages d'Eloquence , de bien saisir les dispositions du cœur que l'on veut vaincre.

L'Auteur finit la premiere partie par un Extrait du Telemaque & de l'Oraison funebre du Grand Condé , qui lui donne lieu de conclure que tous les prodiges que produit l'Eloquence , ont leur source dans la connoissance du cœur humain , puisqu'au moyen de cette connoissance , il n'est ni intérêt public , ni passion particuliere , ni prétexte specieux , ni feinte adroite , ni préjugés naturels , ou suggerés , ni incompatibilité de sentimens , qui ne cedent à la douce violence de l'Orateur , &c.

Dans la seconde partie , M. Briam prouve que l'Orateur est obligé par état , de peindre les hommes , de les peindre d'après Nature , de les interesser , de les ménager. . . qu'il est supposé réunir en lui seul presque tous les autres talens , & les posséder au degré le plus éminent.

Comme le Philosophe , il doit remonter aux principes & s'attacher à la simple raison ; mais au lieu que le Philosophe commande imperieusement , l'Orateur n'obtient rien
que

que par les insinuations les plus douces. . . .

Comme Historien , l'Orateur doit être fidele , concis , élégant ; il doit représenter le cœur dans toutes ses faces & dans tous ses jours , il doit sçavoir produire toutes les Nations comme témoins , & les faire déposer en faveur de la vérité au tribunal du cœur , qu'il ébranle par le poids , qu'il accable par le nombre , qu'il convainc par la clarté des Faits. . . .

Comme le Poëte , l'Orateur est en possession de donner un tour figuré à ses expressions ; il peut , il doit même imiter à propos le desordre des passions , & se livrer à l'enthousiasme ; entrer en société avec tous les Etres , mais sans sortir jamais du caractère de la nature , & sans sacrifier le vrai , au brillant , ni au merveilleux de la fiction. . . .

Mais si la Religion est attaquée , continuë M. Briam , les Bossuets , les Bourdalouës , les Massillons , empruntent du grand art de développer & de peindre les sentimens , la force & la lumière nécessaires pour dissiper l'erreur , confondre le libertinage , & démasquer l'hypocrisie.

Bossuet , par l'enchaînement nécessaire des principes les plus lumineux & des conséquences les plus frappantes , entraîne le sophisme hors du cahos , où il flotte comme dans son élément propre ; cette hydre déconcertée

ET MERCURE DE FRANCE

par la peinture qu'on lui fait de l'oposition de ses propres mouvemens , hésite enfin , palpite & expire aux termes de la vérité , où une force victorieuse l'a comme insensiblement réduite. . . .

Bourdalouë perce la nuit du cœur , où se réfugie le libertinage , il en bannit toutes les passions que ce cœur imposteur recèle : que le nombre en est prodigieux ! Il n'en échape cependant aucune aux recherches du grand Orateur ; à mesure qu'il les produit , il a soin de les flétrir du caractère odieux qui leur convient ; sous une main si sûre & si vive , tout le cœur frémit & s'ébranle. . . .

Massillon , le flambeau de la Foi , & le fil de la raison en main , entre dans un détail pénible & immense , habile à démêler & à peindre les prétextes de l'hypocrisie , & ces faux-fuyans presque imperceptibles par où le vice échape & se joue souvent de toute l'industrie des hommes , dans un labyrinthe aussi composé que l'est celui du cœur. . . .

M. Briam finit par ce trait sur l'Eloquence du Barreau. *Ici , Messieurs , quelle image ! où me transporte cette Eloquence vive , sublime , passionnée ? C'est au milieu du Senat François , où préside la Majesté de nos Rois. . . . Je resterois ébloui de la pompe qui y regne , & de ces marques augustes de toutes les Dignités qui s'y représentent sous l'hermine & la pourpre ; mais*

un

un objet plus frappant m'occupe : Un Orateur le genou en terre , les yeux tournés vers le Ciel , fait éclater d'une voix véhémence les plaintes & les regrets de la France , il la produit noyée de ses larmes. La France éplorée appelle LOUIS par la voix de Talon. . . . A des accens si tristes & si touchans , ô prodige ! le Ciel s'ouvre , une lumière subite semble en descendre , la Discorde en est aveuglée ; par desespoir elle se replonge dans ces gouffres profonds , où sous le Regne du meilleur des Rois , la Sagesse triomphante d'un Ministre pacifique , paroît l'avoir enchaînée pour toujours.



*DISCOURS Moral & Critique sur la vanité
des choses de la vie.*

LA Bruyere l'a dit , on peut fort bien l'en croire.
Combien de gens sont morts sans honneur & sans gloire ,

Qui par d'heureux talens auroient bien mérité
Que leur nom fût connu de la posterité !

Combien vivent encor dans le siècle où nous sommes ,

De sublimes Esprits , de ces excellens Hommes ,

Dont le rare mérite accablé par le sort ,

Passera sans renom de la vie à la mort !

Qu'ici bas la vertu n'ait pas sa récompense ,

B iij

C'est

24 MERCURE DE FRANCE

C'est sans doute un malheur , mais moins grand
qu'on ne pense.

La mort qui tous les jours ravit les plus heureux ,
Nous dédomage assés de n'être pas comme eux.
N'envions point des Grands l'éclat ni la richesse ;
Vivons contens de peu , chérifions la Sagesse.

Leur bonheur n'a qu'un temps , & dans leurs plus
beaux jours ,

La Parque assés souvent en arrête le cours.

C'est elle qui fait voir , en fermant leur paupière ,
Que , malgré leur orgueil , leur corps n'est que
poussière ;

Et que s'ils ont, vivant quelque degré sur nous ,

La Mort en un instant sçait nous égaler tous.

Ils laissent , dites-vous , beaucoup de renommée ?

Peut-être. Mais enfin que sert cette fumée ?

Que produit à leurs corps pourris, mangés des vers ;

Que leurs noms après eux volent par l'Univers ?

Que leur sert ce Tombeau , qui , comme en une
Histoire ,

De leurs Faits embellis retrace la mémoire ?

Et qu'un marbre gravé représente à la fois ,

Tous les Titres pompeux qu'ils eurent autrefois ?

Au lieu de ces grands Noms qu'en or on voit pa-
raître ,

J'aimerois mieux y voir : *Ci gît, qui, toujours maître*

Et de ses passions & des grands biens qu'il eut ,

Jusqu'à son dernier jour fit tout le bien qu'il put.

Non.

Non. Non , encore un coup , je ne sçaurois le
taire , . . .

Dûssai-je des Puissans m'attirer la colere ;

Je le dis hardiment , & c'est la verité ,

Un superbe Tombeau n'est rien que vanité.

Un homme humble , inconnu , qui , dans la solitude ,

De plaire au Dieu vivant fait son unique étude ,

N'ambitionne point de superbe Tombeau ;

Mais il attend au Ciel un sort beaucoup plus beau.

Prêt de rendre l'esprit , tranquille & sans foiblesse ,

Il se sent transporté d'une sainte allégresse ;

Et de ses propres dons Dieu le récompensant ,

D'un bonheur éternel le fait participant.

La fortune des Grands seroit digne d'envie ,

Si la Mort , sans vieillir , n'attaquoit point leur vie.

Mais dès qu'ils sont sujets à ce commun malheur ,

Leur bonheur passager est un foible bonheur.

Le présent est pour eux , on en convient sans peine ;

Ils sont Rois ici bas , ce Monde en est la scene ;

La Vertu pourroit bien dans un autre séjour ,

Les voir humiliés & regner à son tour.





PREMIERE LETTRE contenant la suite des abus introduits dans la Typographie, & la suite des avis nécessaires pour s'en préserver.

L Es Parens, & les Maîtres bien intentionnés, doivent être bien aises, Monsieur, qu'on les avertisse des abus introduits dans la Typographie, & qu'on leur donne les avis nécessaires pour les éviter, à mesure que l'occasion s'en présentera. En voici quelques-uns.

1°. Il y a des Maîtres qui montrent aux Enfans l'A. B. C. de suite, au lieu d'observer l'ordre marqué dans la Feuille élémentaire, & de faire passer les Enfans des lettres de simple valeur aux lettres de double valeur, & aux sons simples, ou composés en latin, & en François. Ces Maîtres si esclaves des usages, diroient-ils pourquoi les Hebreux mirent le B. après l'A? & pourquoi la Méthode vulgaire ne montre pas les voyelles avant les consonnes? Doit-on appeler *Bon Maître* celui dont l'unique réponse est de dire : *C'est ainsi qu'on me l'a appris*? Le raisonnement n'est-il pas préférable à l'étude des Langues? Les Perroquets parlent toutes sortes de Langues; d'où vient donc que les Parens

Parrens en général cherchent moins un Précepteur Philosophe qu'un Précepteur simple Latiniste ? C'est là un des plus grands abus dans l'éducation des Enfans.

2°. Peu de gens étudient la première enfance ; c'est le point essentiel pour en tirer le meilleur parti depuis le commencement jusqu'à la fin des études. Une Mere qui montre les lettres à un enfant de deux ans ; l'interroge ensuite , & lui demande , *Quelle lettre est-ce là ?* l'Enfant qui n'est encore qu'écho , répète , *Quelle lettre est - ce là* , ou l'équivalent par la dernière syllabe. Il ne faut pas tant de conversation ni de dialogue , il suffit de montrer une lettre après l'autre , & de la nommer , afin que l'Enfant la répète , & qu'à force de voir , d'entendre et d'articuler , il puisse parvenir à la connoissance des lettres , et des sons en latin et en françois. Cela paroît simple et clair , cependant on n'y fait pas assés d'attention , on cherche à badiner et à s'amuser avec les Enfans , plutôt que de penser sérieusement à leur instruction. Dès qu'un Enfant est né , on forme de grands projets d'éducation , on ne veut rien épargner. L'Enfant grandit , on s'y accoutume , et enfin on oublie , on néglige tous les projets. Voilà l'Homme.

3°. Comme la bonne dénomination des lettres influe beaucoup dans la lecture , et que

la méthode des sons de la langue rend plus sensible l'art d'épeler, de syllaber, et de lire ; il faut , à l'exemple des Musiciens qui font solfier , n'articuler que les sons nécessaires pour former la syllabe ou le mot que l'on demande , et retrancher tout ce qui est étranger à la prononciation de cette syllabe , ou de ce mot. Par exemple , j'articule le mot *manchon* , il faut accoutûmer l'Enfant à dire , *me , an , ch , on* , et non pas , *il faut un me , an an , un ch , et un on* ; cette manière éloigne trop les sons , qu'il faut rapprocher pour pouvoir rassembler d'oreille et de mémoire , *me , an , man , ch , on , manchon*. Je suppose un Lecteur typographe , je ne serai peut-être pas bien compris des autres.

4°. Les Maîtres se ressouvenant de la peine qu'ils ont eûe dans leur enfance , pour apprendre à connoître les lettres , ont de la répugnance et de l'impatience quand il s'agit de les montrer aux autres ; on a attaché une idée de mépris à ce premier et important exercice , à cause de la grande ignorance de la plupart de ceux qui , incapables d'autre chose , se trouvent réduits à faire un métier qu'ils détestent dans le fonds du cœur. Cet esprit porte les Maîtres à passer trop vite les exercices du Carton élémentaire , ils ne doivent point le quitter , qu'ils n'aient mis l'Enfant en état de former sur ce Carton ,
tous

tous les mots qu'on voudra lui dicter , en touchant avec la baguette tous les sons qui les composent. L'exercice parfait du Carton élémentaire demande quatre opérations différentes. La première , fait dire de suite les lettres , et les sons en latin et en françois ; la seconde , les fait dire tantôt d'un côté , tantôt de l'autre , tantôt en haut , tantôt en bas , et c'est toujours le Maître qui touche les caractères ; la troisième , est quand le Maître nomme et articule la lettre ou le son que l'Enfant doit apprendre à toucher : et enfin la quatrième , est celle où le Maître dicte des syllabes , des monosyllabes , & des mots , en où l'Enfant apprend à épeler , en nommant et touchant lui-même les lettres et les sons nécessaires pour la composition de ces syllabes , de ces monosyllabes , et de ces mots , &c.

5°. Les Enfans du Bureau typographique apprennent d'eux-mêmes et si bien , le distinctif des quatre lettres ressemblantes *b* , *d* , *p* , *q* , qu'ils corrigent les Maîtres peu attentifs , lorsqu'ils employent les unes pour les autres , c'est-à-dire , lorsqu'ils confondent le *b* et le *q* , le *d* et le *p* , faute de sçavoir distinguer les têtes et les queues de ces lettres , de quelque manière que les Cartes soient rangées. Il faut accoutumer les Enfans à connaître les lettres , et à lire les mots , de quel-

qua

que sens qu'on leur montre les Cartes. Il y a des Imprimeries où l'on n'observe pas ce distinctif ; il ne seroit pas aisé , par exemple , de bien faire distinguer à l'Enfant les quatre lettres *b* , *d* , *p* , *q* , de l'Imprimerie Royale , montrées à contre sens au milieu d'une Carte.

6°. On s'étoit flaté qu'après avoir démontré la double valeur , et la nécessité de la double dénomination des lettres *C* , *G* , *S* , *T* , *X* , *Y* , les Maîtres en feroient usage ; cependant il y en a quelques-uns qui ne donnent au *C* indéterminé , que la dénomination déterminée *Ke* , et au *G* indéterminé , que la dénomination déterminée *ghe* , en suposant que le plus souvent ces lettres ont cette valeur ; mais ils ne prennent pas garde en même temps , qu'ils tombent dans le défaut de la méthode vulgaire , et de la dénomination équivoque , fautive et captieuse , quand il faut la déterminer , et l'appliquer comme dans les mots *ceci* , *Gigès*. Quoique de cinq voyelles , il y en ait trois pour le *Ke* et le *ghe* , et qu'il n'y en ait que deux pour le *Ce* et le *ge* , il ne s'ensuit pas qu'on doive donner une dénomination simple et fautive , pendant qu'il la faut double et vraie ; c'est faute de bien raisonner , qu'on a introduit cet abus , dont il est bon d'avertir les Parens , afin de rendre les Maîtres plus exacts , et plus conséquens
dans

Dans les leçons qu'ils donnent aux Enfans.

7°. On doit toujours simplifier et perfectionner la pratique du Bureau, et tâcher de vaincre les obstacles que l'imperfection de la Langue et de l'Ortographie a introduits dans la maniere de montrer à lire. Les lettres à double valeur étant équivoques et captieuses par elles-mêmes, il ne faut pas négliger l'usage des Cartes, qui donnent tout d'un coup les *ce*, *ci*, *ceu*, *ge*, *gi*, *gen*; les Cartes du *ti* et du *ci* pour les sons *ci* et *xi*. Ces Cartes étant toutes étiquetées de leur vrai son, elles instruisent l'Enfant du son qu'il doit employer, en composant son Thème typographique; en général les Maîtres se dispensent trop facilement d'observer des regles que les Enfans goûtent d'abord. Je ne donne des exemples que dans certains cas; où la chose paroît en avoir besoin, les Maîtres Lecteurs y suppléeront ailleurs, et saisiront l'esprit de la Méthode typographique.

8°. Plus on réfléchit sur les principes de la Typographie, et plus on s'aperçoit de son utilité. L'usage des *e* fait la plus grande partie de l'Ortographie, et même de la prononciation de la Langue Française; il est donc important de ne pas confondre les signes, et les sons de cette lettre.

OF

Or les Maîtres de la Méthode vulgaire passant à celle du Bureau, sont surpris de cette variété d'*e*, et un peu confus de leur ignorance sur la pratique de cette lettre. Il faut donc bien distinguer l'*é* fermé, l'*è* ouvert, l'*ê* chevroné, l'*e* muet françois non soutenu, et l'*eu*, voyelle soutenue, soit que leurs sons s'expriment par une, ou plusieurs lettres avec l'accent, ou sans accent, comme dans les mots *bonté*, *procès*, *fête*, *juste*, *bal*, *feu*, *j'ai*, *mai*, *maître*, &c.

9°. Quand on dicte à l'enfant du Bureau des mots, qui ont un *e* muet à la fin; par exemple *juste*, l'enfant d'abord compose *just* sans *e*, et si l'on apuye sur la dénomination de l'*e* muet, l'enfant mettra *justeu*, ou *justh*, et tout cela d'oreille, et par principe. Pour rectifier la chose, il faut lui dire sur le mot *just*, que l'*e* muet doit être exprimé, qu'il est simple, et non composé, ni aspiré, comme celui de *peu*, *heur*, &c. et qu'il suffit de mettre *juste*, &c.

10°. Les Maîtres asservis à l'ancienne Orthographe, négligent l'usage des *é* aigus, des *è* graves, des *ê* chevronés, et des *y* grecs ponctués et accentués. On n'a introduit cette pratique dans la Méthode du Bureau, que pour déterminer à l'enfant le vrai son des voyelles composées de plusieurs lettres, et de diphtongues équivoques et captieuses,

sans

sans ce supplément, comme dans les mots *j'ai*, *je ferais fait*, *maï*, *connoit*, *avoit*, *maître*, *avoient*; *mystere*; *païs*, *moïen*; *raïjon*; *abîme*, *stijx*; *bièn*, *vin*, *sain*, &c. Je me sers ici des deux *ij*, voyelle et cosonne, parce que les Imprimeurs n'ont pas des *y* grecs accentués comme le Bureau Typographique. Il est inutile d'objecter, que la singularité de ces lettres ainsi accentuées doit embarrasser les enfans, lorsque, lisant dans des Livres, ils ne trouveront pas de tels caracteres. L'enfant du Bureau apprenant par principes, s'acoûtume peu à peu à toutes les ortographes des Livres, et se trouve en état de raisonner là-dessus, mieux que les Maîtres de la Méthode vulgaire.

11°. Il n'y a point de signe dont on fasse ordinairement un si mauvais usage, que du *trema*; l'ignorance des Imprimeurs, et de la plûpart des Auteurs, ne justifie point celle des Maîtres de Typographie. Quand on n'avoit qu'un *i*, et qu'un *u* pour l'exprimer, et le distinguer, voyelle ou cosonne, le *trema* étoit d'un grand secours, par exemple, dans *verüe*, pour ne pas dire *verve*, &c. mais aujourd'hui, on ne doit l'employer, que pour distinguer les syllabes, exemple, dans *Moïse*, *aigüe*, &c. et jamais pour deux *i*, comme dans *païs* *moïen*, &c. au lieu de *pays*, *moyen*, &c. par l'abus du *trema*, on expose

expose les enfans à lire *pa-is*, comme *lais*, et *moi-ien*, au lieu de *moi-ien*. Voyez la Bibliothèque des enfans, in-4°, dans l'article de la lettre *y*.

12°. Quoique la dénomination *je*, ou *ji* soit bonne et vraie pour la lettre vulgairement apellée *j* consone, il est mieux cependant de l'apeller *ja*, pour la distinguer du *ge*, *gi*, et la déterminer à l'oreille en dictant des mots à l'enfant, comme dans les mots *juge*, *jaugeage*, *gigue*, *gigot*. J'ai remarqué, sur la dénomination de la lettre *x*, que la plupart des Maîtres la prononçoient mal, trop vite, et d'une maniere confuse, de même que le *ct*; pour lors l'oreille de l'enfant n'y comprend rien, il faut donc bien articuler les dénominations *cse-gze*; *cte-csi*, afin de pouvoir ensuite les bien apliquer dans la composition des mots, comme dans *Xér-xès*, *exiler*, *axe*, *stix*; *pacte*, *action*, &c.

13°. On ne doit rien négliger de ce qui peut servir à perfectionner l'art de montrer à lire. Or, comme la garniture d'un Bureau a des *ch*, *gn* en noir pour le François, et en rouge pour le Latin, le Maître doit faire usage des *ch*, *gn* rouges dans les mots François, où ces signes se prononcent comme en Latin; exemple, dans les mots *chœur*, *echo*, *inexpugnable*, *gnomon*, &c. qu'on écriroit *chœur*, *echo*, *inexpugnable*, *gnomon*, &c.

cc

et ainsi de tous les autres sons à double valeur, comme *gu, qu*, &c. prononcés différemment dans les mots *garde*, *garde*, *gualoupe*; *qualité*, *aquatique*, &c. En voilà bien assés pour faire comprendre l'avis sur ces sons distingués par les couleurs.

14°. Il n'y a presque pas de Maître de Typographie, qui veuille s'asservir à toutes les pratiques du Bureau. Il faut espérer, que peu à peu ils s'y accoutumeront. Ils sont donc priés de ne pas confondre l'usage des *f* initiales et médiales avec les *s* qui vont partout; l'usage des Livres est de ne mettre jamais à la fin d'un mot, la lettre *f* ayant la tête haute; c'est pourquoi il vaut mieux épuiser la logette des *f* à tête haute, que la logette des petites, qui vont bien partout. J'en dis autant des *e* fermés, et des *e* ouverts, qu'il faut employer tant qu'on peut pour conserver la logette des *e* sans accent, qui autrement se trouve trop tôt épuisée. D'ailleurs on ne sçauroit au commencement avoir trop d'exactitude pour la pratique des trois accents sur la lettre *e*. Les Livres mal accentués ne peuvent pas servir de règle aux enfans, c'est pourquoi on leur donne pendant un long-temps des thèmes sur des cartes, où l'on met des accents sur toutes les voyelles qui en ont besoin, pour indiquer leur vraie prononciation, ou l'orthographe de l'oreille.

oreille ; celle des yeux ne devant paroître qu'après que l'enfant est fermée sur celle de l'oreille ; ainsi l'on ne fera pas difficulté d'employer au commencement les accents sur les mots *Jupiter*, *Calais*, *quel*, et ainsi des autres mots. J'ai l'honneur d'être, &c.



LA FLUTE ET LE TAMBOUR

F A B L E.

Que vous êtes bruyant ! que vous êtes terrible !

Dit un jour la Flute au Tambour :

Que ne m'imitiez-vous : le cœur devient sensible

Quand je veux exprimer l'Amour,

Et je sais peindre tour à tour

Où la fureur jalouse, où le calme paisible ;

Partout on me caresse, au Théâtre, à la Cour,

Mais pour vous, Frere (il faut l'avouer sans détour)

Tel, par votre fracas croit se rendre invincible,

Et tout au plus il se rend sourd.

Ho, ho, ma Sœur la douceuse,

Répond l'Instrument Martial,

Tu voudrois donc railler ? ma foi tu t'y prends mal,

De tes brillans écarts la fougue impétueuse

Te paroît donc bien merveilleuse :

Et ma Caisse n'est , selon toi ,
 Qu'un Instrument de bas aloi ;
 Mais... mon Dieu point d'aigreur, chacun a sa manie,
 Dit la Flute , d'un ton aprochant du faucon ,
 Pour moi je n'y sçais qu'un secret ,
 Et sans autre cérémonie ,
 Qu'on juge entrè nous par l'effet ;
 Oüi , pour sentir à fonds ma justesse infinie ;
 Qu'on me place toujours sous les doigts de Blaver ;
 Et je serai toujours Reine de l'harmonie.
 Chansons , (dit le Tambour d'un air un peu brutal)
 Que Coigny , Belisle , ou Noailles ,
 Au Rustre qui me frappe ordonnent le signal ,
 Bien-tôt cet Instrument si borné , si fatal ,
 Fixera sous leurs loix le destin des Batailles ;
 Bien-tôt de fiers Guériers conduits d'un pas égal
 Sçauront braver la mort , renverser les murailles ,
 Et la peau d'un vil animal
 Annoblira partout d'illustres funérailles.
 Et fi donc , ma sœur , en deux mots ,
 Exalter tes langueurs pour b'âmer ma rudesse ;
 C'est donner morbleu dans le faux ;
 C'est confondre à plaisir la force avec l'adresse ,
 La victoire avec la mollesse ,
 C'est comparer mal à propos
 L'homme à talens , et le héros.
 A ce discours , à cette audace ,

28 MERCURE DE FRANCE

La Flute répliqua par un prélude exquis ,
Qui devoit du Tambour assurer la disgrâce ,
Les plus sçavans accords , les tons les plus hardis ,
Aux accents les plus doux furent bien-tôt unis ;
Vain espoir ! vains efforts ! quand elle fut bien lasse

Chacun resta dans son avis :

Pour moi , je n'en suis point surpris ,
Sur Lully , sur Rameau , je vois ce qui se passe.
Pour Voltaire et Rousseau , je connois deux partis ,
Nulles distinctions , le préjugé les chasse ,
Et de pareils débats sont toujours indécis :

La Fontaine l'eut dit avec bien plus de grace ,

Chaque chose ici-bas suivant nos apétits

Nous présente une double face :

L'amour propre d'abord fait son choix , met son prix ,

Et ce rapport secret qu'aucun pouvoir n'efface ,

Fixe nos sens assujettis ,

Il nous cache le but , l'altère , ou le déplace ,

Par lui , les jugemens de nos meilleurs Esprits

Ne sont qu'un choix aveugle , où leur cœur est
soumis.

Or cet Apologue m'invite

A plus d'une moralité ,

Heureux si quelqu'un en profite.

Jugeons peu , mais jugeons avec maturité ;

Le premier mouvement à l'erreur nous excite :

N'approuvons point les gens sur un récit flaté ,

N

Ne les condamnons point sur leur rusticité.

C'est par ces faux dehors que notre ame séduite,
Laisse éclipser la vérité ;

Augmentons les Beaux-Arts , étendons leur limite ;

Etonnons la Posterité ,

Mais , au beau feu qui nous agite

Joignons le charme respecté

D'une noble simplicité ;

Et quoiqu'Horace * nous débite ;

Puisqu'un Etre parfait n'est qu'un Etre inventé ;

(Du moins parmi l'humanité ,)

Pour décider du vrai mérite ,

Ecartons l'agrément , cherchons l'utilité.

** Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.*

*Par Pouchot , Tambour Major de la Ville
d'Avignon.*

Cette Fable , ou plutôt le titre de cette Fable , a peut-être déjà parû , & peut-être même dans notre Journal ; cependant, en la donnant au Public telle qu'elle est ici, nous ne craignons nullement d'en courir le reproche d'un double Emploi, auquel nous sommes bien résolus de ne jamais nous prêter , (du moins de dessein prémédité ,) mais le petit Ouvrage qu'on vient de lire, étant neuf & plus d'un égard , nous souhaitons seule-
ment

ment qu'il puisse avoir le mérite de plaire , aussi sûrement, qu'il a celui de la nouveauté.

Nous ne pouvons aussi qu'approuver la modestie sincère avec laquelle l'Auteur se défiant de sa propre force , semble appeler à son secours le Génie & les Graces de la Fontaine ; quiconque écrira des Fables, ne sauroit jamais prendre un meilleur parti que d'avoüer cet inimitable Auteur pour son Maître , heureux ceux , qui , par le choix d'un Sujet simple & bien assorti , par une Morale approfondie , mais naturelle , & par un tour d'expression varié mais toujours facile , pourront mériter d'être avoüés dans le petit nombre de ses vrais Eleves !

Au reste il nous a paru qu'il y avoit dans cette Fable , sur tout vers la fin , quelques opinions qui ont un peu l'air de Paradoxes , & qui pourroient par conséquent faire naître des idées nouvelles , & même des Dissertations , en forme pour les adopter ou pour les combattre.

Nous recevrons bien volontiers & ferons usage avec grand plaisir de celles qui pourroient s'offrir ; il n'est pas besoin d'ajouter que le Sujet en vaut la peine , il en est peu de plus intéressant dans tout l'Empire des Belles-Lettres.

QUES.



EPI TRE.

*A M. G*** pour le premier jour de l'An.*

LE temps qui d'une aîle legere
Fuit & s'envole pour toujours ,
Par sa vîtesse trop sévère ,
De l'an a terminé le cours ;
Et dans sa brillante carrière ,
Le Dieu qui porte la lumière ,
Nous ramene de nouveaux jours.
Déjà la nombreuse cohorte
De mille lâches Courtisans.
S'en va fraper de porte en porte ,
Et par des souhaits complaisans ,
Mendier la faveur des Grands ;
Mais hélas ! autant en emporte
Le plus petit souffle des vents.
Déjà la Troupe fantastique
De ces Petits-Maîtres , Porteurs
D'une figure archi-comique ,
De tous ces froids Adulateurs ;
Toujours ennuyeux Secrétaires
D'un style trop hyperbolique ,
Par son langage fanatique ,

C

Court

12. MERCURE DE FRANCE

Court accabler ses Auditeurs ;
Et dans un orgueil chimerique ,
Source d'éternelles fadeurs ,
Jouir du Priviége unique
De porter partout la langueur.
Déjà, selon l'usage antique ,
Un ennuyeux Complimenteur ,
M'abordant d'un air emphatique ;
Dans une phrase pathétique ,
Que masque une feinte douceur ,
Vient m'étaler sa Réthorique ,
Et sur un ton de voix flatteur ,
Me fait un souhait magnifique ,
Dont il me prive au fond du cœur ,
Ah ! loin de ce détour oblique ,
Que je déteste avec horreur ,
Loin du langage trop inique
D'un lâche & cruel imposteur ;
G * * * , d'un ton véridique ,
A toi , dans ce jour je m'explique ;
De mes souhaits connois l'ardeur ;
Jouïs toujours de la faveur
D'un sort tranquille & pacifique ;
Bannis tout soin mélancolique ;
Qu'à jamais la noire douleur
Ne puisse , par sa voix tragique ,
De ses beaux jours faner la fleur !

Puisse

Puisses-tu braver la fureur
Du Médisant, du Satyrique,
Du mauvais Plaisant, du Caustique ;
De l'Envieux, du grand Parleur,
Du Bigot & du Lunatique !
Eviter encor la clameur
De toute Nation Lubrique ;
Dont le Discours plus que cinique,
Outrage toujours la pudeur !
Sans briguer la vaine grandeur,
Dont se repaît la Gent publique ;
Et que cherche le Politique ;
Sans avoir le sort d'un Seigneur,
Que tourmente dans sa splendeur
Une gêne diabolique ;
Jouis de ce Dieu * métallique,
Que chacun cherche avec ferveur,
Que l'Avare à pâle couleur,
Enferme comme une Relique,
Que prétend trouver l'Art Chimique
Par sa sçavante profondeur,
Que cache en son sein l'Amérique,
Et dont, pour son Panégyrique,
L'Interêt est Prédicateur ;
Qu'à jamais la Muse Lirique
T'inspire le Chant Poétique,

* L'Or.

c ij

Qu

LE MERCURE DE FRANCE.

Qui de mes sens fut le vainqueur !
Deviens le Médor enchanteur
De quelque nouvelle Angélique ;
Et jouïs du parfait bonheur.

*Par M. B * * d'Aix.*



QUESTION IMPORTANTE,

Jugée au Parlement de Paris.

SI le Docteur en Théologie , étant exclus par l'ancien Gradué , le plus qualifié peut empêcher l'effet de la préférence accordée au Professeur Septenaire sur l'ancien Gradué qui a évincé le Docteur.

F A I T.

Le Sr Abbé de Majainville , Chanoine de l'Eglise Collégiale de S. Honoré de Paris , décéda au mois de Janvier 1737. sa mort, arrivée dans un des deux mois affectés aux Gradués nommés , donna ouverture à plusieurs réquisitions de son Canoniat.

Il fut requis par quatre anciens Gradués nommés , par deux Docteurs en Théologie , & par le Sr Playne , qui professoit la Rhétorique au College de Lizieux depuis près de 17. ans,

Ces

Ces sept Contendans se trouverent néanmoins réduits à quatre , parce que d'un côté le Sr Lucas , l'un des deux Docteurs , & le Sr Domino , qui étoit le plus ancien des Gradués nommés , n'obtinent point de provisions , & que d'autre part le Sr Guy , autre Gradué , se tint pour rempli par la Cure de Hoüille , dont il fut pourvû *in vim Gradus* , comme ayant vacqué au mois de Janvier 1738.

Les quatre véritables Contendans étoient donc le Sr Paris, Gradué nommé dès le 9. Mars 1694; le Sr Rigoulet, autre Gradué, dont la nomination n'étoit que du 18. Mars 1695 ; le Sr Dugard, Docteur en Théologie , qui n'étoit Gradué nommé que du 22. Mars 1700 ; enfin le Sr Playne , Professeur septennaire , dont les titres & capacités n'étoient pas moins en regle que celles du Sr Rigoulet , plus ancien Gradué que le Sr Dugard.

Le Sr Dugard , quoique déjà possesseur de quatre autres Bénéfices simples , fut le plus diligent à prendre possession réelle du Canoniat de S. Honoré ; ensorte que ses Contendans ne purent prendre que la possession Civile & Canonique ; mais sur les plaintes respectives , le Sr Dugard fut évincé , aussi-bien que les Gradués , par Sentence renduë contradictoirement en la première Chambre du Palais le 20. Mars 1738.

C iiij qui !

qui , conformément aux Conclusions du Ministère public , maintint le Sr Playne , lequel en vertu de cette Sentence , entra en jouissance du Canoncat contentieux.

Le Sr Dugard ne se contenta pas d'interjeter apel de cette Sentence ; il engagea la Faculté de Théologie à intervenir en sa faveur.

La Faculté des Arts intervint aussi , & se joignit au Sr Playne.

Il y eut aussi apel de la part des Srs Paris & Rigoulet , anciens Gradués.

Tel étoit l'état de la Cause, lorsqu'elle fut portée en l'Audience de la Grand'-Chambre.

On disoit de la part du Sr Dugard , qu'il falloit commencer par examiner le Privilege du Professeur septenaire ; que le Privilege de ce Professeur étoit d'exclure tous Gradués ; qu'ainsi il étoit inutile de compter ceux avec lesquels la Cause avoit été jugée , à moins que ce ne fût pour les exclure en vertu du Privilege du Professeur septenaire. On mettoit ensuite le Sr Dugard sur les rangs , & l'on disoit que le Bénéfice lui apartenoit, comme étant plus ancien Gradué que le Professeur septenaire , & en conséquence de son exception du Privilege du Professeur auquel le Sr Dugard oposoit ce Brocard de Droit , *Si vinco vincentem te , à fortiori vinco te.*

De la part du Sr Playne , Régent septenaire , on disoit au contraire que ce Brocard ;

Si

Si vinco vincentem te, &c. n'étoit qu'un cercle vicieux, & l'on établissoit trois propositions; la première, que le Privilege du Professeur n'étant qu'une exception au Droit commun, il falloit examiner le droit commun, avant que de discuter le Privilege.

Suivant le droit commun entre Gradués nommés, tels que les Parties qui avoient toutes cette qualité, *Qui prior est tempore, potior est jure*, c'est la Doctrine du Concordat. §. *Statuimus. Tit. de Collat.*

Le Concordat n'est pas le droit commun des Docteurs seulement, il est aussi celui des Gradués. Les questions qui les concernent, y sont décidées.

Aux termes du Concordat, les Docteurs n'ont aucune préférence, *Ratione Doctoratus*, sur les Gradués nommés; quelque distingué que soit le Docteur, lorsqu'il remplit dignement ses fonctions, un simple Gradué nommé plus ancien, l'emporte sur lui en matière de Bénéfices affectés à ces sortes de Gradués. C'est la priorité de la nomination qui décide. Tel est le droit commun auquel on doit d'abord s'arrêter.

Suivant la Déclaration du mois de Janvier 1676. les Docteurs en Théologie ne peuvent empêcher la préférence des Professeurs septenaires sur les anciens Gradués, à moins qu'ils ne soient les plus anciens des ayant

C iiij droit

droit au Bénéfice. Il faut donc commencer par vérifier si le Sr Dugard est le plus ancien de ces ayant droit.

Tirer le Docteur du milieu des Contendants, pour mettre d'abord le Bénéfice en discussion entre les anciens Gradués & le Professeur, qui est le dernier, ce seroit commencer par où l'on doit finir. La regle est de sçavoir lequel sera le premier, & se trouvera le mieux qualifié, de le faire ensuite contester avec le Docteur, dont la nomination est postérieure avant que le Vainqueur s'adresse au Professeur septenaire, qui est le dernier, & avec lequel par conséquent la dispute doit se terminer par l'examen de son Privilege, comme n'étant qu'une exception au droit commun.

Cet ordre de contention fut ainsi décidé par Arrêt rendu au rapport de M. Severt le 12. Décembre 1737. contre le Sr Lucas, Docteur en Théologie, à l'occasion du Canoniat de l'Eglise de Paris, dont M. l'Abbé de la Grange, Conseiller en la Cour, étoit mort Titulaire au mois de Juillet 1733.

La seconde Proposition du Sr Playne, étoit que le Gradué plus ancien, qui avoit évincé le Docteur, étoit lui-même ensuite évincé par le Régent septenaire, en vertu du Privilege que le Professeur a sur tous les Gradués, par l'Article 54. des Statuts faits pour l'Université en 1598. qui est conçu en ces termes : *Ut*

plures

plures ad docendum incitentur , Magistri Artium, qui per septennium continuum absque intermissione & citra fraudem in celebri Collegio publicè docuerint, præferantur omnibus Graduatistis in jure nominationis , exceptis Doctoribus in Sacrà Theologiâ , tantum.

Depuis que le Roy a établi le *gratis* dans l'Université en 1719 , les apointemens qu'il donne aux Professeurs , leur tiennent lieu de l'honoraire que leur payoient les Ecoliers. Ce n'est qu'un changement de rétribution , qui n'a rien changé aux Privileges des Professeurs septenaires.

Ce n'est même pas un droit nouveau introduit par le Statut, puisque dès 1316. cent ans avant le Concile de Basle, tenu en 1432, on envoyoit à Rome le Rôle des Gradués , & sur ce Rôle les Régens étoient préférés.

Voyons maintenant , si le Docteur peut se relever de sa défaite à la faveur de l'exception , qui est la dernière portion du Statut : *Exceptis Doctoribus in sacrâ Theologiâ , tantum.*

Dans la disposition du Statut , le combat n'étoit qu'entre les Professeurs & les Gradués : dans l'exception , il n'est plus qu'entre les Docteurs & les Professeurs ; c'est-à-dire , que, si au lieu d'un ancien Gradué dûement qualifié , le Professeur septenaire a un Docteur pour concurrent , le privilege du Pro-

C v. fesseur

fesseur n'aura pas lieu contre le Docteur ; ils sont renvoyés entre eux au droit commun des Gradués , à la priorité de leurs nominations , lorsqu'ils sont seuls contendans.

Alors , si le Docteur est le plus ancien *in jure nominationis* , il sera préféré au Professeur septenaire ; & *à converso* , si le Professeur est le plus ancien , la préférence lui sera dûe sur le Docteur : en un mot la question se décide entre eux de même qu'entre deux Gradués , parce que vis-à-vis l'un de l'autre, on ne doit point faire attention à leurs qualités de Docteur & de Professeur.

Mais il n'en est pas de même, lorsqu'ils ont aussi pour concurrent un plus ancien Gradué nommé ; en ce cas comme le Docteur est exclus par cet ancien Gradué , il devient sans intérêt , & par conséquent sans droit , pour disputer au Professeur septenaire la préférence qu'il a sur l'ancien Gradué.

Quand le Professeur n'auroit pas cette préférence , le Docteur ne l'auroit pas encore ; la priorité de la nomination du Gradué excluroit le Docteur , qui n'a point de privilège sur les Gradués ; car le Docteur étant une fois exclus, ne peut plus rentrer en lice.

Si donc le Docteur a été excepté du privilège du Professeur , ce ne peut être , que lorsqu'il concourt avec un Professeur plus jeune , ou tout au plus , lorsque le Docteur

est

est le plus ancien des Gradués nommés, ayant droit au Bénéfice. •

La troisième Proposition du Sieur Playne, étoit que suivant la Déclaration de 1676. le Docteur doit être le plus ancien des ayant droit au Bénéfice, pour empêcher l'effet de la préférence du Professeur septenaire sur l'ancien Gradué, par qui le Docteur a été exclus : & en effet ce sont les propres termes de la Déclaration de 1676. dont le Sr Playne faisoit voir que l'esprit est conforme à la lettre.

De la part des Gradués on oposoit au Sr Playne, que le Privilege du Docteur faisant cesser celui du Professeur septenaire, il falloit revenir au droit commun, & décider la cause par la priorité des Grades, *mutuo consensu se se impediunt.*

La Réponse du Sr Playne, étoit que ce Brocard ne s'applique qu'à des Pourvûs de même date en Cour de Rome, ce qui est bien différent de l'espece où il ne s'agissoit pas de prévention, mais de décider la préférence entre des contendans à differens titres.

D'ailleurs, avec qui les anciens Gradués vouloient-ils faire concourir le Professeur ? Avec un Docteur qu'ils ont eux-mêmes évincé, comme plus anciens que lui : ensorte que ce Docteur ne peut plus concourir.

C vj Enfin

Enfin l'exception faite pour les Docteurs du Privilege des Professeurs , n'est autre chose qu'une exemption de leur Privilege ; exemption qui est personnelle aux Docteurs , & dont eux seuls peuvent faire usage ; les anciens Gradués ne peuvent pas se l'arroger.

La seconde objection des Gradués consistoit à dire , que la Déclaration de 1676. renvoye à l'ancienneté des Grades.

Mais le Sr Playne répondoit que cette Loi n'y renvoyoit que les Docteurs , qu'elle ne change rien au Privilege des septenaires , & qu'au contraire elle le confirme.

Ce renvoi des Docteurs à la priorité , est une condition aposée à leur exemption du Privilege des septenaires : ils en sont exempts, s'ils sont les plus anciens des ayant droit au Bénéfice ; mais s'ils ne le sont pas , le Privilege des septenaires aura son cours sur les anciens Gradués : la raison est , qu'en ce cas le Docteur est sans intérêt , étant exclus d'abord par le plus ancien Gradué, plus ancien que lui, après quoi le Gradué se trouvant vis-à-vis du Septenaire, le Privilege de ce dernier doit avoir son effet contre le Gradué , dans toute son étendue.

On faisoit encore une dernière objection au Sr Playne , sur la notification de sa Lettre de *septennium*.

Il avoit fait cette notification dans les termes les plus énergiques , par un Acte dans lequel il avoit donné copie à M. l'Archevêque & notifié sa Lettre de Tonsure, celle de Maître ès Arts , celle de *quinquennium* , & celle de nomination.

Mais sous prétexte que la notification de sa Lettre de *septennium* avoit été faite comme postérieure par un Acte séparé , où il n'étoit pas spécifié qu'elle eût été montrée & exhibée, mais qu'elle avoit été notifiée & signifiée à M. l'Archevêque , le Sr Rigoulet prétendoit que cette notification étoit insuffisante , & produisoit une nullité dans les capacités du Sr Playne , aux termes du §. *Prefatique graduati & nominati* du Concordat.

On répondoit de la part du Sr Playne , que ces expressions prouvent bien que ce Paragraphe ne s'applique qu'aux Gradués simples & nommés. Les formalités prescrites aux Gradués par le Concordat , ne sont point à la charge des Professeurs septenaires ; leur Privilege n'a été établi que par le Statut de 1598. il est directement contraire au droit commun du Concordat ; on ne peut donc assujétir les Professeurs comme septenaires, aux mêmes formalités que les Gradués , par rapport à leurs Lettres de *septennium* en particulier , *de quo non est cogitatum.*

Le Sr Playne pouvoit même ne pas donner copie de la sienne à M. l'Archevêque, & le Sr Dugard ne lui avoit pas notifié sa Lettre de Docteur.

D'ailleurs, lorsqu'un Acte fait par deux Notaires, porte qu'un Titre a été notifié & signifié, ce sont deux operations qui rempliroient au besoin la double formalité du Concordat.

De ces différentes réflexions, le Sr Playne concluoit, que de quelque côté que l'on envisageât la contestation, la maintenue prononcée en sa faveur étoit juste & régulière.

Par Arrêt rendu contradictoirement en l'Audience de la Grand'-Chambre, le 19. Mars 1739. conformément aux conclusions de M. l'Avocat Général Daguesseau, la Sentence des Requêtes a été confirmée; ensorte que le Sr Playne, en qualité de Professeur septenaire, a été maintenu en possession du Canoniat contentieux, par préférence aux Gradués nommés, quoique plus anciens, & au Docteur en Theologie.



E P I T R E.

*De M. L**** de Sepmanville à Mad. *****
au jour de l'an.*

L'An passé, sage & belle Irene,
Je vous donnai pour votre Etrene
Des Vers qui vous plurent beaucoup :
Je les faisois alors sans peine.

Mais sçavez-vous pourquoi ? c'est que dans l'Hy-
pocrène

J'allois souvent boire le petit coup ;
Mon esprit pour rimer n'étoit point à la gêne ;
Apollon échauffoit ma veine,
Et j'étois même un de ses bons Amis.
Aujourd'hui quelle différence !
Depuis que pour suivre Themir,
Et qu'à ses volontés soumis,
Je lui donne la préférence,

De rimer, belle Irene, il ne m'est plus permis ;

A la Raison je l'ai même promis.

Cependant aujourd'hui vous voulez que je rime ;
Et pour vous obéir j'oublie en ce moment,
Que de ne plus rimer j'avois fait le serment.

La Raison, il est vrai, ne m'en fait point un crime ;

Mais il faut ici convenir,

Que

46 MERCURE DE FRANCE

Que la rime qui m'abandonne ,
Malgré moi m'oblige à finir :
La Raïson même me l'ordonne ;
Elle me fait ressouvenir ,
Que soumis à ses Loix je lui dois obéir.
Je le sçais ; mais l'aimable Irene
Exige des Vers pour Etrene ;
La refuser c'est me trahir ,
Et la forcer à me haïr.
Pour prévenir cette disgrâce ;
Sans invoquer le Dieu qu'on révere au Parnasse ;
Sans vouloir m'égarer dans le sacré Valon ,
Pour Muse, je choisis l'estime ;
C'est elle en ce moment qui m'inspire & m'anime ;
Et mon cœur est mon Apollon :
Dans ce beau jour, où l'an se renouvelle ,
Sur le toit d'un Ami fidele & généreux ,
J'allois faire pour vous des vœux ,
Et vous donner des marques de mon zele...
Mais que dis-je ? quels vœux peut-on faire pour
vous ?
D'Hebé vous avez la jeunesse ,
De Venus les attraits , de Pallas la sagesse ;
Votre sort est brillant & doux ;
Mais il vous faut , dit-on , des fruits de l'Hyménée.
Veuille ce Dieu , pour vous faire sa cour ,
Vous étrenner dans la nouvelle année.
D'un Fils aussi beau que l'Amour !



*LETTRE sur l'amour & la connoissance
des Beaux Arts, écrite de Paris
au mois d'Août 1739.*

LE sujet sur lequel vous m'obligez, Monsieur, à vous entretenir, feroit la matière d'un assez gros Livre; si j'avois assez de loisir & les talens nécessaires, je l'entreprendrois très-volontiers. Mais sans tant de façon, ni un plus long préambule, je vais tracer ici ce que j'ai pu me rappeler des divers entretiens que nous avons eûs ensemble sur cette matière, puisque vous croyez qu'elle seroit agreable au Public, & même utile à beaucoup de jeunes Gens, pour leur former le goût, en leur ouvrant une route aisée, qui non seulement les amuseroit, mais encore piqueroit leur curiosité, & les mettroit en état de goûter & de juger ensuite de ce qu'on entend dire frequemment sur ces matières, dans lesquelles des Gens d'Esprit, & très polis d'ailleurs, n'osent hasarder leur sentiment, crainte de se donner un certain ridicule, ridicule qu'il n'est pas toujours aisé d'éviter, pour peu qu'on ait d'amour propre, & qu'on ne veuille pas passer pour n'avoir ni goût ni intelligence pour ce qui fait l'empressement & les délices de tant d'hon-

d'honnêtes Gens , que la connoissance & l'amour des beaux Arts rend plus estimables. En effet il n'y a point de sujet de conversation & d'entretien qui se présente , plus fréquemment que celui-ci , car on ne sçauroit entrer dans aucun appartement où il n'y ait au moins des Tableaux ou Estampes, sans parler des Bronzes , Figures de marbre , Ornemens de cheminées , Tapissieries , Plafonds , Frises, &c. & ces sortes d'entretiens sont d'autant plus agreables , que les choses dont on parle sont sous les yeux de l'Assemblée.

Il n'y a personne qui ne desire ardemment d'acquérir du goût & de la connoissance , mais peu de gens agissent conséquemment. Les uns , par une modestie mal entendue , croient de bonne foi n'en avoir point du tout , & soit, manque de certaines lumieres, paresse ou nonchalance , ils desesperent d'en pouvoir jamais acquérir. Les autres , remplis d'une trop bonne opinion d'eux-mêmes, & hardis jusqu'à la témérité, croient en avoir beaucoup , & souvent n'en ont point du tout. Ce sont deux sortes de Gens presque également déraisonnables , souvent même impatientants. Les premiers, à qui on montre un beau Tableau , vous disent froidement , Je ne m'y connois point , & détournent la vûe. C'est comme si une personne à qui l'on présenteroit une belle Fleur , répondoit , Je
n'ai

n'ai point d'odorat. Le premier aveu n'est pas si humiliant, mais il n'est pas plus sensé. Cette absurdité paroîtra encore plus frappante, si on veut bien faire réflexion que la Peinture n'est autre chose que l'imitation des objets de la Nature, que nous avons continuellement sous les yeux, & dont la comparaison se fait bien aisément, même machinalement, & sans une attention expresse. Or tous les hommes, généralement parlant, n'ont pas plutôt les yeux ouverts, & le premier usage de la raison, qu'ils aiment l'imitation. Cela n'a besoin ni de preuves, ni d'un plus long raisonnement. Or la chose la mieux imitée dans un Ouvrage de Peinture, de Sculpture, &c. est toujours celle qui fait le plus de plaisir au Sçavant comme au vulgaire; & ce degré de plaisir & d'intérêt que nous prenons en voyant un Ouvrage, est la mesure du degré d'estime que nous devons avoir pour l'Ouvrage même. Je parle ici d'un galant Homme, d'un curieux, amateur des belles choses, & qui n'est point initié dans les mystères de l'Art, mais seulement éclairé par les lumières de sa raison, par quelque justesse dans l'esprit & par son goût, fruits des diverses impressions agréables que son ame a reçues à la vûe des divers Ouvrages, & de réflexions qui les ont suivies; d'où résulte ce sentiment fin, délicat, & sûr,

par

par lequel on distingue ensuite les excellens Morceaux qu'on apprécie, des médiocres & des mauvais ; ce discernement exquis, & ces utiles observations par lesquelles on fait remarquer ce qui manque, ou ce qu'il faudroit changer ou retrancher dans les chefs-d'œuvres de l'Art les plus parfaits ; car il n'y en a point où il n'y ait quelque chose à desirer pour les Esprits sublimes ; mais pour le progrès & la perfection des Arts, il faudroit indiquer par de solides raisons, les tours ingénieux qu'on pourroit prendre pour porter à un plus haut degré de perfection un Ouvrage qui auroit déjà quelque mérite, car on voit tous les jours des productions où il n'y a, à la vérité, rien de piquant ni de bien élevé ; mais où l'on trouve cependant une pensée heureuse, un trait hardi & singulier, de l'invention, &c. Il n'y a point d'Ouvrage fait avec amour & une bonne intention, où l'on ne trouve quelque mérite.

Mais je fais reflexion, M. que je m'épuise ici vainement en reflexions & en raisonnemens, pour faire naître aux honnêtes Gens, qui voyent bonne Compagnie, quelque sensibilité & quelque goût pour la Peinture, la Sculpture, l'Architecture, les Estampes, les Tapisseries, &c. qui font l'entretien le plus ordinaire de tout le monde, par l'occasion qu'on a tous les jours d'en voir dans
les

les Lieux publics , & chés presque tous les Particuliers, de les admirer, de les critiquer, & d'en juger enfin, chacun selon sa portée & son inclination ; mais, encore une fois, je me donne une peine inutile ; car les Gens intelligens & amateurs , n'ont nul besoin de mes foibles lumieres ; & les autres , que j'ai principalement en vûë , sont pour l'ordinaire des génies si bornés , qu'ils n'ont nul sentiment & nulle lecture ; l'aspect d'un Livre les fait bâiller. N'importe , vous pourrez m'en avoir quelque gré , au moins suis-je bien assuré que vous ne me blâmerez point dans l'intention que j'ai d'éclairer les jeunes Gens , & de les aider , sinon à leur donner beaucoup de goût pour les Beaux Arts, du moins à les engager à les aimer. J'en excepte cependant un petit nombre de Gens bourrus , revêches , & extraordinairement grossiers , dont les organes mal disposés , n'ont jamais porté dans l'ame aucune impression agreable , absolument insensibles à ce qui peut s'offrir de plus flatteur pour l'oüie , la vûë , l'odorat , &c. il n'est pourtant aucun de ces Hommes , qui ne porte dans son cœur au moins le germe des plus belles connoissances , & même des talens les plus singuliers ; mais il faut que quelque culture ou quelque heureux hazard fasse éclore ce germe.

La proportion en général , met à portée de
saisir,

faisir , même de retenir la position des objets agreables , & , quand elle se joint à la symetrie , c'est une source de divers agrémens , des plus fecondes. La symetrie dans les Ouvrages de l'Art , partage l'objet en deux ou plusieurs parties égales , si l'on veut , & uniformes , mais susceptibles de contraste & de variété .

Ce qu'il y a d'heureux , M. c'est que dans les especes d'Instructions que j'entreprends de donner ici , pour pouvoir voyager agreablement dans le Pays des Beaux Arts & avec fruit , il ne faut qu'une application médiocre , & seulement capable d'amuser.

Comme je ne vous ai pas promis de l'ordre dans mes Lettres , vous vous contenterez , s'il vous plaît , des choses qu'elles contiennent , sans elegance & sans arrangement méthodique ; cela auroit trop l'air de préceptes en forme , &c.

Mais à propos d'air , je vais répondre en passant à votre question. En considerant une Figure peinte , sculptée , en ronde bosse ou en bas relief , il faut observer un air noble , qui marque de l'elevation dans les sentimens , bien different d'un air tendre , qui paroît être un garant d'un sentiment de même espece , & où la reconnoissance & l'amitié peuvent entrer pour quelque chose ; d'un air fin , qui annonce de l'esprit ; d'un air vif , petillant ,
qui

qui caractérise le feu & la légèreté de la jeunesse. Avec une médiocre attention, on s'apercevra que les différens airs de têtes, font passer jusques dans l'ame du Spectateur, les sentimens qu'ils expriment. Les Animaux à qui l'on attribue de la beauté, la doivent à l'éclat de leurs couleurs, aux graces de leurs mouvemens, & aux sentimens qu'il semblent exprimer par leur air & par leurs petites façons.

A l'égard de l'effet du tout ensemble d'un Tableau, il y faut apercevoir cet accord & cette harmonie, qu'on doit à la théorie de la Musique, & dont les consonances font un effet plus ou moins agreable, selon qu'elles sont de nature à exercer plus ou moins les fibres de l'ouïe, sans les fatiguer. Or il est raisonnable de penser que cette loi influë sur toutes les sensations. Il est bien des couleurs dont l'assortiment plaît ou déplaît aux yeux, selon la consonance, pour ainsi dire, qu'elles forment dans le fond de la rétine. Je tâcherai d'être moins diffus dans ma seconde Lettre. Je suis, Monsieur, &c.





ODE SUR LA CHICANE.

A Messieurs du Conseil d'Artois.

Nourri sur l'Helicon dès ma tendre jeunesse,
 Abreuvé de ces Eaux, dont s'enivroient sans cesse
 Les Grecs & les Romains,
 Je descends dans un Soufre obscur, épouvantable,
 Où regne un fier Tiran, vieux Démon, redoutable
 Aux malheureux humains.



Chicane... de ton nom dois-je souiller mes rimes ?
 Muse, lance tes traits, arrête de ses crimes
 Les progrès dangereux ;
 Trape ces noirs Supôts, ces Démons subalternes,
 Que je vois mugissant, dans ces sombres cavernes
 Porter leurs pas affreux.



Ici, c'est l'Avarice, harpie insatiable,
 Monstre chés les Mortels à jamais détestable,
 Mais trop peu détesté ;
 Qui, par un long tissu d'intrigues tortueuses ;
 Dépouille ses Voisins, victimes malheureuses
 De son avidité.



Là, c'est l'Ambition , dont la jalouse rage
 D'un Rival innocent , mais qui lui fait ombrage ;
 Cherche à sapper l'apui ;
 Par de lâches détours , par de sourdes machines ;
 Elle veut s'élever sur les tristes ruines
 Et les cendres d'autrui.



Que vois-je ? quel objet ! quelles vives allarmes ?
 Une Epouse éplorée , et noyant dans ses larmes
 Ses vertueux apas !

Nuit & jour , isolée , en vain elle rapelle
 Un Epoux moissonné par la Parque cruelle ;
 Et qui ne l'entend pas.



Ses enfans autour d'elle , infortunés pupilles ;
 Confondent leurs sanglots & leurs cris inutiles
 Dans les bras maternels ;

La perte d'un soutien , subite , irréparable ;
 Vous condamne aujourd'hui , Famille déplorable ,
 A des pleurs éternels.



Arrête , Monstre affreux , implacable Chicane ;
 Arrête ; où portes-tu de ta fureur profane
 Les excès abhorrés ?

La Veuve & l'Orphelin ; au défaut de la Terre ;
 D Peuvent

56 MERCURE DE FRANCE

Peuvent , en leur faveur allumant le Tonnerre ,
Venger leurs droits sacrés.



Tremble . . . Mais c'est en vain. Ainsi qu'un Loup
terrible ,
Qu'entraîne , que transporte une rage invincible
Au milieu des Troupeaux ;
On voit voler la mort sur ses traces sanglantes ,
Il déchire , il dévore & les Brebis tremblantes ,
Et les foibles Agneaux.



Plus acharnée encor , la Chicane homicide
Répand confusément de sa noirceur perfide
Les tragiques effets.
Rien ne peut arrêter ses efforts indomptables ;
On la voit s'engraisser du sang des misérables ,
Qu'elle boit à longs traits.



Je frémis ; juste Ciel ! quel spectacle difforme
De mille objets hideux , quel assemblage énorme
Epouvante mes yeux ?
Les Enfers en courroux , du fond de leurs abîmes ;
Pour former son cortège , ont-ils vomis les crimes
Les plus contagieux ?



Je

Je vois à ses côtés le Mensonge , l'Injure ,
Le Blasphème effaré , l'audacieux Parjure ,
La Haine , la Fureur ;
Sur ses pas redoutés marchent les Brigandages ,
Le Vol , l'Exaction , les funestes Ravages ,
Le Desespoir , l'Horreur.



Mégera impitoyable , elle envahit le Monde ,
Dans presque tous les cœurs sa malice féconde
A fait passer ses loix ;
Au Cloître , sous le Dais , partout elle se glisse ,
Son Trône est l'Univers , ses armes l'artifice ,
Les crimes ses exploits.



Souvent , parmi nos Rois , on vit plus d'un Alcide
Tenter d'exterminer l'inférieure Euménide ,
Fatale à leurs Sujets ;
Mais mille coups portés la rendent plus puissante ;
C'est une Hydre immortelle & toujours renaissante
Pour de nouveaux forfaits.



C'est à vous , Corps illustre , * Arbitres respectables ,
Qui faites consister à vous rendre équitables ,
Votre unique grandeur ,

• Le Conseil d'Artois

Dij

C'est

MERCURE DE FRANCE

C'est à vous de venger des attentats du Crime
La Vertu qui gémit & que la Fraude opprime
Sous les coups du Plaideur.



Poursuivez. Que toujours votre zele intrépide
Impose à la fureur de la Chicane avide
Un redoutable frein ;
De l'austère Themis organes salutaires ,
Soyez & montrez-vous dignes dépositaires
Du pouvoir souverain.



Interprete des Loix , soutien de la Justice ,
Le sage *Palisot* , * comme un Astre propice ;
Brille au milieu de vous.
Ciel ! conserve des jours si chers à la Patrie ,
Clotho , prends sur nos ans pour augmenter sa vie ;
Ce vol nous sera doux.



Puisse-t'il de Nestor égalant les années ,
Couler dans les vertus ses nombreuses journées
Sans trouble & sans ennui !
Quand il aura rempli cette heureuse carrière ,
Nous verrons avec joye , à la place du Pere ,
Un Fils digne de lui.

* *M. Palisot d'Incourt , Premier Président.*

J. A. Masson d'Arras.

PESCHES



*PESCHES qui se font dans le Bosphore
de Thrace , & sur les Côtes de Natolie
& de Romanie.*

CES Mers étant fort abondantes en bon Poisson , qui entre , ainsi que partout ailleurs , dans la subsistance du Peuple , & qui contribuë aussi à la délicatesse de la table des Grands , il y a beaucoup de gens qui s'adonnent à la Pêche , & qui font le métier de Pêcheurs : mais comme Constantinople , où ils débitent principalement leur Pêche , est une Ville habitée par diverses sortes de Nations , dont quelques unes ne mangent que du Poisson dans de certains temps de l'année , les Pêcheurs s'adonnent plus particulièrement à la Pêche dans ce temps-là , sans considerer les Saisons , quoiqu'en général il y en ait qui pêchent toute l'année , parce que les Turcs mangent presque régulièrement à tous leurs repas , un plat ou deux de Poisson.

Les Grecs & les Armeniens ont divers Carêmes , dans lesquels il ne leur est pas permis d'en manger , mais simplement des Coquillages , ce qui fait que les Pêcheurs dans ces temps-là , travaillent particulièrement à en chercher , desorte que le Poisson

D iij de

30 MERCURE DE FRANCE

vient pour lors plus rare ; en général il n'y a point de jour de l'année qu'il ne se trouve du Poisson & des Coquillages au Marché de Constantinople.

Les Pêcheurs qui le fournissent , sont de toutes les Nations qu'il y a à Constantinople , c'est-à-dire , Turcs , Grecs , Arméniens & Juifs , & s'associent indifferemment entre eux selon leur convenance , un Bateau étant quelquefois armé de Turcs , de Grecs & d'Arméniens ; car pour les Juifs ils ne se mêlent guere avec les autres : ces Pêcheurs ne s'étendent guere plus loin que dans le Port , dans toute la longueur du Canal , quelques lieues dans la Mer noire , autour des Îles des Princes , & jusqu'à Ponte Grande , dans la Propontide.

Et comme ceux qui pêchent ne pourroient pas ; sans se trop détourner , porter eux-mêmes leur Poisson à la Ville , il y a de petits Bateaux , mais extrêmement forts de bois , armés d'un ou deux hommes au plus , qui vont au-devant d'eux pour prendre leur Poisson , & le porter au Marché.

Outre cette Pêche , qu'on peut appeller journaliere , il y en a trois autres qui se font dans des temps marqués , & pour les Salaisons ; sçavoir , celle des Sardines de la Pitchuda , des Palamides , & des Sombres , à quoi on peut joindre celle du Pesche-Spada ,
quoi-

quoiqu'elle ne soit ni si abondante , ni si générale que les autres : de cette maniere on peut diviser les Pêches qui se font pour la consommation de Constantinople , en trois especes ; en celle de toutes sortes de Poissons pendant tout le cours de l'année , qu'on peut appeller journaliere ; en celle des Coquillages de toute espece , pour les Carêmes des Grecs & des Armeniens , & en Pêche pour la Salaison , qui se fait à des temps marqués.

Tous ceux qui s'adonnent à ces Pêches , dépendent d'un Officier institué par le G. S. qui s'appelle *Balouk Emîni* , qui prend un huitième pour son Droit. Cet Officier a un Kiosk sur la Marine , appuyé sur les murailles du Serail , vis-à-vis de Calcedoine , & qui est comme la Douane du Poisson ; & comme il y a une Pêcherie vis-à-vis , il y a fait construire ce Kiosk , afin que le G. S. pût y venir prendre le plaisir de la Pêche , lorsqu'il en auroit envie.

Outre le Balouk Emîni , dont on vient de parler , il y a quatre Maîtres Pêcheurs Grecs , qui sont indépendans , et dont les Charges sont ordinairement héréditaires ; on les appelle *Moussellim* , & ils sont proprement les Pourvoyeurs de Poisson du Serail , faisant cette fourniture aux conditions dont ils sont

Diiij con-

82 MERCURE DE FRANCE

convenus avec les Officiers du Grand Seigneur.

On trouve dans ces Mers à peu près les mêmes Poissons que sur la Côte de Provence ; mais comme ils ont différens noms , on pourra en donner une Liste en Grec vulgaire & en Italien. Les Coquillages sont aussi à peu près les mêmes.

Les Turcs , les Grecs , les Arméniens & les Juifs s'adonnent également à la Pêche ; mais les Habitans des Isles des Princes, dans le Golfe de Nicomedie , sont presque tous Pêcheurs ; & comme ce sont eux qui vont dans la Mer noire , & qui s'étendent le plus dans la Propontide , ils ont des Bateaux plus forts que les autres , mais pour l'ordinaire armés seulement de trois hommes , qui manient chacun deux Rames. Ils en ont de plus forts pour la Pêche des Sardines , ils appellent ceux-ci *Grippo* , du nom des Filets ; on verra la figure des uns & des autres , de même que des Pêcheurs , dans les Tableaux qu'on fait faire.

Pour ce qui est des Filets dont ils se servent , il y en a de différens, selon les différentes sortes de Pêches : les plus ordinaires sont ceux qu'ils appellent *Grippo* , & *Difena*. Le tissu de ce dernier , a les mailles fort petites , & est envelopé de côté & d'autre , d'un autre Filer ;
dont

Dont les mailles sont extrêmement larges & d'un fil beaucoup plus gros ; il a trois pieds de hauteur , & environ quatre-vingt pieds de long , chargé d'anneaux de plomb par le bas , & soutenu de liege ou de bois par le haut.

On se sert fort peu du Filet appelé *Epervier* , n'y ayant presque que les Gens qui ont des Maisons situées sur le bord du Canal, qui en fassent usage , plutôt pour le plaisir que pour l'utilité , dans le tems du passage des Palamides & des Sombres. On dira en passant , qu'il est quelquefois si abondant , que les Gens qui vont en Caïque sur le Canal , en prennent beaucoup avec la main.

La Pêche des Sardines se fait pendant les mois de Juin , Juillet & Août , toujours de nuit , & dans le temps seulement que la Lune ne paroît pas ; il s'en prend grande quantité , que l'on fait saler , & qui se débite tant dans le Pays , qu'au dehors , comme dans l'Archipel , en Candie , en Morée , & ailleurs.

Maniere de pêcher les Sardines.

Il se fait quantité d'armemens pour cette Pêche , étant libre à chacun de l'entreprendre , avec la permission du Balouck Emini , & en lui payant son Droit.

Chaque armement est composé de deux

D v

Bac

74 MERCURE DE FRANCE

Bateaux, l'un plus grand, & armé de cinq hommes, sur lequel on charge le Filet; le plus petit n'est qu'à quatre hommes, celui-ci est chargé de bruyeres, & a à la poupe, une grande grille de fer, large de deux pics, & longue de quatre, sur laquelle on fait brûler la bruyere quand il le faut: cette Barque a douze Pics (a) de longueur sur trois de largeur.

Des cinq hommes du grand Bateau, il y en a quatre qui voguent, & un qui se tient debout sur la poupe, pour avoir l'œil au passage des Sardines, & jeter le Filet: ce Filet qui est très-fin, a cent pics de longueur sur vingt de large, il est chargé de plomb par le bas, & par le haut il y a de distance en distance de petits barils vuides, qui servent à le soutenir, lorsque la Pêche est fort abondante.

Cet armement consiste donc en neuf hommes, deux Barques & les Filets; chaque homme a une portion, chaque Barque de même, & les Filets en ont quatre; mais aussi c'est le Maître des Filets qui se charge de toutes les dépenses; si la Pêche est bonne, il trouve suffisamment de quoi se dédommager, mais si elle ne l'est pas, il perd ses avances, & ses compagnons leur travail.

(a) Le Pic est un peu plus long qu'une demi-aune.

Ccs

Ces Bateaux ainsi armés, les Pêcheurs se transportent de jour à portée des Endroits connus pour être propres à cette Pêche ; & la nuit venue, les deux Bateaux se mettent en mouvement, le grand marchant le premier, & le second le suivant à une petite distance. Le Reis, ou Chef de la Barque, se tient de bout à la prouë, & de cinq en cinq minutes, il frappe du pied afin d'épouvanter les Sardines & de leur faire faire un mouvement, pour reconnoître par le bruit qu'elles font, s'il est temps de lâcher le Filet. Dès qu'il a pu reconnoître qu'elles vont en troupes, il jette son Filet à la Mer, & pour lors le second Bateau allumant son feu & l'entretenant soigneusement, se promene doucement sur les Filets, afin que les Sardines, attirées par cette clarté, y accourent, & se prennent de quelque côté qu'elles y viennent ; cela fait, on retire les Filets. Si la Pêche a été bonne, ils vont à Constantinople, chés le Balouk Ermini pour la vendre. Cette Pêche se fait aux environs de cette Ville, & à la distance seulement de vingt ou trente mille, les Pêcheurs étant obligés d'y apporter leur Poisson pour le saler.

Pêche de la Pitchuda.

La Pitchuda est un Poisson plus grand que la Palamide, & quasi de même figure ;

D vj. son

son passage commence à peu près dans le temps que celui des Sardines finit, c'est-à-dire vers le mois de Septembre; il n'est estimé que pour les salaisons; les plus gros peuvent peser trente livres, & ainsi il faut que les filets soient beaucoup plus forts & plus longs que ceux dont on se sert pour les Sardines; ils ont communément trente pics de hauteur, sur deux cent de longueur. Ce Poisson vient de la Mer Noire, & c'est à son embouchure principalement & dans le cours du Canal qu'on en fait la Pêche.

On y employe les mêmes Bateaux dont on s'est servi pour celle des Sardines, avec cette difference, qu'au lieu de la Bruyere & de la Grille dont on se sert dans celle-ci, pour faire du feu, on n'employe dans la Pêche de la Pitchuda qu'un pot de terre avec du bois gras.

Les Bateaux étant préparés pour la Pêche; ils passent une corde de l'un à l'autre, de la longueur de trente pics, & voguent à distance égale, le plus doucement qu'il leur est possible, vers l'endroit où ils croient rencontrer du Poisson; plus la nuit est obscure; plus il leur est facile de le reconnoître. Ce Poisson, qui va en grandes bandes & assez lentement, faisant un mouvement & comme une espece de sillage qui fait briller la Mer. Aussi-tôt que les Pêcheurs sont à por-
tée

de du Poisson, les Bateaux s'éloignent l'un de l'autre, en laissant tomber leurs filets en demi-cercle, de sorte que le Poisson, se trouvant au milieu, ne puisse pas se débarrasser jusques à ce que les Pêcheurs aient rejoint les deux bouts du filet, & enfermé entièrement le Poisson. Cette Pêche demande une grande promptitude & beaucoup de silence. Quand le Poisson est ainsi enfermé dans le filet, le second Bateau allume son feu, & commence à voguer dessus; si ils se trouvent assez près de terre, pour que le filet puisse toucher le fonds, ils jettent des pierres au milieu du filet, battent la Mer avec leurs perches & font grand bruit, afin que le Poisson, qui n'est encore qu'enveloppé, cherchant à s'enfuir de vitesse, s'embarrasse & se prenne dans les filets.

Il faut remarquer que lorsque les filets ne peuvent point atteindre jusques au fond, les Pêcheurs ne font point d'abord de bruit, & se contentent seulement d'allumer leur feu, pour attirer le Poisson sur la superficie de l'eau; mais aussi-tôt qu'ils l'aperçoivent, ils font un grand bruit, jettent des pierres & battent la Mer, afin d'étourdir le Poisson & de l'obliger à se jeter dans les filets.

Comme ceux qui font cette Pêche, entrent quelquefois dix ou douze lieues dans la Mer Noire, & s'étendent jusques à Ponte-Grande de

de , dans la Propontide , le Balouk Eminy & cinq ou six grandes Barques , armées de six hommes chacune, & d'un Timonier pour les suivre dans tous les endroits où ils vont ; tous les matins, chaque Armement vient rendre compte de sa Pêche à ceux qui commandent ces Bateaux , & la leur consigne ; ceux-ci la portent au Balouk Eminy , qui la fait vendre à ceux qui salent ce Poisson ; ce sont , pour la plûpart, des Grecs & des Juifs. Le partage pour cette Pêche est le même que pour celle des Sardines.

Pêche du Scombrè.

A la Pêche des Sardines & de la Pitchuda succède celle des Scombres; qu'on peut presque comparer pour l'abondance à celle des Harangs ; ce Poisson sort régulièrement de la Mer Noire dans le temps que le froid y commence , & passant par le Canal, il se jette du côté du Golfe de Nicomédie ; cette Pêche dure jusques au mois d'Avril. Le Poisson qu'on prend dans les mois de Novembre & de Décembre est fort estimé & n'est guere inférieur au Harang, sur tout pour les gens qui aiment le Poisson fumé. On fait saller ou fumer tout celui qu'on prend dans ces deux mois ; pour celui qu'on prend ensuite dans les autres , comme ce Poisson est maigre , on se contente de le faire secher

du Soleil; le Peuple en consomme une grande quantité & ils'en envoie aussi au-dehors. Ce Poisson se vend par millier ; dans le commencement il se vend jusques à dix piastras le millier , & sur la fin il ne revient qu'à vingt sols de France.

Les Armemens pour cette Pêche sont plus forts que ceux des précédentes, elle se fait avec des Barques qui ont six rames par bande , les filets sont de l'espece qu'on appelle Grippo , mais beaucoup plus longs que ceux qu'on emploie dans les autres Pêches ; au reste ce Poisson passe en si grande quantité , qu'il n'y a pas un des Particuliers qui ont des maisons sur le Canal , qui avec la ligne n'en puisse prendre beaucoup , il y a même des Pêcheurs qui ont des Lignes à cent & deux cent hameçons, qui ne font que les jeter à la Mer & les retirent chargées de Poisson. D'autres tendent une espece de filet à plat au bord du rivage , dont les deux extrémités sont soutenues par deux grandes perches qu'ils tiennent ; un d'eux, qui est debout, tient à la main un de ces Oiseaux qu'on appelle *Ames damnées* , en Turc , *Deli-Couch* , & en Grec , *Eolo pouli*, ce qui veut dire en ces deux Langues *Poissons fols* ; & quand il voit que le Poisson passe en abondance sur le filet , il lance cet Oiseau au milieu , ce qui trouble si fort le Poisson , que voulant s'enfuir , il se prend

prend de tous côtés dans les filets , qu'on leve ensuite. Cette Pêche est l'amusement de presque tous ceux qui ont des maisons sur le Canal.

Pêche du Turbot.

Le Turbot , que les Turcs appellent *Calkan* , & les Grecs *Siaki* , est le Poisson le plus estimé par les Turcs ; ils ne le servent pas comme nous entier & au courtbouillon , mais le séparant aux nœuds de la grande épine , & le partageant par morceaux en petites rouelles longues , ils le font frire , et il est certainement meilleur de cette manière que de toute autre. Outre les Turbots qui se prennent quelquefois par les Pêcheurs qui cherchent d'autres Poissons , il y en a une Pêche particulière dans la Mer noire qui n'est permise qu'aux Pourvoyeurs du Serail , appellés , comme j'ai dit ci-dessus Moussellims ; cette Pêche ne s'étend que dans un circuit d'environ vingt milles hors de l'embouchure de la Mer noire , les Moussellims ont dans cet espace , tant du côté d'Europe que d'Asie des Talian ou especes de Madragues , où ils font cette Pêche depuis le mois de Mars jusqu'au mois d'Avril ; il y a à chaque Talian quinze ou vingt personnes de différente Nation , avec un Chef ou Reis qui les commande ; ils ont deux Barques , savoir , une

À cinq hommes par bande , et une autre petite à trois Rameurs seulement , qui ne sert qu'à transporter le Poisson à Constantinople ; les filets dont ils se servent sont de l'espece apellée Tifana , mais beaucoup plus longs , et apellés en Turc et en Grec Thonos , c'est-à-dire , filet complet.

La manière de procéder à cette Pêche est d'embarquer deux ou trois de ces filets , et de s'avancer en pleine Mer jusqu'à 30. ou 40. milles ; quand les Pêcheurs sont dans l'endroit de la Pêche , ils jettent leur premier filet en droite ligne et se retirant un mille plus bas , ils lâchent le second , et ainsi du troisiéme , après quoi ils retournent à leur Talian , et ne reviennent que trois jours après pour élever leurs filets ; si la Pêche a été bonne , ils les laissent au même endroit , encore pour quelques jours , sinon ils cherchent quelqu'autre endroit plus favorable ; on en prend quelquefois qui pesent jusqu'à vingt livres , mais les ordinaires ne sont que de sept à huit livres. C'est le Poisson le plus cher et le plus estimé qu'il y ait à Constantinople.

Les hommes employés à cette Pêche ne sont point à la part , mais payés à 25. ou 30. piâstres par tête pour toute la campagne ; le Reis a le double , et ils sont tous nourris. Il n'y a point de Pêche réglée pour les Soles , il s'en prend quelquefois dans les filets , mais

la

72 MERCURE DE FRANCE

la maniere la plus ordinaire de les prendre est la nuit au trident.

Pêche du Poisson Spada.

Cette Pêche ne se fait que dans le Canal de la Mer noire, depuis son embouchure jusqu'au Château ; elle commence dans le mois de Septembre , et dure jusqu'à la fin d'Octobre ; on en prend quelquefois dans les autres mois de l'année , mais le passage n'est que dans ce temps-là.

Il y a deux *Talians* ou Madragues à Beikos , Village situé sur la Côte d'Asie ; les filets y sont tendus comme dans les Madragues ordinaires ; à la tête du filet il y a un mât extrêmement élevé et planté dans le Golfe même , sur le haut duquel un homme seul peut se tenir ; on relève cet espede de sentinelle de 4. en 4. heures , il y a des signaux pour avertir quand le Poisson est entré dans la Madrague , pour lors les Pêcheurs accourent avec leurs bateaux , et au moyen de certaines massues ferrées ils l'assomment. On en prend souvent jusqu'à trois cent à la fois. Ces *Talians* appartiennent aux *Mousselmans* , et aucun autre qu'eux n'en peut avoir. Dans les autres endroits cette Pêche est libre , mais elle se fait d'une autre maniere.

On a pour cette Pêche un filet extraordinaire , haut de vingt brasses et long de quinze

quinze, sans plomb au fond, mais seulement vers le haut quelque morceau de liège pour le soutenir, le fil de ces filets est de la grosseur d'un demi doigt, cette Pêche se fait pendant la nuit, et on n'y a pas besoin de plus de deux hommes; ils s'avancent autant qu'ils le jugent à propos vers l'embouchure de la Mer noire, ensuite jettant leurs filets à la Mer, ils les lient avec une corde à leur bateau, et se laissent aller au gré du courant sans voguer jusqu'au premier Château; comme toute cette étendue du Canal est fort profonde, leurs filets ne touchent nulle part, et le Poisson qui vient de la Mer noire et qui va plus vite que le bateau s'y embarrasse et s'y prend de lui-même, ce que le Pêcheur remarque au mouvement de la corde attachée à la poupe; pour lors il leve le filet et assomme le Poisson pour le retirer dans le bateau, ils en prennent de cette manière jusqu'à trois et quatre à la fois et le transportent ensuite à la Ville, où il se vend, partie pour être mangé frais, partie pour être salé, selon que la Pêche est bonne ou mauvaise: le prix de ce Poisson va de quatre à six paras l'ocque. L'ocque est de 42 onces.

Il se pourroit faire une Pêche assés considérable de Thon dans le Canal de la Mer noire, on en trouve toute l'année, et il y en

74 MERCURE DE FRANCE

à une espece de passage dans le temps de celui des Sombres ; mais comme les Turcs, les Grecs et les Arméniens ne mangent pas de ce Poisson, il ne s'en fait point de Pêche particulière, il s'en prend quelquefois dans la Madrague des pêches. Spada, et fréquemment avec les mêmes filets que l'on prend les Sombres. Les Grecs les appellent *Orchionos* ; comme ils sautent quelquefois hors de l'eau à la maniere des Dauphins, et qu'ils cotoient les maisons du Canal, les Turcs se divertissent quelquefois à les tuer à coups de lance.

Voilà à peu près ce qui se peut dire sur les Pêches qui se font aux environs de Constantinople ; on trouveroit les mêmes Poissons, et peut-être avec plus d'abondance, tant dans la Mer noire que dans le Bosphore ; mais le défaut de consommation et la paresse des gens du Pays empêchent les Habitans de s'exercer à la Pêche.



L'AMOUR

L'AMOUR MEDECIN,

P O E M E.

Sur la Convalescence de Mlle de R..

AU premier bruit de votre maladie,
 On vit le Dieu qu'adore l'Idalie,
 Triste, rêveur, & dédaignant l'encens.
 Qu'à ses Autels vont offrir les Amans,
 Pour se livrer à son inquiétude,
 Loin des Humains chercher la solitude.
 Là, du péril qui menace vos jours
 Cachant l'état même aux jeunes Amours;
 Quoi! se dit-il à lui-même, sans honte
 Je laisserai de cet Astre nouveau,
 Qui doit un jour éclairer Amatonte,
 A son lever s'éclipser le flambeau!
 Je verrai donc l'ornement de la France;
 Une Beauté, la plus grande esperance
 De mon Empire, au sortir du berceau,
 Porter les ris & les jeux au Tombeau!
 Et dans Paphos, de mon dépit extrême;
 A des regrets je bornerois l'effort!
 Non, dit-il, non, j'en jure par moi-même;
 Par tous les Dieux, témoins de mon transport;

Si

Si je ne sauve une si belle vie ,
 Ou de la mort sous sa faulx ennemie ,
 Quoi qu'immortel, je subirai le sort ,
 Ou de mes traits je percerai la mort.
 Il dit , soudain prenant un vol rapide ,
 Il fend des Aïrs la Campagne liquide ,
 Atteint bien-tôt cette antique maison ,
 Qui de nos Rois , amis de vos Ancêtres ,
 Fit si long-temps les délices Champêtres ,
 Lieux où jadis la belle M.
 Par l'ascendant de ses graces fatales ,
 Du fier Amour , vainqueur de la raison ,
 Dans tant de cœurs versa le doux poison ,
 Et fit au loin trembler tant de Rivaux.
 Là , dans les bras de vos tendres Parens ,
 Dont tous les soins deviennent impuissans ,
 Parmi l'horreur de cent crises soudaines ,
 Sur une couche interdite au repos ,
 Du feu mortel qui coule dans vos veines ,
 Par vos soupirs vous exhaliez les flots ;
 Et sous l'effort des flammes meurtrières ,
 Que par accès, redoublant ses assauts ,
 La fièvre étend jusqu'au vif de vos os ,
 Vous adressiez à la mort vos prières ;
 Quand tout-à-coup l'Enfant Dieu de Paphos
 S'offre à vos yeux, pour soulager vos maux,
 Heureusement nul supot d'Hypocrate

De

De ces cantons ne se trouva voisin ;
A leur défaut devenu Médecin ,
Sans Kinkina , sans Bols , sans Opiate ;
Ni tant d'aprêts de leur Art assassin ,
L'Amour approche , examine , voit , tâte ,
Et connoissant la Maladie à fond ,
Veut vous guérir , l'entreprend , en répond :
D'abord au lieu de Lancete ordinaire ,
De son Carquois il tire sans mystere
Le premier Trait qui tombe sous sa main ;
Puis , éclairé de son flambeau divin ,
Vous pique au bras , & du levain contraire
Qui du pur sang gâtoit la masse entiere ,
Par la saignée affoiblit le venin ,
Et vous rapelle enfin à la lumiere.
De son bandeau , qu'il a déjà mis bas ,
Pour diriger à coup sûr la piquûre ,
Dans le moment il fait , sans embarras ;
Tout à la fois compresse & ligature ;
Et sans délai refermant l'ouverture ,
Au doux sommeil , qui vous prend dans ses bras ,
Il vous confie & ne vous quitte pas.
Considerant alors votre visage
Sous la pâleur languissant , abattu ;
Ainsi qu'un Lys , que l'orage a battu ;
Pour réparer un si sensible outrage ,
Le jeune Dieu rassemble les Zéphirs ,

Qui

78 MERCURE DE FRANCE

Qui folâtroient , épars dans un bocage ;
 Ces Confidens des amoureux désirs ,
 Jusques à lui s'étant fait un passage ,
 A leur haleine il mêle ses soupirs ,
 Et de leur souffle , en les frapant de l'aîle ,
 Hâtant l'essor , réveillant leur lenteur ,
 Il leur imprime un degré de fraîcheur ,
 Qui , pénétrant vos sens , qu'il renouvelle ,
 Jusques au fond de l'intime moëlle ,
 Va de la fièvre éteindre la fureur ,
 Et tempérant ainsi l'ardeur maligne
 Qui ravageoit vos membres entrepris ,
 Au juste point d'une chaleur benigne
 Réduit l'excès de ces feux ralentis ;
 Et des Liqueurs dans leurs divers conduits ,
 Refait si bien par degrés l'équilibre ,
 Qu'après un somme égal , profond , rassis ,
 Le calme enfin regnant dans vos esprits ,
 Vous vous trouvez au réveil saine & libre.
 Au même instant l'heureux fils de Cypris ,
 Des prompts effets du Remede surpris ,
 Voit dans vos yeux reparoître les Graces ,
 Les tendres Jeux , avec les Ris badins ,
 Sur votre front se disputer leurs places ,
 Et voltiger à l'envi , par essais ,
 Au tour de vous mille Amours enfantins ,
 Tel un Muguet desséchë par le hâle ,

Qu'en

Qu'en son dépit l'Amante de Céphale,
 Au point du jour arrose de ses pleurs,
 Reprend bien-tôt sa force, ses couleurs,
 Au doux apas du parfum qu'il exhale;
 Déjà l'Abeille y puise son Nectar;
 Déjà vers lui fondent de toute part
 Maints Papillons des mêmes feux complices;
 A ses faveurs en amour peu novices,
 Faisant semblant de ne point prendre part,
 Au tour de lui chacun erre au hazard,
 Et chacun vise à ravir les prémices.
 Ainsi vous fut avec votre beauté,
 Restituée en trois jours la santé,
 Ou bien plutôt en vous, toujours charmante,
 Ainsi se sont succédés dans trois jours,
 Et ces attraits d'une langueur touchante;
 Et ces traits vifs d'une Beauté piquante,
 Qu'en elle seule à la fois & toujours
 Peut réunir la Mere des Amours.
 Vivez; aimez; ces jours qu'on vous conserve;
 (Vous dit alors l'Enfant aîlé,) songez
 Que c'est pour moi qu'ils vous sont prolongés;
 Que cet avis pour l'avenir vous serve;
 Je vous les laisse, avec cette réserve,
 Et m'en frustrer, seroit me faire un vol.
 Adieu, je pars, ravi de ma conquête
 Aux bords de Gnide en ordonner la Fête;

30 MERCURE DE FRANCE

Il dit, trois fois s'agite & prend son vol.
Pour moi, qui dois mieux penser à mon âge,
Que cet Enfant, tout Dieu que l'on le fait,
Je vous dirai : profitez du bienfait,
Mais gardez-vous d'un conseil si peu sage ;
Du même trait dont il scut vous guérir,
Il peut, s'il vent, vous faire aussi périr ;
Souvenez-vous que cette fièvre même,
Dont vous avez si fort craint le retour,
N'est rien au prix de celle que l'Amour
Fait tôt ou tard sentir à quiconque aime,
Pour être heureuse avec tous ces apas,
Qu'on scait chez vous être un bien de famille ;
De votre Mere il faut suivre les pas ;
Soyez comme elle (en tout sa digne fille)
Aimable, belle, aimée, & n'aimez pas.

Par L. D. V.



In risposta al Signor Voltaire, per quelle obbliganti parole della Lettera da lui scritta a un' Inviato d'Italia in Parigi li 18. Ottobre 1739. nella qual parlando di Giovan Francesco Nenci, Tradutor della sua Enriade, così dice:

J'Avois peur, Monsieur, qu'il n'entrât trop d'amour propre dans le plaisir que m'a fait la Traduction Italienne de la Henriade de M. Nenci; mais puisque vous en êtes content, je ne dois plus douter du jugement que j'en ai porté, & je n'ai qu'à remercier l'Auteur qui m'a embelli, &c.

SONETTO.

Non io il vostro stil, voi 'l mio illustrate,
Gran Poeta, co' vostri alti pensieri,
Co' begli accenti, a' quai non fia ch' i sperî
Di giugner mai, che troppo alto poggiate.

Egli è ben vero, che le mie cattè ornate
Son di be fiori di Parnaso veri,
Onde fregi di Fama eterni, e alteri
Nel Mondo avrò: ma voi quelli mi date.

Portia me pur l'Enriade gran lode;

■ ■

MERCURE DE FRANCE

E innalzi 'l nome mio fino alle stelle ,
Vostra è la gloria ; e di ciò l'alma gode !

Quella è solo una tela , in cui le belle
Idee vostre pinsi ; or saria frode
Prender l'onor , che a voi si dee per quelle.

Nenci.

On a dû expliquer l'Enigme & les Logogryphes du premier Volume du mois de Decembre , par *Corps*, *Barbarina*, & *Spelunca*. On trouve dans le premier Logogryphe , *Arabia*, *Barbaria*, *Barbara*, *Arar*, *Rana* ; & dans le second, *Penus*, *Lucas*, *Pecus*, *Lacus*, *Luna*, *Acus*, *Lac*, & *Sal*.

L'Enigme & les Logogryphes du second Volume de Decembre , ont été faits sur *Canada*, *Point*, *Contelas*, *Bœuf*, & *Avis*.



E N I G M E.

JE suis ce qu'un Amant pour prix de sa tendresse
Présente , en certain temps , à sa chere Maîtresse :
Un Pere liberal me donne à son Enfant ;
L'Ami de son Ami me reçoit très-souvent ;

Mais

Mais sous le voile obscur d'une amitié sincère,
 L'intérêt plus souvent entre dans mon mystère,
 En diverses façons je sçais me présenter.
 Par mon accueil poli j'ai l'art de contenter
 L'homme le plus brutal, & le moins debonnaire.
 Il en est, qui, doués d'un talent peu vulgaire,
 En moi sçavent répandre un plus noble agrément.
 De leurs soins, de leurs vœux je suis le truchement;
 J'exprime de leur cœur le sentiment fidèle;
 Je suis ainsi, Lecteur, plus simple, mais plus belle.

Par M. P. J. T. V. de Roëen.



LOGOGRYPHE.

JE t'offre ici, Lecteur, l'objet de ton étude;
 Consulte à ton loisir ma juste exactitude;
 Forme ton Plan sur un vaste Horison,
 Et m'examine avec combinaison.
 De huit, assemble trois, je suis une étendue
 Qu'on ne peut limiter, qu'autant qu'elle est connue.
 Cinq membres de mon tout (si tu calcules bien)
 Font le nom d'un Royaume ancien :
 Cherche un Fleuve fameux, & pour la mélodie
 Deux sons de cadence infinie ;
 La nourriture aux bonnes gens ,
 Qui par malheur n'ont plus de dents ;

34 MERCURE DE FRANCE

Le titre que l'on donne
A celle dont le front est ceint d'une Couronne.
Il faut s'embarrasser par quelque nouveau tour ;
Sçais-tu de qui tu tiens le jour ?
Quel mal fait un Faussaire & quelle est sa sottise ?
Quel est l'impôt chéri des Gens d'Eglise ?
Que fait un homme découvert ?
C'est assés , à mon gré ,
Te tracer le précis & te donner l'idée
D'un mot qui te viendra bientôt à la pensée

AUTRE

U N malin Asthme ,
Vin très-amer ,
Martin Luther ,
Jean Hus , Erasme ,
Maître Valet ,
Jeune Mulet ,
Rave mal saine ,
Livre Latin
Sur maint Eutrie ,
Sainte Semaine ,
Asne marin ,
Veine menue ,
Ami trahi ,
Mari transi ,
Mere Eve émue ,
Tamis usé ,

Rhume

Riante Muse ,
 Utile Ruse ,
 Métier aisé ,
 Vain Athéisme ,
 Et , sale , temps ,
 Se trouvent dans
 L.

A. R. D. R. P.

LOGOGRAPHUS.

E Mptor , Roma , Pater , Mater , Raptor , Mora ;
 Mitra ,

Aër , Aper , Rapio , Pares , Porta , Mare ;
 Armor , Amor , Pario ; Pia , cum Potrà ; Mare ;
 Proa ,

Magnum confitantes ; Lector amice ; Virum.



NOUVELLES LITTÉRAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

P ANEGYRIQUES DES SAINTS , par le P.
de la Rue , de la Compagnie de Jesus ,
 avec quelques autres Sermons du même
 Auteur sur divers Sujets , 1740. 2. vol. in-
 12. *A Paris* , chés Pierre Gissez , rue de la
 vieille Bouclerie , & Marc Bordalet , rue
 S. Jacques.

E ñij TRAITS

17 MERCURE DE FRANCE

TRAITE' des Monitoires , dans lequel on raporte leur origine , leurs effets , les formalités qui doivent y être observées , & les cas dans lesquels on est obligé ou exempt de venir à revelation , par M. *Rouault* , Curé de S. Pair. Un Volume *in-12. A Paris* , chés les mêmes , & chés *Ganeau* , même rue.

LE JEU DE QUADRILLE , avec le Médiateur & la Couleur favorite. Nouvelle Edition augmentée du Médiateur Solitaire à quatrè & à trois ; & plusieurs nouvelles décisions. *A Paris* , chés Théodore *le Gras* , Grand'-Salle du Palais , à l'L. couronnée 1739. *in-12.* de 86. pages.

COMMENTAIRE LITTERAL sur la Sainte Bible , contenant l'Ancien & le Nouveau Testament inseré dans la Traduction Françoise , par le R. P. *De Carrieres* , Prêtre de l'Oratoire de Jesus , à *Paris* , chés Jean-François *Moreau* , rue Galande , à la Toison d'or ; *in-8°. 4. vol.*

HISTOIRE du Christianisme d'Ethiopie & d'Armenie , par M. Mathurin *Veyssiere la Croze* , ancien Professeur en Philosophie , Bibliothecaire & Antiquaire du Roy de Prusse , à la Haye , chés la Veuve *le Vier* , & Pierre *Paupier* , Libraires , 1739. *in-12.*

USAGES de l'Analyse de Descartes , pour décou-

Découvrir sans le secours du calcul différentiel, les propriétés ou affections principales des lignes Géométriques de tous les ordres. Par Jean-Paul de Gua de Malves, 1740. in-12. A Paris, chés Ant. Cl. Briasson, rue S. Jacques, & Piget, Quai des Augustins.

TRAITE' ou Dissertations sur plusieurs Matjeres Feodales, tant pour le Pays Coutumier, que pour les Pays de Droit Ecrit. Seconde Partie, contenant 1°. les Observations sur la Prescription du Seigneur sur le Vassal, & vice versa, la Prescription de Seigneur contre Seigneur, & la Prescription du Cens dans les Coutumes Allodiales, & le Droit Ecrit. 2°. les Observations sur le Droit de Relief, dans tout le Pays Coutumier; avec l'Explication de toutes les Coutumes, chacune en particulier, & les Droits usités dans le Pays de Droit Ecrit, & dans les Coutumes qui suivent en partie le Droit Ecrit, lesquels se levent sur les Rotures, & symbolisent avec le Relief Feodal. Par M^e Germain Antoine Guyot, Avocat au Parlement. A Paris, chés Sangrain, fils, Grand'-Salle du Palais, à la Providence, 1739. vol. in-4°. pag. 678. Prix, 7. liv. 10. sols relié.

Nous avons donné l'Extrait de la premiere Partie de cet Ouvrage dans le Mercure du mois de Novembre dernier, page 2660. Les
E. v. divers

divers Traités particuliers que ces deux Volumes renferment, & ceux que l'Auteur promet de donner dans la suite, doivent embrasser toutes les différentes parties de la matiere des Fiefs, & former un Traité général de cette Matiere, dans lequel néanmoins il n'y a aucun ordre général observé dans l'arrangement des différens Traités, mais seulement l'ordre qui convient dans chaque Traité particulier.

La seconde Partie qui paroît depuis quelques mois, ne comprend que deux Traités ou Dissertations, la matiere s'étant trouvée susceptible d'une assez grande discussion.

Le premier de ces deux Traités est sur la Prescription, considérée par raport aux Fiefs, ce qui comprend la Prescription du Seigneur contre le Vassal, & *vice versa*, il établit entre autres choses, contre l'opinion commune, que le Seigneur & le Vassal ne peuvent jamais prescrire l'un contre l'autre, même par 30 ans, sans titre particulier de propriété. L'Auteur traite ensuite de la Prescription qui peut avoir lieu entre deux Seigneurs indépendans l'un de l'autre, tant pour acquérir la mouvance d'un Fief, que la directe sur une Roture; & enfin de la Prescription du Cens dans les Pays de Coutumes Allodiales, & dans les Provinces qui suivent le Droit Ecrit; il rapporte beaucoup d'Arrêts intervenus à ce sujet. Le

Le second Traité est sur le Droit de Rachat ou Relief, qui a lieu dans les Pays Coutumiers. M. Guyot fait voir que dans son origine, ce Droit a été substitué à celui de la Réversion des Fiefs, qui avoit lieu au profit des Seigneurs, lorsque les Fiefs n'étoient concédés qu'à vie, ou pour un certain nombre de générations. Après avoir parlé de ses différentes dénominations, il explique dans quels cas ce Droit est dû, & parcourt à ce sujet tous les différens cas de Succession directe & collatérale, celui de la Démission, de la Donation, de la Renonciation de l'Enfant, du Déguerpissement & de la Succession vacante; de la Substitution, du Don mutuel, de la Dissolution de communauté, des seconds, & autres Mariages, des Mutations de Bénéficiaires, Résolutions de Contrat, & autres Mutations qui peuvent donner ou ne pas donner lieu au Relief.

On trouve dans le Chapitre XI. ce qui concerne le Rachat abonné ou ameté, c'est-à-dire pour lequel le Seigneur, tant pour lui que pour ses successeurs, même à titre singulier, a quelque convention particulière.

Dans le Chapitre XII, il est parlé du Rachat rencontré, qui est lorsque deux causes de Rachat concourent en même temps.

Les Chapitres suivans expliquent quand commence l'année du Relief, & ce qui en-

E vj cre

tie dans le Relief, quelles en sont les charges, & ce qu'il y a de particulier, par rapport au Relief dans chaque Coûtume.

L'Auteur finit ce Traité par l'explication de quelques Droits qui ont affés de rapport au Relief, tels que le Plaid Seigneurial, qui a lieu en Dauphiné, les Acaptes & arrieres Acaptes, qui ont lieu en Guyenne & dans le Languedoc; les Droits de Milods, qui ont lieu dans plusieurs Provinces de Droit Ecrit, & le Droit de Marciage, qui est particulier à la Coûtume de Bourbonnois.

Quoique ce Volume ne contienne pas tant de Traités que celui que l'Auteur donna l'année dernière, il n'est pas moins curieux, ni moins utile au Public.

Nous donnerons incessamment un Extrait des Notes que l'Auteur a données sur les Coûtumes de Mantes & Metulan.

MEMOIRES pour servir à l'Histoire des Hommes illustres dans la République des Lettres, &c. Par feu le R. P. Nicéron, Barnabire. Tome XL. in-8°. A Paris, chés Bria-son, à la Science. M. DCC. XXXIX.

Le R. P. Nicéron; Auteur de cette grande & utile Compilation; étant décédé au mois de Juillet de l'année dernière; après la composition du Volume précédent; duquel nous avons rendu compte; & ayant laissé dans

ses

Des Papiers les matériaux nécessaires pour l'impression de celui dont il s'agit ici, on ne peut que sçavoir bon gré à ses Supérieurs, qui ont pris des soins particuliers, non seulement pour ne point frustrer l'attente du Public pour la suite de cet Ouvrage, mais encore pour lui faire connoître particulièrement le sçavant & laborieux Ecrivain à qui il en est redevable.

C'est de quoi ils se sont dignement acquittés, quoique peut-être avec un peu trop de modestie; nous ne pouvons donc mieux faire que d'extraire de ce XL. Volume l'Article entier qui regarde de R. P. Nicéron.

» Les Personnes qui ont vécu avec le R. P.
 » Nicéron; dit d'abord l'Auteur de cet Article, & qui l'aimoient, ont crû rendre
 » service au Public de recueillir ce qu'ils ont
 » pû sçavoir de sa vie; c'est par où nous terminerons ce Volume, triste devoir de notre
 » part. Mais nous pensons avec tous les Gens
 » de Lettres, que celui qui a employé ses rares
 » talens à honorer la Mémoire des autres,
 » mérite bien d'occuper une des premières
 » places parmi eux.

JEAN-PIERRE NICERON naquit à Paris le onzième jour de Mars de l'an 1685. Il étoit d'une Famille honnête & ancienne, déjà connue & estimée en 1540.

Celui dont nous parlons disoit quelque-
 fois,

fois, que la probité des Aneêtres, & l'honneur qu'ils avoient mérité, étoient un aiguillon pour ceux qui en descendoient, & que c'étoit peu même de les imiter, qu'il falloit encore les surpasser, s'il étoit possible. Ses actions ont été conformes à ses sentimens. Il fit ses premières études à Paris dans le College Mazarin, & les fit avec succès. Il ne réussit pas moins dans sa Rétorique au College du Plessis. Doté dès-lors de beaucoup de sagesse & de modestie, & d'un esprit éclairé sur les dangers du Monde, il résolut de le quitter, depeut que les avantages qu'il pouvoit y trouver, ne lui en inspirassent l'amour.

Il avoit un oncle dans la Congrégation des Clercs Réguliers de S. Paul, plus connue sous le nom de *Barnabites*. C'étoit un Prêtre vertueux, capable de donner de bons conseils. Le jeune Nicéron le consulta, lui déclara son penchant pour embrasser le même Institut, & attendit en paix sa décision. Après quelques Conférences sur ce dessein, l'Oncle crût reconnoître en son Neveu une vocation confirmée, & il le présenta au Noviciat établi au Prieuré de Saint Eloy, à Paris, où il fut reçu le 14. du mois d'Août de l'an 1702; il y prit l'habit de Religieux le 18. Janvier de l'année suivante, & y prononça ses vœux le 20. Janvier 1704.

— âgé

Âgé de 19. ans 10. mois & 10. jours. Le jeune Religieux ne consultant plus dès ce moment , que ce qu'exigeoit de lui le sacrifice qu'il venoit de faire , il quitta Paris & sa Famille sans regret , lors qu'aussitôt après sa Profession on l'envoya à Montargis pour y faire sa Philosophie & sa Théologie. Il avoué que la sécheresse & les épines de la Scholastique lui firent d'abord quelque peine , mais il n'écouta point ses répugnances , & il acheva sa carrière , peut-être avec plus de gloire & de succès, que ceux qui y sont entrés avec plus de goût & d'attrait.

Ses Superieurs qui avoient étudié ses dispositions & ses talens, l'envoyerent, au sortir de sa Théologie , à Loches en Touraine , pour y professer les Humanités , & ensuite la Rétorique. Cette occupation, loin de nuire à sa piété , sembloit la nourrir & l'affermir. Le jeune Professeur sçavoit tirer de tout des instructions convenables , pour le reglement des mœurs de ceux dont il tâchoit de cultiver & d'orner l'esprit. L'aplication continuelle que son emploi demandoit , ne prenoit rien sur ses devoirs de Religieux , & s'il étoit le Maître des autres par son Etat , il cherchoit à en être le modele par ses vertus. De si heureuses dispositions le firent juger digne du Sacerdoce. Il n'avoit pas l'âge requis pour y être élevé. On obtint une dis-

pense

94. MERCURE DE FRANCE

pense de Rome , & il reçût l'Ordre de Prêtrise à Poitiers le 2. Juin 1708. Le College de Montargis l'ayant demandé quelque temps après , il y fut envoyé , & il y professa deux années la Rétorique , & la Philosophie pendant quatre ans.

Quelque pénibles que fussent ces occupations , quelque temps qu'elles demandent nécessairement , quand on veut s'en acquitter avec honneur & avec utilité , elles ne suffisoient pas au zele du P. Nicéron , ni à la vivacité de son génie. Il ne se refusoit presque jamais aux œuvres de charité qui se présentoient , & surtout à l'instruction des Fidèles , qui est une des principales obligations de la Congrégation des Barnabites. On l'a entendu avec empressement dans les Chaires de plusieurs Villes de Province , où son amour pour le prochain , & les ordres de ses Supérieurs l'avoient appelé ; & lorsqu'il eût fixé son séjour à Paris , il continua encore pendant plusieurs années le même Ministère de Prédication , dans l'exercice duquel il s'étoit acquis de la réputation. Son style étoit simple , mais pur : on remarquoit de la solidité dans ses discours : ils étoient peu ornés , mais on sentoît un Orateur Chrétien , qui cherchoit plus à toucher le cœur , qu'à convaincre , qu'à plaire à l'esprit. Il paroissoit lui-même pénétré des vérités qu'il tâchoit de persuader & de faire aimer. Ce

Ce fut en 1716. que ses Supérieurs le rappellerent à Paris, afin de lui donner plus de facilité pour exécuter les differens projets qu'il avoit conçûs, & dont l'exécution a été, & est encore si utile au Public, autant qu'elle a été glorieuse pour lui. Comme il étoit infatigable à l'étude, il s'étoit formé une grande habitude pour les Langues étrangères, & sçavoit, outre les Langues sçavantes, presque toutes celles qui sont actuellement en usage dans l'Europe. C'est dans le temps qu'il employoit à apprendre l'Anglois, qu'il donna au Public la Traduction de quelques Ouvrages qui en ont été fort bien reçûs; mais il n'avoit fait qu'essayer son style dans ces petits Ouvrages; il vouloit pressentir le Public, avant que de lui présenter le plus cher objet de ses Études. Elles étoient dirigées du côté de la Litterature, de l'Histoire Litteraire, & de la connoissance des Livres; il avoit fait dès-lors de très-grands progrès dans cette science. Rien ne le satisfaisoit tant que lorsqu'il pouvoit faire quelques nouvelles découvertes en ce genre. Et combien n'en a-t-il point fait? On peut en juger par ses *MEMOIRES pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres dans la République des Lettres*; Ouvrage d'une immense étendue, dont les recherches, & les vastes lectures qu'il a fallu faire, pour l'exécuter, ne demandoient pas moins

moins qu'un Ecrivain aussi laborieux.

Plusieurs avant lui avoient formé un pareil dessein, quelques-uns l'avoient ébauché ; mais les uns et les autres effrayés des difficultés qu'il falloit surmonter pour fournir une pareille carrière, ou n'ont osé y mettre le pied, ou se sont retirés, après avoir fait quelques pas. Il falloit, pour exécuter une pareille entreprise, dépouiller un nombre presque infini de Volumes, consulter mille et mille Monumens, déferer dans la plupart des Bibliothèques quantité de Pièces, souvent inconnues à ceux qui les possèdent, et cependant très-utiles, pour bien réussir dans l'Histoire Littéraire de la Vie des sçavans ; parcourir au moins les Ouvrages de ceux dont on veut donner l'Histoire, pour y découvrir les circonstances de leur vie, qui ne sont souvent déposées que là. Tant de travaux avoient fait tomber la plume des mains de ceux qui avoient paru d'abord la prendre avec beaucoup de courage. Le P. Nicéron fut plus constant ; et depuis qu'il eût donné son premier Volume en 1727. les autres se succederent avec tant de rapidité, qu'il en publia 39. en dix ans, et qu'il avoit poussé cette Collection à plus de trois Volumes au delà, qui se sont trouvés prêts à imprimer après sa mort. Il a évité dans cet Ouvrage l'espece de vanité des Allemands,

Grands ; qui mettent un homme au nombre des Hommes Illustres , dès qu'il a fait profession de Science , qu'il a eu place dans quelque College , ou qu'il a donné au Public une simple Brochure. Le P. Niceron n'a parlé que de ceux qui en général méritoient d'être connus. Il s'est éloigné avec autant de soin du défaut opposé des Italiens , dont les Bibliothèques seches et décharnées, n'offrent le plus souvent qu'un Catalogue des Ouvrages des Auteurs de certains Cantons , ou de certaines Villes , ne parlent des Auteurs même que d'une maniere vague et générale , et négligent entierement les dates. Il n'a pas crû cependant , qu'il dût imiter la prolixité des Anglois , qui dans les Vies de leurs Scavans entrent dans un si grand détail , et font de si longues analyses de leurs Ouvrages , que chaque Vie forme souvent plus d'un Volume. Le Pere Niceron a gardé un juste milieu ; il a donné à la Vie de chaque Auteur assés d'étendue pour le faire suffisamment connoître , et pour donner quelques idées de ses Ouvrages. Il a rassemblé avec beaucoup de peines et de soins , tout ce qu'il a pû trouver dans un grand nombre d'Auteurs , en y joignant tout ce qu'il en sçavoit par lui-même. Les Journaux et les Bibliothèques lui ont fourni une partie des Matériaux qu'il a employés ; son

com.

commerce avec les Sçavans , et la vûe des Ouvrages même dont il vouloit parler , lui ont fourni le reste. Cet Ouvrage a été bien reçu chés toutes les Nations , parce que chacun y a trouvé les Vies de ceux qui lui ont fait honneur par leurs lumieres et par leurs travaux , et que l'impartialité et le discernement en caractérisent chaque article. A l'égard du style , il est simple , tel qu'il convient à ces sortes d'Ouvrages , mais il est clair , pur et exact.

Quelques éloges que je donne à cet Ouvrage , & qu'on ne peut lui refuser en effet , on convient qu'il n'est pas sans fautes. Le P. Nicéron ne comptoit point qu'il ne pût s'y trouver quelques inexactitudes. Malgré ses recherches & son attention , il n'a pu tout voir , & il a pu se tromper. Mais ce qui fait encore son Eloge , c'est qu'il s'est corrigé , dès qu'on lui a fait apercevoir quelque erreur , qu'il s'est toujours fait un devoir de reconnoître ses fautes & de les réparer ; & on sçait que l'on ne pouvoit l'obliger d'une maniere plus sensible que de lui communiquer les Remarques que l'on avoit faites sur son Livre , pourvû qu'il pût compter sur les lumieres & le discernement de ceux qui les lui donnoient. On en a des preuves certaines dans son 10. Volume en deux Parties , & dans le 20. & il en auroit donné de nouvelles ;

les, s'il eût pû terminer lui-même son Ouvrage. Sa modestie l'empêcha d'y mettre son nom, mais il ne faisoit pas difficulté de s'en avoïer l'Auteur, & il consentit enfin qu'on le nommât à la tête de son 30. Volume, ce qui a été observé dans ceux qui ont suivi.

Quoique la composition de ses Mémoires consommât la plus grande partie de son temps, il scût encore en trouver dans son attention à le ménager, & dans son application infatigable, pour donner quelques autres Ouvrages au Public. Il traduisit de l'Anglois & publia à Paris en 1729. in-8°. chés *Briasson*, la Conversion de l'Angleterre au Christianisme, comparée avec sa prétendue Réformation; Ouvrage partagé en cinq Dialogues, composé par un Catholique Anglois, qui joint à beaucoup de lumieres & de zele, la solidité du raisonnement, & la force & l'abondance des preuves. La Traduction du P. Niceron a été fort bien reçûe, & elle est digne de l'accueil qu'on lui a fait.

M. *Nogués*, Docteur en Médecine, ayant entrepris de traduire de l'Anglois en François, la Géographie Physique, ou Essai de l'Histoire Naturelle de la Terre, par M. *Woodward*, le P. Niceron y joignit la Traduction de quelques autres Ecrits du même Auteur Anglois, scavoir la Réponse aux Observations de M. le Docteur *Camérarius*, plus

sicurs

333.104

ieurs Lettres écrites sur la même matiere ;
& la distribution Méthodique des Fossiles.
Le tout parut in-4°. en 1735. à Paris , chés
Briasson.

Les travaux de celui que nous regrettons ,
ne se sont point encore bornés aux Ouvra-
ges dont on vient de parler. Depuis plusieurs
années il avoit conçu le dessein de donner
une Bibliothèque Françoisé , c'est-à-dire , les
Vies de tous les Auteurs qui ont écrit en
François , avec un Catalogue raisonné de
leurs Ouvrages. Comme il avoit amassé sur
cette matiere un assés grand nombre de ma-
teriaux en travaillant à ses Mémoires , il s'é-
toit mis en état de commencer cet Ouvrage
quelque temps avant sa mort , & comptoit
que s'il vivoit encore dix ans , le Public auroit
pû jouir entierement de son travail. Il esperoit
le lui communiquer par parties , & l'on n'au-
roit pas long-temps attendu à en avoir quel-
ques-unes ; mais Dieu en a disposé autrement.

Le premier Juillet 1738. le P. Nicéron sen-
tit vers la mâchoire quelque legere douleur
qu'il voulut se déguiser à lui-même , craignant
qu'en l'écoutant il ne fit tort à ses Etudes ; la
douleur devint plus vive deux jours après ;
la partie affligée s'enfla ; ses Confreres & ses
amis en craignirent les suites. On l'obligea
de recourir aux remedes , il s'y soumit ; mais
ce qui ne paroissoit d'abord qu'une légère
incommodité ,

Incommodité , devint rapidement une maladie sérieuse , qui résista à tous les remèdes. Le P. Nicéron ne fut pas le dernier à le sentir , & il se prépara à offrir au Seigneur le Sacrifice de sa vie. Il reçut les Sacremens de l'Eglise avec les sentimens d'une Foy vive & animée , en présence de ses Confreres , attendris & pénétrés de la plus vive douleur de la perte qu'ils alloient faire. Il mourut le Mardi 8. Juillet sur le midi , âgé de 53. ans , 3. mois & 28. jours ; ayant beaucoup vécu , si l'on fait attention à l'emploi utile qu'il avoit fait de son temps , & trop peu , si l'on regarde son âge , & ce que l'on devoit attendre de ses travaux , s'il eût plû au Ciel de prolonger ses jours.

Le P. Nicéron étoit d'une taille au-dessus de la médiocre. Ses yeux annonçoient un esprit vif , & un génie pénétrant. Sous un extérieur simple & négligé , on trouvoit un homme doux , poli , civil , mais sans affectation & sans fausse complaisance. Gai , sans la plus légère ombre de dissipation , il étoit sérieux quand il devoit l'être , & il l'étoit toujours sans tristesse. Il parloit peu , mais bien , & toujours à propos. Quand la conversation étoit animée , il sçavoit y donner de nouveaux agrémens par de certaines saillies pleines d'esprit , toujours d'autant mieux reçues , qu'elles n'étoient jamais ni étudiées , ni affectées ,

tées. Quoiqu'il eût l'ouïe un peu dure , il ne répondoit jamais le contraire de ce qu'il falloit répondre , parce qu'il écoutoit avec tranquillité , & qu'il sçavoit étudier ses réponses jusque dans les yeux & dans le maintien de ceux avec qui il se trouvoit. Quoiqu'il préférât les conversations des Gens de Lettres , où il pouvoit s'instruire , à celles qui ne l'intéressoient point , il n'avoit jamais dans celles-ci un air emprunté , & dans les premières il cherchoit plus à faire briller l'érudition des autres , qu'à montrer celle qu'il pouvoit avoir : avec les jeunes Gens surtout , il s'étudioit à leur donner de l'esprit , et en général il sçavoit se proportionner avec tous ceux (avec lesquels il conversoit :)

Si son ardent amour pour l'Etude faisoit qu'il s'y trouvoit toujours bien , la prudence guidoit son travail , et il prévenoit l'épuisement et le dégoût par des délassemens utiles , après lesquels il se remettoit à l'Etude avec plus d'activité et de meilleures dispositions. Ami sincère , il se plaisoit à rendre service à tout le monde. Il suffisoit que l'on eût besoin de lui , pour qu'il s'employât avec affection à ce que l'on désiroit ; et sa compassion , surtout pour les malheureux , ne lui permettoit pas de donner des bornes à son zèle. Cependant , quoique ses services fussent toujours désintéressés , il avoit l'in-

gra-

gratitude en horreur , plus encore quand les autres en étoient l'objet , que lorsqu'elle ne regardoit que lui. Car alors , s'il n'y étoit pas insensible , au moins étoit-il assés réservé pour ne s'en point plaindre. Il paroïsoit si indifférent pour tout ce qu'on appelle Grandeurs humaines , que quoiqu'il ait vû sa Famille illustrée par des Alliances honorables , par des Charges et des Emplois de distinction , on ne lui en a presque jamais entendu parler , et il n'a jamais été des premiers à en féliciter ceux qui avoient acquis ces honneurs et ces distinctions. Quand on lui en parloit , ou il cherchoit adroitement à détourner le discours , ou quand il étoit forcé de répondre , c'étoit toujours avec une modestie , qui , sans avoir rien d'affecté , laissoit cependant entrevoir qu'on ne lui faisoit pas plaisir de l'entretenir de ces sortes de choses.

On sçait que c'est plus encore par complaisance , que parce que l'objet de ses Mémoires le demandoit , qu'il a donné une place dans cet Ouvrage au Sçavant Pere *Jean-François Niceron* , Minime , un des plus habiles Mathématiciens du dernier siècle ; et il n'en a dit que ce que le Public lui auroit reproché de n'avoir point dit.

CATALOGUE de ses Ouvrages.

1. *Le Grand Febrifuge , ou Discours où l'on fait voir que l'Eau commune est le meilleur remede pour les Fièvres , et vraisemblablement pour la Peste.* Traduit de l'Anglois du Sieur Jean Hanckock , Curé ou Ministre de l'Eglise de Sainte Marguerite à Londres , in-12. Ce petit Traité parut avec quelques autres Pièces relatives à cette matiere en 1724. et eut un succès si avantageux , que le Libraire a été obligé de le réimprimer deux fois ; la derniere Edition est de 1730. en 2. Vol. in-12. sous le titre de *Traité de l'Eau commune* , chés Cavelier.

2. *Les Voyages de Jean Ouvington à Surate , et en divers autres Lieux de l'Asie et de l'Afrique , avec l'Histoire de la Révolution arrivée dans le Royaume de Golconde , et quelques Observations sur les Vers à Soye.* 2. Vol. in-12. A Paris , chés Ganeau et Cavelier , en 1725.

3. *Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres dans la République des Lettres , avec un Catalogue raisonné de leurs Ouvrages ,* in-12. A Paris , chés Briasson : le premier Vol. en 1727. et les autres successivement , jusqu'au 39. qui a paru en 1738. Les trois premiers Volumes ont été réimprimés en 1729. et le quatrième en 1737. sous la

la date de la premiere Edition faite en 1728.
le 40. Volume a paru depuis sa mort en
1739. et la suite paroîtra successivement.

4. *La Conversion de l'Angleterre au Christianisme, comparée avec sa prétendue réformation; ouvrage traduit de l'Anglois, in-8º.*
A Paris, chés Briasson, 1729.

5. *Géographie Physique, ou Histoire Naturelle de la Terre, traduite de l'Anglois de M. Woodward, par M. Nogués, Docteur en Médecine. Avec la Réponse aux Objections de M. le Docteur Camerarius; plusieurs Lettres écrites sur la même matiere, et la distribution méthodique de Fossiles, traduites de l'Anglois, par le P. NICERON. A Paris, chés Briasson, in-4º. 1735.*

Outre les Livres ci-dessus, le P. Nicéron a laissé plusieurs Manuscrits.

6. *Une Table de tous les Journaux, en plusieurs Volumes in-4º. qu'il avoit fait pour son usage.*

7. *Des Mélanges Littéraires, en 2. gros Vol. in-4º.*

8. *Bibliothèque volante, un gros Vol. in-4º.*

9. *La Bibliothèque Française, dont il avoit fini les lettres A. B. C.*

10. *Plusieurs autres Tables Littéraires, à son usage.*

11. *Quelques Sermons.*

Les autres Scayans, dont il est parlé dans

ce même XL. Tome, sont , Pierre Arcudius , Isaac Barow , Jacques de Billy , Georges Cassander , Jean de Chaumont , Paul-Philippe de Chaumont , Jean Chenu , Jean Clauberge , Jean Cloppenburg , Gabriel de Collange , Noël Dargonne , Augustin Dati , Jason Denores , Paul Emile , Jean-Albert Fabricius , Emmanuel Fremellius , Jean Garnier , Salomon Gesner , Jean - Pierre Gibert , Louïs Jacob , David le Clerc , Jean le Clerc , Marin Liberge , Antoine Mizauld , Jean-Pierre Nicéron , Jérôme Nigrisoli , François-Marie Nigrisoli , Louïs Novarrini , Adam Olearius , Petreius Theodore , André du Saussay , Corneille Schriver , Sixte de Sienne , et Thomas Woolston.

A la fin de cette Liste , on lit que les *Volumes suivans* seront donnés au temps ordinaire , c'est-à-dire , de six en six mois , l'Auteur ayant laissé à sa mort de la matiere pour plusieurs Volumes. Ceux qui auront des *Additions* , des *Corrections* , ou quelques *Vies* à faire insérer dans la suite , s'adresseront au Libraire.

JOURNAL des Fêtes que célébroient les Romains , contenant leur origine et leurs Cérémonies , avec plusieurs Faits intéressans de l'Histoire Romaine, suivant les dates et les jours.

jours de leurs événemens. Almanach nouveau, de l'Imprimerie de J. B. C. *Ballard*, seul Imprimeur du Roy pour la Musique, &c. *A Paris*, rue S. Jean de Beauvais, au Mont Parnasse, 1740.

ETRENNES Historiques, ou Mélange curieux, pour l'année 1740. contenant plusieurs Remarques de Chronologie et d'Histoire, ensemble les Naissances et Morts des Rois, Reines, Princes et Princesses de l'Europe, accompagnées d'Epoques et de Remarques que l'on ne trouve point dans les autres Calendriers, avec un Recueil de diverses Matieres variées, utiles, curieuses et amusantes. *A Paris*, de l'Imprimerie de *Gissey*, rue de la vieille Bouclerie, à l'Arbre de Jessé, 1740.

ALMANACH GALANT, dédié au Beau Sexe, pour l'année Bissextile 1740. *A Paris*, chés C. P. *Gueffier*, Parvis Notre-Dame, à la Liberalité.

On a imprimé à Verone, in-folio, en 1738. les Œuvres postumes de M. *François Bianchini*, Veronois, en Italien, sous le titre, *Del Palazzo de Cesari*.

On apprend de Pesaro, qu'il y paroît un Ouvrage Latin, in-folio, imprimé chés Nicol. *Gavelli*, 1738. sous le titre de *Marbres de Pesaro*, avec des Remarques. C'est un Recueil d'Inscriptions antiques.

F ij On

On mande de Lorraine, que dans le Village de Neuville, proche Bayon, une Vache étant pleine & prête à mettre bas, en voulant se relever, se cassa la jambe; qu'on fut obligé de la tuer sur le champ, & qu'on lui trouva deux Veaux bien formés & sept autres petits comme de petits Chats.

On apprend de Vienne; qu'on y avoit fait plusieurs épreuves d'une Machine d'une nouvelle invention pour faire remonter un Bateau contre le courant, & que dans la dernière épreuve un Bateau chargé avoit été conduit en 14. minutes à 180. toises du Lieu d'où il étoit parti; que ces épreuves avoient été faites en présence de deux Commissaires nommés par l'Empereur, & que l'Inventeur de la Machine se proposoit de la mettre en état de remonter les Bâtimens les plus pesans.

Morts de Personnes Illustres.

Le 14. Janvier 1740. mourut à Paris M. Pierre Clairambault, Généalogiste des Ordres du Roy, Conseiller de Marine, & l'un des premiers Commis de M. le Comte de Maurepas, Ministre & Secrétaire d'Etat dans la 89. année de son âge; après avoir employé 70. années de sa vie à rassembler ce qu'il y a de plus curieux & de plus intéressant, tant pour la Noblesse du Royaume, & même pour une partie de celle des Pays Etrangers, que pour l'Histoire générale & particulière. Il venoit de finir ce long & pénible travail par une Table Générale de son Cabinet, pour en rendre l'usage aussi facile qu'utile. Son équité & son désintéressement ne l'ont pas moins rendu recommandable que ses Talens.

Son Cabinet & sa Charge, passent à M. Clairambault, son Neveu, qui en a été pourvû en survivance dès l'année 1716.

On

On écrit de Lisbonne, que le P. François de *Sainte Therese*, Chanoine Régulier de la Congrégation de S. Jean, Professeur en Théologie, Recteur du Collège de S. Jean, de la Ville de Coïmbre, & Prédicateur de l'Hôpital Royal de la même Ville, y mourut le 17. Décembre dernier, âgé de 55. ans. Il s'étoit acquis de la Réputation par plusieurs Ouvrages, entre autres par un Livre sur les Rites observés pour la célébration de la Messe par les Prêtres des différentes Communions.

L'Académie de Soissons délivrera dans son Assemblée publique du Lundi 13. Juin 1740. le Prix qu'elle avoit annoncé pour 1739.

C'est une Médaille d'or de la valeur de trois cent livres, donnée par M. le Duc de Fitzjames, Evêque de Soissons.

Le Sujet est le même que celui qui avoit été proposé pour 1739. sçavoir, 1°. En quel temps le nom de France fut-il donné à une partie des Gaules, & qu'elle en étoit alors l'étendue? 2°. Quelle étoit l'étendue du Royaume de Clovis lors de sa mort? 3°. Quel fut le partage des Etats de Clovis entre ses Enfans? Et quels furent les motifs de la division, telle qu'elle fut faite entre eux?

Et pour donner plus de temps & de facilité aux Auteurs, elle propose pour Sujet de la Dissertation de 1741. 1°. A la mort de Clovis, Clodomir, Childebett & Clotaire, gouvernerent-ils par eux mêmes leurs Etats; l'aîné de ces Princes ayant au plus dix-sept ans? Par qui fut gouverné le Royaume d'Orléans depuis la mort de Clodomir jusqu'au temps que ses Freres s'en saisirent? Y avoit-il des Loix ou un usage fixe sur la tutelle des Princes mineurs, sur la Régence de leur Royaume, & sur l'âge de leur Majorité?

F iij 2°.

Le MERCURE DE FRANCE

2°. Les Rois, Freres de Clodomir, s'emparerent-ils de ses Etats avant ou après le meurtre des Princes, ses Fils ? En quelle année fut commise cette détestable action ? Le droit des Enfans des Rois de succeder à la Couronne de leur Pere, étoit-il alors tellement établi, qu'il exclut à leur avantage les Freres ou les autres Parens du Roy mort ?

Les vûes différentes de la Reine Clotilde, & des Rois ses fils sur les Etats de Clodomir ; les efforts de Childebert & Clotaire pour se faire reconnoître par les Austrasiens après la mort de Thiery, les prétentions de Munderic & autres traits pareils de notre Histoire ne donnent-ils pas lieu d'en douter ?

3°. Childebert & Clotaire ayant proposé de laisser vivre leurs neveux en leur coupant leurs cheveux, à quelle condition étoit réduit un Prince à qui on les avoit coupés ? Qu'avoit de particulier la chevelure des Rois & Princes Français ? Y avoit-il entre les differens Sujets & les differens Ordres qui composoient la Monarchie, une façon différente de porter les cheveux ?

L'Académie avertit qu'en 1741. elle reprendra l'ordre qu'elle avoit tenu jusqu'ici, & distribuera le Prix dans son Assemblée publique du lendemain de *Quasimodo*.

La Dissertation sera d'une heure de lecture ou d'une heure & demie.

Dans l'examen des Ouvrages, on aura égard non seulement au nombre & à l'étendue des recherches, mais encore à la pureté du stile & la beauté du langage.

Les Auteurs sont avertis de mettre à la marge ou à la suite de leurs Ouvrages les preuves des faits qu'ils auront avancés, & les sources où ils les auront puisés.

On prie ceux qui enverront des Dissertations
Latines,

Latines , de mettre aussi en marge les noms François des Personnes ou des Lieux dont ils feront mention.

On adressera à M. de Beyne , Président au Présidial de Soissons & Secrétaire perpétuel de l'Académie, les Ouvrages destinés au Concours ; on les enverra, port-franc, & avant le 10. May 1740. pour la présente année , & pour la suivante, avant le premier Février, sans quoi ils ne seront point retirés.

Les Auteurs ne mettront point leurs noms au bas de leurs Ouvrages, mais seulement une Sentence , & en les envoyant ils indiqueront une Adresse, à laquelle M. le Secrétaire puisse leur faire tenir son Récépissé.

On les prie de prendre les mesures nécessaires pour n'être point connus jusqu'au jour de la décision, de ne point signer les lettres qu'ils pourroient écrire à M. le Secrétaire, ou à tout autre de Mrs les Académiciens, les avertissant que s'ils sont découverts par leur faute, ils seront exclus du Concours.

Les Dissertations qui avoient été envoyées dès le mois de Décembre 1738. & avant le premier Février 1739. concourront avec celles qui seront envoyées avant le 10. May 1740.

L'Auteur qui aura remporté le Prix, viendra le recevoir dans la Séance publique de l'Académie le 13. Juin 1740, sinon, il enverra à une Personne connue, sa Procuration, pour être remise à M. le Secrétaire, avec le Récépissé de l'Ouvrage. •

ESTAMPES-NOUVELLES.

L'ALLIANCE DE BACCHUS ET DE VENUS, Estampe en hauteur, nouvellement gravée par M. le Bas, d'après une très-ingénieuse & riche composition

E v tion

112. MERCURE DE FRANCE

tion de feu M. N. N. Coppel. Elle se vend rue de la Harpe, vis-à-vis la rue Percée, chés le Bas, & dans la même rue, vis-à-vis la Sorbonne, chés Ravenet. On lit ces Vers au bas.

*Joignez-vous à Bacchus, Déesse de Cithere ;
Modérez ses excès par vos doux sentimens ;
Qu'il emploie à son tour son Nectar salutaire
A calmer l'ardeur des Amans.*

*Bien-tôt de l'âge d'or revivra l'innocence ;
On ne blâmera plus ni le vin ni vos feux ,
Et l'on sera charmé de voir que de vous deux
Puisse naître la temperance.*

MARIE SALLE', la Terpsicore de la France, célèbre Danseuse de l'Académie Royale de Musique, Portrait à demi corps ; coëffée en cheveux, tenant une Colombe. La ressemblance de la Personne & son caractère, sont fort bien exprimés par le Burin de M. Petit, d'après le Pinceau de M. Fenoillet. Cette Estampe se vend rue S. Jacques, près les Mathurins, chés Petit. On lit ces Vers au bas.

Les Sentimens avec les Graces

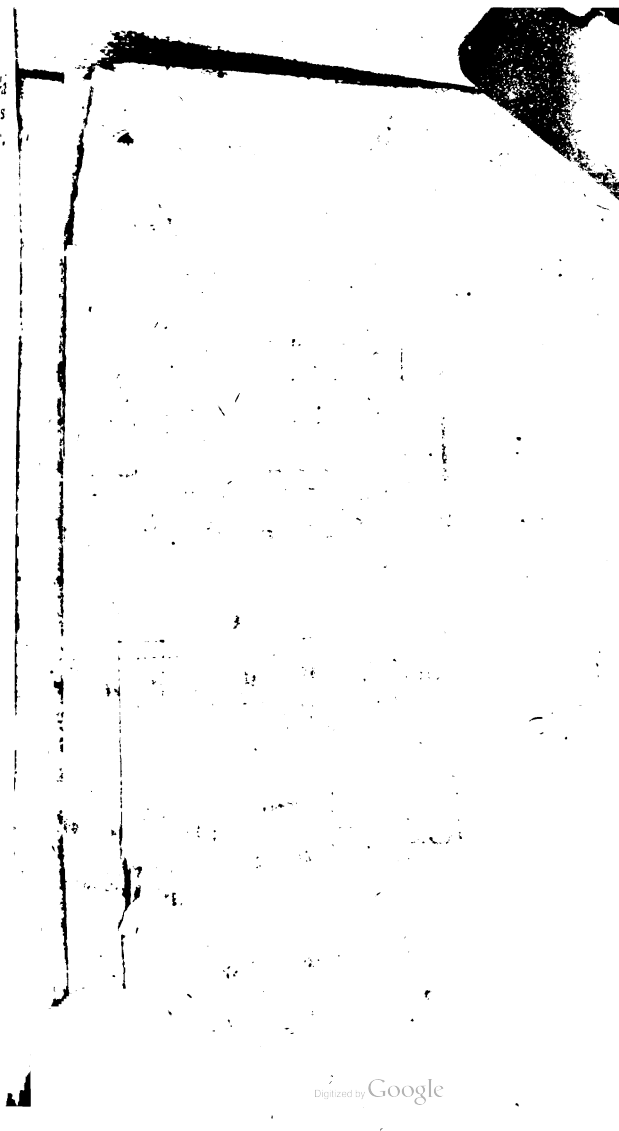
Animent son talent vainqueur.

Les Jeux voltigent sur ses traces ;

L'Amour est dans ses yeux, la vertu dans son cœur.

La Suite des Portraits des Grands-Hommes & des Personnes Illustres dans les Arts & dans les Sciences, continue de paroître avec succès ; chés Odeuvre, Marchand d'Estampes, Quai de l'Ecole. Il vient de mettre en vente, & toujours de la même grandeur.

CET



JETTONS DE L'ANNEE 1740

II



III



IV



V



VI

VII

VIII



IX



X

CHILDERIC II. XIV. Roy de France , mort près de Rouen en 673. après 5. ans de Regne , dessiné par A. Boizot , gravé par J. G. Will.

FRANÇOIS DE MALHERBE , Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy , né à Caën , vers l'an 1555. mort à Paris en 1628. peint par Dumontier , & gravé par C. F.

JEAN DE SAINT BONNET , Seigneur de Toiras , Maréchal de France , né à S. Jean de Gardonnenque , en Languedoc le premier Mars 1585. mort dans le Milanez le 14. Juin 1637. peint par L. E. & gravé par D. E.

MADAME CORNUEL , morte en 1693. âgée de 87. ans , peinte par Ferdinand , & gravée par Fessard.

*JETTONS frappés pour le premier jour de
Janvier M. DCC. XL. avec l'explication des
Types , &c.*

I. TRESOR ROYAL.

La Sybille qui présente à Enée le Rameau d'or.
Auri certa sages.

II. PARTIES CASUELLES.

Un Pélican qui nourrit ses petits de sa propre substance. *Urget prolis amor.*

III. CHAMBRE AUX DENIERS.

Des Bourses pleines d'argent, quelques-unes ouvertes & répandues sur une Table. *Sicut Ros super herbam.*

IV. ORDINAIRE DES GUERRES.

Un Mars François , tenant d'une main sa Pique , & de l'autre un Bouclier aux Armes de France ,
Vera virtutis Custos.

F vj V.

114 MERCURE DE FRANCE

V. EXTRAORDINAIRE DES GUERRES.

Eole, retenant avec peine les Vents dans leur Ar-
tre. *Circum Claustra fremunt.*

VI. BATIMENS DU ROY.

Minerve assise & quittant son Egide, pour pren-
dre un Compas, d'autres Instrumens des Arts à ses
pieds. *Placidus ut revocet Artes.*

VII. ARTILLERIE.

Un Cocq. *Pacis amans, nec Bella timens.*

VIII. MARINE.

Le Char de Neptune, tout attelé, son Trident
dessus. *Ni staret pacis amor.*

IX. GALERES.

Des Tritons jouant sur les flots. *Iratis placidis-
que fruuntur.*

X. MAISON DE LA REINE.

L'Aurore sur son Char, ouvrant la barrière du
jour, & répandant ses fleurs sur la Terre. *Toto
sparget in orbe.*

CARTE des Terres Australes, comprises entre
le Tropique du Capricorne & le Pole Antarctique ;
où se voyent les nouvelles découvertes faites en
1739. au Sud du Cap de Bonne Esperance, par les
ordres de Mrs de la Compagnie des Indes, dressée
sur les Mémoires & sur la Carte originale de M. de
Lozier Bouvet, chargé de cette Expedition, par
Philippe Buache, de l'Académie Royale des Sciences,
Gendre de feu M. Delisse, Premier Géographe du
Roy, de la même Académie.

Extrait

Extrait du Voyage aux Terres Australes.

Le 19. Juillet 1739. les deux Frégates l'Aigle & la Marie, partent du Port de l'Orient; le 8. Septembre, passent la Ligne; le 11. Octobre, arrivent à l'Isle Sainte Catherine, sur la Côte du Brésil le 18. Novembre, font voile de cette Isle, pour aller chercher la Latitude 44° , env. par le 355° . long. Le 26. Brume épaisse à 35° . Lat. & 344° . Long. Souvent on ne pouvoit distinguer les objets à une portée de fusil. Elle a duré jusqu'au 20. Janvier. Le 3. Décembre on a commencé à voir du Gouémon, de fort grosses Baleines, & des Oiseaux particuliers. A 39° . $20'$. Lat. & 351 . Long. se croyant près de quelque Terre, on a sondé, sans trouver de fond à 18° , brasses. Le 7, temps froid, quoique l'on fût alors dans l'Été, & que le Soleil fût proche du Solstice. Le 10. Lat. 44° . & sous le premier Méridien. (La Terre de vûë est placée en ce Lieu par quelques Géographes.) On ne put découvrir aucune Terre, soit qu'elle ait été mal placée, ou qu'elle ne soit qu'une Isle. Le 15. Lat. égale à celle de Paris, Long. 7° . l'air très-froid. Vû les premières glaces, qui ont fait soupçonner des Terres voisines. Le 21, Lat. 51° . $23'$. Long. 15° . $22'$. Variation obs. de 24. m. N E. & 50. m. NO. Les Boussoles donnoient des variations différentes; irrégularité que l'on a déjà éprouvée en approchant des glaces dans la B. d'Hudson & dans le Det. de Davis. Premier Janvier 1739. vûë d'une Terre fort haute à 54° . Lat. & à 28° . $30'$ Long. On l'a nommée le Cap de la Circoncision. Louvoyé 12. jours sans y pouvoir aborder, à cause des glaces, de la brume, & des vents contraires. Du 12. au 19. on a couru le 51° . Lat. pendant 425. lieues, voyant toujours des Baleines & des Loups Marins, &c. Le 5. Février à 44° . $30'$. Lat. & à 60° . Long. les Vais-

seaux

seaux se sont séparés. M. Bouvet a fait route au Cap de Bonne Esperance, & M. Hay, à l'Isle de France. Le 4. Mars mouillage au C. de B. E. où l'on reconnut que l'on avoit été porté à l'E. comme les fortes variations l'avoient fait conjecturer dès le 25. Janvier. Le 31. départ du Cap. Arrivée en France le 4. Juin, sans perte d'aucun homme, malgré l'extrême fatigue du voyage.

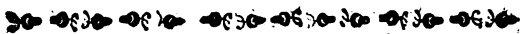
Cette Carte se vend chés Philippe *Buache*, à Paris, Quai de la Mégisserie, près le Pont-Neuf, au Saint Esprit.

M. *Corrette* vient de donner une nouvelle Edition de son premier Livre de Sonates pour le Violon avec la Basse. Cette Edition est augmentée de beaucoup. Le prix est de 6. livres. Il vient aussi de donner au Public trois Livres de Duo pour la Flute. Le prix est de 3. livres 12 sols piece.

M. *Masse*, l'un des Vingt-quatre de la Musique de la Chambre du Roy, vient de donner au Public un troisième Livre de Sonates à deux Violoncelles, dans un genre tout différent des deux premiers; ils se vendent 6. livres aux Adresses ordinaires.

On vend chés Mad. *Boivin*, rue S. Honoré, à la Regle d'or, un Livre de Pièces choisies, pour l'Orgue de feu M. *Marchand*. Le prix est de 3. livres 12. sols.





MADRIGAL

de M. de Voltaire.

DE votre esprit la force est si puissante ,
 Que vous pourriez vous passer de beauté ;
 De vos attraits la grace est si piquante ,
 Que sans esprit vous m'auriez enchanté.

Si votre cœur ne sçait pas comme on aime ,
 Ces dons charmans vous feront superflus ;
 Un sentiment est cent fois au-dessus
 Et de l'esprit & de la beauté même.

M. *Bouvard* vient de donner au Public un quatrième Recueil d'Airs sérieux & à boire , avec accompagnement de Violon , Flûte , & la Basse continuë. Ce Recueil vaut trois livres , & se vend chés l'Auteur , Cour du Dragon Sainte Marguerite, Fauxbourg S. Germain ; chés la Veuve *Boivin* , rue S. Honoré , à la Regle d'or , & chés le Sr *Le Clerc* , rue du Roule , à la Croix d'or. Il donnera incessamment l'*Amour Champêtre* , Cantate à voix seule , avec accompagnement de Violon , Flûte , & la Basse continuë. Elle se vendra aux mêmes adresses.

SPEC;



SPECTACLES.

EXTRAIT de l'Ecole du Monde, Dialogue en Vers, précédé du Prologue de l'Ombre de Moliere, représenté par les Comédiens François le 14. Octobre dernier.

ON ne peut trop louer la docilité de l'Auteur anonyme de cette Comédie ; à laquelle il a donné modestement le nom de Dialogue. Nous ne pouvons en tracer une plus juste idée , qu'en insérant ici ce qu'il en dit lui - même dans une courte Préface. Voici comment il s'explique : J'ai voulu peindre une jeune Personne , que l'âge et l'erreur tirent des bras de la vertu. Je l'ai , pour ainsi dire , suivie par degrés ; l'apparence séduit ; l'inclination se fait jour dans son cœur ; le Monde l'emporte ; elle y trouve l'inégalité , qui lui peint tous les ridicules attachés à la plupart de ce qu'on nomme , Folies Femmes ; elle en connoît l'abus. Son Frere , que l'apparence avoit emmené , revient faire une image du monde , plus vrai que vrayesemblable ; n'ayant pu en tirer en si peu de temps une connoissance parfaite , le malheur leur ouvre les yeux ; la vertu que je suppose avoir pris le nom

et le déguisement de Sophie , pour accompagner Damon , et le préserver de tous les dangers du monde , reparoit , et leur débite des maximes , qu'on auroit dû écouter avec plus d'attention ; ils retournent dans son temple , et renoncent aux Hommes.

On ne peut disconvenir que cette idée de Comédie ne soit susceptible d'une morale très-instructive, mais on demande quelque chose de plus réel dans les Pièces de Théâtre. Au reste, ce n'est pas ici la première Comédie à laquelle on pourroit donner le titre modeste de Dialogue; la plupart des Personnages qu'on voit aujourd'hui sur la Scène parlent beaucoup plus qu'ils n'agissent, et c'est un abus dont on devroit bien se corriger; mais par malheur les Auteurs modernes abondent infiniment plus en esprit qu'en imagination. C'est le juste reproche que l'Ombre de Moliere leur fait dans l'aimable Prologue qui précède l'Ecole du Monde. C'est par ce Prologue que nous allons commencer notre Extrait.

Les Personnages de ce Prologue, qui vaut bien une Pièce entière, sont l'Ombre de Moliere, la Poésie, et l'Esprit. L'Ombre de Moliere commence par exposer le sujet qui le ramene sur la terre.

La Poésie & l'Esprit viennent joindre cette Ombre illustre qu'ils ne reconnoissent pas.

L'Es-

L'Esprit étale tous ses défauts , dont il fait vanité ; voici la critique ingénieuse & sensée que l'Ombre de Moliere en fait , en gardant toujours l'*incognita* , & en s'adressant à la Poésie , gâtée par l'Esprit , avec qui elle s'est imprudemment liée.

Je voudrois que votre air fût simple et naturel ;
Par la moindre parure une Pièce est ternie.

Une mollesse aisée , une douce harmonie
Font éclore vos fleurs , les arrosant de miel ;

Il faut attendre son génie ;
Que son feu , que ses traits , que ses vivacités
Prennent des mains de l'Art les attraits de l'aisance ;
Et donnent à ses Vers , avec soin enfantés ,

Les grâces de la négligence.
De ses propres talens chaque Auteur entêté
A corrompu cette simplicité ;
En voulant vous orner , leurs mains vous obscur-
cissent.

Ce sont des Guêpes qui flétrissent
Un Parterre naissant , où brillent cent couleurs.

Dès que les traits de l'Aurore vermeillé
Étalent les trésors qu'ont fait naître ses pleurs ,
L'essein des Mouches se réveille ;
Mais on voit cent Frelons , pour une seule Abeille ,
Qui profanent le suc tiré de tant de fleurs.

Peuti

Peut-on faire une image plus fidelle de la plûpart des productions dont le Théâtre est inondé ? la Poëse en est si persuadée , qu'elle dit ingénument :

C'est ainsi que parloit la Nature , ma Mere.

Il s'en faut bien que l'Esprit en convienne ; il continue à vanter ses Ouvrages. L'Ombre de Moliere se fait enfin connoître , et finit cet excellent Prologue par cette Tirade qui vaut un Art poétique , sorti de la meilleure main.

Je revois la lumiere ,
 Pour corriger tous vos défauts ;
 Pour vous ôter une vaine parure ,
 Et pour vous rendre à la nature.
 Si vous voulez marcher d'un pas solide et sûr ,
 Connoissez bien Thalie , et parcourez ses fastes ,
 Vous y découvrirez le brillant des contrastes ,
 L'art d'amuser par un comique pur.
 Parlez au cœur , sans être obscur ;
 Soutenez tous vos caracteres ,
 Que l'exposition se fasse avec clarté ;
 Exprimez-vous avec noblesse ;
 Plaisant sans être bas , et noble avec gayeté ;
 Que l'aimable enjôment orne la verité ;
 Embarrassez l'intrigue avec adresse.

Que

Que le sujet soit un , clair , simple , distingué ;
Et suspendez l'esprit , sans qu'il soit fatigué.

L'Esprit trouve ce p^{re}jet très-mauvaise ;
L'Ombre de Moliere se retire , pour aller
entendre , du milieu du Parterre , les trois
Pièces que l'Affiche du jour annonce , et
pour en juger plus sainement en si bonne
compagnie. Nous avons parlé de ces trois
Pièces ; revenons à l'Ecole du Monde qui
est de ce nombre , et de l'Auteur du Pro-
logue , qu'on vient de voir .

Le plan que nous avons donné ci-dessus
de la Pièce , tracé par l'Auteur même , nous
dispense de suivre méthodiquement ce qui se
passe dans le peu d'action théâtrale qui lui a
d'abord donné le nom de Comédie , titre
dont l'Auteur ravi , a justement dépoüillé
une Pièce qui ne consiste qu'en Scènes bien
dialoguées. C'est pourquoi nous ne ferons
que citer quelques fragmens de la morale ,
que ces êtres métaphysiques débitent con-
formément à leurs caracteres. Damon et Ju-
lie , ennuyés des deux préceptes de la sagesse ,
veulent l'abandonner , pour se livrer tout en-
tiers à leur penchant ; voici ce que la Sagesse
leur dit , dans une Fable très-instructive.

F A B L E.

Un jour , on vit un Homme auprès d'une riviere ,
La Nature en ornoit differemment les bords ,

L'un

L'un étaloit des fleurs la splendeur printaniere ;
 L'autre des meilleurs fruits renfermoit les trésors ;
 Sur le coteau fleuri , plus séduisant qu'utile ,
 On trouvoit quantité d'Aspics et de Serpens.
 Parmi tant de dangers , l'Homme restoit tranquille ;
 A ramasser des fleurs , il employoit son temps ,
 Se mirant quelquefois dans le cristal liquide ,
 Et méprisant les maux qui s'armoient contre lui.
 Un Sage lui crioit : » Tremblez ; dès aujourd'hui

» Tirez-vous d'un Lieu si perfide ;

» Ces Roses et ces Lys bientôt se faneront ;

» Les Monstres seuls vous environneront ;

» Passez le Fleuve. Oh ! j'ai trop de prudence ;

» Répondit cet Homme aveuglé ;

» Pour le passer à sec avec plus d'assurance ,

» J'attends qu'il se soit écoulé.

Mes Enfans , je vous vois dans un état semblable ;

Faites , si vous pouvez , vos applications ;

Mais le torrent des passions

A tout âge est intarissable.

La Sagesse se retire après cette instruction ,
 dont *Damon* et *Julie* ne connoissent pas en-
 core le prix. *L'Apparence* survient pour ache-
 ver de les séduire ; voici comment elle se
 définit :

Je suis Souveraine du Monde ,

L'orne

L'ornement des Esprits, l'enveloppe des cœurs ,
 De l'art de déguiser protectrice féconde.
 Sçavante, sans travail , cruelle, sans rigueurs ,
 Mere de la foiblesse et de la bienfiance ,
 Belle par artifice , & vilaine sans fard ,
 Rebut de la Nature , et chef-d'œuvre de l'Art ;
 En un mot , je suis l'Aparence.

Après plusieurs leçons , toutes des plus
 pernicieuses , que cette chimerique Souve-
 raine du Monde donne à Damon et à Julie,
 l'*Inclination* s'avance , et l'oblige à lui ceder
 la place. Damon s'est retiré , sans qu'on ait
 pu sçavoir pourquoi. Voici sous quels traits
 l'*Inclination* se peint en parlant à Julie , qui
 est restée seule.

Jeune Beauté , sans contredit ,
 Je forme le bonheur , je dissipe les doutes ;
 Je fais sentir le cœur , je fais penser l'esprit ;
 Venez cueillir les fleurs, dont j'embellis mes routes.

A l'*inclination* succede le *Monde* , qui est
 bientôt suivi de l'*Inégalité* , autre Personnage
 métaphisique. Damon revient enfin , après
 avoir parcouru le Monde , dans le peu de
 temps qui s'est écoulé depuis sa disparition ;
 il invite Julie à fuir ce Monde pervers ; Julie
 est ébranlée d'une remontrance que l'Expé-
 rience soutient , et la Sagesse vient achever
 la conversion.

Tous

Tous ces differens Dialogues sont pleins d'esprit , mais on a trouvé qu'il y regnoit trop de métaphysique, et c'est ce qui a empêché les Auditeurs d'y prêter toute l'attention qu'ils méritent.

Le 22. Janvier les Comédiens François donnerent une Tragédie nouvelle , intitulée *Édonard III.* Roy d'Angleterre , dont on donnera l'Analyse le mois prochain , la Pièce ayant été reçûe favorablement.

Le 24. l'Académie Royale de Musique donna la vingt-sixième représentation de la Tragédie de *Dardanus* , dont on a donné l'Extrait dans le premier Volume de Decembre , page 2890. & le 26. elle remit au Théâtre *Pirame & Thisbé* , dont les paroles sont de M. de la Serre , mises en Musique par les Srs Rebel le fils , & Francœur le cadet.

Cette Pièce fut donnée dans sa nouveauté le 17. Octobre 1726. avec un très-grand succès, ornée de superbes décorations , & entre autres, celle du premier Acte , qui représente le magnifique Palais de *Ninus* , par le Chevalier Servandoni : on en peut voir le Détail, & l'Extrait de la Pièce dans le Mercure d'Octobre 1726. pag. 2329. Les trois principaux Rôles , qui sont *Ninus* , *Pirame* & *Zoroastre* , étoient remplis alors par les Srs Muraire , Thevenard & Chassé , lesquels sont remplacés aujourd'hui par les Sieurs Jeliot , le Page & Albert , les Dlls Antier & Pelissier , qui jouoient dans la nouveauté les Rôles de *Zoraïde* & de *Thisbé* , les représentent encore à cette reprise avec les mêmes applaudissemens.

Le premier Janvier , les Comédiens Italiens donnerent

nerent une Pièce Italienne en trois Actes , intitulée *Arlequin Amoureux par complaisance* , dans laquelle le nouvel Arlequin joua le principal & le plus long Rôle de la Pièce. Le lendemain ils rejoûrent la même Pièce , qui avoit été réduite en un Acte , sous le titre d'*Arlequin Barbier Paralitique*.

Le 4. ils donnerent une autre Pièce Italienne en trois Actes , qui a pour titre en François l'*Adultere Innocente* , & en Italien , *l'Innocentè venduta è rivenduta*. Le nouvel Arlequin y joua le premier Rôle avec ap'audissement , presque tout le jeu de la Pièce roulant sur lui. La même Comédie avoit déjà été représentée à l'Hôtel de Bourgogne le 18. Juillet 1716. & sur le Théâtre du Palais Royal le 3. Novembre 1723. Le sujet de cette Pièce est tiré du *Décameron* de Bocace , ou *la Gageure des deux Marchands* , *Novel. 9. Gior. 2.* Le dernier Dominique. Comédien de la Troupe Italienne l'avoit mise en Vers , longtemps auparavant qu'elle fut jouée à Paris, il l'avoit fait imprimer dans la même Ville en 1712. dans son nouveau Théâtre Italien, sous le titre *la Femme Fidelle* , ou *les Apparences Trompeuses*.

Le 14. les mêmes Comédiens donnerent une petite Pièce nouvelle d'un Acte en Vaudevilles , intitulée *Dardanus* , Parodie de l'Opera , qui porte le même titre ; on parlera plus au long de cette Parodie que le Public a aplaudie. Elle fut précédée des *Talens à la Mode* , Pièce en trois Actes de M. de Boissy , dont on a déjà parlé , & qui ne fut interrompue , après onze représentations , qu'à cause du départ des Comédiens pour Fontainebleau. Le Public l'a revue avec le même plaisir que dans sa nouveauté au mois de Septembre dernier.

NOU.



NOUVELLES ETRANGERES.

T U R Q U I E.

ON a appris de Constantinople du 15. Novembre dernier , que la Ratification du Traité de Belgrade , signée par l'Empereur , ayant été apportée de Vienne au Marquis de Villeneuve par M. de Montmartz , & que les Ministres de la Porte étant convenus avec le Marquis de Villeneuve, que l'échange des Ratifications se feroit à l'Arsenal dans l'appartement qu'occupe le Capitan Pacha , le Marquis de Villeneuve & le Grand Visir s'y rendirent chacun de leur côté le 5. Novembre , jour fixé pour cet échange. Le Grand Visir pour y aller traversa le Port , & le Marquis de Villeneuve s'y rendit en droiture avec le même corège dont il avoit été accompagné dans les audiences qu'il avoit eûes du Grand Seigneur & du Grand Visir , à l'occasion de son nouveau caractère d'Ambassadeur Extraordinaire de S. M. T. C.

On doit cependant observer qu'il y avoit un plus grand nombre de Janissaires & de Chatirs ou Valets de pied de Sa Hauteffe ; que le Chiaoux Bachi , le Vaivode de Galata , le Kapigilar Kiaffy , & le Kapigilar Kialiby , allerent chercher l'Ambassadeur au Palais de France , & que le Chiaoux Bachi ne fit aucune difficulté de marcher devant le Marquis de Villeneuve , le précédant toujours de dix pas , ainsi que le Capigi Bachi.

L'Ambassadeur , en arrivant à l'Arsenal , trouva les Officiers de la Marine rangés en haye , & étant descendu de cheval au bas du Vestibule , il fut conduit

duit dans une chambre où il se reposa quelque temps , & ensuite dans une Salle où le Grand Visir entra en même temps que lui par une autre porte. Le Grand Visir prit sa place ordinaire , & le Marquis de Villeneuve s'assit dans un fauteuil garni de galons d'or. Après les complimens ordinaires , on lui presenta , de même qu'au Grand Visir , le café , le sorbet & le parfum , & on servit le dîner. Outre la table à laquelle l'Ambassadeur étoit avec le Grand Visir & le Kaïmacan , il y en avoit six autres , dont une étoit dans le même appartement que celle du Grand Visir , & qui fut occupée par le Capitan Pacha , le Janissaire Aga , le Kadilesker & le Fils du Marquis de Villeneuve. Les autres tables étoient dans des appartemens voisins , & le Grand Testerdar , ou Grand Tresorier , le Chiaoux Bachi , le Kapigilar Kiasy , & le Kapigilar Kialiby , en firent les honneurs , ces Officiers s'étant partagés entre eux les principales personnes de la suite de l'Ambassadeur. Pendant le repas , il y eut un concert de voix & d'instrumens , qui executerent diverses pièces de Musique dans le goût de la Nation. Lorsqu'on fut levé de table , tout le monde se rendit dans la Sale où étoit le Grand Visir , le Marquis de Villeneuve occupant toujours sa place dans un fauteuil vis-à-vis de ce Premier Ministre , à côté duquel le Kaïmacan , le Kadilesker , le Reys Effendi , le Capitan Pacha & le Janissaire Aga , étoient assis , le premier à droite & les autres à gauche : les Ministres de la Porte se placèrent au hasard , & demeurèrent de bout.

La Musique ayant cessé , le Chiaoux Bachi tenant à la main son Bâton de cérémonie , & frappant à terre avec ce Bâton suivant l'usage , apporta le Sceau particulier avec lequel sont scellés les Actes signés de la main de sa Hauteffe. Dès que le Chiaoux Bachi parut , les quatre Visirs & le Kadilesker

Lesker se leverent , par respect pour le Sceau que le Chiaoux Bachi tenoit de la main droite , élevé à côté de son oreille , & l'Ambassadeur se leva aussi. Le Chiaoux Bachi présenta le Sceau au Grand Visir , qui après l'avoir porté à son front & sur sa tête , le remit au Reys Effendi , pour sceller la Ratification du Traité de Belgrade , signée par le Grand Seigneur. Cette Ratification ayant été scellée , & le Sceau ayant été rendu au Chiaoux Bachi par le Reys Effendi , le premier reporta ce Sceau au Grand Visir , lequel le baisa de nouveau. Le Chiaoux Bachi porta ensuite le Sceau à son front & sur sa tête , & il le mit dans son sein , continuant de demeurer debout. Le Grand Visir ayant reçu des mains du Reys Effendi la Ratification , signée par Sa Hautesse , il fit un pas vers le Marquis de Villeneuve , pendant que cet Ambassadeur en fit aussi un de son côté , & ils se remirent réciproquement les Ratifications , signées par l'Empereur & par le Grand Seigneur , la première écrite en Latin , et la seconde en Turc. Après cet échange , le Marquis de Villeneuve & les quatre Visirs reprirent leurs places , et s'étant félicités mutuellement sur la conclusion de la paix entre les deux Empires , le Grand Visir fit revêtir l'Ambassadeur d'une Pelisse de Martre Zibeline , dont le dessus étoit un tissu d'or & d'argent , distinction qui n'a point encore eû d'exemple , cette Pelisse étant pareille à celles que le Grand Seigneur a coutume de donner au Grand Visir. Le Fils du Marquis de Villeneuve fut revêtu d'une Pelisse d'Hermine , et on distribua environ cent Castans aux personnes de la suite de cet Ambassadeur , dont la plupart reçurent aussi des mouchoirs brodés d'or. Pendant cette distribution , on fit une Salve des canons des Galeres de l'Arsenal du Scrail , et de Top-hana.

36 MERCURE DE FRANCE

Le Marquis de Villeneuve ayant pris congé du Grand Visir , retourna au Palais de France avec le même cortège et dans le même ordre , étant monté sur un cheval magnifiquement harnaché , dont le Grand Visir lui avoit fait présent.

A peine l'Ambassadeur fut-il de retour chés lui , que les Officiers de l'Arsenal lui amenèrent 32. Esclaves Allemands , qui étoient détenus dans le Bagne , et qui furent mis en liberté par ordre du Grand Seigneur.

R U S S I E.

MEhemet Riza et Ali Teip , qui ont résidé à Petersbourg pendant quelque temps en qualité d'Ambassadeurs Extraordinaires de Thamas Kouli Kan , ayant reçu leurs Lettres de rapel , ils eurent le 25. Decembre dernier leur audience publique de congé.

Le 27 , le Marquis de la Chetardie , Ambassadeur Extraordinaire du Roy de France , arriva à Petersbourg.

Les Kneés Basile et Michel Wolodjmerowitz Dolgoroucky , auxquels la Czarine a bien voulu accorder la vie ; ont été conduits à Nerva , où ils ont été mis dans des prisons séparées.

On mande de Kaminiek , que le Pacha Sary Achmet s'étoit rendu à Choczin avec 400. Janissaires , pour en reprendre possession au nom du Grand Seigneur , et que le Général Chruszow , qui y commandoit pour la Czarine , avoit remis la Place à ce Pacha.

A L L E M A G N E.

ON a appris que le Tefterdar ou Grand Tresorier de l'Empire Ottoman , devoit se rendre à Vienne en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire

du Grand Seigneur , au mois de Mai prochain. Il se nomme *Zalibi Ali Effendi*.

L'affaire du Comte de Sekendorff est entièrement terminée : on assure qu'il a été remis en liberté & qu'il est parti de Gratz , mais on ne sçait pas encore s'il retournera à Vienne , ou s'il se rendra à son Gouvernement de Philisbourg.

Le Feldt Maréchal Comte de Wallis a obtenu la permission de quitter Ziget & d'aller au Château de Forchenstein , où il a été conduit sous la Garde de 40. Grenadiers.

Le Comte de Neuperg est actuellement au Château de Haliçz , qui appartient au Grand Duc de Toscane , & en passant à Presbourg , il a dîné chés le Feldt Maréchal Comte de Palsi.

Un Ecolier de l'Université ayant été arrêté en demandant l'aumône , la plupart des Etudiens se sont assemblés tumultueusement pour le tirer de prison , & l'on a été obligé de se saisir de quelques uns , pour faire cesser le desordre.

Les avis reçûs de Francfort sur l'Oder , portent que neuf Soldats Anglois du Régiment du Général Schwerin , qui y est en garnison , ayant formé le complot de deserter , ils avoient forcé le sabre à la main la garde de l'une des portes. Le Commandant de la Place ne jugea pas à propos d'envoyer un détachement à leur poursuite , parce qu'il craignoit que les Soldats qu'il feroit marcher pour les arrêter , ne se laissassent persuader par leurs camarades de suivre leur exemple , et il se contenta de faire monter deux Officiers à cheval , avec ordre de ne rien négliger , pour tâcher de les ramener par les voyes de la douceur. Ces Officiers firent tant de diligence , qu'ils les joignirent à une petite distance de Ville , et ils employèrent tous leurs efforts pour les engager à retourner à la garnison ,

G liij mais

mais ce fut inutilement , & les neuf deserteurs déclarerent qu'ils étoient résolus de se défendre jusqu'à la dernière extrémité , si on entreprenoit d'user de violence. Lorsque les Officiers virent que c'étoit le seul moyen qui leur restoit , ils firent prendre les armes à plusieurs Payfans des Villages voisins , & donnerent ordre qu'on fît main basse sur ces mutins. Ceux-ci , loin d'être intimidés , attaquèrent les Payfans , & en tuerent quelques-uns. Enfin les Payfans ayant été joints par un renfort , les deserteurs furent obligés de céder au grand nombre & de se rendre , & ils furent ramenés le même jour à Francfort sur l'Oder. Cinq d'entre eux sont morts des blessures qu'ils avoient reçues en se défendant , & les autres ont été arquebusés.

On écrit de Hanover , que le Roy de la Grande Bretagne a confirmé la Sentence prononcée par le Conseil de Guerre contre le Comte de Schuttenbourg , par laquelle ce Comte a été privé de ses Emplois militaires , pour s'être battu en duel avec M. de Bullaw qu'il a tué. Les deux Officiers qui leur ont servi de seconds , ont été condamnés à servir pendant un mois , en qualité de simples Soldats.

ITALIE.

IL se tient toujours de fréquentes Conférences au sujet de l'accommodement de la Cour de Rome avec celle de Turin , & l'on assure que le Pape est convenu de déclarer le Roy de Sardaigne Vicaire Général des Fiefs possédés par le S. Siege dans le Piémont , à condition que ce Prince payera une redevance annuelle de deux Calices d'or , chacun de la valeur de mille écus Romains.

On a appris de Florence , que le Grand Duc de Tol-

Toscane avoit enfin accordé l'*Exequatur*, pour permettre au second fils du Duc Corsini de prendre possession du Grand Prieuré de Pise, dont le feu Grand Duc avoit donné la Coadjutorerie à ce jeune Seigneur, & qui vacque par la mort du Grand Prieur Del Bene.

Le 2. de ce mois le Cardinal Alberoni arriva de Ravenne à Rome, où il paroît un nouvel Ecrit par lequel ce Cardinal répond au dernier Mémoire que quelques-uns des principaux Habitans de la Ville de Saint Marin ont fait distribuer au Sacré College.

Ce Mémoire porte, que les principaux Habitans de cette Ville representent que le Cardinal Alberoni ne s'est point conformé à l'ordre qu'il avoit reçu de Sa Sainteté, de ne point entrer sur les Terres de la République, avant que les plus considerables & les plus estimés d'entre eux se fussent rendus auprès de lui, pour le supplier de recevoir leurs Compatriotes au nombre des Sujets immédiats du Saint Siège. Ils accusent ce Cardinal dans le même Ecrit, d'avoir voulu faire passer quatre Paysans de Saravalle pour la plus saine & la plus nombreuse partie des Habitans de Saint Marin; d'avoir pris possession de la Ville à main armée, comme d'une Ville conquise; d'avoir fait emprisonner plusieurs personnes, & d'avoir permis le pillage de leurs maisons.

L'intention du Pape ayant été de ne point forcer l'inclination des Habitans de Saint Marin, on ne doute point que si les allegations contenues dans ce Mémoire se trouvent vraies, Sa Sainteté après avoir pris les mesures convenables, pour que ceux qui feront à la tête des affaires de la République, n'abusent point de leur pouvoir, ne rende à cet Etat, son ancienne forme de Gouvernement.

LE bruit qui avoit couru que le Baron de Trost avoit été arrêté, ne s'est pas confirmé, & l'on a appris que ce Baron avec quelques Bandits s'étoit approché de Ziccaro, dont il avoit tâché d'exciter les Habitans à se soustraire encore une fois à la Domination de la République, mais qu'un détachement des Troupes Françaises ayant marché, pour contenir dans le devoir ceux qui seroient tentés de se mutiner, il y avoit aparence que le Baron de Trost, ne pouvant réussir dans ses desseins, prendroit enfin le parti de sortir de l'Isle. On ne doute point que s'il s'embarque dans les environs de Porto-Vecchio, son Bâtiment ne soit pris par la Gondole qui croise le long de la Côte.

Le Marquis de Villemur qui commande les Troupes Françaises dans la Province de la Balagna, a travaillé avec succès à retabli l'union entre plusieurs Familles de cette Province, & en ayant fait assembler les Chefs, il les a pressés si fortement d'oublier leurs haines, qu'ils ont consenti de se reconcilier, & qu'ils vivent actuellement en bonne intelligence. Cette démarche a attiré à cet Officier l'estime & l'affection de tous les Habitans de la Province.

Le 25. Decembre dernier, on conduisit à la Bastie sept prisonniers, parmi lesquels est un Ecclesiastique d'Isolacci, chés qui l'on a trouvé des armes à feu, contre la défense faite sous peine de la vie d'en garder.

E S P A G N E.

ON apprend de Madrid , qu'on continuë de travailler avec toute la diligence possible aux préparatifs de guerre , & qu'on a pris toutes les mesures pour s'opposer aux entreprises que les Anglois pourroient former sur les Etats de S. M. C. en Amérique.

COMPARAISON de la conduite de S. M. C. avec celle du Roy de la Grande-Bretagne , au sujet de ce qui s'est passé avant la Convention du 14. Janvier de la présente année 1739. jusqu'à la Publication des Représailles , & à la Déclaration de la Guerre. Traduite de l'Espagnol.

Quoique dans la Déclaration des Représailles du 20. Août de la présente année 1739. S. M. C. ait fait voir avec sa modération naturelle & ordinaire , la droiture de sa conduite , & le procédé indécant & irrégulier des Anglois dans un pareil Acte , fait à Londres le 10-21. Juillet ; aujourd'hui que dans la Publication de Guerre du 19-30. Octobre dernier , S. M. C. se voit de nouveau insultée par leurs invectives ; d'autant plus criantes qu'elles ont moins de fondement ; elle croit nécessaire de découvrir à toute l'Europe , la différence qu'il y a entre les raisons de l'une & de l'autre Couronne. Ces raisons exposées au jugement impartial de ceux qui désirent véritablement le repos public , empêcheront , sans doute , qu'on n'attribue aux Armes Espagnoles , ou par malice , ou par ignorance , l'origine de cette rupture , & les funestes & inévitables effets , qui par une fausse politique , menacent la Chrétienté.

G v La

La premiere cause à laquelle le Roy de la Grande Bretagne s'arrête , & qu'il exagere pour déclarer la guerre , se réduit à une supposition générale dépourvue de faits & de preuves détaillées contre les Gardes-Côtes Espagnols de l'Amérique , en leur attribuant des prises injustes ; l'infraction des Traités , & du Droit des Gens ; des traitemens barbares & cruels ; des insultes ignominieuses au Pavillon Anglois ; & contre S. M. C. en lui reprochant de n'avoir pas écouté ses représentations continuelles , ni satisfait en aucune façon à ses plaintes.

Ces cris du Monarque , soutenus d'injures atroces , pour s'accommoder mieux à la hauteur & au mauvais esprit de la populace Angloise , ne s'élèvent avec si peu de mesure , que pour étouffer les plus justes gémissemens des Espagnols opprimés depuis long-temps par de véritables pirateries , par des persécutions & des cruautés inouïes ; mais il est temps de ne plus cacher ni dissimuler de pareilles indignités. Entre tous les faits qui crient vengeance , & que l'Espagne a soufferts , uniquement pour n'en pas venir aux extrémités d'une guerre , on en rapportera quelques-uns connus & avérés de tout le monde.

Dans les années 1716. & 1717. Cuthber & Archer , tous deux Capitaines , l'un du Vaisseau Pompey Galley , & l'autre du Brigantin la Fortune , autorisés par le Roy de la Grande Bretagne , vinrent sur la Côte de la Floride , pour se saisir des effets des Gallions qui avoient péri dans ce parage , & se joignirent à ceux de leurs Compatriotes qui s'y étoient déjà rendus de la Jamaïque pour commettre une semblable violence ; leur premiere hostilité fut de merre en fuite les Espagnols , qui , à l'ombre de la paix , travailloient à retirer de la Mer ces effets sur lesquels leur Souverain avoit un droit légitime ; ils
de barque

Débarquerent ensuite avec six cent hommes , & enleverent près de quatre cent mille piaftres , après avoir tué trente hommes de cent-vingt qui gardoient ce qu'on avoit sauvé du naufrage. L'unique motif de cette violence étoit leur avidité , qui , non satisfaite encore d'une capture si exorbitante , se fit sentir de nouveau dans leur retour à la Jamaïque , par la prise de deux Barques chargées de Cacao , de Cochenille & d'argent , pour la valeur de plus de trente mille piaftres ; comme s'il leur eût été permis d'exécuter tout ce qui pouvoit leur venir en fantaisie , & devoit leur être utile.

Ce qui arriva en l'année 1722. n'est ni moins étrange, ni moins violent. Les Anglois prirent une Barque de Puerto Rico, munie d'une Patente du Gouverneur, & l'ayant conduite à la Jamaïque, sans supposer d'autre faute que celle d'être Garde-Côte , ils firent pendre par une résolution inouïe, quarante-trois hommes de l'Equipage, publiant, pour autoriser cette dureté, que le Gouverneur étoit aussi coupable qu'eux ; Loi nouvelle, inventée par la mauvaise foi , pour pallier la tyrannie. Loi , qui jusqu'à présent , n'a jamais été imposée par aucune Nation , de celles que nous connoissons se conduire suivant les règles de la Nature & de l'équité.

Un Capitaine Anglois , de ceux qui rôdent sur nos Côtes , & les infestent autant par leur commerce illicite , que par leurs cruautés , suivit cet exemple barbare, de traiter les Espagnols pendant la Paix avec plus d'inhumanité qu'on n'en auroit pour ses plus détestables ennemis. Sous prétexte de commerce , il attira sur son bord deux Espagnols affés distingués, & s'imaginant qu'il tireroit plus de profit de leurs personnes que de son trafic, il leur proposa de se racheter ; pour les y contraindre , il les laissa deux jours sans nourriture ; mais voyant que ce

G vj. martyre

martyre ne produisoit pas ce qu'il désiroit, il se coupa à l'un d'eux le nez & les oreilles, & lui présentant le poignard, il le força de les manger : cruauté dont le souvenir seul fait horreur, & dont le simple récit excite l'indignation.

Un autre Anglois en l'année 1727. avant que la guerre fût déclarée, poussé, sans doute, par cet esprit d'animosité & de haine, qui prédomine dans la Nation Britannique contre l'Espagnole, sur tout dans l'Amérique, s'introduisit sur un Vaisseau de l'Assiento, à dessein de soulever les Negres de la Havanne, & les porter à la plus terrible révolte. Il leur offrit pour récompense la liberté, si, unis ensemble pour executer l'exécrable perfidie qu'il leur conseilloit, ils saccageoient cette Ville, & en égorgérent les Habitans. Un dessein si criminel paroîtroit peu vraisemblable, si la notoriété & les témoignages sur lesquels il est fondé, n'en apuyoient la certitude.

Mais encore, les Anglois ont cherché d'autres moyens plus condamnables pour intimider les Espagnols, afin qu'ils ne s'oposassent point à la continuation de leur commerce illicite, en les vendant plusieurs fois pour esclaves, tantôt dans des Lieux éloignés, dont la distance déroboit la connoissance de leur sort infortuné, & tantôt dans d'autres Pays, où les conduisoit peut-être leur aveuglement, pour que leur crime n'y fût pas ignoré; ce qui arriva l'année 1725. dans l'Isle de Madere à huit malheureux, dont le Consul d'Espagne y résidant, nous donna avis, & dont notre Ambassadeur à Lisbonne demanda la liberté au Roy de Portugal.

Si les Anglois pouvoient alleguer les mêmes forfaits, ou d'autres égaux à ceux qu'on obmet, il est certain qu'ils justifieroient leur Déclaration de Guerre; mais ni les prises faites sur ceux dont le commerce

Commerce est illicite (vérité qualifiée par leurs Auteurs même, qui marquent six millions annuels de gain dans ce trafic), ni la force avec laquelle on repousse ceux qui tâchent d'appuyer par les Armes leurs fraudes, ne méritent pas l'opprobre dont on les couvre, ni l'éclat avec lequel on les publie : L'Angleterre elle-même devrait soutenir, au contraire ces procédés, étant obligée par l'Article VIII. du Traité d'Utrecht, de garantir les Loix fondamentales du Royaume, qui défendent aux Etrangers l'entrée & le trafic dans nos Mers, & dans les districts de l'Amérique. Les Anglois ont-ils donc quelque pacte à alleguer, en vertu duquel les Espagnols doivent leur livrer impunément les Côtes, & laisser les Golfes déserts, afin que l'essaim de leurs Vaisseaux aille librement & sans obstacle, sucer leurs mines ? Il n'y a aucun Traité qui le permette. Le Droit des Gens, qu'ils veulent tant faire valoir, ne s'étend pas jusque-là. Les Espagnols ont-ils par hazard, en violant les immunités de la Paix, inquiété leurs Colonies, inondé clandestinement leurs plantations, volé leurs fruits ou leurs biens ? Sur quoi sont fondées ces plaintes ? Non, on ne peut sans injustice, leur imputer cette tache, puisque toutes les fois qu'on a reconnu dans les prises faites par les Garde-Côtes, le défaut de validité, on a ordonné de les rendre à leurs Maîtres ; d'où il s'ensuit que tout ce qui a été fait dans l'Amérique, provient du déchaînement des Anglois, & non pas d'une offense faite par les Espagnols.

Un autre motif que le Roy de la Grande-Bretagne fait valoir dans son Manifeste, & dans sa Déclaration de Guerre, se tire de l'absoluë & libre Navigation dans les Mers de l'Amérique ; il suppose que les Espagnols ont été le premier mobile de cette dispute, dissimulant que ce furent les Plénipotentiaires

Plénipotentiaires Anglois qui commencerent à l'agiter dans les Conférences tenues à Madrid, en conséquence de la Convention du 14. Janvier de la présente année. Il ne convient pas de renouveler à présent cette question, pour éviter de faire de cet Ecrit une procédure en forme; mais on ne doit point non plus omettre de publier, pour détromper l'Europe, que les prétentions de S. M. C. ne dérogent en aucun point au sens littéral du Traité de 1670, que le Roy d'Angleterre annonce hautement avoir été enfreint par cette Couronne; & que, ou il en résulte que la Navigation dans les Mers de l'Amérique, est avec très-peu de différence aussi libre que dans celles de l'Europe, ou que la proposition faite par les Plénipotentiaires Anglois dans la Conférence du 25. Juin, détruit l'idée & la tenor de ce Traité, & l'Article VIII. de celui d'Utrecht, ci-dessus mentionné. Pour que l'Univers en puisse juger, tandis que les Armes le décident: l'on rapportera ici mot à mot le susdit Ecrit; & ceux qui sans prévention l'examineront & le compareront, reconnoîtront qui est celui qui a demandé volontairement sans se proposer de bornes, & sans attention aux Traités & aux offres, & celui qui a observé religieusement l'un & l'autre.

En conséquence de la résolution prise par les Plénipotentiaires respectifs dans la Conférence qui s'est tenue le 17. de ce mois, ceux de S. M. C. s'appliqueront dans ce Memoire uniquement à l'Article de la Navigation dans les Mers de l'Amérique. Et d'autant que l'on a reconnu de l'une & de l'autre part dans le préambule de la Convention, que la visite, sonde & prise de Vaisseaux, embargo, ou saisie d'Effets, &c. ont donné lieu depuis quelques années, à de très-grandes disputes entre les deux Couronnes de la Grande-Bretagne & de l'Espagne, & que par le premier Article

de la dernière Convention, il a été stipulé que l'on nommera des Plénipotentiaires de l'une & de l'autre part, pour trouver le moyen de prévenir dorénavant de semblables sujets de plaintes, & éloigner absolument & pour toujours, tout ce qui pourra y donner occasion; les Plénipotentiaires de S. M. C. pour remplir autant qu'il dépendra d'eux, les obligations dont ils sont chargés par le plein pouvoir qui leur a été confié, & pour se conformer aux intentions de leur Souverain (c'est à sçavoir, d'entretenir l'ancienne amitié si désirable & si nécessaire pour l'intérêt réciproque des deux Nations, en prévenant une fois pour toutes, les vols injustes; les prises, les embargos ou saisies des Vaisseaux & des Effets des Sujets de S. M. C. en Amérique, comme aussi toutes les cruautés qui ont été commises en leurs personnes:) Proposent que comme par l'Article XV. du Traité de 1670. il a été stipulé ce qui suit: Ce Traité ne dérogera pas aux prééminences, Droits & Domaines que chacune des Parties Confédérées ont dans les Mers de l'Amérique, détroits & aucuns parages. Bien au contraire, elles posséderont & retiendront le tout avec la même étendue qui leur appartient de droit; mais que l'on entende toujours que la liberté de la Navigation ne devra être en aucune manière interrompue, pourvu que rien ne soit commis, ou fait contre le sens légitime de ces Articles. Les susdits Plénipotentiaires proposent, dis-je, que dans le Traité qui doit se faire, il soit déclaré & convenu, que pour expliquer plus clairement ledit Article, & assurer encore mieux la liberté de la Navigation, qui y est stipulée, il a été convenu & déclaré, qu'il n'est pas & qu'il ne sera permis en aucune sorte, à aucun Vaisseau de Guerre, appartenant à l'une ou à l'autre des deux Puissances, ou à aucun Armateur muni de pouvoirs ou commission de la part de l'un ou de l'autre des deux Souverains Contractans, ou de celle

celle d'aucun Gouverneur, ou autre Officier autorisé de l'une ou de l'autre part, pour donner des Commissions, ou enfir à aucun Vaisseau ou Navire, appartenant à l'une ou à l'autre des deux Nations, de détenir, saisir, arrêter, visiter ou examiner en Mer les Vaisseaux ou Navires appartenant aux Sujets des deux Nations respectives dans les Mers de l'Amérique, sous quelque motif ou prétexte que ce puisse être.

De plus, qu'il soit convenu, que s'il arrivoit, que quelque Vaisseau autorisé par l'une ou l'autre des deux Couronnes, pour empêcher le Commerce illicite, ou employé pour quelque autre motif que ce puisse être, ou autorisé par une Commission de quelque Gouverneur, soit Anglois, soit Espagnol, dans les Indes, vint à arrêter, saisir, détenir, visiter, ou examiner quelque Vaisseau ou Navire, appartenant aux Sujets de l'une ou de l'autre des deux Couronnes dans les Mers de l'Amérique, on fera une restitution entière de ces Vaisseaux & de ces effets, comme aussi une ample réparation de tous les dommages soufferts. Que le Capitaine ou Commandant du Vaisseau qui auroit commis une semblable violence, sera privé de sa Commission, & ne sera jamais employé dans le Service Maritime de la Couronne dont il seroit Sujet. Et que s'il paroïssoit par des preuves authentiques qu'un Gouverneur, soit Anglois, soit Espagnol, dans l'Amérique, eût accordé des pouvoirs ou Commissions à aucun Armateur pour arrêter, saisir, détenir, visiter, ou examiner en Mer les Navires de l'une ou de l'autre part, ce Gouverneur sera privé de son Emploi, & ne sera jamais employé au Service de la Couronne dont il sera Sujet.

Ces Propositions sont si conformes à l'esprit & à la Lettre du Traité de 1670. reconnu par l'une & l'autre partie, pour regle, sur laquelle on doit décider toutes les disputes qui regardent l'Amérique, qu'on ne sçauroit

soit douter, que Messieurs les Plénipotentiaires de S. M. C. ne soient convaincus, qu'il n'y a rien de plus juste, de plus raisonnable, ni de plus propre pour prévenir tous les inconvéniens dont ils se sont plaints jusqu'ici, que ce que l'on vient de proposer sur la matière présente. Fait à Madrid le 25. Juin 1739.

Le Roy de la Grande Bretagne trouve une autre cause de Guerre dans l'augmentation des Droits sur les Marchandises de ses Sujets. Quoiqu'il ne fût pas nécessaire de toucher plus en détail cette matière, l'Angleterre même, ayant reconnu dans ses Traités, & surtout dans celui de 1667. avec le Roy de Dannemarck sur les Daces du Sund, que c'est un Droit attaché à la Souveraineté; on remettra cependant aux Actes de son Parlement la confrontation de cette plainte, afin qu'en y voyant les innovations faites en tous temps, on reconnoisse qu'il faut, ou que la correspondance cesse entre les Rois, ou que ne cessant point, ce prétexte soit regardé comme insuffisant & mandié; ou bien enfin, que de la même manière que l'Angleterre a voulu quelquefois s'arroger la Souveraineté de la Mer Britannique, uniquement à l'occasion du nom qu'elle porte, elle prétende maintenant des prérogatives & exemptions sur les Souverains par le seul motif de sa hauteur & de son caprice.

On n'exagere pas moins comme une cause de Guerre d'avoir publié les Represailles dans ces Royaumes, & d'en être venu à l'exécution sans assigner de temps; mais comme il est notoire que le Roy d'Angleterre les a publiées le premier le 10.-21. Juillet, & qu'immédiatement après on s'est saisi à Londres de trois Vaisseaux Biscayens, nonobstant les clameurs des Intéressés, tandis que l'Amiral Haddock, posté aux Caps de Ste Marie & de S. Vincent, tomboit sur plusieurs autres; on ne conçoit point

point pourquoi S. M. C. auroit une obligation qui ne lie pas également le Roy de la Grande Bretagne, ni quel privilege rend licites à Londres des represailles, dont on fait un crime à Madrid.

On se récrie tant de fois dans la susdite Publication de Guerre contre les infractions des Traités, qu'il n'est pas possible de passer sous silence le nombre de celles que les Anglois ont commises avec si peu de raison. Pour faire connoître que les plaintes que forment les Espagnols sont mieux fondées, particulièrement depuis le Traité d'Utrecht de 1713. puisque les Anglois s'étant engagés par l'Art. XV. de conserver l'indemnité des Droits, qui pour la pêche de la Morue à Terre-neuve, appartenoient aux Biscayens & autres Peuples de cette Couronne; & par l'Art. II. du Traité de 1721. à donner les ordres que l'on demanderoit pour en effectuer l'accomplissement, cependant ils sont encore aujourd'hui dépouillés de ce qui leur est si légitimement dû. Il en est de même de l'Art. X. dudit Traité d'Utrecht, par lequel l'Angleterre se trouvant engagée à ne point donner d'asile ni d'entrée à Gibraltar aux Vaisseaux de Guerre des Maures, non-seulement on a pratiqué le contraire, au grand préjudice de S. M. C. & de ses Sujets; mais encore étant poursuivis par les Espagnols, ils ont trouvé leur sûreté sous le Canon de cette Place, d'où ils sont venus plus aisément, à raison de la proximité, insulter les Côtes, & interrompre le Commerce. On a manqué de même à cet Article qui limite l'extension du Terrain prétendu & même pratiqué; car cette Place ayant été cedée sans aucune Jurisdiction Territoriale, & sans aucune communication ouverte avec la Région circonvoisine de la partie de terre, ils prétendirent que sa Domination devoit s'étendre jusqu'à la portée du Canon; & quoiqu'il

ait

ait été convenu en l'année 1728. d'abandonner réciproquement les postes sur lesquels la dispute a été formée, dont il y en avoit un vis-à-vis la Tour des Génois, un autre apuyé à la Montagne sous le Pastelillo, & un autre du côté du Levant, peu éloigné de la Montagne, & à une petite distance de la Tour du Diable, ils les ont occupés depuis sans faire attention à l'accord, & sans considérer la lésion. Un Procédé de si mauvaise foi n'est pas le seul que l'on ait éprouvé au sujet de cete Place; car le feu Roy d'Angleterre Georges I. en ayant offert la restitution à S. M. C. par une Lettre du 12. Juin 1721. quoique cette promesse fût un moyen conditionnel pour la conclusion du Traité dont il s'agissoit alors, & qui fut signé à Madrid le 13. du même mois, cependant on ne l'accomplit point, comme la Justice le demandoit, & ni les instances, ni les représentations faites à ce sujet, ne servirent de rien. On rapportera ici la traduction de cette Lettre, afin de ne point laisser le moindre doute sur ce Fait.

Monsieur mon frere; J'ai appris avec une extrême satisfaction par le moyen de mon Ambassadeur en votre Cour, que V. M. est enfin dans la résolution de lever les obstacles qui, pour quelque temps ont différé l'entier accomplissement de notre union: et puisque par la confiance dont V. M. me donne des marques, je puis compter sur le rétablissement des Traités qui ont fait le sujet de nos disputes, et que par conséquent on aura expédié les sûretés nécessaires pour le Commerce de mes Sujets; rien ne m'empêche aujourd'hui d'assurer V. M. de ma promptitude à la satisfaire en ce qui regarde la restitution de Gibraltar, lui promettant que je profiterai de la premiere occasion favorable pour regler cet Article avec mon Parlement.

On a aussi éludé l'Art. VIII. du Traité d'Utrecht,

trecht , qui concerne les limites dans l'Amérique ; nonobstant les ordres offerts dans le II. de celui de l'année 1721. et même en 1724. après des instances réitérées sur la démolition du Fort de la Tamaja , bâti par les Anglois dans un Territoire appartenant incontestablement à S. M. C. et après être convenu que les Gouverneurs de la Floride et de la Caroline , se communiqueroient leurs ordres pour regler cette dispute. Un Officier de la Floride ayant été envoyé avec vingt-cinq hommes , et les Copies des Ordres de l'Angleterre , ils furent dépouillés de leurs armes , renfermés dans le Fort , et conduits au bout de trois jours à la Caroline , où ils souffrirent une prison plus rigoureuse et plus indécente. On usa de la même mauvaise foi en l'année 1735. Le Ministère Britannique ayant assuré Don Thomas Geraldino , Ministre Plénipotentiaire de S. M. C. à Londres , que Don Diego Oglerhorpe destiné pour la Caroline , étoit chargé d'en regler les limites , conjointement et de concert avec le Gouverneur de la Floride ; les Ordres qu'il montra à son arrivée se trouvèrent si différens , qu'ils contenoient qu'il eût à peupler tout ce qui ne l'étoit pas , et pour l'exécution on en vint aussi-tôt à des Actes d'hostilité , jusqu'à se présenter avec des gens armés à la vue du Fort S. Augustin : Action très-conforme à la Patente donnée par le Roy de la G. Bretagne le 9.-20. Juin 1732. dans laquelle il dispose du Domaine de ce Continent , et même de la Mer , accordant à la Compagnie formée pour l'établissement de la Colonie de la Georgie , tout ce qui n'auroit point été antérieurement occupé par des Sujets de l'Angleterre : Cession diametralement opposée à l'Art. VII. du Traité de 1670. qui l'exclut de tout ce qu'il n'avoit point , et de ce qu'il ne possédoit point de droit dans ce temps là. Mais on ne doit

doit pas s'étonner de ce despotisme , puisqu'entr'autres usurpations , contre lesquelles l'Espagne a plus d'une fois réclamé , celle de la Coupe du bois de Campêche n'est pas mieux fondée , soutenue par la force et non pas par la raison , jusqu'à en venir à l'excès de ruiner par trois differens Sièges le malheureux Peuple de Bacallar , parce qu'il défendoit fidelement le bon droit de S. M. C. et arrêtoit la continuation du crime.

Le Roy de la Grande Bretagne suppose également pour cause de la Guerre , que S. M. C. n'a pas payé au terme préfix du 5. Juin les quatre-vingt quinze mille livres sterlings stipulées , pour restant des prétentions réciproques au sujet des prises , et d'avoir aussi violé manifestement la Convention ; et comme lorsque les Représailles ont été publiées en Espagne , on a fait connoître les fortes raisons qu'on avoit eues de ne point satisfaire à cet engagement , le Roy d'Angleterre ajoute , que ce n'est *qu'une couleur, et que des prétentions destituées de tout fondement.* Moyens aisés pour se tirer d'affaire sans contestations ; mais qui ne diminuent rien de la force et de la vigueur de ce qui a été déclaré par S. M. C. Ainsi l'Europe ne doutera point , si elle y fait réflexion , que l'on ait agi ici de bonne foi , et que si l'Angleterre avoit fait la même chose , on auroit réglé et accompli le tout , suivant les regles de la Convention. Le desarmement des Escadres , les ordres donnés pour la Caroline , et le soin d'instruire sans differer les Plenipotentiaires , aussi tôt que ladite Convention fut ratifiée à Londres , découvrent clairement la sincerité avec laquelle on procedoit : ces Faits ne peuvent être niés , ni admettre aucune interpretation. Que les Anglois disent , s'il est vrai-semblable , et si l'on peut attendre de la politique la moins reservée , qu'on mette les armes

bas sur le point de terminer une dispute qui les avoit fait prendre, au même temps que l'on songeoit à la renouveler, suivant toutes les apparences ? Ils n'y répondront jamais, ou ne sauront qu'y répondre ; mais leurs opérations, contraires aux précédentes, nous apprendront, que jamais l'Angleterre n'a pensé à accomplir sa promesse, et qu'elle s'embarasse peu de déguiser à present ses mauvaises entreprises.

La premiere chose qui découvre ses mauvaises intentions, c'est l'obstination de l'Amiral Haddock à demeurer dans ces Mers, depuis la signature et la ratification de la Convention ; car quoiqu'on n'y ait pas inseré en termes exprès, qu'il retireroit ses forces, ce n'est pas une marque de sincerité d'ame, d'entrer en amitié avec les mêmes préparatifs de Guerre, dont le courroux se servit pour l'annoncer, surtout quand le Ministere Anglois procede avec tant de froid et de lenteur, à l'exécution de ce dont on est convenu, que les Ordres concernant la Caroline, n'avoient pas encore été expédiés le 27. Mars, comme il résulte d'un écrit du Duc de Newcastle, de la même date.

L'intention simulée de l'Angleterre, se prouve mieux par les trois Memoires que Don Benjamin Keene son Ministre Plenipotentiaire en cette Cour, presenta le 17. Avril ; il répetoit dans l'un ce qu'il avoit demandé dans un autre du 19. Fevrier : Sçavoir, qu'on expediât des Ordres aux Garde-Côtes de l'Amérique, pour qu'ils eussent à cesser les depredations et violences qu'ils commettoient durant les Conferences ; et comme on fit réponse le 24. du même mois de Fevrier : qu'*On ne leur avoit point ordonné de les exercer, même durant les dernieres disputes, et qu'on n'avoit point obmis jusqu'alors de les réprimer, lorsqu'elles avoient été averées ; et*
quo

que S. M. contribuëroit à enretenir la bonne harmonie qui venoit de s'affermir entre les deux Nations, sans permettre que ses Sujets empiétassent sur ce qui étoit juste et convenable à la sûreté de ses Domaines et de son Commerce. Ce Ministre insistoit au nom du Roy son Maître, en ce que ces assurances pouvant être interprétées, et par conséquent fournir aux Gouverneurs, et autres Ministres des Indes, des moyens de se disculper; on envoyât d'abord des Ordres clairs et précis, pour mettre fin entièrement à toutes les violences commises jusqu'alors, et pour que les Sujets de l'Angleterre pussent jouir durant le temps des Conférences, sans trouble ni empêchement, d'une navigation libre dans les Mers de l'Amérique, suivant ce qui leur est accordé par les Traités et par le Droit des Gens. Cette repetition de Memoires, et les clauses de celui du 17. Avril, que l'on vient de rapporter, marquent fortement, que le Roy de la Grande Bretagne se doutant bien que ce seroit risquer le coup de main que l'on desiroit faire sur les Astogues, les Vaisseaux de Buenos-Ayres, Gallions, ou Flot-re, en renvoyant aux Conférences les points disputés; ou bien, que d'attendre qu'on recueillît tant d'effets, ce seroit rendre ses propres idées plus difficiles: il fit d'abord valoir les prétentions, pour avoir, en cas que l'on les contestât, un prétexte de faire ce qu'il a executé depuis.

Cette pensée est fortifiée par un autre des trois Memoires du 17. Avril, qui n'est qu'une repetition de celui du 19. Fevrier, dans lequel on demandoit la restitution du Vaisseau la Sarah, Capitaine Jason Vaughan, pris le 29. Janvier 1738. car quoiqu'on assurât dans la Réponse du 16. Mars, qu'aussi-tôt que les Actes en seroient remis, on les communiqueroit aux Plénipotentiaires, pour qu'en vertu de ce qui avoit été accordé en dernier lieu, ils les exa-

min

minassent , et les décidassent ; la Cour Britannique , sans faire attention à ce juste procédé , ni au second Article séparé de la Convention , dans lequel en parlant des événemens postérieurs au 10 Décembre 1737. comme est celui - ci , on dit ; que la décision du cas ou des cas qui peuvent survenir , sera renvoyée aux Plénipotentiaires , pour qu'ils en ordonnent selon les Traités , afin d'éviter tout sujet de dispute. La Cour Britannique , dis - je , redemanda avec de nouvelles instances et de nouvelles clameurs cette restitution , pour s'attirer , par le mépris des Conventions , une réplique moins modérée que la première , afin d'avoir lieu de colorer ses insultes préméditées.

Mais ce qui peut faire connoître encore mieux la fourberie des Anglois , c'est le dernier Memoire du 17. Avril , dans lequel le Ministre Britannique renouvelle ses instances pour l'éclaircissement des Cédules accordées par S. M. C. à la Compagnie de l'Assiento , pour la restitution des effets pris par représailles , et pour que l'on convienne d'une somme fixe , qu'elle suppose lui être dûe pour ces mêmes effets , avant que d'être obligée de payer les soixante-huit mille livres sterlings qu'elle doit à S. M. C. par un compte liquidé du Droit d'Esclaves , et des profits du Vaisseau la Royale Caroline : et comme cette matiere demande un plus long examen , avant que de tirer les conséquences du dessein caché que l'on va faire paroître , c'est une nécessité d'examiner les circonstances qui ont précédé la Convention , et que le susdit Memoire ne fait que réchauffer.

Pour l'entière conviction que le refus fait à la Compagnie au sujet des Représailles , ne peut justifier la conduite qu'a tenu à cette occasion le Ministère Britannique , il suffit de réfléchir sur la première idée qu'offre le III. Article de la même Con-

VEN-

vention , et de se rapeller légèrement ce qui le précéda. Après être convenu d'une somme que S. M. C. devoit remettre pour le payement des dettes que la Nation Angloise redemandoit à la Couronne d'Espagne , sous titre de represailles , il prétendit encore que l'on convînt d'une somme fixe , que la Compagnie vouloit lui être dûe pour le même sujet. S. M. C. y résista , ainsi qu'à ce que l'on confondit , comme la Compagnie l'en sollicitoit , son prétendu fonds , avec la dette incontestable et reconnuë des soixante - huit mille livres sterling. Le Ministère Britannique voyant la justice de l'un et de l'autre refus , signa sans insister davantage la Convention sur cette circonstance , qu'il abandonna entierement , et il consentit à la Declaration suivante , comme à une condition essentielle de la Convention , reconnoissant le peu de fondement qu'avoit la Compagnie dans ses prétentions.

Don Sebastien de la Quadra , Conseiller & premier Secrétaire d'Etat de S. M. C. & son Ministre Plénipotentiaire pour la Convention dont il s'agit avec le Roy de la Grande Bretagne par ordre de son Souverain ; & en conséquence des Memoires réitérés , & des Conférences qu'on a tenues avec Don Benjamin Keene , Ministre Plénipotentiaire de S. M. B. & de l'accord réciproque dont on y est convenu , à l'effet de faire la presente Declaration , comme un moyen essentiel & nécessaire pour terminer des disputes si long-temps contestées , & pour pouvoir signer la susdite Convention : Déclare formellement que S. M. C. se réserve le plein droit de pouvoir suspendre l'Assiento des Negres , & d'expedier les Ordres nécessaires à ce sujet ; en cas que la Compagnie ne se soumette point à payer dans un terme court , les soixante-huit mille livres sterling , dont elle a avoué être redevable pour le Droit des Negres , suivant le tarif de cinquante-deux pe-

H nings

nings pour piaſtres , & des profits du Vaiſſeau la Royale Caroline : Il déclare auſſi , que ſous la validité & à la faveur de cette proteſtation , & non pas autrement , on procédera à ſigner la ſuſdite Convention ; parce que S. M. C. y a acquieſcé dans cette ſuppoſition , qu'on ne pourra pas éluder ſous quelque motif ou prétexte que ce puiſſe être. Fait au Pardo le 10. Janvier 1739. Don Sebaſtien de la Quadra.

C'eſt maintenant qu'on pourra inférer quel deſſein portoit l'Angleterre à ſuſciter les diſputes qu'elle reconnut inſoutenables au temps de ſigner la Convention ; il ſe fait encore mieux ſentir dans un autre Memoire du 4. Juin , dans lequel levant tout-à-fait le maſque , on refuſa au Roy Catholique la faculté de ſuſpendre l'Affiento ; ce qui fut la même choſe que ſe jouer de la Declaration et de toutes les Conventions , pour précipiter S. M. C. dans une rupture ouverte & pour couvrir ſous le voile apparent de la bonne foi , les détours obliques qu'ils prenoient pour ſe la procurer.

Mais ſi toutes ces preuves ne donnent point encore aſſés d'idée des prétentions des Anglois , les dépoſitions des Mariniers de l'Eſcadre de l'Amiral Broun , pris aux environs de la Baye Honda , qui nous ont été envoyées depuis peu de la Havanne , acheveront de les découvrir. Ils déclarent que le 10. ou 12. de Juillet , il arriva à la Jamaïque un Paquebot qui portoit la nouvelle , que la Guerre étoit déclarée , & des Ordres de traiter en ennemis les Eſpagnols : en conſéquence de quoi , les Anglois ſortirent le 21. pour les mettre en exécution , ayant pris auparavant & immédiatement après l'arrivée du Paquebot , une Golette qui venoit de Cuba , chargée de dix mille piaſtres. A la vûe de cet événement , il ſemble qu'il ne doit reſter aucun doute ſur tout ce qu'on vient de dire ;

car

car les Reprefailles ne furent publiées à Londres que le 21. Juillet : Or pour que le Paquebot foit arrivé à la Jamaïque le 10. ou 12. du même mois, il eft néceffaire qu'il foit parti d'Angleterre vers les derniers jours de May au plus tard , & que la réfolution de l'envoyer , eût été antérieurement prife : Il eft donc incontestable , que non-feulement la Cour Britannique n'observa pas la Loy portée par la Convention, & même qu'elle n'eût pas l'intention de l'observer ; mais qu'elle songea uniquement à endormir S. M. C. pour éclater dans une conjoncture favorable à fa duplicité.

La maniere moderée avec laquelle on répondit aux Memoires mentionnés , prouve que S. M. C. pénétra par avance les intentions des Anglois , & qu'elle voulût les rendre inutiles en les diffimulant , & en témoignant feulement fon défir fincere de fe régler fur ce qui avoit été arrêté ; c'est ce que le Marquis de Villarias , premier Secrétaire d'Etat & des Dépêches , fit entendre à Don Benjamin Keene au mois d'Avril : On en fera encore mieux éclairci par la Déclaration fuivante , que les Plénipotentiaires Espagnols donnerent aux Anglois dans la Conférence du 15. May , & qu'on avoit déjà touchée dans la publication des Reprefailles.

Le Roy notre Maître , nous ordonne de vous marquer MM. qu'il est étrange qu'après des Ordres donnés à l'Amiral Haddock de revenir en Angleterre aussitôt après la ratification de la Convention , ils aient été révoqués , & qu'on lui ait renouvelé ceux de rester dans la Méditerranée , ce qui fait voir que S. M. B. a changé d'intention , & que si les premiers Ordres ont été de suivre l'accord , il n'y a point de difficulté à croire que les seconds y sont opposés ; c'est pourquoi S. M. regarde ces ordres comme pleinement contraires à l'ancien traité qui vient de se renou-

H ij vell v

veller entre les deux Couronnes ; & quoique S. M. ajoûte foi à la Déclaration que vous avez faite , que cet Amiral a des Ordres de ne point causer le moindre tort , ni causer la moindre inquiétude à l'Espagne ; l'univers qui juge seulement sur les apparences , ne pourra pas s'en persuader la vérité : & quoique l'inutilité de ces moyens soit bien prouvée par la constance inébranlable de S. M. à la vûe des armemens de l'Angleterre , la délicatesse de son honneur ne lui permet de regarder un plus long séjour de cette Escadre dans la Méditerranée , que comme un obstacle à l'heureux succès des Conférences , puisque par-là on rend impossible la conclusion des affaires qui doivent y être traitées.

Il n'est pas moins étonnant qu'on ait ordonné d'équiper trois Vaisseaux pour grossir l'Escadre qui est à la Jamaïque ; car quoiqu'on prétexte que ce soin est uniquement pour qu'il y ait assez de Vaisseaux dans cette Isle , afin de pourvoir à la sûreté & au Convoi des Vaisseaux Marchands qui viennent en Europe ; cela n'est pas croyable ni vraisemblable , vu que suivant une Lettre du Duc de Newcastle du 27. Mars , on n'avoit point encore expédié les Ordres à la Caroline , les ratifications étant échangées depuis le 4. Février. Et nonobstant le juste motif qu'avoit S. M. de suspendre les Conférences , néanmoins pour faire connoître son amour pour la Paix , & la bonne foi avec laquelle Elle remplit les conditions , Elle consent qu'on ne les diffère pas , mais en même tems , Elle ne peut se dispenser de déclarer que l'Angleterre ne devra point être surprise que l'on traite les Articles en question avec la Justice la plus severe , sans qu'on puisse esperer de S. M. qu'elle condescende à la moindre grace , tandis que l'Escadre de l'Amiral Haddock se tiendra dans la Méditerranée ; & qu'enfin il est conséquent que S. M. trouve des obstacles très-

très-puissans qui l'empêchent d'acquiescer entièrement aux Conventions , jusqu'à ce que cette Escadre se retire en Angleterre , & que l'on ordonne la même chose à celles qui au sujet des différends passés seroient encore dans l'Amérique ; *parce que* les démonstrations de l'Angleterre étant si éloignées du repos déjà concerté , S. M. ne pourra pas entretenir la bonne foi avec laquelle Elle procède , à moins qu'Elle ne s'aperçoive du réciproque , & qu'Elle ne voye déposer les armes , qui est le signal le plus convainquant de la Paix.

Les Plénipotentiaires Anglois n'ont point demandé copie de cette Piece, qui prouve si parfaitement la droiture des intentions de S. M. C. Omission surprenante , qu'on ne peut attribuer à leur négligence ; mais très-conforme à l'instruction dont ils étoient munis & aux détours qu'ils employoient. Et quoiqu'on s'aperçut bien dès-lors de cette mauvaise foi , S. M. C. attendit encore que la Cour Britannique changeât de conduite, à la faveur des surerétés données & réitérées plusieurs fois à Don Benjamin Keene par le Marquis de Villarias , que pourvû que l'Escadre de l'Amiral Haddock se retirât en Angleterre , on songeroit sur le champ à donner la satisfaction pour les quatre-vingt-quinze mille livres sterlings ; mais , voyant dans le susdit Memoire du 4. Juin , qu'on s'efforçoit de soutenir l'injuste résistance qu'aportoit la Compagnie au paiement des soixante & huit mille livres ; l'Escadre de Haddock à Gibraltar , les lenteurs affectées des Plénipotentiaires Anglois à ouvrir les Conférences , & après les avoir ouvertes , un déchaînement absolu , & le renversement du sens littéral des Traités au sujet de leurs prétentions ; S. M. C. ne put se résoudre à rembourser les quatre-vingt-quinze mille liv. sterlings stipulées dans la Con-

H iij tion,

tion tant parce qu'étant enfreinte par le Roy d'Angleterre , S. M. C. ne s'y croyoit pas obligée , que parce que ce seroit une condescendance blâmable & indécente , de donner des armes à des ennemis déjà presque déclarés , sans aucune esperance , autant qu'on en pouvoit juger , de moderer par ce nouveau trait de bonté leur insatiable ambition.

Au reste , S. M. C. ne prétend pas se prévaloir de la multitude de ces Faits si bien établis , & des conséquences pressantes qui en résultent , pour justifier ce qui s'est fait depuis par un enchaînement de conjonctures plus funestes les unes que les autres ; puisqu'il est hors de doute , qu'Elle n'a publié les represailles , & qu'Elle n'a déclaré la Guerre , que successivement & à l'exemple de l'Angleterre. C'est aussi la raison la plus forte qu'ait la Cour d'Espagne , pour ne se pas croire responsable devant Dieu , ni devant les Hommes des funestes ravages que la Guerre entraîne après soi ; car en faisant attention que les motifs qui l'ont allumée ont cessé d'être de véritables motifs depuis qu'on est convenu de les terminer à l'amiable ; dans cette supposition , il est évident que le Roy de la Grande Bretagne , qui emploie encore ces mêmes motifs pour la rupture , ne cherche qu'à déguiser sous des titres colorés , la capricieuse irrégularité de ses Sujets , & la nécessité où il s'est trouvé d'y condescendre : au lieu que S. M. C. en ne se servant du nombre , de l'évidence , & de la force des raisons qui ont donné lieu à sa dernière résolution , que pour mettre la vérité dans tout son jour , se propose uniquement , par une conduite si pleine d'équité , de ne pas tromper l'Europe à dessein de la troubler , ce qui est le contraire de ce que l'Angleterre demande.

PORTUGAL,

PORTUGAL.

Les Lettres de Lisbonne portent, qu'un Vaisseau Espagnol, revenant de la Havanne, mouilla au commencement de Decembre dernier à Faro, & que l'équipage de ce Bâtiment a appris que le Gouverneur de Cuba ayant sçu que le Roy d'Angleterre avoit déclaré la guerre à l'Espagne, & qu'une Escadre Angloise étoit arrivée dans la Baye de Campêche; pour user de représailles contre les Espagnols, il avoit fait saisir un Vaisseau de la Compagnie de l'*Assiento*, et tous les effets qui s'étoient trouvés dans le Comptoir & chés le Facteur de cette Compagnie. L'équipage du même Bâtiment a rapporté que l'Escadre Angloise, commandée par l'Amiral Vernon, avoit paru à la hauteur de la Havane le 8. Octobre dernier, & qu'un des Vaisseaux de cette Escadre s'étant approché de cette Place, le Commandant d'un des Forts, qui défendent l'entrée du Port, lui avoit fait tiser plusieurs coups de canon, dont il avoit été tellement endommagé, qu'il avoit été obligé de se retirer après avoir perdu son mats de Misene; que cet Amiral avoit croisé pendant quelques jours avec son Escadre dans les environs de la Havanne, & que les maladies lui ayant enlevé la plus grande partie de ses Matelots, il étoit retourné à la Jamaïque. Avant que de partir de cette Isle pour se rendre devant la Havanne, les équipages des Vaisseaux de son Escadre étoient déjà si fort affoiblis, qu'il s'étoit vu dans la nécessité de faire embarquer 500. Negres, pour les faire travailler à la manœuvre.

Le 8. du mois passé & les jours suivans il y a eu à Lisbonne des tempêtes si violentes, que plusieurs Bâtimens ont péri dans la riviere & sur la Côte: un grand nombre d'arbres ont été déracinés dans la

campagne , & plusieurs maisons ont été renversées.

L'Equipage d'un Bâtiment arrivé depuis peu de Cadix à Genes, a confirmé qu'on y avoit reçu des Lettres de la Nouvelle Espagne, par lesquelles on avoit été informé qu'on avoit déjà transporté de Lima à Panama dix millions & une partie des marchandises destinées à composer la charge des Gallions , & qu'on y attendoit dans peu le reste de leur charge, lequel montoit à treize millions. Les mêmes Lettres ajoutent que le Commandant des Gallions avoit donné ordre à ceux qui devoient s'embarquer sur la Flotte , de se tenir prêts à partir au commencement du mois de Septembre dernier pour Porto-Bello , afin qu'ils pussent se trouver à la Foire qu'on devoit y tenir.

On apprend de Lisbonne que la Nation Genoïse célébra sur la fin du mois dernier avec beaucoup de solennité dans l'Eglise de la Misericorde de la Ville de Faro, la Fête de la Canonisation de Sainte Catherine Fieschi , d'une des Maisons les plus illustres de l'Italie & dans laquelle on compte trois Papes & trente-deux Cardinaux. L'Evêque de Faro officia pontificalement à la Messe qui fut chantée à plusieurs chœurs de Musique , & le Panégyrique de la Sainte fut prononcé par le Docteur Michel de Ataïde Corte-Real , Grand Penitencier de l'Eglise Cathédrale.

GRANDE BRETAGNE.

LE Duc de Cumberland s'étant hasardé le 12. de ce mois un peu trop avant sur la Tamise , la glace rompit sous ce Prince , mais il fut secouru si promptement , que cet accident n'a eû aucune suite fâcheuse.

Le

Le 16. pendant que la marée étoit basse, un grand nombre de personnes traverserent cette Riviere un peu au-deçà du Pont de Londres. Leur exemple en ayant enhardi d'autres, la Tamise fut en peu de temps couverte de monde, & le retour du flux ayant fait rompre la glace en plusieurs endroits, plus de quarante Personnes furent noyées.



MORTS DES PAYS ETRANGERS.

LE 8. Decembre 1739. Henri Frederic, Comte de Friesen, et du S. Empire, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle blanc de Pologne, Grand Fauconnier de l'Electorat de Saxe, Ministre d'Etat, et du Cabinet du Roy de Pologne, Electeur de Saxe, Colonel de ses Gardes, Général de ses Troupes Saxonnaises, Gouverneur de la Ville de Dresden, et de toutes les Forteresses de Saxe, mourut dans la 59. année de son âge, à Montpellier, en Languedoc, où il s'étoit rendu pour se faire traiter d'une hydropisie, dont il étoit attaqué; son mérite & ses grandes qualités l'ont fait regretter en Saxe généralement de tout le monde. Le Roy de Pologne, Electeur de Saxe, qui avoit beaucoup d'égard pour lui, & qui avoit voulu que son premier Chirurgien l'accompagnât dans ce voyage, a paru extrêmement touché de sa perte. Il avoit toujours été fort avant dans les bonnes graces de feu Auguste II. Roy de Pologne, Electeur de Saxe, dont il avoit été Grand Chambellan; mais il s'étoit démis volontairement de cette Charge. Il avoit été marié le 3. Juin 1725. avec la Comtesse de Cosel, fille naturelle et légitimée de feu Auguste II. Roy de Pologne, Electeur

H v de

de Saxe. Elle mourut à Dresden , au mois de Fevrier 1728. Il en laisse un fils unique fort jeune , et heritier de tous ses biens , qui l'avoit suivi à Montpellier , d'où il est retourné en Allemagne après la perte de son Pere.

Le 5. de ce mois, D. . . . *Caraccioli*, Prince de la Torella , Seigneur Napolitain , Grand d'Espagne de la premiere Classe , Chevalier de l'Ordre de Saint Janvier , Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy des deux Siciles , Capitaine de la Compagnie des Hallebardiers de sa Garde , & nouvellement son Ambassadeur Extraordinaire à la Cour d'Espagne , après l'avoir été à celle de France depuis 1735. mourut à Madrid , dans la 46. année de son âge. Il avoit reçu le 18. May de l'année derniere le Cordon de l'Ordre de S. Janvier à Paris , dans l'Eglise du Noviciat des Jesuites , par les mains de l'Evêque de Metz , chargé des pouvoirs de S. M. Sicil. à cet effet.

On mande de Lisbonne , que deux Laboureurs , âgés l'un de cent un an & l'autre de cent huit , moururent il y a quelque temps à Macedo de Mato , près de Bragance , dans la Province de Tra-Los-Montes. .



BOUTS



BOUTS-RIMES,

*Proposés dans le premier Volume du Mercure
de Decembre 1739.*

SONNET.

PLus prudent que l'Abeille au milieu de sa Ruche,
Je fais me défier de ces Peuples *Sournois* ,
Chés qui tout est fardé , le cœur & le *Minois* ;
Pour s'y laisser tromper , il faudroit être *Buche*.

Du choc, tant que l'on peut, on doit garder sa *Cruche* ;
Le Théâtre du Monde est semblable aux *Tournois* ,
Où le plus malheureux , y perdant son *Harnois* ;
Cede tout au Vainqueur , même jusqu'à sa *Huche*.

Là, pour de vains tas d'or, l'un pille comme un *Chien* ,
Ici , les prodiguant , l'autre n'épargnant *Rien* ,
Arrive , sans broncher , à l'Hôpital en *Poste*.

Tel se dit votre ami , qui vous voyant *Crevé* ,
Fait rage contre vous , sans souffrir de *Riposte* ,
Dans notre siecle , enfin , tout cœur est dépr *avé*.

Par M. P. J. T. Varin.

A Roëen ce 22. Janvier 1740.

H vj FR. AN.



F R A N C E.

NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &c.

LE premier jour de l'an , les Princes & Princesses du Sang , & les Seigneurs & Dames de la Cour eurent l'honneur de complimenter le Roy sur la nouvelle année.

Le Corps de Ville a rendu à cette occasion ses respects à L. M. à Monseigneur le Dauphin & à Mesdames de France.

Les Chevaliers , Commandeurs & Officiers de l'Ordre du S. Esprit , s'étant assemblés vers les dix heures du matin dans le Cabinet du Roy , le Marquis de la Mina , Ambassadeur du Roy d'Espagne , nommé Chevalier le 17. du mois de May dernier, & dont les preuves avoient été admises dans le Chapitre tenu le 9. Août aussi dernier , fut introduit dans le Cabinet, où il fut reçu Chevalier de l'Ordre de S. Michel. Le Roy sortit ensuite de son appartement, pour aller à la Chapelle. S. M. étoit précédée du Duc de Bourbon , du Comte de Clermont , du Prince de Conty , du Prince de Dombes , du Comte d'Eu , & des Chevaliers , Commandeurs & Officiers de l'Ordre. Le Marquis de

la

la Mina en habit de Novice marchoit entre les Chevaliers & les Officiers : le Cardinal de Polignac & le Cardinal d'Auvergne étoient derrière S. M. Le Roy, devant lequel les deux Huissiers de la Chambre portoient leurs Masses, étoit en Manteau, le Colier de l'Ordre pardessus, ainsi que celui de la Toison d'Or. Après la grande Messe qui fut célébrée par l'Abbé Brosseau, Chapelain de la Chapelle de Musique, le Roy quitta son Prie-Dieu & monta à son Trône auprès de l'Autel, où le Marquis de la Mina fut reçu Chevalier avec les cérémonies accoutumées, ayant pour Parains le Marquis de Goesbriant & le Marquis de Livry. Le Marquis de la Mina ayant pris sa place, le Roy sortit de la Chapelle, & S. M. fut reconduite dans son appartement en la manière ordinaire. La Reine & Monseigneur le Dauphin entendirent la même Messe dans la Tribune.

L'après midi, L. M. assistèrent aux Vêpres.

Le 2. le Roy, accompagné comme le jour précédent par les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint Esprit, se rendit vers les onze heures du matin à la Chapelle du Château, & S. M. assista au Service qui y fut célébré pour le repos des âmes des Chevaliers de l'Ordre du Saint Esprit, morts.

morts pendant le cours de l'année dernière.

Le vingt-sept, le Duc de Penthièvre, que le Roy d'Espagne a nommé il y a déjà quelque temps Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, reçût le Colier de cet Ordre par les mains du Marquis de Lamina, Ambassadeur d'Espagne auprès du Roy, & qui avoit reçu une Commission particulière de S. M. C. pour cette reception. La cérémonie en fut faite en la maniere accoutumée, en présence de plusieurs Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'Or, dans l'Hôtel du Marquis de Lamina.

Le Gouvernement de Maubeuge, vacant par la mort de Jean-Jacques Damas d'Antigny, Chevalier de Malthe non Profez, Lieutenant Général des Armées du Roy, a été conféré à Thomas-Alexandre *du Bois-Olivier-de-Givry*, Chevalier Bailli du même Ordre de Malthe, & aussi Lieutenant Général des Armées du Roy, du premier Août 1734. Il est frere de Thomas Louis du Bois-Olivier, Marquis de Louville, Lieutenant Général des Armées du Roy, du 23. Decembre 1731. & Gouverneur de Charlemont.

Le Roy a fait une augmentation d'un second

second Gentilhomme à Drapeau dans chaque Compagnie de Fusilliers du Régiment des Gardes Françaises, & la nomination de ces nouvelles places a été donnée au Duc de Grammont, Colonel de ce Régiment.

Le dix-huit, les Ducs d'Uzès, & de la Valiere, prêterent serment de fidélité au Parlement, & y prirent séance en qualité de Pairs de France. Le Duc d'Orleans, & le Prince de Conty assistèrent à cette cérémonie.

S. M. a nommé le Marquis de Clermont, Colonel du Régiment de Vermandois, Colonel du Régiment d'Auvergne; le Chevalier de Listenois, Capitaine dans le Régiment de Dragons de Beaufremont, Colonel du Régiment de Montmorency; le Chevalier de Tessé, Capitaine dans le Régiment de Dragons Dauphin, Colonel du Régiment de Vermandois, & le Chevalier de Pons, Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de Sabran, Colonel du Régiment de Bassigny.

Le 30. le Roy prit le deuil pour la mort du Duc de Bourbon, que S.M. quittera le 1. Fevrier,

Le Roy a accordé au Prince de Condé, âgé de trois ans & demi, fils unique du Duc de

de Bourbon, la Charge de Grand Maître de la Maison de S. M., & jusqu'à ce que ce Prince soit en état d'en exercer les fonctions, le Roy a ordonné qu'elles seroient suppléées par le Comte de Charolois.

S. M. a donné le Gouvernement du Duché de Bourgogne au Duc de Saint-Aignan, son Ambassadeur à Rome, sous la condition de le remettre au Prince de Condé, lorsqu'il aura atteint l'âge de 18. ans.

Le trente - un, les Députés des Etats de la Province de Bretagne, eurent audience publique du Roy. Ils furent présentés à S. M. par le Duc de Penthièvre, Gouverneur de la Province, & par le Comte de Saint Florentin, Secrétaire d'Etat, & conduits par le Marquis de Brezé, Grand Maître des Cérémonies, & par M. Desgranges, Maître des Cérémonies. La Députation étoit composée pour le Clergé, de l'Evêque de Treguier, qui porta la parole; du Marquis du Guesclin, pour la Noblesse; de M. de Boisbilly, Lieutenant Général de l'Amirauté de Morlaix, pour le Tiers Etat; de M. de Quelen, Procureur Général Syndic, & de M. de la Boissière, Trésorier Général des Etats de la Province. Les Députés furent ensuite conduits à l'audience de la Reine, & à celles de Monseigneur le Dauphin, & de Mesdames de France.

BE+

BENEFICES DONNÉS.

LE... Janvier 1740. Charles-Antoine *de la Roche-Aymon*, Evêque de Tarbes, depuis 1729. & auparavant Vicaire Général du Diocèse de Limoges, & sacré Evêque de Sarepte en Phénicie le 9. Août 1725. Abbé Commendataire de l'Abbaye de S. Jean de Sordes, Ordre de S. Benoît, Diocèse d'Acqs, depuis le mois de Juillet 1731. & auparavant de celle de Sainte Marie d'Obazine, Diocèse de Limoges, depuis le mois de Janvier 1729. Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, du 10. Avril 1724. fut nommé à l'Archevêché de Toulouse, vacant par la translation de Jean-Louis de Berton de Crillon à celui de Narbonne, faite le 31. Août dernier.

L'Abbaye de Froidmont, Ordre de Citeaux, Diocèse de Beauvais, vacante du 8. Avril 1738. par la mort de Charles-Joachim Colbert de Croissy, Evêque de Montpellier, a été donnée à Henry *de Rosset de Ceilles de Rocozel*; Prêtre du Diocèse de Lodeve, Abbé de S. Sernin de Toulouse, depuis 1729. qui a remis celle de Soreze, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Lavau, dont il étoit Titulaire depuis le 8. Janvier 1721. Cette dernière a été donnée à . . . de Mion d'Agay.

Le Rôy a donné à l'Evêque de Châlons-sur

sur Marne , l'Abbaye de S. Aubin d'Angers ;
Ordre de S. Benoît.

LE LION ET LA JEUNE BREBIS ;

F A B L E.

*Envoyée pour Etrennes à Mlle de B * * * * **
qui n'est âgée que de six ans , mais dont tout
le monde admire l'esprit & la gentillesse.

N On , jamais la vertu ne fut sans récompense ,
On en goûte le fruit dès sa plus tendre enfance ;
Dans un sombre Désert , à la merci des vents ,
Une jeune Brebis erroit depuis long-temps ;
Hélas ! qu'on est à plaindre en telle conjoncture !
Somme s-nous malheureux ? chacun nous fait injure !
Qui l'auroit jamais crû ? frappé de sa candeur
Le Lion tout à-coup devient son Protecteur ;
Mon enfant , lui dit-il , vivez , vivez sans crainte ;
Vous serez à couvert ici de toute atteinte ;
Si quelque audacieux ose vous outrager ,
De son crime bien-tôt je sçaurai vous venger ;
Ainsi dans tous les temps , la vertu par ses charmes
Au plus fier des Humains sçût arracher les Armes.
Enfant chéri du Ciel , imitez la Brebis ,
De l'aimable Vertu vous recevrez le Prix .

Le ;

Le 2. le 4. & le 9. Janvier, M. Destouches, Sur-Intendant de la Musique du Roy, en Sémestre, fit chanter au Concert de la Reine l'Opera d'*Iphigénie*. Le premier Rôle & celui d'*Electre*, furent très-bien remplis par les Dlls Romainville & Huguenot, & ceux de *Thoas*, d'*Oreste* & de *Pilade*, par les Srs Dubourg, Benoît & le Begue.

Le 11. le 16. & le 18. la Reine entendit l'Opera d'*Armide*. La Dlle Huguenot se fit admirer dans le principal Rôle, ainsi que le Sr Jeliot dans celui de *Renaud*.

Le 23. & le 25. on executa le Prologue & les trois premiers Actes de *Tancrede*, dont les Rôles de *Clorinde* & d'*Herminie*, furent chantés avec succès par les Dlls Huguenot & Romainville, & ceux de *Tancrede* & d'*Argan*, par les Srs Benoît & d'Angerville.

Le 6. Fête des Rois, l'Académie Royale de Musique donna le premier Bal public de cette année, avec un très-grand concours. On continuë ordinairement pendant différens jours de la Semaine jusqu'au Carême.

Le 7. de ce mois, les Comédiens François représenterent à la Cour la Comédie de la *Mere Coquette*, & celle des *Trois Cousines*.

Le 12. les *Bourgeoises à la mode*, & la *Serenade*.

Le

Le 14. *Gustave & la Parisienne.*

Le 19. *Mitridate & le Fat puni.*

Le 21. le *Muet & le Retour imprévu.*

Le 13. Janvier, les Comédiens Italiens représenterent aussi à la Cour, la Comédie des *Contretemps*, & la petite Pièce du *Bouquet.*

Le 20. le *Faucon & les Paysans de qualité.*

Le 27. les *Fourberies d'Arlequin*, avec l'Acte d'*Arlequin Barbier Paralitique*, suivi d'un Divertissement, dont l'exécution fit beaucoup de plaisir.

Le 6. de ce mois, le froid commença à être si excessif, qu'en trois jours la Seine a été presque entièrement glacée. Par ordre des Magistrats, dont la vigilance & le zèle ne peuvent s'exprimer, on a employé un très-grand nombre d'Ouvriers pour rompre la glace en plusieurs endroits, pour faciliter le cours de la Rivière, & prévenir les accidens que le degel pouvoit causer. M. le Prévôt des Marchands a fait mettre à terre toutes les Marchandises qui étoient dans les Bateaux, & M. le Lieutenant Général de Police a fait allumer des feux dans differens Quartiers de la Ville, pour le soulagement des Pauvres. On prétend que le froid a presque égalé celui du grand hyver de 1709. qui commença le même jour, Fête des Rois.

M.

M. Le Prévôt des Marchands a fait aussi distribuer une grande quantité de bois dans toutes les Paroisses de Paris , pour les Pauvres. La glace a eû jusqu'à près de 6. pouces d'épaisseur.

De par les Prévôt des Marchands & Echevins de la Ville de Paris, du 16. Janvier.

A Tous ceux qui ces présentes Lettres verront: MICHEL-ETIENNE TURGOT, Chevalier, Marquis de Sousmons, Seigneur de Saint Germain sur Eaulne, Vatierville, & autres Lieux, Conseiller d'Etat, Prévôt des Marchands, & les Echevins de la Ville de Paris; *Salut*, sçavoir faisons. Que, sur ce qui nous a été remontré par le Procureur du Roy & de la Ville, que quoique, les Ponts de cette Ville soient dans le meilleur état où ils puissent être, & qu'il y ait lieu d'esperer qu'il n'y arrivera aucun accident par la Débaîcle de la Riviere; la conservation des Citoyens, qui est l'objet principal de notre administration & de nos soins, doit nous engager à prévenir, par les précautions usitées en pareilles circonstances, jusqu'au moindre soupçon de danger, auquel ceux qui habitent sur les Ponts pourroient se trouver exposés, si contre toute attente, quelqu'un de ces Ponts ne pouvoit résister à la violence & l'impétuosité des Glaces. Pourquoi requéroit le Procureur

reur du Roy & de la Ville , qu'il nous plût y pourvoir.

Nous , ayant égard au Réquisitoire du Procureur du Roy & de la Ville , ordonnons qu'à l'instant de la publication des Présentes, tous Propriétaires, ou Locataires des Maisons construites sur les Ponts dans l'étendue de cette Ville , seront tenus de déloger , eux & leur famille , & d'enlever leurs Meubles & Effets , pour ne les y rapporter qu'après qu'il en aura été autrement ordonné. Ordonnons en outre , que faute par eux d'y satisfaire , leurs Meubles & Effets seront mis sur le carreau.

Mandons aux Commissaires de Police & Huissier Audiencier de l'Hôtel de cette Ville , de tenir exactement la main à l'exécution des Présentes , &c.

*Ordonnance de Police , du même jour ,
dont la teneur suit.*

Sur ce qui nous a été remontré par le Procureur du Roy, que la grande quantité de Glaces qui s'est rassemblée à l'embouchure des Arches des Ponts de cette Ville, donnant lieu de craindre que ces Glaces, qui s'accumulent malgré les soins que l'on prend de les briser , n'emportent quelques-unes des Arches ; & étant nécessaire de prévenir les accidens qui pourroient arriver , il requiert qu'il y soit
par

par nous pourvû. Sur quoi, faisant droit sur le Réquisitoire du Procureur du Roy, ordonnons à tous ceux qui occupent des Maisons sur les Ponts de cette Ville, de déloger au moment de la publication de notre Ordonnance, à peine de trois cent livres d'amende, à l'effet de quoi ils pourront faire enlever leurs Meubles & autres Effets, & les transporter où bon leur semblera; & au cas qu'il se trouvât des saisies pour raison des Loyers dûs par quelques-uns des Locataires des Maisons, les Meubles saisis seront déposés dans les Maisons qui seront indiquées par les Saisissans, où ils resteront à la charge des saisies, si mieux n'aiment les Locataires en demeure, payer sur le champ les Loyers échus; & s'il arrivoit que quelqu'un des Propriétaires ou Locataires des Maisons refusât d'obéir sur le champ, les refusans pourront être emprisonnés. Faisons défenses à tous Cochers & Voituriers, autres que ceux qui serviront aux déménagemens, de passer sur les Ponts, à l'entrée desquels il sera posé des Barrières & établi des Gardes. Mandons aux Commissaires au Châtelet, & enjoignons aux Officiers du Guet, de tenir la main à l'exécution de notre présente Ordonnance, qui sera imprimée, lûë, publiée, & affichée, même distribuée dans chacune des Maisons situées sur lesdits Ponts. Ce fut fait & donné

par

par nous CLAUDE-HENRY FEYDEAU DE
MARVILLE, Chevalier, Conseiller du Roy
en ses Conseils, Maître des Requêtes ordi-
naire de son Hôtel, Lieutenant Général de
Police de la Ville, Prévôté & Vicomté de
Paris, le 16. Janvier 1740.

BOU TS - R I M E'S,

*Proposés dans le Mercure de Décembre 1739.
premier Volume, remplis par M. Desnoyers,
Lientenant Particulier à Estampes.*

LE MEDISANT.

PLus que s'il eût volé du miel dans une Ruche ;
Je le vois assuré, ce médisant Sournois ;
Il a le sourcil haut, on lit sur son Minois,
Qu'il se croit à couvert de l'infernale Buche.

Craindre l'Enfer, dit-il, je ne suis point si Cruche,
Si j'avois seulement pris quelques sols Fournois,
Je serois inquiet ; tremblant sous mon Harnois,
Je craindrois de brûler comme une vieille Huche.

Mais pour avoir médit, un homme est-il un Chien,
Qui doive à son salut ne prétendre plus Rien ?
Forçons ce Médisant dans son tranquille Poste.
Quand

Quand l'orage vengeur aura sur lui *Crevé*,
 Devant Dieu dans ce jour il sera sans *Riposte*,
 Eh ! qui sçait si ce jour est distant d'un *Avé*.



M O R T S.

LE nommé Antoine Lacombe est mort au Village de Vers, près de Cahors en Quercy, dans la 102. année de son âge.

Le premier Janvier 1740. François-Alfonse *de Clermont - Chaste*, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & premier Gentilhomme de la Chambre du Duc d'Orleans, mourut au Palais Royal, dans la 79. année de son âge, & sans avoir été marié. Il avoit servi autrefois d'abord en qualité de Cornette en 1678. & ensuite de Capitaine de Cavalerie par Commission de 1683. Depuis, il fut Guidon de la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roy, Exempt des Gardes du Corps de S. M. & Mestre de Camp de Cavalerie. Le feu Duc d'Orleans, Regent en France, le fit le 11. Juillet 1719. Capitaine-Colonel des Cent-Suisses de Sa Garde, & en 1728. le Duc d'Orleans d'aujourd'hui, lui donna la Charge de Capitaine de ses Gardes, & au mois de Juillet 1737. celle de premier Gentilhomme

I de

de sa Chambre. Il étoit troisiéme fils de feu François - Alfonse de Clermont - Chaste , Comte de Roussillon , Baron de Chaste , Sénéchal de Velay , & de Claire de Morges de Ventavon , Dame de Noyers , sa seconde femme , morte le 7. Octobre 1695.

Le 5. D. Anne *de Montholon* , Prieure perpétuelle de l'Hôtel-Dieu de S. Nicolas de Compiègne , de l'Ordre de S. Augustin , mourut dans ce Monastere , âgée de 85. ans. Elle étoit fille de Guillaume de Montholon , Seigneur de Cuterelles , Substitut du Procureur General du Parlement de Paris , mort le 12. Decembre 1669. & de François Bonnard , morte le 15. Janvier 1689. & grande tante de Mathieu de Montholon , aujourd'hui Premier Président du Parlement de Metz , depuis 1729. Le Memoire par lequel on nous annonce la mort de cette Dame , marque qu'elle avoit succédé dans le Prieuré perpetuel de S. Nicolas de Compiègne , à Magdeleine de la Mothe Houdancourt , sœur du Maréchal de France de ce nom , morte le 22. May 1702, âgée de 90. ans ; & que le même jour 5. Janvier , les Religieuses de ce Monastere élurent unanimement , pour remplacer la Dame de Montholon , la Dame de Braque , Religieuse du même Ordre de S. Augustin , dans l'Abbaye de S. Paul de Soissons , parente de M. de Bra-

Braque, dont on a raporté la mort dans le Mercure du mois de Novembre dernier, p. 2719. Le même Memoire dit que l'on a dû observer sur ce qui est raporté dans ce Mercure à l'occasion de la mort de M. de Braque; 1°. Qu'on ne le qualifie point Comte, quoique le Roy lui-même l'ait toujours qualifié tel, tant de bouche que par divers Arrêts de son Conseil & Lettres Patentes. 2°. Qu'au titre de sa Charge d'Intendant & Controlleur de la dépense des Ecuries & Livrées du Roy; on a omis le titre de Général, qui se trouve dans les Provisions de cette Charge. Sur quoi il remarque que cette Charge d'Intendant & Controlleur Général des Ecuries, Livrées & Haras de S. M. n'est pas bornée à ne faire qu'arrêter la simple dépense, ce qui est justifié par plusieurs Commissions que les Rois ont données à l'Intendant, & Controlleur Général des Ecuries en l'absence du Grand Ecuyer, pour ordonner & regler tout ce qui se fait dans les Ecuries de S. M. comme si c'étoit le Grand Ecuyer qui y fût present; & il ajoute que de nos jours le Prince Charles, Grand Ecuyer de France, à son départ pour la dernière Guerre d'Italie, fit donner par le Roy une Commission à feu M. de Braque, pour faire en son absence une partie des fonctions de sa Charge, & qu'en conséquence une place

de Gouverneur (il falloit dire sous-Gouverneur) des Pages de la grande Ecurie étant venu à vaquer , M. de Bulion (c'est Buliou , & non Bulion) qui en fut pourvû , en prêta serment entre les mains de M. de Braque , comme il auroit dû faire entre celles du Grand Ecuyer , s'il eut été present. Enfin la troisième observation est , par rapport à ce qu'il est dit que la famille de Braque est connue à Paris dès le Regne de Philippe de Valois dans le 14. Siècle. Sur quoi l'Auteur du Memoire raisonne ainsi : Pour moi , je crois (dit-il) que l'on devoit mettre le 13. Siècle , attendu que Philippe de Valois a monté sur le Trône l'an 1318. & a régné jusqu'en l'an 1350. que le Roy Jean , son fils , lui a succédé , me paroissant naturel qu'on ne doit compter le 14. Siècle que quand l'année 1400. commença. Il est aisé de voir par ce raisonnement , que l'Auteur n'est nullement au fait de la computation des temps. A son compte , qui est faux , nous ne serions que dans le 17. Siècle , puisque nous comptons aujourd'hui 1740. mais personne n'ignore cependant que nous courons actuellement le 18. Siècle , qui ne sera révolu qu'à la fin de l'an 1800. Quant à la première observation , sur ce qu'on n'a point donné la qualité de Comte à feu M. de Braque , c'est qu'on ne sçait point qu'il eût

au-

aucune Terre érigée en titre de Comté sous la dénomination de Braque , qui est le nom de la famille , & non un nom de Terre. Pour ce qui est de l'omission de Général au titre d'Intendant & Controlleur des Ecuries, elle a pû être faite par inadvertance ; mais quoiqu'il en soit , une pareille omission n'est pas capable de porter aucune atteinte aux prérogatives de la Charge d'Intendant & Controlleur Général de la dépense des Ecuries , &c. que l'on sçait être une belle Charge.

On mande de Dunkerque que Marie-Cornelie Strickolf, veuve de Leonard Battelair , y étoit morte le 5. Janvier , âgée de 105. ans & quelques jours.

Le 6. Dlle Marie-Sophie-Françoise de *Montmorency-Luxembourg* , seconde fille de Charles - François - Frederic de Montmorency-Luxembourg , Duc de Piney-Luxembourg , & de Beaufort-Montmorency , Pair & premier Baron Chrétien de France , Gouverneur & Lieutenant Général de la Province de Normandie , Gouverneur particulier de la Ville de Roüen , Maréchal des Camps & Armées du Roy , & de D. Marie-Sophie Colbert de Seignelay , mourut dans la 8. année de son âge , étant née le 6. Novembre 1732.

Le nommé Pierre Joye mourut à Villiers, Paroisse de Feucherolles , près de Versailles.

le 14. de ce mois , âgé de près de 107. ans.

Le 15. la Dame *de Caze de Jouvencourt* , mariée depuis le mois d'Octobre dernier avec le second fils de Gaspard de Caze, l'un des Fermiers Généraux des Fermes Unies du Roy , mourut à Paris , âgé d'environ 23. ans. Elle étoit fille de Gilles Brunet , Seigneur d'Esry , Maître des Requêtes Honoraire de l'Hôtel du Roy , & ci-devant Intendant de la Généralité de Moulins , & de feuë D. François-Suzanne-Bignon , morte le 15. Fevrier 1738.

Le 16. D. Gabrielle-Charlotte-Elizabeth *Brulart de Sillery* , veuve depuis le 17. May 1714. de François-Joseph ; Marquis de Blanchefort , Sire & Baron d'Asnois , de Saligny , & de Bidon , Seigneur de S. Germain des Bois , & en partie de Thurigny , Gouverneur de la Ville & Pays de Geix , avec lequel elle avoit été mariée le 27 Fevrier 1702. mourut à Paris , dans la 68. année de son âge. Elle étoit seconde fille de Roger Brulart , Marquis de Puisieux & de Sillery , Chevalier des Ordres du Roy , Lieutenant Général de ses Armées , Conseiller d'Etat ordinaire d'Epée , Gouverneur de Huningue en Alsace , & d'Eprenay en Champagne , ci-devant Ambassadeur Extraordinaire de France en Suisse , mort le 28. Mars 1719. & de D. Claude Godet , Dame de Reyneville,

ville, morte le 24. May 1681. Elle laisse pour fils unique François Phiolgene, Marquis de Blanchefort, Sire & Baron d'Ainois, &c. aussi Gouverneur des Ville & Pays de Geix, qui est marié, & qui a un fils, dont la naissance est rapportée dans le Mercure de Mars 1737. p. 615.

Le 20. Jean-Baptiste *Berthelot de Duchy*, Seigneur de Bellebat, de Courtomanche, &c. Directeur & Intendant de l'Hôtel Royal des Invalides, mourut en cette Maison, sans avoir été marié, dans la 68. année de son âge, étant né le 5. Novembre 1672. Il avoit été autrefois Receveur Général des Finances de la Généralité de Paris, & Général des Vivres des Armées du feu Roy en Italie. Il étoit troisième fils de feu François Berthelot, Conseiller - Secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France & de ses Finances, Secrétaire des Commandemens de feuë Madame la Dauphine, ayeule du Roy régnant, mort le 3. Juin 1712. à l'âge de 84. ans, & de feuë Anne Regnault de Duchy, sa seconde femme, morte le 21. Août 1693.

Le 22. D. Anne-Louïse-Reine *le Coq de Corbeville*, Dame Comtesse, & Chanoinesse de l'Abbaye de Poussay, Diocèse de Toul en Lorraine, mourut à Paris dans la 81. année de son âge, étant née le 31. Juillet

I iiij 1659.

1659. Elle étoit fille aînée de Jean-François le Coq, Seigneur de Goupillieres, Corbeville, Elleville, & des Porcherons, mort Conseiller de la Grand'-Chambre du Parlement de Paris, le 28. Août 1691. & de D. Louïse-Charlotte le Goux de la Berchere, morte le 14. Février 1699.

Le 27. Louis-Henry *de Bourbon*, Prince du Sang, Chef de la Branche de Bourbon-Condé, Duc de Bourbonnois, de Montmorency-Enguyen, de Guise, de Seurre-Bellegarde, &c. Pair & Grand-Maître de France, & des Mines & Minieres du Royaume, Chevalier des Ordres du Roy, & de l'Ordre de la Toison d'Or, Gouverneur, & Lieutenant Général pour le Roy du Duché de Bourgogne, & Province de Bresse, Lieutenant Général de ses Armées, ci-devant Sur-Intendant de l'éducation du Roy Regnant, & Chef du Conseil de Régence, puis Principal Ministre d'Etat, & Sur-Intendant Général des Postes & Relais de France, mourut en son Château de Chantilly, entre 11. heures & midi, après une maladie d'environ dix jours, âgé de 47. ans 5. mois & 9. jours, étant né à Versailles le 18. Août 1692. Il étoit fils aîné de Louis de Bourbon 3. du nom, Duc de Bourbonnois, d'Enguyen, de Châteauroux & de Bellegarde, Pair & Grand-Maître de France, Chevalier des Ordres

dres du Roy , Gouverneur de Bourgogne & de Bresse , Lieutenant Général des Armées de S. M. mort le 4. Mars 1710. âgé de 42. ans , & de Louïse-Françoise de Bourbon , légitimée de France , sa veuve. Il avoit été marié , 1°. Avec dispense le 9. Juillet 1713. avec Marie-Anne de Bourbon-Conty, Princesse du Sang , sa cousine germaine , morte à Paris le 21 Mars 1720. sans enfans , à l'âge de 31. ans ; & 2°. le 27. Juin 1728. avec Charlotte de Hesse-Rheinfels , née le 18. Août 1714. troisième fille d'Ernest-Leopold Landgrave de Hesse Rheinfels - Rothenbourg , & d'Eleonore - Marie - Anne , née Comtesse de Lowenstein. Il laisse de ce second mariage le Prince de Condé , né à Paris le 9. Août 1736. non encore nommé. L'éloge du feu Duc de Bourbon est rapporté dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne , tom. 1. p. 343. dans le Dictionnaire Histor. Edit. de 1725. & 1732. au nom de Louïs , Article des Princes de Condé , & dans le Supplément de 1735. à la Généalogie de Bourbon.

On s'est trompé à l'article de la mort de la D. de Chamouffet , rapportée dans le Mercure de Decembre dernier , I. Vol. p. 2944. en disant qu'elle ne laissoit point d'enfans. Elle a laissé deux Fils , dont l'un est Claude-Humbert Piarron de Chamouffet ,
Maître

Maître en la Chambre des Comptes , depuis 1737. & l'autre , Anne-Simoni Piarron de Chamouffet , qui a été reçu Conseiller au Parlement de Paris l'année dernière.

A Son Altesse Sénérisissime M. le Comte de Clermont , Prince du Sang , sur la Mort de M. le Duc de Bourbon.

P RINCE , en qui les vertus semblent se réunir ,
 Digne Sang de nos Rois, qu'on ne peut trop chérir ,
 Tandis que ta santé débile et languissante
 Rapelle dans ton corps une vie expirante ,
 Et que les Dieux , touchés de toutes nos clameurs ,
 Après tant de tourmens te rendent à nos pleurs ;
 Pouvois-tu croire hélas ! qu'un destin trop severe
 Pour prix de ses faveurs , t'enlèveroit un frere ?
 La Mort devoit du moins respecter les Héros.
 Rien ne peut t'arrêter , implacable Atropos !
 Ose-tu, sans trembler , attenter sur sa vie ,
 Quand son sort en mourant , te fait encore envie ?
 Frappe... ton bras se leve... il tombe !... tu frémis !
 Tu ne sçaurois troubler que de foibles esprits.
 Un Héros sçait mourir , et mourir sans se plaindre ;
 Dès qu'on est vraiment grand, on l'est sans se contraindre.

J'aper-

J'aperçois dans son lit ce fils du Grand *Condé* ;
 Aux maux les plus cuisans sa foiblesse a cédé ;
 Grands Dieux ! qui dans ce jour le faites disparaître,
 Sçachez, qu'on l'aime assés quand on l'a pû con-
 noître.

Il quitte sans regrets d'inutiles trésors ;
 Pour s'élever vers vous , il méprise son corps ;
 Ces biens qu'il possédait, vous pouvez les reprendre ;
 Vers la céleste Voûte il brûle de se rendre.
 Vit-on dans un Mortel un air plus résigné ?
 Oüi , cet Arrêt cruel , Bourbon l'auroit signé.
 Qu'un homme malheureux se dégoûte du monde ,
 Qu'il soit comme un rocher , lorsque la foudre
 gronde ,

Sa constance me plaît , & ne m'étonne pas ;
 On abhorre un séjour où l'on vit sans apas.
 Quand tout ne semble fait que pour nous satisfaire,
 Quand une Cour nombreuse, attentive à nous plaire,
 Du matin jusqu'au soir prévient tous nos desirs ,
 Monde , peut-on quitter tes attraits sans soupirs ?
 Je te suis dans les Cieux, où ton bonheur t'appelle ,
 Je vois ton front couvert d'une palme éternelle ;
 Là , content de ton sort , & vivant dans la paix ,
 Les biens dont tu jouïs, ne tariront jamais.
 Là, plus grand mille fois que dans *Chantil* y même ,
 Tes desirs sont comblés , & ta gloire est suprême,
 Manes de ce Héros , décorez son tombeau ;

Et

Et s'il vous faut encor un triomphe nouveau ,
Tous les cœurs des François vous serviront d'otages :

Pouvoit-il en mourant laisser de plus beaux gages ?
Quoi donc ! ma Muse en vain voudroit tarir tes pleurs !

Ton cœur trop resserré succombe à ses douleurs.

Prince , console-toi , modere ta tristesse ,

Ne crois pas qu'à tes cris ce frere s'intéresse ;

C'est insulter sa cendre , en oubliant ton nom.

L'Immortalité seule est le lot d'un Bourbon.

Que ton amour pour lui fasse secher tes larmes ;

Tu fais de l'Univers le plaisir & les charmes.

Du Peuple , qui t'implore , exauce les souhaits ;

Vis pour nous accabler sous tes nouveaux bienfaits.

Vis pour toi , vis pour nous , tout te retient au monde ,

Et tandis que partout regne une paix profonde ,

Jouis avec *Loüis* de toutes ses faveurs ;

Ton esprit , tes vertus t'ont gagné tous les cœurs.

Si le Destin un jour doit borner ta carrière ,

Que le monde avant toi soit réduit en poussiere.

Si tu veux que les Dieux couronnent tes vertus ,

Attends pour t'éclipser que l'on ne t'aime plus.

F. DAIRE , Celestin,

A Paris ce 4. Fevrier 1740.

ARRESTS



ARRESTS NOTABLES.

ARREST du 24 Décembre, concernant les Billets du premier Tirage de la Loterie Royale, établie par Edit du mois de Décembre 1737. dont voici la teneur.

Le Roy ayant par l'Article XII. de son Edit du mois de Décembre 1737. portant établissement d'une Loterie Royale, ordonné que tous les Billets de la Loterie seroient, après le Tirage, rapportés au Garde de son Trésor Royal en exercice, pour être acquittés à leur présentation, ou, au plus tard, dans le courant de l'année à compter du jour du Tirage, à peine de nullité des Billets; Sa Majesté se feroit fait représenter en son Conseil l'état des Billets du premier Tirage de la Loterie, fait le 10. Décembre de l'année dernière 1738. lesquels, au 10. du présent mois, n'ont point été remis au sieur Paris de Montmartel, Garde du Trésor Royal, en conséquence dudit Edit; ledit état contenant la quantité de soixante-dix-sept Billets, dont un N^o. 445. portant pour Devise D..P. Y. auquel seroit échû un Lot de cinq mille livres de Rente viagere, & soixante-seize, auxquels il ne seroit point échû de Lot, mais pour chacun desquels il auroit dû être constitué vingt livres de Rente viagere au profit des Porteurs; les soixante-seize Billets numérotés 1144. 1145. 1146. 1147. 2072. 2744. 3193 3270. 3271. 3272. 3273. 3274. 3275. 3276. 3277. 3278. 3279. 3280. 3282. 3283. 3284. 3285. 3286. 3287. 3288. 3289. 3320. 3446. 3447. 3448. 3457. 3458. 3648. 3649. 3650. 3886. 3985. 3986. 3987. 3988. 3989. 4537. 4641. 5305. 5306. 5307. 5308. 5697. 5848.

6913

6913. 10769. 10773. 10774. 10776. 10777. 10778.
 10779. 10780. 10781. 10783. 10784. 10966.
 10967. 10968. 11618. 11619. 11620. 11621.
 11622. 11614. 11625. 11626. 11627. 12001.
 12353. & 13206. lesquels soixante-dix-sept Billets
 sont nuls & de nulle valeur. Et néanmoins Sa Ma-
 jesté voulant bien relever les Porteurs des Billets de
 la rigueur de l'Edit. Oûi le raport, &c. S. M. a or-
 donné & ordonne, par grace & sans tirer à consé-
 quence, que nonobstant ce qui a été ordonné par
 l'Article XII. de l'Edit, & jusqu'au 15. du mois de Fé-
 vrier de l'année prochaine 1740. les Porteurs des
 Billets du premier Tirage de la Loterie Royale, dont
 les Numéros sont ci-dessus énoncés, en pourront fai-
 re la conversion au Trésor Royal, en Rentes viage-
 res, conformément à l'Edit : les arrérages desquel-
 les Rentes n'auront cours qu'à compter du premier
 Janvier de la présente année seulement, dont men-
 tion sera faite dans les Reconnoissances qui seront
 expédiées par le sieur Paris de Montmartel, sur les-
 quelles les Contrats de Constitution des Rentes se-
 ront passés; à l'effet de laquelle conversion, seront
 les Billets visés, si fait n'a été, par les Receveurs
 particuliers de la Loterie, relativement à l'Edit, au-
 quel S. M. a dérogé & déroge par le présent Arrêt,
 pour ce regard seulement. Veut S. M. qu'au jour
 15. Février prochain, ceux des Billets qui n'auront
 pas été convertis au Trésor Royal, soient conformé-
 ment à l'Edit, nuls & de nulle valeur pour les
 Porteurs, &c.

AUTRE du Parlement, du 29. Janvier 1740.
 confirmatif de la Sentence de M. le Lieutenant Cri-
 minel au Châtelet de Paris, qui condamne les nom-
 més Alexandre Bourer & Antoine Vernay à être
 attachés au Carcan & aux Galeres, pour avoir usé
 de

de violence envers l'un des Guichetiers des Prisons du Grand Châtelet, & excité une émeute dans lesdites Prisons.

TRAITE' de Commerce, Navigation & Marine, entre le Roy & les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, ledit Traité contenant 47. Articles; avec un nouveau Tarif au sujet des Denrées & des Marchandises du cru des Pêches, & de la Fabrique des Sujets des Etats Généraux, spécifiées audit Traité; ledit Tarif contenant 16. Articles. Conclu à Versailles le 21. Décembre 1739.

• T A B L E.

Catalogue des Mercures:

Privilege du Roy

Liste des Libraires débitant le Mercure.

Avertissement.

PIECES FUGITIVES. Etrennes de l'Amour, &c. 1

Académie de la Rochelle, Extrait de Lettre, &c. 4

Discours Moral & Critique sur la Vanité, &c. 13

Suite des Abus introduits dans la Typographie, 16

La Flute & le Tambour, *Fable*, 26

Epiire pour le premier jour de l'An, 31

Question importante, jugée, &c. 34

Autre Epiire sur le jour de l'An, &c. 45

Lettre sur l'amour & la connoissance des Beaux-

Arts, 47

Ode sur la Chicane, &c. 54

Pêches qui se font sur le Bosphore de Thrace, 59

L'Amour Médecin, *Poëme*, 75

Sonnet Italien, & Réponse à M. de Voltaire, 81

Enigme, Logogryphes, &c. 82

NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX-ARTS, &c. 85

Traité

Traité, ou Dissertation sur les Matieres Féodales,	87
Memoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres,	90
Morts de Personnes Illustres,	108
Estampes nouvelles, &c.	109
Prix de l'Académie de Soissons pour l'année 1740.	110
Jettons frappés au premier jour de l'An, gravés en Taille-douce,	113
Carte nouvelle des Terres Australes,	114
Chanson notée,	116
Spectacles, l'Ecole du Monde,	118
Dardanus, Opera,	125
L'Adultere Innocente, Pièce Italienne,	126
Nouvelles Etrangères, Turquie,	127
Russie & Allemagne,	131
Italie & Isle de Corse,	132
Espagne & Manifeste de S. M. Cath., &c.	135
De Portugal & Grande-Bretagne,	157
Morts des Pays Etrangers,	159
Bouts-Rimés,	161
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	162
Benefices donnés,	167
Le Lion & la Brebis, <i>Fable</i> ,	168
Froid excessif & Ordonnance du Prévôt des Marchands, &c.	170
Bouts-Rimés,	147
Morts,	175
Vers sur la Mort du Duc de Bourbon,	184
Arrêts notables,	187

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 46. ligne 17. Vers, sur le toit, lisez, sur le ton.

P. 48. l. 7. des, ôtez ce mot.

P. 127. l. 9. leur, l. son.

La Planche des Jettons doit regarder la page 113

La Chanson notée, la page 116

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
FEVRIER. 1740.



A PARIS;

Chés } GUILLAUME CAVELIER,
ruë S. Jacques.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty,
à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XL.

Avec Approbation & Privilège du Roy



A V I S.

L'A D R E S S E generale est à Monsieur MOREAU , Commis au Mercure , vis - à - vis la Comédie Française , à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure , à Paris , peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment , quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste , d'avoir soin d'en affranchir le Port , comme cela s'est toujours pratiqué , afin d'épargner , à nous le déplaisir de les rebuter , & à ceux qui les envoient , celui , non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages , mais même de les perdre , s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers , ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main , & plus promptement , n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau , qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps , & de les faire porter sur l'heure à la Poste , ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

FEVRIER. 1740



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

L'AMITIE.

O D E.

*Par Mlle de C**. à Mad. de G****.*



Uel grand apareil t'environne !
Muse, que de vastes projets !
En vain voudrois-tu de Bellonne
Célébrer les brillans forfaits.

Quitte cette fiere Déesse,
Qu'un sujet plus beau t'intéresse ;

Aij

Co

192 MERCURE DE FRANCE

Ce n'est pas l'Amour , c'est sa Sœur ;
Cette Sœur chaste , tendre & belle ,
M'offre une couronne immortelle ;
L'Amitié regne sur mon cœur.



Je vois le Monde en son enfance ;
Et les Hommes partout épars ,
Sans égards & sans confiance ,
Redouter jusqu'à leurs regards.
Eh ! que vois-je ? un Rocher , un Ancre ,
D'épaisses Forêts , dont le centre
Est la demeure des Mortels ;
L'Animal est bien moins farouche ,
Mais l'Amitié vient & les touche ,
Ils courent tous à ses Autels.



Quel est donc ce nouveau prodige ;
Qui paroît à mes yeux surpris ?
Quoi ! c'est l'Amitié qui dirige
Les Humains par elle attendris !
Les Forêts sont abandonnées ,
Les Villes de murs couronnées ,
Commencent la société ;
Des Dieux le culte respectable ;
Des Loix le pouvoir redoutable ,
En ont formé la sûreté.

Un nouveau spectacle me frappe ,
Les Hommes pénètrent partout ;
A leurs recherches rien n'échape ;
L'Amitié seule en vient à bout ;
Se communiquant leurs lumières ,
Ils ne trouvent plus de barrières ;
Tous les secrets sont découverts ;
Les divers Arts prennent naissance ;
Et la curieuse Science
Enrichit encor l'Univers.



Heureux ! si l'Homme toujours juste
Se fût contenté de ce don ,
Mais la Discorde affreuse , injuste ,
Répandit un fatal poison ;
Bientôt la Haine lui succède ;
Au plus fort le plus foible cède ;
Il n'est plus même de pitié ;
La Paix s'enfuit voyant la Guerre ;
L'Interêt regne sur la Terre ,
Et veut en bannir l'Amitié.



Parmi ces desordres terribles ,
Déesse , reconnois tes Droits ;
Chaque siècle a des cœurs sensibles ;
Soumis à tes heuteuses Loix.

294 MERCURE DE FRANCE

Un Mortel rempli de sagesse,
Desira jadis dans la Grece,
Que sa Maison d'amis parfaits
Fût pleine, quoique fort petite ;
Il en trouva, dont le mérite
Pouvoit répondre à ses souhaits.



On vit dans la même Contrée,
Plusieurs invincibles Héros,
Aux Amis, ainsi que Thesée,
Consacrer leurs nobles travaux.
Ce Héros, la terreur du crime,
Formidable, heureux, magnanime,
Brava la fureur des Enfers,
Là, son intrepide courage,
Effrayant le sombre rivage,
Tira Pirithoüs des fers.



Qu'entends-je ! l'on condamne Oreste
A souffrir une injuste mort ;
Et c'est Pilade qui proteste
Que lui seul doit subir ce sort.
Tous deux pleins d'amitié, d'estime,
Veulent devenir la victime
Du Destin qui poursuit l'un d'eux ;
Mais l'Amitié prend leur défense,

Les sauve par reconnoissance,
En les voulant perdre tous deux.



Ce sont les traits de la Déesse
Par qui des Mortels généreux
Goûtoient la délectable yvresse
D'être unis par les plus saints nœuds.
Ce fut dans le siècle de Rhée,
Que l'Amitié plus réverée,
Embrassa l'Univers soumis.
Ah ! que tout a changé de face !
Aujourd'hui dans un court espace
Sont renfermés les vrais Amis.



Vous qui fîtes toujours partie
De ce nombre si respecté ;
Vous dont tous les Faits dans la vie
Ont pour but la fidélité,
G * * * *, vous qu'on révere,
Vous pour qui l'Amitié sincère
Reprendroit son premier pouvoir ;
Recevez mon fidele hommage ;
L'Amitié seule en est le gage ;
Qui mieux que vous peut le sçavoir ;



*REFLEXIONS d'un Physicien sur la
petite Verole, adressée à M. Morand,
de l'Académie Royale des Sciences,*

PRINCIPES. 1°. On suppose le sang rarefié à un certain degré, & disposé à se porter à la tête avec plus d'abondance ou de vivacité qu'ailleurs, dans un Malade qui a les accidens d'une fièvre inflammatoire aiguë. Si l'on considere le sang dans cet état, il me semble qu'il doit produire des secretions différentes de celles que le même sang non rarefié auroit produit dans l'état naturel, & que cette difference doit être sensible, principalement dans les parties où le sang se porte avec plus d'abondance. Or, comme dans le cas supposé le sang se porte à la tête, il pourra arriver quelque changement dans la secretion des esprits animaux, ou, si l'on prétend qu'il ne se filtre point d'esprits dans le cerveau, comme les nerfs sont accompagnés dans leur propagation d'envelopes fournies par la dure & la pie-mere, & que ces membranes ont beaucoup de vaisseaux sanguins, il arrivera toujours quelque chose d'extraordinaire dans les vaisseaux des guaines nerveuses, & par consequent dans le corps des nerfs même.

2°. On sçait que les nerfs sont susceptibles de relâchement & de contraction , & qu'ils communiquent aisément ces deux états aux parties auxquelles ils se portent. Si la rarefaction (1) produit déterminément une contraction dans les nerfs , comme les nerfs se portent en plus grande quantité aux arteres qu'aux autres vaisseaux , ce qui sembleroit prouvé par l'élasticité des arteres , la disposition qu'aura le sang de se porter au cerveau, doit influencer principalement sur les arteres , & causer un étranglement dans les tuyaux arteriels.

3°. L'étranglement survenu aux tuyaux arteriels à l'occasion de l'état contre nature des nerfs , doit produire son effet bien plus sensiblement à l'extrémité des arteres, que dans leur tronc , & alors la partie rouge du sang doit passer difficilement des arteres capillaires dans les veines , ou même être arrêtée dans les capillaires.

4°. Le cœur trouvant alors de la résistance de la part du sang , qui n'a pû être transmis avec assés de vitesse , aura des pulsations vives & redoublées ; en même temps , le sang se portant avec peine aux extrémités , on y sentira du froid , tant que durera la résistance , & les nerfs , gênés de nouveau par la pression des vaisseaux sanguins engorgés , causeront une sorte de convulsion univer-

Av. selle,

selle , qui est peut-être la cause du frisson.

5°. Mais à la fin , le sang étant accumulé vers les extrémités des artères , & les pulsations du cœur redoublant , les obstacles pourront être levés , les passages trop étroits seront dilatés , le sang passera avec une rapidité compensée avec la lenteur (3) , il se reportera à toutes les parties du corps , & une chaleur considérable [suite naturelle du mouvement augmenté] succedera au froid ; & quoique la cause première de la rarefaction (1) soit supposée inconnue , il est cependant vrai que les accidens qu'elle produira , dureront plus ou moins longtemps , selon l'abondance ou le caractere particulier de la matiere , cause de la rarefaction inflammatoire , & seront répétés chaque fois qu'elle produira les effets (2. 3. 4.)

6°. Si la contraction des nerfs qui agit sur les tuyaux arteriels (2) se trouve telle qu'elle agisse aussi avec une certaine force sur les vaisseaux lymphatiques , ceux-ci seront contractés à leur tour , & l'endroit de leur union sera forcé de s'élever en pointe , ou bien la partie rouge du sang sera arrêtée dans les artères lymphatiques. Dans le premier cas , il paroîtra des boutons à la surface du corps ; dans le second , des plaques , comme il y en aura vraisemblablement sur les parties intérieures ; & enfin , dans le cas de l'étranglement

ment porté au plus haut degré, les petits vaisseaux lymphatiques doivent crever, absceder, supurer, le tout accompagné d'une fièvre de supuration, différente de celle qui a dû précéder l'éruption.

7°. Enfin, tous ces accidens passés, les vaisseaux lymphatiques se cicatriseront. S'il y a un grand nombre de vaisseaux de la peau cicatrisés, les cicatrices nombreuses doivent les armer contre les effets (6) de la rarefaction (1); de sorte que, cette même rarefaction arrivant une autre fois dans le cours de la vie, elle occasionnera une fièvre inflammatoire, dont les effets ne seront pas absolument les mêmes; si les vaisseaux lymphatiques, n'ont éprouvé les effets (6) que foiblement la première fois, & qu'il reste dans leurs intervalles des vaisseaux lymphatiques non cicatrisés, le sang pourra les forcer une seconde fois, & produire les effets (6).

CONJECTURES tirées des Principes posés. Cette matiere, cause de la rarefaction (1), ne seroit-elle point l'humeur de la petite verole?

L'arrêt du sang, le froid, &c. (4. 5.) ne seroient-ils point les préliminaires de la fièvre qu'elle produit?

Les vaisseaux lymphatiques crevés, &c. (6), ne seroient-ils pas les boutons?

Les cicatrices formées universellement, ne
A. vj. seroient-

seroient-ils pas la cause qu'on n'a communément la petite verole qu'une fois , quand on l'a eue violemment ?

Consequences. Si cela étoit , il en résulteroit , qu'il n'y a rien de mieux pour combattre efficacement les symptômes formidables de la petite verole , que la saignée du pied , employée promptement & réitérée , pour empêcher le sang de se porter à la tête ; et l'usage des purgatifs propres à diminuer le volume de la matiere rarefiante , & des remèdes capables de diminuer la rarefaction déjà commencée.

C'est en effet à quoi se réduit toute la Théorie des plus grands Médecins sur le traitement de la petite verole , & le développement des principes exposés , fournit de quoi justifier le mot d'un Homme célèbre , *qui vouloit* ; disoit-il , *accoutumer la petite verole à la saignée du pied.* Car on a pris mal à propos pour une Epigramme , une expression vive , inspirée par l'entousiasme des bons principes.

Si l'on croit devoir attribuer quelques mauvais succès à cette méthode , pourquoi ne se serviroit-on pas de la facilité que donne l'inoculation pour la confirmer ou la détruire par des expériences ? On n'auroit qu'à inoculer des criminels , choisir des gens à peu près dans les mêmes circonstances , traiter les uns par la saignée du pied , les
purga-

purgatifs, les rafraîchissemens, d'autres sans saignée & avec des cordiaux.

Ce sont là les deux Systêmes dominans ; tous deux sont assés accredités pour partager même les gens de l'Art ; & des experiences bien dirigées pourroient donner des lumieres sur cette maladie. Les Médecins de bonne foi, avoient qu'elle les embarrasse tous les jours, & ils ont intérêt d'éclaircir la matiere.

OBJECTIONS ET REPONSES. 1°. *Pourquoi attribuer généralement la cause de la petite verole à une rarefaction interieure dans le sang, pendant que l'on sçait qu'elle peut être produite par un venin communicatif, puisqu'on la donne par insertion?*

Le cas de l'insertion de la petite verole ne milite point contre l'hypothese de la rarefaction suposée ; on voit assés par ce qui a été expliqué, qu'eû égard aux parties organiques spécialement attaquées dans la petite verole, c'est une maladie de la peau ; or il n'est pas étonnant qu'elle se communique à la peau, comme la gale ; & quelque que soit la cause de la petite verole, ce sera toujours une maladie dangereuse, parce que l'engorgement qu'elle produit dans les vaisseaux capillaires, est extrême.

2°. *Pourquoi suposer que les vaisseaux lymphatiques capillaires de la peau doivent crever plutôt que ceux des autres parties du corps?*

Parce

Parce que ces vaisseaux , plus près de la surface extérieure du corps , ont moins d'appui , & sont par conséquent plus aisés à forcer. Les vaisseaux du même genre qui sont en dedans , & qui ne sont pas plus soutenus que ceux de la peau , courent le même danger ; & c'est pour cela que les inflammations des tuniques internes de l'œsophage , de l'estomach , des boyaux , de la trachée artère , &c. sont si formidables.

3°. *Pourquoi vouloir donner de l'autorité à une méthode , qui semble contrarier la nature , puisqu'elle tend à diminuer la rarefaction , & par conséquent arrêter, ou au moins à diminuer l'éruption , qui en est la crise salutaire.*

Parce que cette rarefaction a communément un excès capable de tuer le corps le mieux constitué , & que , dans le cas de la rarefaction outrée , tout ce qui l'entretient & favorise l'éruption , augmente le danger , & contredit l'indication curative.

En vain citera-t-on des exemples de pratique contre cette méthode , il y en a tout au moins autant à citer en sa faveur. Au surplus , une chose de cette importance mériteroit bien d'être approfondie ; elle est digne de toute l'attention de nos Esculapes.

Ces idées , Monsieur , sont le fruit d'une Physique oisive , mais bien intentionnée. Vous m'avez entretenu dans le goût de raisonner.

sonner Anatomie ; c'est aussi à vous que j'adresse mes réflexions, dont vous ferez l'usage que vous croirez convenable.

Je suis, &c.



A M. DAQUIN,

Organiste du Roy.

ÉPÎTRE sur les mêmes Rimes de la Pièce qui a paru dans le premier Volume du Mercure de Decembre dernier.

H éros le plus parfait de la belle	<i>harmonie,</i>
Dont le nom retentit jusqu'aux Valons	<i>sacrés,</i>
Pourrai-je célébrer le fertile	<i>génie,</i>
Qui t'élève, Daquin, aux suprêmes	<i>dégrés ?</i>

Les magnifiques traits que ton Art fait	<i>éclore ;</i>
En charmant tout Paris, en ravissant la	<i>Cour,</i>
Excitent dans les cœurs pour le Dieu qu'on	<i>adore,</i>
Les transports les plus vifs du plus fervent	<i>amour ;</i>

Tu poursuis à grands pas ton illustre	<i>carrière ;</i>
Aucun chemin pour toi ne paroît	<i>épineux ;</i>
Constantement éclairé d'une sûre	<i>lumière,</i>
Tes détours inconnus n'ont rien de	<i>ténébreux.</i>

A

A tes premiers débuts (flégeant sur l' *aparence*)
 D'abord on distingua ce talent *relevé* ;
 Qui , bientôt soutenu de toute la *science* ;
 A fait en toi connoître un modele *achevé*.

Il n'appartient qu'à toi d'exprimer le *Sublime* ;
 Les plus rares morceaux ne sçauroient te *coûter* ,
 Plus le docte jaloux à te suivre s' *anime* ,
 Plus ses efforts sont vains pour te re- *présenter*.

Quand tu fais d'un Duo briller les *batteries* ,
 Tu sçais tout varier avec tant d' *agrément* ,
 Que le divin *Marchand* , dans ses riches *saillies* ,
 Ne nous causa jamais plus de *ravissement*.

Ton sçavoir étonnant , par sa noble *conduite* ,
 Touche , surprend , instruit les plus fins *Auditeurs* ;
 On ne voit qu'en toi seul ce grand , ce vrai *mérite* ,
 Dont le prix est connu de peu d' *Admirateurs*.

*Omne datum optimum , & omne donum
 perfectum desursum est.*



LET



LETTRE de M. P... à M. D....
de l'Académie Royale des Sciences.

Vous m'engagez, M. mon cher Cousin, à vous donner un crayon de l'état & du progrès de mes Etudes Littéraires; n'est-ce pas-là véritablement me prier de mon deshonneur? Je suis trop peu content de moi-même, pour n'avoir pas certaine répugnance à vous satisfaire sur ce point; cependant quelque raison qu'ait mon amour propre de garder le *tacet*, vos ordres étant des Loix pour moi, j'y souscris aveuglément. *Ecoutez bien, j'ai toussé, je commence.*

Enfant gâté de la Nature,
Je goûte une volupté pure,
Je trouve un plaisir des plus doux,
A voltiger dans ma lecture.
Vrai Papillon dans tous mes goûts,
Je le suis en Littérature.
A l'âge heureux de puberté,
Ayant seize ans encore à peine,
Mon imagination vaine,
Ne trouvoit de félicité
Qu'à se repaître avec avidité,
De quelque amoureuse fredaine;

Fin

206 MERCURE DE FRANCE

Fruit d'une folle & jeune veine ,
Où d'un Romancier empesté ;
Bien-tôt Cyrus , Cléopâtre , Clélie ,
Furent dévorés brusquement ;
Je nageois dans mon Elément ;
Aussi, tout, indistinctement ,
M'y paroissoit sel & saillie ;
Quel étoit mon aveuglement ?
Ciel ! j'employois honteusement
Les jours les plus beaux de ma vie ;
A dépraver mon jugement.
Revenu de cette folie ,
Que je nominois amusement ;
Les Jeux de l'aimable Thalie ,
M'occupèrent uniquement ;
Cent fois les Regnards , les Molières ;
(Ces Dramatiques si charmans)
M'ont fait percer des nuits entières ;
Qui me paroissoient des momens.
Le Démon de la Poësie
Vint après troubler mon cerveau ;
Je ne sçais quelle frenesie ,
Me fit gravir sur le double Coupeau ;
Jours fortunés , jours de délices !
Ma Muse en ce temps sans caprices ,
N'étoit jamais sans fruit nouveau.
Flaté du bonheur de mon être ,

Je ne visois qu'à me faire estimer ,
 Je chantois Bacchus sans l'aimer ,
 Et Cupidon sans le connoître.
 Devenu sagement épris
 Des graces de notre langage ;
 Je mis mon style à l'afinage ,
 En le formant sur les Ecrits
 D'un Vaugelas & d'un Ménage ;
 Je rougissois d'être à cet âge
 Presque étranger en mon Pays ;
 Aussi-tôt mon goût pour l'Histoire
 Se déclara notablement ,
 Mais quel fut mon étonnement !
 J'y vis mille Nérons d'odieuse mémoire ;
 Et rien qu'un Titus seulement.

Découragé par cette triste découverte , je
 me rabatis sur la Philosophie moderne ; je la
 quittai bien-tôt pour l'Art Héraldique , où
 je me suis vû assés ferré pour oser m'y dire
 imperturbable ; l'étude de l'Antiquité, que je
 n'avois fait, pour ainsi-dire, qu'effleurer dans
 mes Humanités , devint ensuite une fureur
 pour moi ; je ne couchois plus qu'avec Ci-
 ceron , Virgile , Horace , Terence , Plutar-
 que , Tacite , &c. Le tour de l'Anatomie vint
 après ; maintenant c'est celui de la Musique ;
 peut-être ce goût qui domine aujourd'hui
 chés moi , aura-t'il demain un successeur.

No

Ne remarquez-vous pas une plaisante bigarure dans mes Etudes Littéraires, M. mon cher Cousin ? Ce peu d'ordre ne doit cependant être imputé qu'au malheur de n'être pas tombé sous la coupe de quelque Socrate habile, qui eût pû tirer meilleur parti de mon foible génie ; je puis dire même fait moi-même ce que je suis : il est rare de trouver en Province des Personnes en état & dans le goût de faire les Pédagogues.

J'aurois été trop heureux, mon cher Cousin, si le sort m'avoit un peu plus aproché de vous, *Fuisses mihi magnus Apollo*, j'aurois profité de ce gracieux voisinage avec un plaisir indicible ; vous l'auriez reconnu à mon empressement à vous cultiver.

Adieu, M. mon cher Cousin, on ne peut rien ajouter aux sentimens d'estime, d'attachement & de respect avec lesquels je ferai tous jours gloire de m'avoüer votre, &c.





LA MUSE SUISSE

A LA MUSE ALLEMANDE,

*A un jeune Comte Allemand, de l'Académie
Royale de * * *.*

Honneur futur des Plages Germaniques,
Et désespoir des Muses Helvétiques ;
Vous qui joignez le sel à l'enjouement ,
La candeur à la politesse ,
La justesse du sens à la délicatesse ,
Et l'esprit d'un François au cœur d'un Allemand ;
Par quel heureux secret avez-vous sur vos traces
Enchaîné la Troupe des Graces ,
Sur tout dans le Pays des froids Grammairiens ,
Où fourmillent les graves riens ,
Où regne , avec l'effroi , la gravité pédante ,
L'uniformité dégoûtante ,
Le sublime ennuyeux , le langage toisé ,
Et l'agrément symétrisé ?
A ce ris fin , à ces vives lumieres ,
A ces façons , nobles sans être fieres ,
Les Graces , qui , sans doute , en ce Pays perdu ,
Pour Prince vous ont reconnu ,
Auront voulu vous servir de cortège ,

Et j'approuve fort leur dessein.

Qui peut mieux vous sauver des ennuis du College
De-là vient que par tout cet obligeant Essain

Se montre à vous suivre fidelle,

Et paroît vous traiter dans l'ardeur de son zele.

En François plutôt qu'en Germain.

Après cela, comblé de leurs caresses,

Doit-il vous paroître étonnant,

Que votre main pleine d'adresses,

Prenne les cœurs en badinant ?

Mais n'abusez-vous point de votre privilege,

Traînant ainsi les Graces au College ?

Qui jamais, avant vous, en avoit fait autant ?

Soyez un peu plus complaisant ;

Si leur Troupe vous accompagne

Dans un séjour si peu rempli d'apas.

Non, je ne desespere pas

Qu'elle n'aille avec vous au fond de l'Allemagne

Ce seroit un tour bien cruel

Que vous joueriez à notre France.

Chaque François, pour en tirer vengeance,

Vous appelleroit en duel ;

Et qui pourroit répondre de la chance ?

Peut-être direz-vous qu'ils ne vous font pas peur ;

Mais dans la vie il faut un peu de prévoyance ;

Croyez-moi, prenez bien vos mesures d'avance,

Et, crainte de quelque malheur,

Casson

Cassez-moi les Graces aux gages ,
 Vous en serez aprouvé de Gens sages ,
 Et n'en aurez pas moins de cœur ,
 En vous gardant pour l'Empereur ,
 Qu'en allant sottement trancher avec la lame ;
 Une querelle d'Allemand ,
 Et pour un brave entêtement ,
 Perdre à la fois le corps & l'ame.

Prince charmant , des Graces le mignon ,
 Qu'en pensez-vous ? L'avis n'est-il pas bon ?
 Défaites-vous donc de ces Graces
 Qui pourroient vous porter malheur.
 Au lieu de leur ton enchanteur ,
 Prenez le grave ton qui regne dans les Classes ;
 Vous en serez bien moins joli ,
 Bien moins riant , bien moins poli ;
 Mais étant d'un tel caractere ,
 Avec nos François turbulens ,
 Vous ne vous ferez point d'affaire ;
 Et vous en pourrez bien mieux plaire
 Aux Suisses , comme aux Allemands.

D. F.

LA MUSE ALLEMANDE A LA MUSE SUISSE

J Usqu'ici, j'avois mis , excusez , je vous prie ;
 Dans la même cathégorie ,

Les

12 MERCURE DE FRANCE

Les Suisses & les Allemans ;
Mais j'ai , grâce à vos soins , changé de sentiment
Quelle étoit mon erreur ? à la Muse Helvétique
J'ai crû de la sincérité ,
Voire en aurois juré , si besoin eût été ;
Mais le portrait peu véridique ,
Qu'en Vers Galans venez deme tracer ,
Entièrement vient me desabuser ,
La Troupe obligeante des Graces ,
Que vous avez fort galamment
De votre Cabinet envoyé sur les traces ,
De qui ? D'un Allemand ,
Fait certe un contraste plaisant ,
Trop bien je suis méconnoissable
Ces traits d'un délicat pinceau ,
Sont tirés de votre Tableau ,
Pour rendre le mien plus aimable ,
Dans un captieux compliment ,
Vous m'envoyez une pilule ,
Que vous croyez aparemment
Me faire avaler sans scrupule.
Détrompez-vous ; sans me parer ici
D'une orgueilleuse modestie ,
J'avouërai pourtant aujourd'hui
Que je ne vis onc de ma vie ,
De Graces sur mes pas.
Si vous me connoissez , vous ne l'ignorez pas ;

Et dois je après cela craindre la jalousie
 De tous nos François turbulens ;
 Vous sçavez que des Allemans
 Jamais ils ne se sont fait craindre ;
 Bien moins encor en telle occasion ;
 Toujours avons ignoré l'art de feindre ;
 Et ce ne fut jamais l'ambition
 D'un cœur moins poli que sincere.
 Si leur maligne urbanité ,
 S'achette au prix de la sincerité ,
 Dès-lors nous ne voulons point plaire ,
 C'est acheter trop cher pareille qualité.

D. S.



*II. LETTRE contenant la suite des abus
 introduits dans la Typographie , & la suite
 des avis nécessaires pour s'en préserver.*

15°. **B**eaucoup de Parens, Monsieur, de-
 mandent comment le Maître , en
 dictant des mots à l'Enfant , pourra lui faire
 comprendre le choix des lettres équivoques.
 On répond à cela que chaque lettre a double
 valeur , a sa double dénomination , on con-
 noît facilement cela ; mais il reste encore une
 équivoque sur les sons apellés de même , &c
B écrits

écrits différemment ; et pour lors on dit à l'Enfant que le son est composé de deux ou de trois lettres, et on lui fait voir de quelles lettres ; par exemple le mot *ſçavoir*, commence par *seca*, mais le mot *ſcience* commence par un *seci* ; et si l'Enfant mettoit un *c*, au lieu d'une *ſ*. on lui diroit , qu'il faut un *ceze*, et non un *ceka* , langage qu'il comprend à merveille. La méthode du Bureau ne renonce pas au secours de l'usage, mais elle tâche de l'éclairer, et de le rectifier autant qu'elle peut. On ne trouvera jamais une méthode sans inconveniens ; la meilleure sera celle qui en aura le moins.

16°. Les Maîtres de la Méthode vulgaire sont si esclaves de leurs préjugés , qu'il leur en coûte plus qu'aux autres pour acquérir les connoissances élémentaires , & la marche de la Typographie. Tout est bien selon eux, pourvû que l'Enfant ne fasse point de solecisme , & qu'il aprenne du Latin , &c. On néglige la posture , la contenance , l'écriture de l'Enfant ; nulle ortographe Françoisise , nulle ponctuation , nulle propriété, nul ordre dans les cahiers, nulle idée des nombres & de la société civile , &c. Or comme il y a , s'il est permis de le dire , des bêtes en Latin , & en toutes Langues , les Maîtres Typographes sont priés d'y faire un peu plus d'attention , & de ne pas regarder indifféremment l'ordre que l'on fait observer , de
mettre

mettre chaque mot noir François , sous son mot rouge Latin, &c. Cet ordre est d'autant plus nécessaire, qu'outre la facilité pour l'explication mot à mot, il y a bien des occasions où l'on ne met en Latin que la simple terminaison sous le mot François , comme la terminaison rouge , & Latine *a* , sous l'e du mot *lune*, &c. qu'on fait lire tout au long *lune luna* , quoiqu'il n'y ait en Latin que la terminaison *a*.

17°. Le plus difficile à trouver dans les Maîtres , c'est l'esprit, l'intelligence & la sagacité. La plupart ont besoin de dix Leçons différentes pour dix exemples différens , au lieu que souvent une leçon suffit à l'homme intelligent. Un principe de Typographie bien simple, demande que chaque son simple soit exprimé & rendu aux yeux avec une seule carte. Le mot *chou* , par exemple , n'exige que deux cartes, sçavoir, celle de *ch*, & celle d'*ou*. Cependant beaucoup de Maîtres peu exacts, tolèrent ce mot en trois ou quatre cartes ; c'est pour lors suivre la Méthode vulgaire par lettres , au lieu de suivre celle des sons. On doit distinguer le jugement de l'oreille & celui des yeux , on ne sçauroit trop insister là-dessus , c'est , pour ainsi dire , la base & le fondement de la bonne Typographie , qui s'accommode fort des esprits Méthodiques & Philosophiques , dignes des meilleurs Parens.

18°. L'exercice de la dictée prouve l'avantage réel qu'il y a de commencer par l'Orthographe invariable de l'oreille, plutôt que par l'Orthographe variable des Lettres indéterminées, ou mal nommées. On voit plusieurs Enfans Typographes de 3. à 4. ans qui vous disent tous les sons des mots qu'on leur a articulés, pendant que des Enfans de dix ans, instruits par la Méthode ordinaire, ne peuvent dire ni les lettres, ni les sons des mots qu'on leur prononce. L'Enfant Typographe est un écho, & l'écho est le miroir de l'oreille, qui conduit la langue & qui facilite aux yeux, & à la mémoire la pratique des signes ou des lettres. On ne doit donc pas négliger de dicter des mots aux Enfans Typographes, c'est la plus belle & la plus admirable opération de l'Enfant. On en trouve au-dessous de trois ans, qui sans connoître les lettres ou les signes de l'Alphabeth, sentent & disent les lettres où les sons qu'il faut aux mots qu'on leur articule; il est vrai qu'ils ont été exercés d'oreille & par cœur, & c'est ensuite un plaisir pour eux d'apprendre les lettres par les yeux.

19°. On ne sçauroit donc trop redire aux Maîtres, & même aux Parens, que l'Orthographe des sons ou de l'oreille doit précéder l'Orthographe des lettres ou des yeux; un Paysan, qui ne connoît pas une lettre, entend les

Les sons de la langue, un Enfant est de même; On a parlé avant que d'écrire, donc l'Orthographe des sons ou de l'oreille doit précéder celle des yeux. La Méthode des sons est si commode, qu'on peut en donner leçon à un aveugle, & à un petit Enfant avant qu'il connoisse les lettres; c'est donc un abus de vouloir faire commencer l'Enfant par l'Orthographe des lettres ou des yeux, plus tôt que par celle des sons. L'Orthographe des lettres ou des yeux est artificielle, trop bizarre & trop difficile pour le petit Enfant qui commence, au lieu que l'Orthographe des sons est invariable & naturelle. Il est étonnant de trouver dans le Pays Latin tant de gens incapables de comprendre la vérité de cette proposition. On est bien à plaindre, si pour apprendre une Langue morte, il en coûte une partie de son intelligence & du raisonnement, si nécessaire dans la société.

20°. Quand on commence un Enfant, on néglige de faire choix des mots pris sur les objets sensibles qui l'environnent, sur les noms propres de ceux de la maison, & sur les qualités bonnes ou mauvaises de l'Enfant, pour le louer ou le blâmer, selon ce qu'il dit & ce qu'il fait de bien ou de mal depuis le matin jusqu'au soir. On ne met pas assés à profit ces trois classes de mots. Exemple, *manchon, Guillaume, badin, gourmand, &c.*

Un Maître indifférent donne sans réflexion & sans choix, les premiers mots qui lui passent dans l'esprit, & souvent même il a peine à en trouver sur le champ pour tous les sons de la Langue. C'est faute de saisir l'esprit du *Système Typographique*, qu'on ne pratique pas l'ordre des Classes proposées dans la *Bibliothèque des Enfans*, in-4°. Et pourquoi ne saisit-on pas cet esprit & cet ordre ? C'est par ignorance ou indifférence, & bien souvent sans que les Parens s'en aperçoivent ; grand malheur pour les Enfans !

21°. Les Bureaux qui ont la garniture à la marge gauche des cartes, ont aussi trois capitales de tout l'Alphabeth à la marge droite, & la plupart des Maîtres, par ignorance ou indifférence, employent les unes pour les autres, ce qui n'est pas bien ; les capitales à la marge droite ne doivent servir dans ces Bureaux qu'à la tête des mots où l'on veut une capitale, quoique le mot soit écrit sur la carte avec une petite lettre ; par exemple, s'il falloit une lettre capitale au mot *roi*, l'Enfant couvrirait la petite *r* avec une *R* capitale, ce qu'il ne pourroit faire aussi exactement, si la lettre *R* étoit à la marge gauche, il y auroit un espace dureste de la carte. Ces différentes observations font plaisir à un Enfant, pendant que des Maîtres peu exacts, regrettent le temps qu'on y emploie ; ils ne sont pas

pas plutôt entrés dans une maison , qu'ils se disposent à passer dans une autre. Les Parens s'en plaignent avec raison , sur tout lorsque l'honoraire est raisonnable & proportionné au temps & à la peine.

22°. Un abus considérable chés les grands Seigneurs , plutôt que chés les Bourgeois , c'est d'employer dans le même mot des lettres rouges , des lettres noires & des capitales , quoique cette variété monstrueuse puisse rendre un Enfant plus ferme dans la lecture ; il ne faut pas avoir cette complaisance mal entendue. Il faut , au contraire , accôûtumer l'Enfant dès le premier jour à l'ordre qui demande le rouge pour le Latin , & le noir pour le François , lui faire goûter cette propreté , cette variété mieux entendue & plus utile ; le tout dépend de la bonne habitude.

J'ai toujours trouvé de la docilité dans les Enfans sur l'ordre proposé , ils ne sont revêches & obstinés , qu'après qu'on leur a laissé prendre de mauvaises habitudes. Chacun le sçait , pourquoi donc être indifférent sur cet article là ?

23°. Beaucoup de Parens, esclaves de la Méthode vulgaire à certains égards , ont garni leurs Bureaux avec de trop petits caracteres ; ils ont voulu imiter ceux des Livres , afin que l'Enfant y lût plû-tôt , il y a des Maîtres qui

se sont prêtés à cela ; mais les uns & les autres n'en ont pas mieux fait. Plus les caracteres de cuivre sont petits , & moins ils sont parfaits , les tenons en sont trop marqués , l'Enfant se baisse trop sur la table du Bureau , il peine d'avantage , il est exposé au dégoût ; les autres personnes ne peuvent pas être si facilement témoins , & juger du travail & des progrès de l'enfant. On peut dans la suite avoir des mots en petit caractere , mais au commencement il faut un caractere plus gros que celui des Livres ; d'ailleurs il est plus aisé de garnir un Bureau avec un gros caractere , qu'avec un petit. Il ne faut pas se prêter si facilement à l'impatience des Parens , qui ayant appris à lire avec des Livres & par la Méthode vulgaire , craignent toujours que les Enfans du Bureau ne sçachent lire que sur des cartes ; il est difficile d'éclairer des gens qui ne veulent pas voir ; quelques siècles d'expériences rendront les hommes plus raisonnables là-dessus.

24°. Le commun des Maîtres , à l'ouverture d'un Bureau , est plus étonné que l'Enfant curieux , qui demande à chaque instant *qu'est cela , & cela ?* Les Maîtres , trop pleins de leur petit sçavoir , s'imaginent qu'ils seront bien-tôt au fait , ils croient posséder le Systême , & on en trouve , qui ne faisant usage que d'une partie du Bureau , abandon-

nent.

ment les trois quarts des logettes ; la poussière des cartes décele leur négligence , ou leur ignorance. Il faut donc faire la revûe de routes les logettes , & mettre un Enfant en état de dire à quoi servent les especes des logettes qu'il doit apprendre avec ordre. Si l'on vouloit mettre à profit tout ce qui est dans les logettes d'un Bureau , les Enfans feroient un petit Cours de Litterature en aprenant à lire. L'esprit réfléchissant comprendra facilement cette vérité.

25°. J'ai trouvé des Maîtres si peu instruits , qu'à peine faisoient-ils usage de l'apostrophe , qu'ils apelloient *virgule*. Non-seulement on doit être exact à observer les apostrophes , mais il faut montrer aux Enfans sur quelles voyelles on met les apostrophes , & pourquoi , au lieu de laisser sur la table du Bureau *le home*, *la ame* , *si il* , on couvre d'une apostrophe ces trois voyelles *e* , *a* , *i* , ce qu'on appelle *élision*. Pour lors l'Enfant , quand même il liroit dans un Livre , imaginera une voyelle au-delà de l'apostrophe. Que penser de ceux qui s'imaginent que la Méthode du Bureau Typographique , n'est qu'une mécanique & une routine sans principes ? La nouvelle Méthode va toujours le flambeau à la main , pendant que l'ancienne reste dans les ténèbres. La démonstration de ce Fait sera complete , si l'on veut bien mettre

B. v. vis-

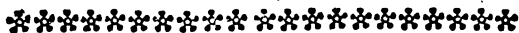
vis-à-vis d'un Bureau, l'Enfant & le Maître de la Méthode vulgaire, après avoir fait parler celui du Bureau.

26°. L'ignorance de la plupart des Maîtres en fait d'Orthographe, leur fait négliger l'usage de la ponctuation & la pratique des signes nécessaires dans les écritures, & dans les Livres. On s'imagine qu'il est inutile de s'arrêter à de si petites choses, c'est ainsi que raisonne la Méthode vulgaire, on est douze à quinze ans dans les Ecoles, sans apprendre l'usage de ces minuties. Le Bureau Typographique a des logettes exprès pour la ponctuation & pour les signes; c'est donc aux Maîtres à s'en servir & à ne pas confondre la virgule avec l'apostrophe, ni le crochet avec la parenthèse, &c. La plupart des choses ne sont en détail que des minuties, mais la totalité & l'ensemble de ces petites choses, en font une grande.

L'ignorance est ingénieuse à demander comme les petits Enfans, *qu'est cela? à quoi sert cela?* J'en trouve même, qui méprisent toutes les connoissances qui ne font pas gagner de l'argent. Par bonheur pour la réponse, les Maîtres de la bonne Typographie en gagnent à Paris & ailleurs.

J'ai l'honneur d'être, &c.

RE:



*RE'PONSE à la Prédiction insérée dans le
second Volume du Mercure de Decembre
1739. par une Muse anonyme.*

Votre Almanach est trop joli :

Mais pourquoi garder l'anonyme ?

Est-ce pour faire paroli

A celui dont l'esprit aujourd'hui vous anime ?

• Comme *Nostradamus*, à l'étude attaché ,

Dans quelque souterrain demeurez-vous caché ?

Croyez , Monsieur , Madame , ou bien Mademoi-
selle ,

Puisque j'ignore enfin d'où part le compliment ,

Que si c'étoit assés pour un remerciement ,

De la reconnoissance & d'un sincere zele ,

De votre Oracle , en ce moment ,

Vous verriez l'accomplissement ;

En Vers aussi bons que les vôtres :

Je vous répondrois promptement ;

Mais je vois malheureusement

Que vous mentez comme les autres.

Les faiseurs d'Almanachs disent vrai rarement ;

Ce sont équivoques Apôtres

Qu'on ne croit pas sur leur serment.

En ceci néanmoins j'ai tort assurément ;

Où ; quoique toute Prophetie

B vj

No

Ne soit pas une minutie ,
 Ni chose facile à remplir ,
 Dûssiez-vous me prédire un excellent Volume ;
 Je serois sûr de l'accomplir ,
 Si vous me prêtiez votre plume.



*NOUVELLE INSTRUCTION au sujet
 des Remedes de la Dlle Stephens ,
 contre la PIERRE.*

DAns les choses utiles & importantes au Public , on ne sçauroit se charger de trop d'instruction ; c'est dans cet esprit que dans le second Volume du Mercure de Juin dernier , nous avons donné la Recette des Remedes de la Dlle Stephens , pour guerir la Pierre & la Gravelle &c. : telle qu'après avoir été publiée à Londres en Anglois , elle a été traduite en François par M. de Bremond , de l'Académie Royale des Sciences ; & que dans le Mercure de Juillet suivant , nous avons publié une Lettre importante sur le même sujet. En continuant notre attention pour le bien public , nous avons crû devoir encore imprimer un Ecrit Latin qui vient de nous être communiqué , lequel contient une Instruction particulière & beau-
 coup :

coup plus complete, que tout ce qui a paru jusqu'à présent sur le même Remede. Cet Ecrit a d'abord paru en Anglois, mais M. *David Hartley*, célèbre Médecin de Londres, le même dont il est parlé dans la Lettre du Mercure de Juillet, a pris la peine de le traduire en Latin, avec toute l'exactitude & la clarté dont il est capable, & de l'envoyer à M. *Cantwel*, Médecin Anglois de réputation, qui est actuellement à Paris, & de qui nous le tenons. L'Ecrit est accompagné d'une Lettre de M. Hartley, que nous nous faisons aussi un devoir de publier de la même manière.

LETTRE écrite aux Auteurs du Mercure par M. Cantwel, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier &c.

Plusieurs Médecins, M, m'ayant demandé une Copie d'une Lettre latine, qu'un des Commissaires nommés par le Parlement d'Angleterre, pour l'Examen des Remedes de Mlle Stephens, m'a écrite sur la composition & la méthode de les donner; je crois que ce sera rendre service au Public, que de l'insérer tout au long dans votre Mercure, avec le détail du succès de ces Remedes à Londres, depuis que le Parlement en a fait l'acquisition. Je suis votre très-humble & très-obéissant serviteur Cantwel. M. D.

LET.

LETTRE de M. Hartley , Médecin à Londres , & un des Commissaires nommés par le Parlement d'Angleterre , pour l'Examen des Remedes de Mlle Stephens , à M. Cantwel Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier , de la Société Royale de Londres , Médecin de l'Ambassade d'Angleterre en France , commis par M. le Premier Médecin de Sa Majesté , pour l'administration de ces Remedes à Paris.

Notitia plena Remediorum à me Joannâ Stephens exhibitorum in Calculo & Nephritide ; itemque Descriptio particularis methodi meæ eadem parandi & exhibendi.

Remedia mea sunt Pulvis , Decoctum & Pilulæ.

Pulvis constat ex ovorum testis & limacibus utrisque calcinatis.

Decoctum paratur in aquâ , coquendo Herbas quasdam unâ cum pila confecta è sapone , coronopo Ruellii ad nigritiem exusto & melle.

Pilulæ constant è limacibus calcinatis , seminibus dauci , bardanæ , seminibus fraxini cum folliculis membranaceis , baccis spinæ albæ , capitibus rosæ sylvestris , omnibus ad nigritiem exustis , sapone & melle.

Pulvis paratur modo sequenti.

Sume testas ovorum gallinaceorum , albumi-
nibus

nibus probe vacuatis, siccas & mundas, manu comminue, illisque leviter imple crucibulum duodecimæ magnitudinis, h: e: quod continet tres fermè pintas. Immitte hoc foco, tegulâque operi; dein superimpone carbones, ut sit undique circumdatum ignique vehementi & lucido; donec testa redigantur in calcem, coloris albi ad griseum vergentis, saporis vero acris & salini. Huic perficiendo requiruntur horæ ad minimum octo. Testas sic calcinatas conjice in ollam fictilem mundam, quartâ sui parte vacuum, ut locus sit intumescentiæ testarum se se remittentium. Stet hæc olla in conclavi sicco per duos menses, sed non ultra. Hoc spatio acquirant testæ saporem mitiorem, & earum pars illa quæ satis calcinata fuerit, concidet in pulverem adeò tenuem, ut transmitti possit per cribrum vulgare, è crinibus equinis confectum. Quod ideo faciendum.

Pari modo sume limacès hortenses cum testis, à terrenis impuritatibus mundatas, illisque integris imple crucibulum ejusdem magnitudinis; operi, focoque immitte sicut supra, donec non amplius emittant fumum, quod fiet unius horæ circiter spatio. Cave vero ne post hoc igni exponantur. Tum è crucibulo effunde in mortarium, ibidemque redige sine morâ in pulverem tenuem; cujus color erit quidem griseus, sed ad nigrum, quàm proximè accedens, si operatio ritè peracta fuerit.

Notandum, quod si carbones fossiles usurpentur,

tur, præstabit tegulis crucibula operientibus sic perimponere semiustos quam crudos, sic enim ignis citius evadet lucidus in summitate.

Hæ taliratione paratis, sume pulverem testarum ovorum, in sex crucibulis calcinatum, limacum in uno, misce, contere in mortario, & trajice per cribrum tenuissimum sindonaceum. Hæc mixtura statim immittenda est lagenis vitreis, firmiter obturatis, & in usum reponenda in loco sicco. Solita sum, ut plurimum, adjicere parvam quantitatem Coronopi Ruellii, ad nigritiem exusti & pulverizati; sed hoc factum fuit solummodo, ut Pulverem celarem.

Testæ ovorum calcinari possunt quavis annis tempestate; satius est tamen hoc fieri per Estatem. Limaces calcinandi sunt Maio, Junio, Julio, & Augusto solis. Illam quinetiam limacum calcem maximi facio, quæ fit mense Maio.

Decoctum paratur modo sequenti.

Sume uncias quatuor (averdupois) cum semisse saponis Alicantici optimi; contunde in mortario addendo cochleare majus Coronopi Ruellii ad nigritiem exusti, mellis vero quantum satis est, ad consistentiam pastæ toti massæ elargiendam. Fiat Pila.

Sume hanc Pilam, chamameli viridis, vel florum ejusdem, herbarum fœniculi dulcis, petroselini, foliorum bardanae ana unciam unam. Deficientibus herbis, sume parem quantitatem
radicum.

*radicum. Incidantur herba vel radices , item-
que Pila , & coquantur omnia in aqua mollis
(hoc est ad lintea lavanda aptioris) libris
quatuor , per semihoram. Coletur Decoctum &
edulcoretur melle.*

Pilulæ parantur modo sequenti.

*Sume measuras aequales limacum calcinato-
rum ut supra , seminum dauci , seminum bar-
dana , seminum fraxini cum folliculis membra-
naceis , baccarum spinæ albae , capitum rosæ
sylvestris , omnium ad nigritiem exustorum , vel
quod eodem recidit , donec non amplius emittant
fumum , misce , contere in mortario , & trajice
per cribrum tenuissimum sindonaceum. De i
sume mixturæ hujus cochleare majus , saponis
Alicantici optimi uncias quatuor , & contunde
simul in mortario , addendo mellis quantum sa-
tis est ad consistentiam pilulis debitam. Fiant
denique Pilula numero sexaginta è quâvis massa
totius unciâ.*

Methodus hæccte Remedia exhibendi.

*In Calculo renum aut vesicæ , Pulvis sumen-
dus est ter quotidie , scilicet mane post jentacu-
lum , horâ quintâ vel sexta pomeridianâ , &
horâ decubitûs. Dosis pro singulis vicibus est
drachma una averdupois , h : e : grana quin-
quaginta sex , quæ miscenda est cum vini albi
pomacei , vel liquoris Anglicè dicti Punch sed
tenuioris , cochlearibus quatuor. Sumenda est
etiam*

etiam Decocti semi-libra statim post singulas doses Pulveris, eaque vel tepesaeta vel non, pro libitu.

Accidit saepenumero multum doloris ab his remediis excitari per aliquod tempus in initio. Hoc in casu anodynum exhibendum est, & pro re natâ repetendum.

Si ager dum his utitur, sit alvo astrictâ, capiat Electuarii lenitivi, vel alterius cujusvis medicamenti laxantis, quantum satis est ad illam solvendam, nec amplius. Etenim cavendum est imprimis ab alvo liquidâ, per quam utique remedia foras ejicerentur sine fructu. Quod si hæc supervenerit nihîlominus, augenda est quantitas Pulveris qui astringit, vel minuenda quantitas Decocti quod laxat, vel denique utendum aliis remediis appropriatis Medici consilio.

Ægro hæc remedia assumentî abstinendum est à carnibus sale conditis, vino rubro & lacte. Parum etiam liquidi cujusvis hauriendum, temperandumque à motu corporis: adeo ut vis remediorum minori urinae quantitati fortius imprimatur, ipsaque urina diutius in vesicâ detineri possit ob quietem.

Si agri stomachus Decoctum non commodè ferat, pile unius pars sexta assumenda est sub formâ pilularum post singulas doses Pulveris.

Ægro existente ætatis provecta, valetudinis infirmioris per se, aut multum debilitata per longam

Fongam inediam vel dolores , limaces calcinati debent ingredi Pulverem , majori ratione quàm supra ordinatum est. Et hæc ratio augeri potest, postulante id rerum statu , usque dum testarum & limacum partes sint aquales. Quantitas autem tum Pulveris tum Decocti minui potest ob easdem causas. Attamen ingredientium rationibus , ut & quantitibus suprâ præscriptis denuò insistendum , quamprimum ager ferre valeat.

Vice herbarum vel radicum antedictorum, interdum usurpavi alia in Decocto parando , v. g. Malvam , Althæam , Millefolium purpureum , album , Dentem Leonis , Nasturtium aquaticum , radicem Raphani rusticani , sed hoc , ut videtur , non est magni momenti.

Talis est itaque methodus mea exhibendi Pulverem & Decoctum. Quod ad Pilulas attinet, earum usus præcipuus est in Nephritide , comitantibus dolore dorsi & vomitu , & in suppressione urine ab ureteribus obstructis. His in casibus sumenda sunt quinque pilula omni horâ tum noctu , tum interdiu , modo vigilet ager , donec symptomata amoveantur. Decem porro vel quindecim sumptæ quotidie efficient quo minus arena vel calculi arenosi concrecant in viis urinariis eorum , quibus hoc solenne est.

*Credo equidem , Vir clarissime , fieri vix posse , quin notitia remediorum Domine Stephens jam dudum ad manus tuas pervenerit per nostras novellas : attamen mitto tibi latinam
ejus*

232 MERCURE DE FRANCE

ejus versionem , quàm potui exactissimè factam , quo melius satisfacerem viris eruditis apud vos , qui Linguam anglicanam minus callent. Est enim res magni momenti , neque ullus dubito , quin tuis auspiciis , ab urbe celeberrimâ , ubi tot Medici Chirurgique illustres , tam magnifica Nosodochia , tantaque rerum utilium inventoribus præmia , landes hisce remediis debita persolventur. Quicumque vero fuerit experimentorum exitus , oro ut me de illo certiores facias , quando commodum fuerit.

Invalescit apud nos opinio calcem illam acrem , & quodammodo vivam , è testis ovorum paratam & saponem Alicanticum (omnium quotquot à maris Mediterranei oris huc advehuntur potentissimum) longè præcipua esse , quibus virtus lithonriptica debetur. Ad præcavendos igitur in hâc re errores vel minimos , curabo ut specimina utriusque quantociùs tibi mittantur , & una cum iis exemplaria aliquot Tractatum duorum , quæ usui esse possint , tum remedia assumentibus , tum in eorum virtutes inquirentibus.

Vale , meque amicitia quâ me dignaris nunquam immemorem fore credas.

Davidem Hartley.

Londini, Julii 10. 1759. V. S.

EXI

EXTRAIT d'une autre Lettre de M. Hartley à M. Cantwell, datée du 22. Novembre 1739. V. S. Celle-ci étant écrite en Anglois, on en donne la traduction.

Il y a ici deux Personnes, qui paroissent être parfaitement guéries, depuis que le Bill a passé pour l'acquisition du Secret de Mlle. Stephens. Elles ont été sondées, & l'existence des Pierres vérifiée, avant que de commencer les Remedes. Elles l'ont été encore depuis leur guérison, sans qu'on ait pu y trouver de Pierre. Les Commissaires paroissent convaincus de l'efficacité de ce Dissolvant, & plusieurs Médecins en parlent favorablement, depuis que le Public a été instruit de ces deux dernières cures. Il y en a encore beaucoup d'autres qui prennent ces Remedes avec beaucoup de succès, & nous voyons un Calcul entamé, & portant des marques incontestables de *Dissolution*, tiré du cadavre d'un homme âgé de 78. ans, quoiqu'il ne les eût pris que six semaines. Il étoit moribond lorsqu'il les commença, en fut soulagé, & rendit plusieurs écailles molles.

On trouve dans presque toutes les parties du Royaume grand nombre de gens qui ont été soulagés, & d'autres qui n'ont pas eu le moindre retour de symptômes de Pierre, deux

deux , trois , ou quatre ans après avoir cessé de prendre ces Remedes.

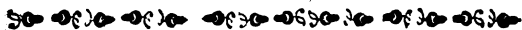
D. H.

A ces exemples que M. Hartley vient de communiquer , on peut ajouter celui de M. *Manieres* , Chirurgien de M. l'Archevêque de Bourges, attaqué depuis six ans de colique & de douleurs néphrétiques , rendant souvent du gravier , quelquefois des pierres , & ayant tous les autres symptômes de pierres dans les reins. On lui a fait venir ces Remedes de Londres , il les a pris ici , & quoiqu'il paroisse guéri , il les continue encore.

A Paris ce 14. Decembre 1739.

M. Cantwell promet de donner dans son temps un Détail exact des Epreuves & Experiences qu'il fait actuellement.





LE CHARDONNET.

F A B L E.

*En Réponse à l'Épître adressée à l'Auteur ;
par M. De la Mothe , dans le second
Volume du Mercure du mois de Décembre,
1739.*

U N jeune Chardonnet sur de faciles chants
Essayoît son gosier , pour s'instruire lui-même ;
Mais ses foibles essais par un bonheur extrême ,
Passerent dans le Bois pour des accords touchans,
Effet de l'indulgence ! il l'avoit rencontrée
Dans ces Lieux habités par un Peuple poli ;
On l'égaloit , non au Lully ,
Mais au Rameau de la Contrée ,
Au Rossignol enfin. L'Eloge étoit flatteur ;
Falloit-il s'y laisser surprendre ?
Non : aussi notre Oiseau , quoique jeune et chan-
teur ,
Fut assés fortuné pout ne pas s'y méprendre ,
Et prit les complimens comme autant de leçons ;
Que le zele employoit à lui faire comprendre ,
Quels modeles il devoit prendre ,
Pour faire à l'avenir de meilleures Chansons.
Lorsqu'avec Terence et Moliere

Tu

Tu veux bien comparer une Muse Ecoliere ,
De son peu de valeur poliment tu l'instruis.
Mais comment te payer ce que tu fais pour elle ?
Je trouve dans ton parallele
Ce que je voudrois être et non ce que je suis.



RE'PONSE à la Lettre du R. P. Dom Jacques Duval, Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, imprimée dans le Mercure de Septembre 1739. Tome II.

J'Ai lû, comme vous, M. R. P. l'Essai sur l'Histoire du Nivernois, que M. Defras-nai a fait imprimer dans le Mercure de Décembre de l'année 1738; j'ai été charmé de la belle Dissertation qu'il nous donne dans cet Ecrit, & des preuves qu'il employe pour faire connoître que l'Evêché de Nevers est plus ancien que la Conquête des Bourguignons dans les Gaules; Evotius, selon lui, étoit Evêque de Nevers du temps de Constantin, & a souscrit au premier Concile d'Arles, tenu en 314. sous le Règne de ce grand Empereur, & sous le Pontificat de Silvestre premier, cent ans auparavant la Conquête des Bourguignons; même cet Auteur rapporte la Souscription d'Evotius en ces termes :

termes : *Ex eâdem Provinciâ , Civitate Nivernino , Evotius Episcopus , Pitulius Exorcista.*

Cette Souscription, si elle est véritable, est une démonstration parfaite de l'existence d'Evotius ; mais vous dites , M. R. P. que cette Souscription ne se trouve , ni dans les Manuscrits , ni dans les Imprimés , & vous semblez défier l'Auteur d'indiquer la source où il a puisé cette Souscription ; trouvez bon que j'accepte le défi pour l'Auteur , homme pacifique , qui n'écrit que pour s'amuser , & qui ne veut entrer en lice avec personne.

J'ai cherché d'abord dans l'Histoire du Pays & Duché de Nivernois , composée par Gui Coquille , & je n'y ai rien trouvé touchant cette Souscription d'Evotius ; cette obmission ne m'a point surpris , parce que Evotius étoit inconnu à Gui Coquille , & que M. Defrasnai employe la Souscription d'Evotius au premier Concile d'Arles , pour détromper Coquille , qui donne une date trop postérieure à l'établissement de l'Evêché de Nevers.

J'ai parcouru ensuite le Memoire Historique des Evêques de Nevers , fait par le Sr Cotignon , qui rapporte la Souscription d'Evotius dans les mêmes termes énoncés dans l'Ecrit du Sr Defrasnai ; il est vrai que le Sr Cotignon ajoute , que cette Souscription se

C

trouve

trouve dans un Concile d'Arles, tenu sous Dagobert, ou sous Clodomer, en 326; mais cette absurdité, qui est personnelle à Corignon, n'empêche point la réalité de la Souscription qui a été extraite du Concile même. En effet, Corignon a trouvé cette Souscription dans une ancienne Collection des Conciles, imprimée à Cologne en 1538. chés *Pierre Quintel*; l'Auteur de cette Collection y rapporte un Concile, qu'il appelle le second Concile d'Arles, & qu'il dit avoir été tenu en 326. sous l'Empire de Constantin, & sous le Pontificat de Silvestre; & à la fin de ce Concile on trouve les signatures de plusieurs Evêques des Gaules, & entre autres celle d'Evotius, dans les termes qui ont été rapportés; c'est sur cette Collection que Corignon s'est fondé, lorsqu'il a dit qu'Evotius avoit signé dans le second Concile d'Arles, tenu en 326.

Mais la plus commune opinion est, qu'Evotius a signé au premier Concile d'Arles, tenu en 312. sous le Pape Melchiade, suivant l'opinion du P. Sirmond, ou plutôt en 314. sous le Pape Silvestre, & c'est le sentiment de Baronius & de M. Fleuri.

Le Livre intitulé *Gallia Christiana*, parle de la signature d'Evotius au premier Concile d'Arles en 314. comme on peut le voir dans les Chapitres qui concernent les Evêques du Bellai et de Nevers. Le

Le *Gallia Christiana* parle aussi de la Souscription de Saint Marin, Evêque d'Arles ; de celle d'un *Maternus*, Evêque de Cologne, qui tomba dans la suite dans l'Hérésie d'Arius, de celle d'*Avidienus*, Evêque de Roüen, de celle de *Claudius*, Evêque de Vienne, & cite pour garant Adon, dans sa Chronique ; de celle de *Rheticus*, Evêque d'Autun, et allègue *Binius*, Tome premier, page 268 ; de celle de *Jentalis*, Evêque de Mande, de *Damnas*, Evêque de Vaison ; & de quantité d'autres Evêques qui ont signé au premier Concile d'Arles, tenu en 314.

Dans cette variété d'opinions, touchant ces Souscriptions, que les uns rapportent au premier Concile d'Arles ; les autres au second, ne pourroit-on pas dire que ces deux Conciles, de la manière dont ils sont rapportés, ne forment qu'un seul Concile, que l'on doit nommer le premier Concile d'Arles, & auquel les Souscriptions ont rapport ?

Mais supposons que ces deux Conciles soient différens, et que les Souscriptions appartiennent au second Concile, qui a été tenu sous Constantin, aussi bien que le premier, suivant que l'Auteur de la Collection le rapporte, il s'ensuivra toujours qu'Evotius a été Evêque de Nevers sous ce grand Empereur, et avant l'entrée des Bourguignons

C ij

dans

dans les Gaules , ce qui suffit pour l'intention de notre Auteur , 'qui est , ce me semble , suffisamment justifié.

Au surplus , je persiste toujours à croire qu'il n'a pas été tenu deux Conciles à Arles , sous l'Empereur Constantin , et que les souscriptions rapportées , avec les Canons qui les précèdent , appartiennent au premier Concile d'Arles , tenu en 314. La commune opinion des Auteurs , est que le second Concile d'Arles a été tenu sous l'Empereur Constance , et c'est le faux Concile auquel Saturnin , Evêque d'Arles , présida ; ou si l'on veut rejeter ce Concile , on comptera pour second Concile , celui auquel *Ravennius* , Evêque , a présidé en 452. ainsi il y a de l'apparence que les deux Conciles rapportés dans la Collection de 1538. ne forment qu'un seul Concile , qui est le premier Concile d'Arles , tenu en 314 ; mais quand on les diviseroit , il s'ensuivroit toujours qu'Evotius , qui a signé au premier , ou au second Concile d'Arles , a vécu sous l'Empire de Constantin.

Voilà , M. R. P. tout ce que je puis dire sur ce sujet. Réduit à vivre à ma campagne , je ne puis , à votre exemple , consulter les Peres de S. Maur , vos confreres , qui sont autant de Bibliothèques vivantes ; ainsi contentez-vous de la simplicité de ma preuve , & croyez que l'Auteur , que vous semblez

censu-

Écensurer, n'a rien avancé de lui-même ; ayant pour principe d'examiner tous les Faits, et de ne rien hasarder.

Pour rendre la preuve de notre Auteur parfaite , il s'agit encore de faire connoître que *Nivedunus* ou *Nivedunum*, dont Evotius se dit Evêque dans la Souscription , n'est autre chose que Nevers.

Avant toutes choses, j'observe que les anciens Légendaires du Diocèse de Nevers ; ont toujours nommé Saint Aré premier Evêque de Nevers ; Coquille est le premier qui s'est aperçu de cette erreur ; il en fut averti par M. Simon Marion , qu'il apelle son Concitoyen ; en effet ce grand Magistrat étoit fils d'un Notaire de Nevers ; mais par sa probité , son sçavoir et son éloquence , il parvint à la Dignité d'Avocat Général au Parlement , et a donné naissance à Mrs Marion de Drui , qui se sont distingués de nos jours dans les Armes. Il fit connoître à Coquille , que *Rusticus* , Evêque de Nevers , avoit souscrit dans un Concile d'Orleans en 534. et que *Clementinus* , aussi Evêque de Nevers , avoit pareillement souscrit à un autre Concile d'Orleans , tenu en 552. Ces Conciles , quoique raportés peu fidelement dans leurs dates , ont déterminé Coquille à croire que S. Aré , qui vivoit sur la fin du VI. siècle ; n'étoit pas notre premier Evêque ; mais Co-

C iij quille

quille est encore tombé dans l'erreur , en ce qu'il fixe l'établissement de l'Evêché de Nevers au temps de la Conquête des Bourguignons ; et c'est pour réfuter cette erreur , que notre Auteur a rapporté la Souscription d'Evotius , Evêque de Nevers , au Concile d'Arles , environ cent ans avant la Conquête des Bourguignons.

Si Coquille n'a pas été assés loin pour fixer l'Epoque véritable de l'établissement de l'Evêché de Nevers , Cotignon , de sa part , a donné dans un autre excès , en rapportant cet établissement à S. Austremoine et à Saint Patrice , beaucoup plus anciens qu'Evotius , mais qui n'ont jamais été Evêques de Nevers.

Notre Auteur , plus exact que ceux qui l'ont précédé , fixe prudemment la date de cet établissement au temps d'Evotius , qui vivoit sous le Grand Constantin , et qui a souscrit au premier Concile d'Arles ; sa souscription , qui vient d'être prouvée , démontre son existence ; il ne s'agit plus que de sçavoir si la Ville apellée *Nivedunum* , dont il se dit Evêque , est la même chose que la Ville de Nevers.

Il est constant que Nevers est apellé *Nivedunum* dans tous les anciens Manuscrits de l'Eglise de Nevers. Aymoin , Livre I. Chapitre V. *De Gestis Francorum* , apelle Nevers *Nive-*

Nivedunum, Coquille et Cotignon en font l'observation, et disent que *Nivedunum* tire son origine du mot Celtique *Dunum*, qui signifie un Boulevard, ou Fortification faite de main d'homme, et de la Riviere de Nièvre, appelée en Latin *Niveris*, qui lave les murs de cette Ville; desorte que le mot *Nivedunum* signifie une Forteresse bâtie sur la Riviere de Nièvre.

Cotignon dit que Nevers s'appelloit autrefois *Noxius*; qu'il fut brûlé du temps de Camille, Dictateur des Romains, & il prétend prouver ce fait par une ancienne Inscription Romaine, qui fût trouvée dans un Bâtiment construit dans l'Endroit où étoit autrefois une des Portes de la Ville de Nevers, dans la rue des Prêtres de l'Oratoire, quelques pas au-dessous de leur Maison; il est bon de rapporter ici cette Inscription en entier.

AN. DE. CAMILLOS. TOTI. SIC.
NOXIE. VRI.

Cotignon, pour l'expliquer, dit que Nevers, qu'il appelle *Noxius*, fut brûlé du temps de *Furius Camillus*, Dictateur, que cette Ville fut ensuite rebâtie, et appelée *Noviadunum*, c'est-à-dire, Ville nouvellement rétablie; elle fut brûlée une seconde fois par *Epedorix* & *Viridomare*, Seigneurs
C iij Eduens,

Eduens , du temps de Jules César ; et suivant le même Cotignon , elle fut encore rétablie et repeuplée par une Colonie d'Allemands qui venoient de Spire , Ville apellée *Nemetum* , et pour cela Nevers fut aussi nommée *Nemetum* , et *Augusto Nemetum* , mais son véritable nom , suivant Cotignon , est *Nivedunum* : ce récit est plein de Fables pour la plus grande partie ; il est cependant certain que Nevers s'apelloit autrefois *Nivedunum* , et *Noviodunum* ; des Auteurs l'ont aussi nommée *Noviomagus* , et *Vadiacassium*.

Je sçais que quelques Ecrivains ont crû que *Nivedunum* , dont Evotius se dit Evêque , est Nion , qui est aujourd'hui dans l'Evêché du Bellai ; mais comme M. de Frasnay l'a observé dans une de ses Remarques , il ne paroît pas qu'il y ait jamais eû aucun Siège Episcopal établi à Nion ; la Souscription d'Evotius , qui suit immédiatement celle de Rhéticius , Evêque d'Autun , marque qu'Evotius étoit de la même Province que l'Evêque d'Autun , *ex eadem Provinciâ* ; car Nevers , dans les premiers temps , dépendoit de la République d'Autun , et reconnoissoit cette Ville pour sa Capitale ; ainsi Nevers étoit alors , non seulement de la même Province qu'Autun , mais encore du même territoire ; enfin le *Gallia Christiana* ne fait aucune difficulté d'attribuer

d'attribuer l'Evêché de Nevers à S. Evotius ; & dit que l'opinion la plus commune est que *Nivedunum* doit s'entendre de Nevers, et non pas de Nion. •

Mais à propos de Nion, c'est dans ce Lieu, M. R. P. que vous placez ce qu'on appelle *Civitas Equestris*, ou *Colonia Equestris*; il y a des Sçavans qui ne sont point de ce sentiment, car les uns mettent cette Colonie à *Tonon*, dans le Duché de Chablais, appelé en Latin *Caballitium*; d'autres la placent à Epone; nommé *Hippona*, d'un mot Grec qui fait allusion au mot *Equestris*; Ortelius place la même Colonie à Vévai, au dessus de Lausanne; il s'en trouve d'autres encore qui la mettent à Neufchâtel. Dans cette incertitude, je crois qu'on doit s'attacher aux opinions reçues, et c'est le parti qu'a pris l'Auteur que je défends; il a rapporté la Souscription d'Evotius, telle qu'il l'a trouvée dans la Collection des Conciles; il a dit, suivant l'opinion commune, que *Nivedunum*, dont Evotius se dit Evêque, étoit la Ville de Nevers, et non pas Nion, où il n'y a jamais eue aucune Ville Episcopale; ainsi notre Auteur me paroît avoir rempli tout le devoir d'un Historien exact et fidele. J'espere que vous lui rendrez justice, et je suis avec respect, M. R. P. votre, &c.

A Nevers le 4. Fevrier 1740.

C. V. EPITRE



E P I T R E.

A M. d'Arnaud, sur la Mort de son Frere.

D'Arnaud, c'est trop verser de pleurs,
 Ils ne te rendront pas ton Frere ;
 L'inflexible Pluton, ni la Parque sévere,
 N'ont point égard à nos douleurs.
 De ces Lieux fortunés où son Ombre legere
 S'égare au gré de ses desirs,
 Si ton Frere entend tes soupirs,
 Il blâme la douleur amere
 Qui t'arrache aux plus doux p'aisirs.
 Mais non, crois-m'en, il n'entend point tes plaintes ;
 Et tes larmes, aux yeux des hommes corrompus,
 Ne sont rien que des larmes feintes,
 Et tes soupirs, que des soupirs perdus.
 Cependant la Troupe immortelle,
 Que tu charmois par tes accords,
 A de nouveaux accords t'appelle,
 Tandis qu'à ta douleur fidelle,
 Tu soupirez autour des demeures des Morts.
 Eloigne-t'en. Vois Apollon, qui t'aime,
 Te présenter les Lauriers immortels,
 Dont il se couronne lui-même.

Qu'at-

Qu'attens-tu donc ? Mérite des Autels.

Mais quoi ! charmé de l'opulence ,
Tu cours après Plutus ! tu quittes Apollon ,

Les honneurs du sacré Vallon
Te flatent moins que ceux de la Finance !
Du vain éclat de l'or es-tu si satisfait ,
Que tu négliges l'art de charmer & de plaire ?

Barème , avec son Compte fait ,

T'amuse-t'il plus que VOLTAIRE ?

D'où vient un goût si dépravé ?

Ce que tu vas chercher , en feüilletant Barème ,

L'estimé , la grandeur suprême ,

Avec bien plus d'honneur VOLTAIRE l'a trouvé ,

En suivant maint Auteur sublime.

Quel est le Riche qu'on estime ,

Comme ce Poète vanté ?

Quelqu'un peur-il être flaté

Des biens que d'ordinaire on acquiert par le crime ?

Je crois te voir au fond de ton Bureau ,

Dès l'aube du matin jusqu'à la nuit fermée ,

Calculer par tes doigts , te creuser le cerveau ,

Pour assouvir l'avarice affamée ,

Qui te couvre déjà les yeux de son bandeau ,

Pour t'empêcher de voir cette veuve allarmée . . .

Cet orphelin . . . De cet affreux tableau ,

Avec raison , les Muses indignées

M'arrachent des mains le Pinceau.

C v j. Rapelles

Rappelle-toi tes premières années,

Remplis tes nobles destinées.

Les Anciens, les Poètes nouveaux,

Les Horaces, & les Virgiles,

Les Racines, les Despreaux,

Ils reçoivent déjà dans leurs sacrés aziles

A ton âge qu'avoient-ils fait ?

S'étoient-ils acquis quelque gloire ?

Ton nom au Temple de Mémoire

Est déjà lû du Public satisfait.

Poursuis, à toi-même semblable,

Travaille pour te surpasser ;

Bannis la douleur qui t'accable,

Ou le desir insatiable

De t'enrichir, & d'amasser

Un bien, hélas, trop peu durable ;

Reviens dans le sacré Vallon ;

Viens-y faire une ample moisson

Des fleurs, qui renaissent sans cesse,

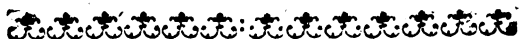
Que ce soit ton unique emploi ;

Le soin d'un Bureau, d'une Quaisse,

Est au-dessous d'un homme tel que toi.



LET



L E T T R E de M. J. B. D. D. N. au sujet
du *Projet* dont il est parlé dans le second
Volume du *Mercure* du mois de *Décembre*
1739.

J'Ai lû , Monsieur , avec beaucoup de sa-
tisfaction dans le second Volume de vo-
tre Journal du mois de *Décembre* dernier ,
page 3106. le *Projet d'une Description des*
Paroisses de la Campagne , voisines de Paris ,
situées dans le Diocèse de cette Capitale. Rien
n'est plus intéressant qu'un pareil Ouvrage ,
s'il peut être exécuté comme il convient , &
suivant le Plan qu'on en donne , auquel vous
me permettrez , s'il vous plaît , d'ajouter
quelques *Reflexions* , en attendant que je
fasse part à M. l'Abbé le Beuf des matériaux
que je pourrai rassembler , de-même que mes
amis , pour concourir à l'exécution de ce
grand *Projet*.

M. le Marechal de Vauban , dont le génie
& les talens sont connus de tout le monde ,
avoit formé un pareil dessein pour tout le
Royaume , mais il n'a pû en voir l'exécution
avant sa mort , arrivée trop tôt pour le mal-
heur de la France.

Le feu Roy , de glorieuse mémoire , pour
donner une connoissance générale du Royau-

me

me à M. le Duc de Bourgogne, Père de notre Auguste Monarque, ordonna à la fin du dernier siècle à tous les Intendants de faire un dénombrement & une description exacte de toutes les Généralités de la France; cet Ouvrage commencé d'abord avec beaucoup de soins & d'attentions, n'a pas été continué avec la même exactitude, & la guerre arrivée presque en même-temps, & qui n'a fini qu'environ un an avant la mort de Louis XIV. a interrompu l'exécution d'un si grand Projet; mais aujourd'hui que la France jouit d'une solide Paix, il semble que tout favorise un Ouvrage aussi utile & aussi intéressant que celui que l'on propose pour la première & la principale Province du Royaume.

On a imprimé en 1710. la Généralité de Paris, divisée en ses XXII. Elections, par le Sr Dencosse. Ce Livre peut donner une idée générale de cette Intendance, mais il n'entre pas assez dans le détail & ne répond pas au Projet que l'on propose aujourd'hui.

Le Sr Garreau nous a donné une seconde Edition de la Description du Gouvernement de Bourgogne, imprimée à Dijon en 1734. ce Livre est très-curieux, & en nous donnant une Description assez exacte de cette Province, il peut servir de modele en beaucoup de choses pour le Projet en question.

On vient d'imprimer à Chartres en 1739.

le

Le Pouillé du Diocèse de cet Evêché , mais quoique cet Ouvrage ait son mérite d'ailleurs , il n'est pas assez détaillé.

Le Dictionnaire de la France , imprimé à Paris en trois volumes *in-folio*, en 1726. nous donne en abrégé , une partie des Paroisses qui doivent composer le Recueil que l'on propose , mais enfin tous ces Ouvrages ne sont pas encore au point de perfection & de précision qu'on demande dans le Projet de la Description des Paroisses , Villages & Hameaux de la Campagne voisine de Paris.

Pour y parvenir on estime qu'il faut , 1.^o donner une Carte particulière & bien détaillée des Paroisses du Diocèse & voisines de la Ville de Paris.

2.^o. Pour la facilité , & pour abréger l'Ouvrage , le meilleur arrangement est celui d'un Dictionnaire Alphanétique , par le nom François de chaque Paroisse & Village , & ensuite par le nom Latin , s'il y en a de certain & connu.

3.^o. Il sera très-aisé de donner la distance des Lieux à Paris.

4.^o. Si la Paroisse ou le Village est érigé en Duché Pairie , en Marquisat , en Comté , en Baronnie , &c. on donnera la date des Lettres d'Erection , & de celle de l'Enregistrement au Parlement & en la Chambre des Comptes , &c.

5°. Le nom du Seigneur, & ses qualités.

6°. Le Ressort du Bailliage, de la Justice & sa mouvance.

7°. Une Description sommaire de l'Eglise Paroissiale, du Patron, des Reliques reconnues, Antiquités, &c.

Des Inscriptions sépulchrales, anciennes & modernes, qui mériteront d'être rapportées.

Des Fondations, Convents, Prieurés & Bénéfices. Les Collateurs & Présentateurs, &c.

8°. Le produit des Terres, & leur nature, les Châteaux, Parcs, Jardins & Bois.

9°. Les Curiosités de la Nature & de l'Art, les Manufactures, &c.

En un mot, tout ce qui peut intéresser l'Histoire ancienne & moderne.

Le Public sera infiniment redevable aux Auteurs d'un pareil Ouvrage, & il est à désirer qu'il puisse être bien-tôt mis en sa perfection, & que l'exemple de la Capitale du Royaume, puisse exciter les autres Provinces à l'imiter & à faire un Recueil général, aussi intéressant pour toute la France.

Ce 5. Février 1740.



BOUTS



B O U T S - R I M E S ,

L A P R E F E R E N C E .

J' Ai du goût pour le mie', sans trop aimer la *Ruche* ;
 Je veux qu'on soit ouvert, je hais l'homme *Sournois* ;
 Je préfère un cœur tendre au plus joli *Minois* ;
 De-même qu'un fagot se préfère à la *Buche*.

Quand j'ai bû tout le vin, je méprise la *Cruche* ;
 On risquoit plus jadis dans ces fameux *Tournois* ;
 Qu'à monter un cheval sans bride & sans *Harnois* ;
 Qu'à rester dans le fonds d'une mouvante *Huche*.

Qui compara jamais le Dromadaire au *Chien* ;
 Le Chat à la Souris, le bien réel au *Rien* ;
 Et l'Ane le plus lent à nos Chevaux de *Poste* ?

Quel sort pour un Guerrier d'avoir un œil *Crevé* ?
 Il avoit tout prévu, sans prévoir la *Réposse* ;
 Eh! vive un homme entier, fût-il sur le *Pavé*.

E. d'Aire, C.



DIS



DISCOURS prononcé dans la Jurisdiction Consulaire de la Rochelle , par M. Gastumeau , Secrétaire de l'Académie Royale des Belles-Lettres , le 23. Janvier 1740. jour de son installation dans la Charge de premier Juge.

MESSIEURS,

Si dans la Place où vos suffrages viennent de m'élever , je n'écoutois que les mouvemens de ma reconnoissance , je me contenterois d'exprimer ici la vive impression qu'ont faite sur mon cœur, & la grace que vous m'accordez , & les témoignages de bienveillance dont vous l'avez accompagnée. Mais , Mrs , pardonnez le trouble où me jettent les premiers momens d'une faveur si peu attendue , je ne puis penser à l'honneur que me procure votre choix , sans apercevoir en même temps toute l'étendue des devoirs qu'il m'impose. Quel Emploi , Mrs , & à quelles mains venez-vous de le confier !

Vous m'établissez Juge du Commerce dans une Ville où la richesse & le génie de ses Négocians , l'ont de tout temps rendu célèbre ; & dès-là, quel objet à remplir, quel fond de

con-

connoissances pour suivre dans toutes ses opérations un Négocé où les combinaisons multipliées à l'infini , peuvent fournir à chaque instant matière aux décisions de cette Cour !

Car enfin , Mrs , le Commerce n'est plus , comme il l'étoit autrefois , renfermé dans le cercle étroit d'une Province ou d'un Royaume ; l'audace a fait franchir les Mers , & de toutes les Nations du Monde semble n'avoir formé qu'un seul Peuple ; une nouvelle carrière s'ouvre , des besoins jusqu'alors inconnus , multiplient les échanges & les objets de l'industrie , la Mer se couvre de Vaisseaux , les productions de la Nature & de l'Art se portent au travers de mille hazards dans des Climats ignorés de nos Peres.

Vous sçavez , Mrs , quelle part a eû la Rochelle aux accroissemens de la Navigation. Elle étoit en possession d'une Marine considérable dans des siècles où l'on en connoissoit à peine le nom. Il est vrai que peu jalouse d'instruire la Postérité de sa gloire, elle nous eût laissé ignorer l'ancienneté de son Commerce , si des Monumens précieux ne nous en avoient conservé la mémoire. Nous avons ses Loix Maritimes , connues sous le nom de Jugemens d'Oleron ; * ce sont les

* Jugemens d'Oleron , ou Rôle d'Oleron ; ces premières

premières Loix de la Mer, qui ayent paru dans l'Histoire, après celles des Rhodiens. C'est dans des fautes si peu suspects, qu'on découvrira l'antiquité de notre Commerce, comme on y verra la sagesse, l'équité & la bonne foi de nos premiers Navigateurs.

Aussi, dès que le nouveau Monde eut fait briller à nos yeux les richesses dont il étoit rempli, & que les divers Etats de l'Europe, entreprirent d'y porter leurs conquêtes, la Rochelle fut le premier Port d'où partirent ces brillantes Colonies, qui font aujourd'hui la gloire & l'opulence de l'Etat. Quebec, la Martinique, S. Domingue, la Louisiane, doivent en partie leur établissement à notre Navigation, & les progrès de leur Commerce, à la hardiesse & à l'habileté de nos Négocians.

Des entreprises conduites avec tant de sagesse & de constance, ont été couronnées des plus heureux succès. La Rochelle doit être satisfaite de la fortune de ses Négocians, & ce qu'il y a de plus glorieux pour elle,

Reglemens ont été faits par ordre de la Reine Alienor, fille de Charles IX. dernier Duc d'Aquitaine, laquelle après avoir été répudiée par Louis le Jeune, épousa Henry, Duc de Normandie, qui fut ensuite Roy d'Angleterre. Le Commerce de la Rochelle & du Golfe d'Aquitaine, donna lieu à ces Reglemens,

c'est

C'est que les richesses qui y sont entrées n'ont rien changé aux mœurs simples & douces de ceux qui les possèdent. Ennemis du faste & de l'ostentation, le Négociant riche voit sans peine à ses côtés le Négociant moins favorisé de la fortune, il en est même qui ignore-roient les avantages de leur situation, sans le pouvoir qu'elle leur donne de faire des heu-
reux.

Que ceux qui ne voyent que les dehors de ce Commerce, ne pensent pas qu'une indus-trie commune y puisse suffire; trompés par la simplicité & l'uniformité aparente de ses opé-rations, ils seroient presque tentés de les croire indépendantes des talens & du génie; mais quelle erreur! ces mouvemens, dont le mécanisme leur paroît toujourns le même, & l'effet de la seule imitation, ont des res-sorts bien differens entre eux; il ne voyent pas l'intelligence secrète qui les dirige, & ce que chaque entreprise coûte de médita-tions, de soins & de travaux.

Qu'elle seroit leur surprise, si l'on décou-vroit à leurs yeux cette étendue presque infini-nie d'objets qu'embrasse la science du Com-merce! En est-il de plus vaste & qui suppose plus de vûes, plus de connoissances, plus de détails; qui exige des réflexions plus profondes, des combinaisons plus sûres, plus variées, des raisonnemens plus justes & plus
précis!

précis ! Quelle habileté à choisir les circonstances , quelle adresse à prévoir les évènements, quel fond de ressources & d'expédiens pour se déterminer & prendre un parti sûr dans les conjonctures difficiles, quelle fécondité, quelle invention pour se frayer de nouvelles routes ? J'ose le dire , Mrs , le Commerce est aujourd'hui un Art tout entier de génie , & si l'on en excepte certaines révolutions que le hazard fait naître , c'est à l'esprit , au sçavoir , à l'expérience , qu'on doit faire honneur de presque tous les succès.

Ici , Mrs , je sens que je réveille en vous une idée qui vous est chère. Vous vous rappelez tout ce que vous devez aux lumieres & à la vigilance de ceux que vous avez chargés de la direction des affaires générales du Commerce ; * ce que vous devez encore à l'illustré Confrere , que le soin de votre bonheur & de vos intérêts , arrache depuis si longtemps à son repos & à sa Patrie. ** Jouissez avec reconnoissance du fruit de ses travaux ; le Ministère l'honore de sa confiance , & se repose souvent sur ses lumieres de la décision des plus importantes affaires ; combien de circonstances si heureuses vous doivent-

* Les Directeurs de la Chambre de Commerce.

** M. Claessen , Député au Conseil Royal de Commerce.

elles faire espérer encore d'accroissemens à vos projets !

Un Commerce si étendu , si riche , si varié dans ses entreprises , exigeroit de la place que j'occupe une étude profonde de toutes les parties qui le composent. Mais, Mrs, que la foiblesse de mes lumieres ne vous allarme pas , graces à la probité , à l'exactitude , à la droiture d'esprit de nos Négocians, ce Commerce , tout grand qu'il est , ne porte presque jamais à ce Tribunal de difficultés à décider.

Qui le croiroit , que dans une Profession où chaque démarche forme un engagement , où l'interêt , ce puissant mobile des cœurs , se trouve sans cesse agité par les plus grands objets , où la parole seule souvent prononcée en secret , décide sans retour d'une convention importante ; qui le croiroit , dis-je , que dans une Profession si délicate & si peu en garde contre la surprise , on ne voit point s'élever de démêlés considérables ? Je me trompe , Mrs , il s'en élève quelquefois , & ceci fait l'éloge le plus solide de nos Négocians , il s'en élève , mais le même instant qui les voit naître , les voit s'anéantir. Des amis éclairés courent deux-
 mêmes arrêter les premiers transports d'un intérêt qui s'irrite & qui médite déjà le procès & la haine , ils prennent connoissance de l'affaire &

& détruisent dans sa naissance ce germe funeste qui alloit produire des querelles interminables.

Eh ! qu'on ne soit pas surpris de voir si facilement reparoître le calme ; des esprits justes , pénétrans , instruits , capables eux-mêmes de prononcer sur les differends des autres , des cœurs droits , sur lesquels la bonne foi , l'honneur , la générosité exercerent toujours leur empire , se rendent sans peine aux premières lueurs de la vérité & de la justice. Combien de fois , Mrs , avez-vous jouï vous-mêmes de la douce satisfaction de rendre dans ce Tribunal des Sentences adoptées par les deux parties ? combien de fois avez vous , de son consentement , arraché à la prévention le bandeau qui lui cachoit la vérité ?

En effet quels Juges peuvent décider plus promptement des difficultés du Commerce , que ceux qui , pleinement instruits des incidens qui les font naître , saisissent sur le champ le point de la décision , la rapprochent des Loix du Prince , & dans les cas douteux n'admettent pour regle de leurs Jugemens que les notions les plus simples & les plus claires de l'équité naturelle ?

Que l'artifice & le mensonge en frémissent , on ne leur laissera jamais dans les Tribunaux Consulaires la fatale ressource des longs Ecrits , des interprétations arbitraires des Loix , des
procédures

procédures multipliées & de tous ces détours ténébreux où ils font gémir la vérité captive. Ici la bonne foi peut paroître avec assurance & n'y parler que le langage de la Nature, elle n'a point à craindre que l'exposition simple & naïve de ses droits nuise à la justice de sa cause, ou qu'à son préjudice on y prête l'oreille aux séductions de l'Art. Nos Jugemens, il est vrai, en auront moins d'éclat ; mais nous nous en rapprocherons davantage du malheureux, dont la timide voix a besoin d'être enhardie pour porter jusqu'à nous ses gémissemens & ses plaintes.

Conservons, Mrs, de si glorieuses prérogatives, nous devons aux Sujets du Roy une justice prompte & gratuite, bannissons de ce Tribunal tout ce qui peut retarder nos Jugemens, ou les rendre dispendieux aux Parties. Une affaire qui traîne en longueur est pour le Négociant un article oublié ou perdu. Le Commerce, dans la rapidité de sa course, ne souffre rien qui l'arrête, & si dans sa carrière quelque léger embarras s'oppose à ses mouvemens, il vaut mieux franchir l'obstacle, que de perdre, à l'éviter, des momens précieux & décisifs. Ira-t-on enlever un Négociant à des soins importans, à des projets utiles, pour le ramener à des discussions que les délais éternisent & rendent chaque jour plus épineuses & plus obscures ?

D. Mais

Mais, Mrs, je ne m'aperçois pas qu'en me retraçant à moi-même l'idée de mes devoirs, je ne vous fournis que trop de raisons de craindre pour votre choix. Je n'oserois me flater d'y répondre que par des efforts, sincères à la vérité, mais dont le succès seroit toujours douteux sans le secours de deux Collegues, que vous avez associés à mes travaux. Leur expérience dans les affaires du Commerce, leur exacte probité, la douceur de leur caractère, justifient votre choix; le devoir, & si je l'ose dire, l'amitié, vous répondront de leur vigilance.

Trop heureux, si par nos soins & notre zèle, nous pouvions vous dédommager en partie de ce que vous perdez aujourd'hui par la démission de nos Prédecesseurs ! Le Public les apelloit depuis long-temps aux premières Charges de cette Jurisdiction, c'est à lui de juger s'ils ont rempli son attente. Des hommes pleins de droiture, instruits dans tous les usages du Négoce, dont le génie appliqué & laborieux, semble avoir épuisé tous les genres de Commerce, pouvoient-ils démentir son estime ?

Vous approuverez, sans doute, Mrs, le choix que nous avons fait des Négocians destinés au Conseil de la Jurisdiction, les talens de la plupart vous sont connus, & fixent déjà vos regards pour les Elections à venir, l'assiduité

Juste & l'application dans les autres, les rendront dignes à leur tour de votre attention & de vos suffrages.

Venez vous-mêmes, Mrs, partager quelquefois nos travaux & nous aider à discuter les affaires importantes. Vous ferez reparoître dans ce Tribunal cette sagacité, cette pénétration, ce sincère amour de la justice & toutes ces vertus, dont il brilloit lorsque vous en occupiez les premières places.



E P I T R E.

A un jeune homme, qui envoyoit à différentes personnes des Vers assés jolis, qu'il n'avoit point faits, comme étant de lui.

DE ta verve semillante
Et féconde en nouveaux traits
J'ai vû les charmans essais,
J'ai vû l'Épître brillante,
Où ton Apollon masqué,
Avec tant d'art, tant d'aisance
Lûtina la Révérence
De notre Amphion froqué.*

* Religieux qui avoit fait des Vers rares par leur ridicule.

D ij

174 MERCURE DE FRANCE

O combien ta main fertile
Sur un sujet si stérile
Badinant heureusement,
N'a-t'elle pas sçû répandre
Et de sel & d'enjouement ?
Auroit-on pû mieux attendre
De cet Abbé si charmant,
Qui, dans un brillant délire,
Beuveur, amant tour-à-tour,
Par Bacchus & par l'Amour
Faisoit accorder sa Lyre ;
Et vers la Felicité
A grands pas suivant les traces
Du Philosophe vanté,
Qui prêcha la volupté,
Vola sur l'aîle des Graces,
Jusqu'à l'immortalité ?
Badinage sans bassesse,
Et sans affectation ;
Traits saillans , délicatesse
Et naïve expression,
Tout se trouve en abondance
Dans tes Vers si séducteurs ;
Jusqu'à cette molle aisance,
Jusques à ces sons flatteurs,
Sons si dignes des faveurs,
Dont l'aimable Poësie

Aux dons même du Génie
Insensible quelque temps,
N'accordoit la jouissance
Qu'aux soins & qu'à la constance
De ses fideles Amans.
Pour moi, que sa bienveillance
D'aucune heureuse influence
N'a jamais favorisé,
Qui, de ses agrémens même
Amant desinteressé,
Sentant ma foiblesse extreme;
N'aspirois dans mes amours;
Pour récompense suprême,
Qu'à les conserver toujours;
En vain, par un sacrifice
De ma chere oisiveté,
J'ai, pour te faire justice;
Voulu me rendre propice
La fiere Divinité;
J'ai fait une offrande vaine;
Et tu connoîtras sans peine
A ces imbécilles Vers,
Que, vrais enfans de ma veine;
De ces Fleurs dont l'Hypocrêne
Orne ses bords toujours verts,
Par la main de la Déesse
Ils n'ont point été semés;

Comme ceux dont la richesse
 Chés toi nous a tant charmés,
 Et sous ma plume rapide,
 Sans une fatigue aride,
 Limés, polis & parfaits,
 De la Montagne Aonide,
 Ne sont pas tombés tous faits.



LES FLAMBARDS, Cérémonie
 Anniversaire. *Extrait d'une Lettre écrite
 de Dreux le 25. Janvier 1740.*

Nous avons ici une Coûtume ou Cérémonie Anniversaire, apellée *les Flam-bards*. On n'en connoît pas bien l'origine ; on voit seulement sur la Cloche de la Maison de Ville, fonduë sous le Règne de Charles IX. la présentation de plusieurs Prêtres, Magistrats, Echevins, Femmes & Enfans, portant chacun un *Flambard*, & rangés processionnellement. Ce *Flambard* est un morceau de bois blanc, sans écorce, long de cinq ou six pieds & gros à proportion de ceux qui le portent. Quelques jours avant la Fête de Noël on fait secher les *Flam-bards* au four, & on les fend par éclats depuis le haut jusqu'à moitié. La veille de Noël, sur les
 cinq

cinq heures du soir , on fait , au son de la grosse Cloche , presque en courant , une es-
pece de Procession autour de la Halle , d'où
l'on vient faire le tour de l'Eglise Paroissiale
en dehors , pour se rendre enfin devant le
Portail , & mettre à terre tous les *Flambards*
allumés , qui achevent de se consumer , au
chant de l'Hymne de Matines *Veni Redemp-
tor Gentium*. Dans cette Procession tout le
monde chante , *Noël , Noël , Noël , &c.*
On y est rangé par ordre & par état ; il y a
des Violons & des Tambours de distance
en distance , & on y voit plusieurs Crèches ,
portées sur des Brancards par deux jeunes
hommes vêtus de blanc. En l'année 1723.
cette Cérémonie , qui s'étoit un peu ralentie ,
se renouvella à l'occasion d'un Arrêt obtenu
sur Requête , qui défendoit de porter des
Flambards , à cause , sans doute , des incon-
véniens du feu , &c. La Populace s'anima à
la rétablir , & on vit revivre cet usage avec
plus de concours que jamais. La Procession
finie , chacun se retire en silence. Comme
nos Halles , qui sont d'une grande étendue ,
sont remplies dans les greniers de foin , de
bois , &c. on regarde comme une es-
pece de Miracle , que le feu n'y ait jamais pris le jour
des *Flambards* , lesquels en éclairant toute la
Ville , la remplissent de charbons & d'é-
tincelles.



ODE A IRIS.

Quelle raison vous détermine
 A rester dans de tristes Lieux ?
 Plus j'y pense , moins je devine
 Qui peut si long-temps à nos yeux
 Cacher & les Ris & les Graces ,
 Qu'on voit sans cesse sur vos traces ,
 Et voltiger sur votre sein.
 Des Jeux & des Amours volages
 Dans le plus épais des Bocages ,
 Pourquoi fixez-vous donc l'Essein ?



L'Hyver arrive , & la Nature
 Sent les effets de son courroux ;
 L'Onde se trouble , elle murmure ;
 Non de ce murmure si doux ,
 Qui fait naître les rêveries ;
 Ses Rives ne sont plus fleuries ,
 Son cristal n'est plus transparent.
 Les Oiseaux perdent leurs ramages ;
 On n'entend plus dans les feuillages
 Frémir le Zéphir inconstant.



Non ;

Non , la Terre n'est plus parée
Des vives couleurs du Printemps ;
Vertumne a quitté sa Livrée ;
Pomone abandonne nos Champs ;
Nos gazons restent sans verdure ,
Tout languit , tout se défigure ;
Et de ses droits l'Hyver jaloux ,
Aux Elemens livrant la guerre ,
Ne laisse dans votre Parterre ,
Aucune fleur , si ce n'est vous ,



Votre cœur , je le vois , se pique
D'indifférence & de fierté ,
A ce sentiment héroïque
Vous immolez la liberté.
Croyez-vous donc que ces retraites
Ces Antres , ces routes secretes ,
Dont vous faites votre séjour ,
Soyent des Barrieres respectables ;
Et des détours impénétrables
Aux surprises du tendre Amour ?



Au gré de ses brulans caprices ;
Quand il l'ordonne , il faut céder ,
Contre ses traits , ses ar rifices ,

176 MERCURE DE FRANCE

C'est en vain que pour se garder,
On cherche les Bois & leurs ombres,
Souvent dans les Lieux les plus sombres
Ce Dieu vient changer notre sort,
Telle dans un Désert sauvage
Angélique, autrefois trop sage,
Devint trop tendre pour Médor.



Quittez donc cette solitude,
Où votre cœur sans passions,
D'une amoureuse inquiétude
Fuit les tendres émotions.
Venez charger les cœurs de chaînes;
Venez, c'est trop craindre les peines.
De cet Enfant qui fait aimer;
Il sera pour vous sans allarmes;
Et, loin de connoître les larmes,
Nos yeux ne sauront que charmer.

*Bar * * *, de Rouen*



DIS

*DISSERTATIONS sur l'Histoire
Ecclesiastique & Civile de Paris, suivies de
plusieurs Eclaircissimens sur l'Histoire de
France. Suite de l'Article contenu dans le
Mercure de Decembre, premier Volume.
Page 2840.*

Nous nous contenterons ici, de rendre
compte des trois Pièces qui regardent
l'Histoire de Paris, parce qu'elles nous ont
paru contenir bien des choses qu'on ne sauroit
passer sous silence. La premiere de ces
Pièces, qui est la troisième du Recueil de M.
l'Abbé *Lebeuf*, résume des Observations
sur l'antiquité du Bâtimēt de la Cathédrale
de Paris, que quelques Auteurs ont prétendu
être du temps de Charlemagne, comme s'il y
avoit une si grande différence entre ce qui pa-
roît être véritablement du temps de S. Louis,
& ce qui est antérieur. L'Auteur s'attache au
sentiment commun et le plus assuré, en di-
sant que cet Edifice n'a été commencé que
par Maurice de Sully, Evêque de Paris, qui
peut seulement s'être servi des anciens fon-
demens du Sanctuaire, pour y asseoir les nou-
veaux piliers. C'est ce qu'on peut présumer,
en faisant attention combien ce Sanctuaire

D. vi. est

est étroit. Les objections de ses adversaires sont solidement réfutées dans cet Ecrit. On y apprend, en passant, l'origine de la rue neuve de Notre-Dame, que le même Maurice de Sully fit faire, en achetant les Maisons de Mrs de Tourote, ancienne Famille du Noyonnois; c'est ce qui obligea l'Architecte de ne pas continuer l'alignement du Chœur, qui auroit fait face à l'ancienne petite rue, qui se trouvoit où est aujourd'hui la Place de l'Hôtel-Dieu.

Le Czar avoit observé à Paris, et à S. Denis, que les deux Eglises ne sont pas droites. La même chose est encore plus sensible à Saint Etienne du Mont. On dit que la belle Eglise de S. Oüen de Rouen a le même défaut, ainsi que celle de l'Abbaye de Joyenval, proche S. Germain en Laye, &c. M. *Lebeuf* fait remarquer en finissant cet Article, après Dom de Montfaucon, que les Statues oblongues qui sont au Portail, sur lequel est élevée la Tour méridionale, sont de l'ancienne Basilique, & que souvent on faisoit de ces sortes de réserves; ce qui doit servir à détromper les mauvais Critiques.

La Note contenue au bas de la page 85, confirme ce que Sauval avoit déjà dit touchant l'élevation du pavé de Paris. Notre Auteur, qui fait usage de tour, a observé au
mois

Mois de Janvier 1739. dans la rue S. Jacques, où l'on a bâti pendant presque tout le cours de cette année, des restes de l'ancien pavé du temps de Philippe Auguste. Il étoit de huit pieds plus haut que celui d'aujourd'hui, & il en paroissoit encore un second entre les deux.

Cette remarque, faite à l'occasion de la Place de devant l'Eglise de N. D. qui est aujourd'hui de plain-pied, au lieu qu'on y montoit autrefois, le conduit à parler d'un couteau, dont le manche contient une espee d'Acte de la Donation de cette Place. Ce couteau à manche d'ivoire, est conservé dans les Archives de N. D. & comme il n'est point rompu, l'Auteur en conclut qu'il y a quelque chose à rectifier dans l'Article du *Glossaire* de M. Du Cange, sur les Investitures *per cultellum*. Il nous avertit aussi que M. l'Abbé Chastelain, en son Bimestre de Janvier, page 515. a fait ce couteau bien plus ancien qu'il n'est en effet, en disant que les caracteres sont du VIII. siècle. L'Inscription fait mention d'un *Fulchernus de Buolo*, de l'Archidiacre *Drogon*, & d'Anniversaire, ce qui ressent assés le XII. siècle. L'Archidiacre *Drogon* vivoit sous Philippe I.

On voit aussi à Notre-Dame un petit morceau de bois, sur les quatre faces duquel est écrite une reconnoissance de quelques Habitan

ans Serfs d'Epone ; proche Mantes , Terroir qui appartient au même Chapitre. Il y est fait mention du Doyen *Foulques* , qui fut fait Evêque de Paris l'an 1103.

A l'occasion de ces anciens Serfs de l'Eglise de Paris , M. L. raconte la manière dont fut affranchi , & reçut la Tonsure en 1402. un jeune Homme natif de Vaudoy , en Brie. Il se présenta pendant Vêpres dans le Chœur de N. D. à tous les Chanoines , ayant une serviette attachée au cou , tenant un bassin & des ciseaux , & chaque Chanoine lui coupa un peu de ses cheveux , *in signum manumissionis ad tonsuram clericalem*. Par ce qui se lit à ce même endroit , il paroît qu'à Chartres , les Chanoines de ce siècle-là avoient plus de part à la cérémonie de la tonsure.

Il y a à N. D. de Paris , un usage , suivant lequel un Enfant de Chœur tient chaque Dimanche sur sa poitrine une baguette d'argent pendant la Bénédiction de l'Eau. On dit ordinairement que cette baguette est pour marquer la Jurisdiction. M. L. a découvert dans le dernier Volume des Annales Bénédictines de Dom Mabillon , que Dom Martenne a publié il y a un an , l'origine de cette baguette , qu'il fait remonter au XII. siècle , non pas , que celle qui existe aujourd'hui soit de ce temps-là ; mais elle a été faite pour tenir lieu , de l'ancienne qui venoit du Roy.

Louis

Louis VII. laquelle ce Prince posa lui-même sur le grand Autel, pour des raisons qu'il faut lire dans le Livre même. Le Trait d'Etienne de Paris, Auteur de cette particularité, contient des preuves singulieres de la dévotion de ce Roy envers l'Eglise de N. D. Il dit qu'on conservoit cette baguette parmi les Privileges de cette Eglise, & cet Ecrivain étoit contemporain. Nous ne manquons point, au reste, d'exemples qui prouvent que lorsqu'un Monument de l'Antiquité s'est trouvé perdu, ou usé de vetusté, on lui en substitué un autre, pour ne pas perdre le souvenir de l'ancien. M. L. finit ce Chapitre, par un Catalogue des Rois de France, tel qu'on le voyoit au Portail de N. D. sous le Regne de S. Louis, lequel commence ainsi : *Primus Rex Clodevens*. L'Auteur le donne tout simple, & sans Commentaire : il y auroit bien des observations à faire dessus ; mais il les laisse au Lecteur intelligent. Plusieurs ont déjà remarqué que la primauté donnée ici à Clovis, revient au sentiment du Pere Daniel : mais font-ils attention qu'il auroit été assez indécent, qu'à la Porte d'un Temple du Christianisme, ont eût inscrit le nom d'un Clodion, d'un Méroüée, d'un Childeric, tous Rois Payens des Francs ? Cet ordre ne leur donne donc exclusion, que quant au rang de Rois Chrétiens. Les chiffres paroissent

sent être , aussi bien que le titre , de la façon de celui qui copia ce Catalogue.

La Dissertation qui suit , interesse uniquement l'Eglise de Paris. L'Auteur , après avoir dit qu'il a fait à la Bibliothèque du Roy toutes les recherches possibles d'anciens Livres de Chant , à l'occasion de l'Ouvrage qu'il avoit entrepris pour le Chant de Paris , observe qu'il est tombé sur des fragmens du Pontifical de cette Eglise , dont l'écriture est constamment avant le XII. siècle, & que dans ce Pontifical est marquée, au 26. Juillet, la Fête de la Translation du Corps de S. Marcel , Evêque de Paris , & dans un style qui suppose que ce n'étoit pas ailleurs que dans l'Eglise Cathédrale que ce saint Corps avoit été transporté. Cela l'oblige à soutenir que ce n'est pas sous Philippe Auguste , comme on le croit depuis Du Breüil , que cette Translation a été faite. Il recherche ensuite en quel siècle , à peu près , ce Transport a pu se faire. Il observe aussi que dès le XII. siècle on étoit accoutumé à porter en Procession le Corps de S. Marcel avec la Châsse de Ste Geneviève , & qu'il n'y a pas d'apparence que les Chanoines de N. D. allassent à chaque fois prendre sa Châsse au Faubourg de son nom. Il y a en cet Article plusieurs choses curieuses sur la Procession de Ste Geneviève ; on y voit des preuves, comme saint
Marcel

Marcel a pû être invoqué dans l'Eglise de Paris dès le X. siècle contre la maladie *des Ardens*, & on est porté à croire que son Corps fut réfugié en cette Ville, dans le temps des Guerres des Normands.

Nous nous arrêterons un peu davantage sur le Memoire suivant, qui concerne l'Edifice découvert à Montmartre à la fin de l'année 1737. Le Public est informé des bruits qui coururent alors sur ce sujet, & pendant tout le cours de l'année 1738. Les faussetés qu'on imprima à cette occasion, peuvent avoir trouvé des Esprits credules. M. Lebeuf, qui se transporta des premiers à Montmartre, avoit cependant publié dans le *Mercur* de Janvier 1738. ce qu'il pensoit de ce Bâtiment. Comme depuis on a achevé de le dégager de ce qui l'environnoit, & qu'on en a aussi vuide les dedans, il a eû la facilité de l'examiner de plus près. Il assure donc ici que cet Edifice n'a été autre chose dans son origine, que les Bains de la Maison de campagne de quelque Romain, avant que les Franks fussent les maîtres des Gaules. Il le prouve par leur parfaite conformité avec ceux d'une Maison de campagne située en Auvergne, de laquelle Sidoine Apollinaire fait la description dans sa Lettre à *Domitius*. M. L. a reconnu, dans les differens endroits de l'Edifice, le Lieu où s'écouloit l'Eau, qui venoit

venoit par des tuyaux de la Fontaine de *Bue*, celui des Fourneaux pour l'échauffer, le Lieu ensuite où l'Eau échauffée passoit, les tuyaux en forme de petites cheminées, par lesquels la chaleur s'exhaloit, de crainte que ceux qui se baignoient ne fussent étouffés. Enfin l'appartement appelé *Cella frigidaria*, & celui où l'on reprenoit ses habits. Le Passage de Sidoine sert à expliquer ce que c'étoit que ces petits tuyaux de terre cuite, en forme de col de bouteille, qu'on a trouvé en si grande quantité, mêlée parmi les décombres. C'étoit par le moyen de ces tuyaux qu'étoit formée la muraille trouée, *paries foraminatus*, dont parle Sidoine. Les Inscriptions dont on a trouvé des fragmens en remuant les terres, sont les restes de celles dont ces sortes de Bains étoient ornés, au rapport du même Sidoine. M. L. les donne telles qu'il les a vues & tenues, en présence d'une infinité de témoins, qui ont vu tout le reste.

A l'égard de l'antiquité des principaux murs de cet Edifice, l'Auteur en juge par leur conformité avec celle des murs des anciennes Cités Romaines, qu'on voit en differens Lieux des Gaules; les ceintures de couches de briques, entremêlées avec les petites pierres de moëlon, à certaine distance, en sont une preuve, outre la solidité de la maçonnerie. On peut actuellement juger de ces genres d'ou-

d'ouvrages des Romains du III. ou IV. siècle, par ce qu'on en a découvert à Paris ces jours derniers dans la rue des Mathurins, à l'endroit où étoit l'Entrée des Eaux d'Arcueil, du côté du midi, pour l'usage des Bains situés dans ce quartier-là. La dureté de cette matiere est sensiblement la même. On y remarque les mêmes travaux de briques & de tuiles dans les murs, que dans les petits Bains du Particulier de Montmartre.

M. l'Abbé L. après avoir parlé des Bains *Civils*, dit un mot des Bains Ecclesiastiques. Il nous apprend qu'à Rome, selon l'ordre du Pape Hadrien I. le Clergé alloit processionnellement tous les Jours au Lieu accoutumé ; pour se baigner, en chantant des Pseaumes. La chaleur du Pays le demandoit ainsi. L'Empereur Honorius permit même par une Loi, de mener baigner les Prisonniers tous les Dimanches. En France même, où le climat est bien moins chaud, on voit qu'anciennement les Chanoines de Rheims usoiient du Bain ; que saint Rigobert, leur Evêque, fit conduire des Eaux dans la Ville, *ad faciendum eis balneum*, & qu'il eut soin de les pourvoir de bois pour chauffer le Bain. L'Auteur raporte en finissant, un Trait singulier, sur la maniere dont un Sarrazin fit découvrir un Trésor dans la Poëille. On lisoit sur une Statue de marbre cette Inscription en langage du Pays :

280 MERCURE DE FRANCE

Pays : *Le premier jour de May , au Soleil levant , j'aurai une Tête d'or.* Il y avoit 200. ans que la Statuë étoit érigée avec l'Inscription , sans qu'on pût l'expliquer. Le Sarrazin , revenu dans le Pays au premier jour de May , remarqua l'endroit où l'ombre de la Tête de la Statuë aboutissoit , au moment du lever du Soleil ; il y fit creuser , & on y trouva d'immenses Trésors.

Nous continuerons l'Extrait des autres Dissertations dans un autre Mercure.

SUR la Mort de S. A. S. M. le Duc DE BOURBON.

Beau Palais , Lieu charmant , Séjour digne des Dieux ,

Où l'Art le plus parfait , soumis à la Nature ,
Respectoit des Printemps la riante parure ,

Chantilli, tu n'es plus qu'un sepulchre à nos yeux ;

Ainsi se perd l'éclat d'une Beauté naissante ,

Quand la Faulx de Saturne en arrête le cours.

Les traits qui nous charmoient , font pleurer les
Amours ,

Et jettent dans les cœurs l'horreur & l'épouvante.

Je n'entens exprimer que tristesse et regrets.

Ame de Chantilli , qu'êtes-vous devenue ?

Re

En vain par ses sanglots une Nimphe éperduë
 Prononce votre nom au milieu des Forêts ;
 Vous ne répondez point ; seriez-vous insensible,
 Vous , qu'on voyoit si tendre aux cris des malheu-
 reux ?

Rendez-vous , s'il se peut , un moment à ses vœux ;
 Epargnez à ses yeux un spectacle terrible ;
 L'excès de sa douleur la trouble et la confond ;
 Ame de ces beaux Lieux , en vain on vous invite
 Auroit-elle oublié , qu'au-delà du Cocyte
 Tous nos discours sont vains ? jamais on n'y
 répond.

Ce n'est donc plus à vous qu'elle adresse sa plainte ,
 Jouissez des douceurs d'un repos glorieux :
 C'est toi , cruel Destin , dont l'ordre imperieux
 La met par ce malheur au-dessus de la crainte.
 Frappe, quand tu voudras , aiguise tous tes traits,
 Qu'a-t-elle à redouter dans l'horreur qui la guidez

A qui ne voit que des Cyprès,
 Pallas , refusez votre Ægide.

Beau Palais , Lieu charmant , Séjour digne des
 Dieux ,

Où l'Art le plus parfait , soumis à la Nature ,
 Respectoit des Printemps la riante parure ,
 Chantilli, tu n'es plus qu'un sepulchre à ses yeux ;

D. Bonneval.

Les mots de l'Enigme & des Logogryphes
du Mercure de Janvier, sont, *Etrenne, Mé-
ridien, Lutheranisme, & Imperator*. On trou-
ve dans le premier Logogryphe, *Mer, Me-
die, Inde, Mi, Re, mie, Reine, Mere, nier,
Dime, rien, Mire.*



ENIGME.

JE suis un composé de plusieurs paralleles ;
Toutes également sont distantes entre elles.
Mon Lot est de fixer un joli Citadin ,
Un volage folâtre , un inconstant badin ,
Que l'on sçait introduire au milieu de ma place ;
Qui sans me concevoir en mesure l'espace ;
Qu'on voit legerement , tel qu'un Ingénieur ;
Passer de ligne en ligne en mon interieur ,
Et travailler sans cesse à son indépendance.
Il faut jusques au bout vous raconter ma chance ;
Pour moi , l'on met en œuvre , avec attention ,
La mécanique Invention ,
Qui fait , que par Regle sçavante ,
Prise au Traité de la Force mouvante ,
On me fait perdre terre , & cela sans effort.
J'ai des sœurs , qui n'ont pas toutes le même sort ,
Qui

Qui different en forme , en grandeur , en matiere ;
Mais tout cela provient de la cause premiere.

Pour revenir , je suis sur un Plan vertical ,
Comme aussi sur celui qu'on nomme horizontal ;
Le plus souvent , dessous la Perpendiculaire :
Enfin mon Poste est tel que l'on juge à propos.

Je garde assés bien mes Dépôts.

La munition nécessaire

Manque peu , soit chés moi , soit dans mon Entrepôt.

Voilà de mon état à peu près le sommaire.

LOGOGRAPHIE.

DOuze membres , Lecteur , forment mon existence ,

Qui sans nulle combinaison
Te font voir un objet digne d'aversion ;
Et qui toujours à l'Innocence
Livrent de dangereux combats.

Si tu sçais à propos faire mon analyse ;
Certainement tu trouveras

(Non sans une grande surprise)

Quatorze Saints Prélats, qu'en France on préconise ;

Quatre Villes de grand renom ;

Quatre Notes de la Musique ;

Deux pechés mortels ; un Poisson ;

Certain

Certain Poète satyrique ;
 Un mot synonyme à malheur ;
 Une demeure bienheureuse ;
 Une femme très-vertueuse ;
 Le symbole de la douceur ;
 Ce qui succede à la tempête ;
 Ce que l'on porte sur la tête ;
 Un Fleuve ; une aimable Liqueur.
 Il faut tout dévoiler & me faire connoître ;
 Tous les mots ci-dessous de moi reçoivent l'être ;
 Jean Calvin , un Moine malin ,
 Vil Animal , cruel Mâtin ,
 Manteau court , noire Calomnie ;
 Côteau vanté , vaine Avanie ,
 Mince Canot , Marteau volé ,
En omnia, Lector , vale.

A. R. D. R. P.

A U T R E.

Mitron , Mutin , Bien , étrillé ;
 Utile Loi , Ville embellie ,
 Mérite borné , Toile unie ,
 Bière brune , Moine moüillé ,
 Bête morte , Robe brûlée ,
 Jeune éveillé , Mere troublée ;
 Membre mutilé librement ,

Où

Dûir, mentir, Belle merveille,
 Et, Boire, Bon, Vin; En, Boutelle;
 Se trouvent dans E.

Par le même



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

LA QUATRIÈME EGLOGUE DE VIRGILE,
 traduite en François, avec des Notes
 Critiques, par M. R. D. R. *A Clermont-
 Ferrand, de l'Imprimerie de Pierre Vialla-
 nes, &c. 1739.*

INSTRUCTION sur les Lettres de Change
 & sur les Billets négociables suivant l'Edit
 du Commerce, les Déclarations & Arrêts
 rendus depuis 1673. jusqu'à présent, & les
 Usages des Places & des Négocians. Secon-
 de Edition corrigée & augmentée. *A Paris,
 chés David, l'aîné, Quai des Augustins, &
 Nully, Grande Salle du Palais. 1739. vol.
 in-12. relié 25. f.*

CATALOGUE des Livres de la Bibliothèque
 du Grand Conseil, disposé par l'Abbé *Bou-
 dot*, 1739. in-8°. leguée par M. de Vertha-
 E mon

mont à sa Compagnie , imprimé à *Paris* ,
chés Cl. Fr. *Simon* ; Fils.

CAPRICES D'IMAGINATION , ou Lettres
sur différens sujets d'Histoire , de Morale ,
de Critique , d'Histoire Naturelle , &c. *A*
Paris , chés Ant. Cl. *Briasson* , Libraire , rue
S. Jacques , à la Science , 1740. in-12.

RECUEIL de Dissertations sur plusieurs Tra-
gédies de Corneille & de Racine , avec des
Réflexions pour & contre la Critique des
Ouvrages d'esprit , & des Jugemens sur ces
Dissertations. *A Paris* , chés Pierre *Giffey* ;
rue de la vieille Bouclerie , & Marc *Bordelet* ,
rue S. Jacques , 2. vol. in-12. 1740.

LES ELÉMENS DE GEOMETRIE , ou de la
mesure de l'Etendue , qui comprennent les
Elemens d'Euclide , les plus belles Proposi-
tions d'Archimède , touchant le Cercle , la
Sphere , le Cylindre & le Cône ; avec une
idée de l'Analyse , & une introduction aux
Sections Côniques , par le R. P. *Bernard*
Lamy , Prêtre de l'Oratoire. *Sixième Edition*
revûe & augmentée. *A Paris* , chés François
Mathey rue S. Jacques , vis-à-vis S. Yves.
1740. prix 2. liv. 10. s. Cette Edition est très-
correcte , & préférable aux anciennes.

LE MARQUIS DE CHAVIGNY , Par feu M. *Boursault* , Brochure in-12. de 288. pages , sans l'Épître Dédicatoire de l'Auteur à M. *Perrault* , Président en la Chambre des Comptes de Paris , & un Avis au Lecteur. *A Paris* , chés le *Breton* , Quai des Augustins , près la rue Gist-le-Cœur , à la Fortune. 1739.

LE PRINCE DE CONDE' , par feu M. *Boursault* , Brochure in-12. de 198. pages , & un Avis du Libraire au Lecteur pour l'intelligence de l'Ouvrage. *A Paris* , chés le même Libraire.

ARTEMISE ET POLIANTE. Nouvelle. Par feu M. *Boursault* , Brochure in-12. de 242. pages , compris l'Épître Dédicatoire de l'Auteur à M. Charlot de Bretigny. *A Paris* , chés le même Libraire.

NE PAS CROIRE CE QU'ON VOIT , Histoire Espagnole , par M. *Boursault* , Brochure in-12. de 314. pages , compris l'Épître Dédicatoire à M. Pidou de S. Olon , Gentilhomme Servant chés le Roy. *A Paris* , chés le même Libraire.

COURS D'OPERATIONS DE CHIRURGIE , démontrées au Jardin Royal , par M. *Dixis* ,
E ij Pre

Premier Chirurgien de Feuës Mesdames les Dauphines , & Chirurgien Juré à Paris ; Quatrième Edition , revûë , augmentée de Remarques importantes , & enrichie de Figures en Tailles-douces , qui représentent les Instrumens nouveaux les plus en usage , par G. De la Faye , Chirurgien Juré à Paris. Chés d'Houry, seul Imprimeur de M. le Duc d'Orleans , rue saint Severin. 1740. Vol. in-8°. de 879. pages , sans l'Epitre Dédicatoire au Roy , la Préface , l'Avis de l'Auteur des Remarques , la Table des Tïtres & Sections , & celle des Matières,

L'Auteur a divisé ce Cours d'Operations, comme son Anatomie, en dix Journées.

La premiere traite en général des Opérations & des Figures.

La seconde , des Opérations qui se pratiquent sur le bas-Ventre.

La troisième , de celles qui se font sur la Vessie , la Verge , & la Matrice.

La quatrième , de celles que demandent les Aînes , le Scrotum , & l'Anus.

La cinquième , de celles de la Poitrine & du Col.

La sixième , de celles qui se font à la Tête & aux Yeux.

La septième , de celles qui se raportent à toutes les Parties du Visage.

La huitième , de celles qu'on fait aux extrémités superieures, La

La neuvième , de celles qui se font sur les extrémités inferieures.

Enfin , la dixième & la dernière , de celles qu'on peut pratiquer sur toutes les Parties du Corps.

Il est inutile de relever ici par des Eloges le mérite de cette nouvelle Edition. Il suffit de dire que c'est l'Ouvrage d'un des plus grands Maîtres de l'Art , & très digne de la réputation de son Auteur. C'est un de ces Livres excellens , auxquels le Public a toujours rendu justice , en France & dans les Pays Etrangers.

LA SCIENCE DES MEDAILLES , *nouvelle Edition , avec des Remarques Historiques & Critiques. Chés de Bure l'aîné , Quai des Augustins , in-12. 1739. 2. volumes.*

Quoique cet Ouvrage ait paru plusieurs fois depuis 1692. que le P. *Louis Jobert* , de la Compagnie de Jesus , l'a publié pour la première fois ; cependant cette nouvelle Edition , plus parfaite que toutes les autres , le fait regarder avec raison , comme un Livre nouveau. Il doit sa perfection à une de ces mains habiles , auxquelles seules il convient de manier avec autant de dextérité , que de lumieres , un Sujet où le sçavoir & le discernement ne doivent jamais être séparés.

L'Editeur donné dans sa Préface un Abregé

E iij succinct

succinct , mais curieux , de l'Histoire de la Science des Médailles. On y voit quand ces précieux Monumens ont commencé à être recherchés , & dans les differens Temps & dans les diverses Nations.

Ce fut vers le milieu du XIV. siècle que Petrarque , à qui les Lettres , soit Italiennes , soit Latines , doivent une partie de leur rétablissement , se mit à rassembler un Cabinet de Médailles. Ce qui fut recherché d'abord comme une simple curiosité , fut estimé depuis comme une étude nécessaire pour la connoissance parfaite de l'Histoire.

Le XV. siècle produisit un grand nombre de Curieux en Italie , surtout Alphonse , Roy d'Arragon & de Naples , le Cardinal de S. Marc , neveu du Pape Eugene IV. & le Grand Cosme de Medicis , l'honneur & la gloire de sa Maison & de sa Patrie. Et c'est depuis ce temps-là que les Cabinets de Médailles se sont multipliés en Italie , aussi bien chés les Particuliers , que chés les Princes.

L'Allemagne ne s'occupa de la Recherche de ces anciens Monumens , que vers la fin du XV. siècle & au commencement du XVI^e. que Mathias Corvin , Roy de Hongrie , & l'Empereur Maximilien I. excités l'un & l'autre par les Sçavans , y contribuèrent par leurs dépenses & par leurs soins.

Les

Les frequentes Expéditions des François en Italie dans les mêmes siècles , leur inspirerent du goût pour ces curiosités. Guillaume Budé; Jean Grolier , & Guillaume du Choul furent des premiers qui s'y adonnerent parmi nous, & ce goût s'y est depuis extrêmement accru.

On ne s'y appliqua sérieusement dans les Pays Bas , que vers le milieu du XVI. siècle ; cette curiosité y fit néanmoins tant de progrès en peu d'années , qu'il s'y trouvoit déjà plus de 200. Cabinets dès l'an 1570. Golltzius, qui en fut un des plus célèbres amateurs , poussa cette Science plus loin que l'on n'avoit fait jusqu'alors , comme on le remarque par les divers Ouvrages qu'il a laissés sur ce sujet.

Ce fut aussi dans ce même temps qu'on s'y adonna en Espagne. Antoine Augustin , Evêque de Lerida , puis Archevêque de Ter-ragone , où il mourut en 1586. fit paroître ses Dialogues sur les Médailles , imprimés d'abord en Espagnol , & qui ont été traduits ensuite en Italien & en Latin. Ce qu'il y avoit de considerable dans le Cabinet de ce grand Homme , l'honneur de son temps par son sçavoir , a passé aux Jesuites de Stras-bourgau commencement du XVII. siècle.

Ce fut dans le XVI. siècle seulement , que d'une Science curieuse , on en fit une Science utile , tant pour l'Histoire que pour les usa-

E iiij ges

ges des anciens Grecs & Romains. Guillaume du Choul fut presque un des premiers , qui s'en soit servi utilement dans son *Traité de la Religion des Romains* ; & il a été suivi par Golltzius , Auteur qui avoit vû le plus grand nombre de Cabinets. Ce qu'il en avoit examiné alloit à plus de 950.

Mais le XVII. siècle perfectionna l'usage que l'on devoit faire de ces anciens Monumens. Que de lumieres les plus sçavans Historiens n'y ont-ils pas puisé ? Baronius & le P. Pagi en ont fait usage dans l'Histoire Ecclesiastique , aussi-bien qu'Onuphre Panvini , Juste Lipse , & beaucoup d'autres Critiques dans l'examen des usages des anciens Peuples. Le Cardinal Noris & M. Vaillant ont formé des Corps d'Histoire , tirés de ces précieux restes de l'Antiquité.

Cependant M. le Baron de la Bastie , à qui l'on doit les sçavantes & judicieuses Remarques , qui ont enrichi le Livre de la Science des Médailles du P. Jobert , a raison de comparer l'étude des Médailles avec celle des anciennes Inscriptions. Peut-être même ces dernieres pourroient-elles l'emporter , pour la certitude , sur les Médailles , parce qu'il se trouve incomparablement plus de fausses Médailles , que de fausses Inscriptions.

Les douze Instructions du Livre du Pere Jobert , sont donc accompagnées de Remarques

ques Historiques & Critiques : & sans faire tort à la précision & au sçavoir du premier Auteur , on peut assurer que le discernement , l'érudition & les lumieres de l'Editeur l'emportent sur le Pere Jobert.

Il en est de même des Remarques de M. de la Bastie , sur les nouvelles découvertes dans la Science des Médailles , rapportées par le P. Jobert. On sera surpris de voir à quel point le sçavant Editeur détruit & fait évanouir l'éclat de ces prétendues nouveautés. Quand elles ont de la vraisemblance , il sçait les mettre dans un tout autre jour , que n'avoit fait le premier Auteur ; & quand il se voit obligé de les détruire , il le fait non par de simples conjectures hasardées , mais en y portant la lumiere , & avec un sçavoir qui n'est pas commun.

Enfin l'illustre Editeur ajoûte à ces prétendues découvertes , d'autres découvertes plus réelles & plus effectives , qu'il a puisées dans ses propres connoissances & dans les plus beaux Cabinets de Paris ; surtout dans celui de Sa Majesté , l'un des plus accomplis de l'Europe ; & dans celui de M. l'Abbé de Rotelin , qui par sa naissance & par ses grandes qualités fait honneur aux Lettres.

Quoique M. de la Bastie n'ait pas donné un Catalogue des Livres de Médailles , le P. Banduri l'ayant déjà fait à la tête de ses Mé-

E v

dailles

dailles Impériales ; cependant il n'a pas manqué d'en indiquer les plus curieux. Le Public lui auroit eû une double obligation , s'il y avoit joint son jugement & l'usage que l'on en doit faire ; car il est capable d'en juger aussi sainement qu'aucun autre , & on n'ignore pas qu'en ce genre , comme en beaucoup d'autres , chaque Livre peut être diversement caractérisé , & a son utilité particulière.

L'Editeur finit son Ouvrage par *trois Catalogues*. Le *Premier* , des Empereurs , des Impératrices , des Césars , & des Tyrans , dont les noms se trouvent sur les Médailles Grecques & Latines , depuis le Grand Pompée jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs.

Le *Deuxième Catalogue* est celui des Colonies , Municipales , & Villes Latines , où l'on a frappé des Médailles Impériales.

Enfin , le *Troisième* est celui des Villes Grecques , où l'on a frappé des Médailles Impériales.

MEMOIRES DE CONDE' , ou Recueil pour servir à l'Histoire de France , contenant ce qui s'est passé de plus mémorable dans ce Royaume sous les Regnes de François II. & de Charles IX. Nouvelle Edition , augmentée d'un grand nombre de Pièces curieuses qui

qui n'ont jamais été imprimées , & enrichie
d'une Préface historique , de Notes critiques,
de plusieurs Portraits , & des Plans de dif-
férentes Batailles. 5 Volumes in-4°. *A Lon-
dres* , chés Claude *du Bosse* , J. *Nillor* &
Compagnie. M. DCC. XXXIX.

PROJET DE SOUSCRIPTION.

Ceux qui étudient l'Histoire moderne ,
ſçavent qu'il eſt néceſſaire pour ſ'en inſtruire
à fond , de joindre la lecture des Actes , des
Titres & des Ecrits polémiques , à celle des
Hiftoriens. Les premiers de ces Monumens
fourniſſent des Faits publics & certains , &
des dates ſûres ; & l'on trouve dans les au-
tres des Faits ſinguliers , des Détails curieux
& des Anecdotes qui ſervent à éclaircir les
Narrations des Hiſtoriens , & qui ſupléent
ſouvent à leur ſilence.

Depuis un ſiècle on a publié un grand
nombre de Recueils Hiſtoriques ; & pour
ne parler que de ce qui regarde la France ,
il y en a une ſuite qui contient preſque ſans
interruption ce qui ſ'eſt paſſé dans ce Royau-
me pendant plus de cent ans , depuis 1537.
juſqu'à 1644.

Entre les différens Recueils qui compo-
ſent cette ſuite , un des plus curieux , & cer-
tainement le plus rare & * le plus cher eſt

* En 1737. ce Recueil ſeul & ſans les deux

E vj

celui

celui que l'on nomme ordinairement les *Mémoires de Condé*, & qui a pour titre :
» Recueil des choses mémorables faites &
» passées pour le Fait de la Religion & Etat
» de ce Royaume, depuis la mort du Roy
» Henri II. jusqu'en l'an 1565. «

Ce Recueil a été imprimé à Strasbourg
en 1565. & en 1566. en trois Volumes
in-8°.

Il roule principalement sur ce qui se passa
pendant la première guerre de Religion, qui
fut terminée par l'Edit de Pacification donné
le 19. Mars 1562.

La seconde guerre de Religion commença
vers le mois de Septembre 1567. & fut apai-
sée par l'Edit du 23. Mars 1568.

Elle donna lieu à un second Recueil qui
n'est pas commun. Il fut imprimé en 1568
sous ce titre : » Recueil de toutes les choses
» mémorables advenues, tant de par le Roy,
» que de par Monseigneur le Prince de Con-
» dé, Gentilshommes & autres de sa Com-
» pagnie ; depuis le 28. Octobre 1567
jusqu'à présent. M. D. LXVIII. *in-8°*. «

Cette Paix ne fut pas de longue durée, &
peu de mois après sa conclusion, s'excita

suites, fut porté jusqu'à 170. liv. à la vente de la
Bibliothèque de feu M. de Caumartin, Evêque de
Blois ; & quelques mois après, à 180. liv. à la ven-
te de celle de M. l'Abbé de Longueurs.

une

Une troisième guerre de Religion, qui finit par l'Edit du mois d'Août 1570.

On a fait aussi un Recueil sur ce qui se passa dans cet intervalle de temps. Il est intitulé: » Histoire de notre temps, contenant » un Recueil des choses mémorables passées » & publiées pour le Fait de la Religion & » Etat de la France depuis l'Edict de Pacification du 23. jour de Mars-jusques au jour » présent M. D. LXX. in-8°. «

L'utilité & la rareté de ces Recueils ont fait naître l'idée de les réunir dans une nouvelle Edition, & de remplir le vuide qui se trouve entre le premier & le second, en faisant réimprimer plusieurs Pièces rares composées à l'occasion de deux Evenemens importans qui arriverent dans le cours de l'année 1565.

Outre ce Supplément, on insérera dans cette seconde Edition des Additions considérables pour les trois Recueils. Elles seront de deux especes.

On y placera 1°. des Pièces fugitives, entre lesquelles il y en aura plusieurs qui ont été faites pour répondre à des Ecrits imprimés dans les anciens Recueils. Ces sortes de Pièces, rares quelquefois dès le temps même où elles paroissent, le deviennent toujours de plus en plus, parce qu'elles se perdent aisément.

2°. Des Pièces qui n'ont jamais été imprimées. Elles ont été tirées de differens Recueils manuscrits , connus & estimés. On a eû communication d'un Volume précieux, contenant près de 300. pages *in-fol.* dans lequel ont été recueillies des Lettres originales de Charles IX. de Henri III. alors Duc d'Anjou & du Duc d'Alençon , ses freres ; de Catherine de Medicis , du Prince de Condé , de François Duc de Guise , du Connétable Anne de Montmorency, du Chancelier de l'Hôpital , de l'Amiral de Coligny , & de plusieurs autres Seigneurs & Ministres d'Etat. On fera imprimer celles qui sont de nature à entrer dans ce Recueil , & entr'autres , cinq Lettres, ou Mémoires très-curieux, qui furent trouvés dans la poche du Prince de Condé , lorsqu'il fut tué à la Bataille de Jarnac.

Un Journal , non encore imprimé , de ce qui s'est passé en France depuis la mort de Henri II. jusque vers la fin de 1569. remplira plus de la moitié du premier Volume , & servira d'introduction au Recueil des Pièces. Il a été composé dans le temps même à Paris , par une personne d'une famille illustre , & qui occupoit des places honorables dans l'Etat Ecclesiastique & dans la Magistrature. Il donne dans plusieurs endroits de son Journal , des preuves de son zèle pour la Religion

Religion Catholique; & il y raporte plusieurs faits importans, & quelques Pièces qui ne se trouvent pas ailleurs.

On restituera dans ce nouveau Recueil quelques Préfaces tirées des Editions originales des Ouvrages rassemblés dans les anciens Recueils, & qui y ont été supprimées. On fera aussi imprimer quelques Pièces sur les quatre dernières années du Regne de Charles IX. qui manquent dans les Mémoires qui portent le nom de ce Prince.

On mettra au bas des pages de cette nouvelle Edition, des Notes dans lesquelles on se propose de découvrir, autant qu'il sera possible, les noms des Auteurs dont on y insérera les Ouvrages, de marquer les noms de famille de ceux dont il y est fait mention, de rapporter leurs principales actions, & de rectifier les faits qui seront altérés dans ces Ouvrages.

On placera à la tête du premier Volume une Préface Historique, dans laquelle on tâchera de donner une idée exacte des principaux événemens arrivés en France depuis le commencement du Regne de François II. jusqu'en 1570. On s'appliquera principalement à développer la cause de ces événemens, & à faire connoître le caractère de ceux qui ont joué les premiers Rôles dans ces temps-là, les véritables intérêts qui les ont fait agir, &

& les motifs secrets de leur conduite. Cette Préface sera suivie d'un Mémoire Historique & Critique sur un des Faits arrivé en 1565, dont il a été parlé plus haut, parce que les Pièces que l'on ajoutera dans cette Edition, fournissent sur ce sujet un grand nombre de circonstances qui ne se trouvent point dans les Historiens.

Il n'y a point de Tables dans les anciens Recueils. On en mettra trois dans cette nouvelle Edition; l'une pour les Matieres, & les deux autres pour les noms de Lieux & de personnes.

Au Traité de la Majorité des Rois de France, composé par M. du Tillet, Greffier en Chef du Parlement de Paris, qui est dans le premier Recueil, on auroit souhaité pouvoir ajouter celui qui a été fait sur la même matiere par son frere, mort Evêque de Meaux.* Mais il n'a pas été possible d'en recouvrer un Exemplaire. Si quelqu'un de ceux qui en ont, veut en donner avis au Libraire, soit par une Lettre, soit par la voye des Ouvrages Périodiques qui se distribuënt en Angleterre, en France & en Hollande, on lui fera des pro-

* Le P. le Long, dans sa Bibliothèque Historique de France, N°. 11209. dit qu'il a été imprimé à Paris en 1560. in-4°. & la même année, à Tours, in-8°. Il y en a un fragment à la page 634. Tome 2. de la Bibliothèque du Droit François de Bouchel.

positions raisonnables, soit pour l'acquiescer, soit pour avoir la permission de le faire copier.

Quoique les Recueils que l'on se propose de faire réimprimer, regardent principalement la France, ils intéressent cependant toute l'Europe. Presque tous les Peuples qui l'habitent, prirent parti dans les guerres de Religion qui s'éleverent dans ce Royaume. Le Pape & Philippe II. Roy d'Espagne, envoyèrent des Troupes auxiliaires à Charles IX. Il sortit d'Allemagne des Corps nombreux de Reistres & de Lansquenets, dont les uns servirent dans les Armées de ce Prince, & les autres dans celles du parti contraire. Elisabeth, Reine d'Angleterre, donna du secours à ceux de la R. P. R. Les Anglois furent même pendant quelque temps en possession du Havre de Grace; & Guillaume, Prince d'Orange, Fondateur de la République des Provinces-Unies, & Ludovic, Comte de Nassau, son frere, vinrent en France pour combattre avec eux.

Avis aux Souscripteurs.

Cet Ouvrage sera en cinq Volumes in-4.^e avec Figures & Vignettes; on n'en tirera que 550. Exemplaires; sçavoir, 500. en petit papier, & 50. en grand.

Les Souscripteurs pourront avoir des Exemplaires,

162 MERCURE DE FRANCE

En petit papier à 36. livres.

En grand papier à 54. livres, en payant d'avance 18. livres pour le petit papier, & 27. livres pour le grand papier.

Ceux qui n'auront point souscrit, payeront pour chaque Exemplaire en petit papier 45. livres, & en grand papier 66. livres.

Chaque Volume aura au moins 80. feuilles, & tout l'Ouvrage sera en état d'être délivré dans le courant de l'année 1741.

Pour s'assurer d'avance des Exemplaires qu'on voudra retenir, on s'adressera à Paris, chés Rollin, fils; & aux principaux Libraires des Provinces & des Pays Etrangers.

Quelques Particuliers ayant parû souhaiter qu'on tirât des Exemplaires de cet Ouvrage en grand *in-douze*, de la hauteur des *in-octavo*, le Libraire avertit le Public, que s'il distribué un nombre raisonnable de Souscriptions pour cette dernière forme, il exécutera en même-temps cette Edition *in-4°* & *in-12*. 20. Volumes. Le prix des Souscriptions pour l'*in-douze*, sera de-même que l'*in-quarto*.

ROLLIN Fils, Libraire à Paris, imprime actuellement l'*Histoire Générale des Cérémonies, Mœurs & Coûtumes Religieuses de tous les Peuples du Monde*, représentées en 243. Figures de BERNARD PIGARD, corrigée & augmentée considérablement par une Société de Gens de Lettres, enrichie d'un grand nombre

nombre de Vignettes , Culs-de-lampes & Lettres grises.
 VII. Volumes *in-fol.* L'impression en est déjà fort avancée , enforte que le Libraire sera en état d'en délivrer les Exemplaires dans le temps qu'il la promet. On avertit les Souscripteurs & ceux qui seront curieux d'en voir l'exécution , que le Libraire la leur communiquera avec plaisir.

Livres nouveaux.

La Physique sacrée , ou l'Histoire naturelle des Plantes & Animaux connus dans les Saintes Ecritures , avec plus de 700. figures , *Hollande* , 8. vol. *in-folio.*

Gibert , *Corpus Juris Canonici* , Lyon. 3. vol. *in-folio.*

Mabillon , *Annales Ordinis S. Benedicti* , Paris , Tome VIe. *in-folio* , 1739.

Dictionnaire Universel , augmenté considérablement , *Trevoux* , 5. vol. *in-folio* , sous Presse.

Les Œuvres de M. Claude Henrys , augmentées considérablement , *Paris* , 4. vol. *in-fol.* 1739.

Les Œuvres Spirituelles de M. Fenelon , Archevêque de Cambray , *Hollande* , 2. vol. *in-4°.* grand papier , 1739.

Les Vies des Saints , par M. Baillet , nouvelle Edition , *Paris* , 10. vol. *in-4°.* 1740.

Tomes 9. & 10. de l'Histoire de l'Eglise Gallicane , *Paris* , *in-4°.* 1739.

Tome 6. de Tillemont , Histoire des Empereurs , *Paris* , *in-4°.* 1739.

Histoire des Guerres d'Italie , traduite de François Guichardin , qui s'imprime actuellement à Londres , 3. vol. *in-4°.* grand & petit papier.

Tomes 11. 12 & 13. de l'Histoire d'Angleterre par Toiras , *Hollande* , 3. vol. *in-4°.*

Tome

184 MERCURE DE FRANCE

Tome 20. Histoire Romaine par les RR. PP. Castrou & Roüillé, *Paris*, in-4°. avec figures.

Droit naturel des Gens, par Pufendorf, *Hollande*, 3. vol. in-4°. 1740.

Le nouveau Praticien François, par M. Lange, augmenté, *Paris*, 2. vol. in-4°. sous Presse.

Conference de Louis XIV. sur les Eaux & Forêts, augmentée, *Paris*, 2. vol. in-4°. sous Presse.

Mémorial Alphabetique des Eaux & Forêts, Pêches & Chasses, avec les Ordonnances, par M. Noël, *Paris*, in-4°.

Les Œuvres de M. Patru, *Paris*, 2. vol. in-4°.

Nouveau Dictionnaire Civil & Canonique, de Droit & de Pratique, augmenté, *Paris*, in-4°. sous Presse.

Supplément de la Méthode pour étudier l'Histoire, par M. l'Abbé Lenglet, *grand & petit papier*. Et in-12. 4. vol. sous Presse.

Essais de M. Montaigne, augmentés par M. P. Coste, *Hollande*, 3. vol. in-4°.

Idem. en six volumes in-12. 1739.

Dictionnaire de la Marine, augmenté considérablement, *Hollande*, in-4°. avec figures.

Instructions Chrétiennes sur les Mystères de Notre Seigneur, & sur les Dimanches & Fêtes de l'année, en forme d'Année Chrétienne, par M. Singlin, *Paris*, 12. vol. in-12.

Histoire du Peuple de Dieu, *Paris*, 10. volumes in-12. sous Presse.

Cité de Dieu, de S. Augustin, par M. Lonbert, *Paris*, 4. vol. in-12.

Tome second de la Justification de M. Fleury, *Hollande*, in-12. 1739.

Les devoirs de l'Homme & du Citoyen, par Pufendorf, *Hollande*, 2. vol. in-12. sous Presse.

Les principes d'Histoire pour la Jeunesse, par M. Lenglet,

Lenglet, 6. vol. *in* 12. complets. Les volumes se vendent séparément, *Paris*, 1739.

Histoire des Révolutions d'Espagne, par le P. d'Orléans, *Paris*, 5. vol. *in*-12.

Suite de Mezeray, *Hollande*, 2. vol. *in*-12. 1739.

Histoire de Bretagne, par M. l'Abbé des Fontaines, *Paris*, 6. vol. *in*-12. 1739.

Tomes 6. & 7. de l'Histoire de Malthe, par l'Abbé de Vertot, *Paris*, *in*-12. 1739.

Histoire de la Vie du Prince Eugene, *Hollande*; 5. vol. *in*-12. avec figures, sous Presse.

Mémoire sur la Guerre, avec un Traité des Hôpitaux, par M. de Tyrenne, 2. vol. *in*-12. 1739.

Mémoires de M. de Villais, *Hollande*, 3. vol. *in*-12. 1739.

Mémoires de M. de Berwick, *Hollande*, 2. vol. *in*-12. 1739.

La Vie d'Olivier Cromwel, *Hollande*, 2. vol. *in*-8°. 1739.

Lettres d'Henri IV. Roy de France, de Mrs de Villeroy & Puiseux, 2. vol. *in*-8°. 1739.

Nouvelle Edition des Lettres de M. la Marquise de Sevigné, *Paris*, 6. vol. *in*-12.

Lettres de Madame Desnoyers, augmentées d'un volume, *Hollande*, 6. vol. *in*-12. avec figures, 1739.

Poésies de M. l'Abbé Chaulieu, *Hollande*, 2. vol. *in*-12. 1740.

Voyage & Aventures des Côtes de Guinée, *Hollande*, *in*-12. avec figures, 1739.

Méthode pour étudier la Géographie, augmentée considérablement par M. l'Abbé Lenglet, *Paris*, 6. vol. *in*-12. avec figures, sous Presse.

BIBLIOTHEQUE GERMANIQUE, ou *Histoire Littéraire de l'Allemagne, de la Suisse, & des*

des Pays du Nord. Année M. D. CC. XXXV.
Tome XXXII.

Le VI. Article de ce Volume comprend divers Ouvrages publiés par M. Frid. Otton Mencke. Ce nom est distingué parmi les Sçavans d'Allemagne : l'Ayeul de celui qui fait le sujet de cet Article , a rendu un Service signalé à la République des Lettres , en formant le Projet des *Acta Eruditorum* , & en y travaillant sans interruption depuis le mois de Janvier 1682. jusqu'au mois de Janvier 1707. Jean Dürchard Mencke, son fils , a continué ces Actes , & au milieu de plusieurs autres occupations , il a publié diverses Pièces qui ont eû beaucoup de succès ; entre autres , deux Discours sur *la Charlatanerie des Sçavans*. La mort en enlevant cet habile Homme , n'a pû détruire le nom de *Mencke*, celui dont il s'agit ici est capable de le soutenir. Il seroit , dit on , à souhaiter qu'il eût conservé cette fameuse Bibliothèque , qui portoit le même nom , & qui avoit été formée par les soins de son Pere & de son Ayeul. Les affaires domestiques ne l'ont aparemment pas permis.

Après ce petit Préliminaire , que nous avons abrégé , l'Auteur du Journal donne une idée de quelques Volumes qui doivent le jour aux soins de ce même Frid. Ott. Mencke , & qui sont autant de preuves de
sa

la capacité. Nous nous arrêterons à celui qui contient vingt-cinq Dissertations de J.B. Mencke , rassemblées avec soin par son Parent , lequel à la fin du même Volume , en a ajouté une de sa façon , sur la Solde Militaire des anciens Romains : *De Romanorum veterum Stipendiis militaribus*. Voici le précis de cette Pièce , dont le sujet nous a paru curieux.

Le mot , *Stipendium* , dont la signification est à présent vague , & applicable à toute sorte de bienfaits , étoit autrefois restreint à la paye qu'on donne au Soldat , pour le mettre en état de soutenir le fardeau de la guerre. Les anciens Romains comprirent qu'il étoit juste que des gens qui abandonnent tout pour la défense de la Patrie , ne manquassent pas du nécessaire , & même qu'ils reçussent une récompense honorable. Mais il est arrivé , dans la maniere de distribuer la solde , divers changemens suivant le temps & le caprice des Souverains , que l'Auteur se propose de parcourir.

Dans les temps de Rome les plus voisins de sa fondation , un Citoyen auroit crû agir en mercenaire , s'il avoit reçu un salaire en argent , pour aller combattre l'ennemi de la Patrie. On ne lui donnoit que l'étape , c'est-à-dire , les vivres : mais quelquefois le butin étoit assez considerable pour le dédom-
mager

mager abondamment du reste. Après la guerre des *Volsques*, & la prise d'*Anxur*, le Senat décerna pour la première fois une paye aux Soldats, l'an de la Fondation de Rome 347. Cela ne regardoit encore que l'Infanterie. Trois ans après, la Cavalerie y fut comprise.

La question est de sçavoir, à combien montoit cette paye. On croit pouvoir s'en instruire par ce Vers de *Plaute* ;

Isti, qui, trium nummorum causa, subeunt sub falas.

Nummus, dit-on, est mis ici pour *Affis* ; ainsi la paye étoit de trois sols Romains par jour. *Polybe* ne s'accorde pas avec ce calcul. « Les Fantassins, dit-il, reçoivent tous les jours deux oboles, les Centurions ont le double, & on donne aux Cavaliers une drachme. » Les Sçavans ont imaginé diverses voyes de concilier ces deux Auteurs. *M. Mencke* croit, que *Plaute* parle de la solde des Grecs, & que son *Nummus* est un *Didrachme*, qui valoit deux deniers, au lieu que *Polybe* parle des Romains.

On joignit l'habillement à l'argent. *C. Gracchus* fit une Loi, par laquelle les Soldats devoient être habillés désormais aux frais de la République. Elle fut révoquée peu après, mais dans les siècles suivans on la remit en vigueur.

On payoit la solde en certains temps marqués. Il n'est pas encore décidé, si dans la République cela se faisoit tous les ans, ou tous les jours. *Diodore* de Sicile témoigne, qu'au commencement, ce payement étoit annuel ; καὶ ἐκαστὸν ἔτος, mais *Polybe*, dans le Passage que nous avons cité, dit tous les jours, τῆς ἡμέρας. Peut-être que l'un & l'autre s'est pratiqué en differens temps.

Tel fut l'état de la Milice sous les Consuls. *Jules César* élevé à l'Empire par l'affection des Soldats, rendit leur situation plus avantageuse ; car, au rapport de *Suetone*, il doubla la paye des Légions à perpétuité. Au lieu de cinq sols, les Soldats en eurent dix. Les Empereurs qui suivirent n'osèrent toucher à ce Règlement. *Auguste* établit une Caisse, ou Trésor Militaire, & mit sur le Peuple de nouveaux impôts, destinés à l'entretenir. Les Cohortes de Pannonie demandèrent une augmentation à *Tibere*, qu'elles n'obtinrent pas. *Claude* fut le premier qui, en montant sur le Trône, fit un présent aux Soldats, mais il ne changea rien à leur paye ordinaire, qui, jusqu'à *Domitien* demeura la même. Celui-ci fit une innovation, que *Suetone* rapporte en ces termes, qui ont fort exercé les Interpretes. *Addidit & quartum stipendium milium, aureos ternos.* L'explication que l'Auteur adopte, c'est qu'au lieu de trois

E payo.

payemens, chacun desquels étoit de trois *Aurei*, qui se faisoient annuellement, *Domitien* ordonna qu'on en feroit quatre, qui seroient néanmoins également de trois *Aurei*. Il se fit sous les Empereurs qui regnerent dans les siècles suivans, des changemens presque continuels sur cet article, que l'Histoire a négligé de rapporter. *Spartien* seulement nous dit de *Severe*, qu'il donna aux Soldats une paye plus forte, qu'aucun de ses prédécesseurs. La Cohorte Prétorienne eût toujours double paye, sçavoir deux deniers: & d'autres Corps l'obtinrent quelquefois, en récompense de quelque action de valeur distinguée.

Il ne reste plus qu'un mot à dire, sur la maniere dont ces payemens se faisoient. Les noms des Soldats étant écrits sur un Registre, on les assembloit, & le *Questeur*, les apellant l'un après l'autre, donnoit à chacun sa portion, tirée de la Caisse du Tribun Militaire.

Les Généraux avoient coûtume d'y assister, pour réprimer d'un côté le tumulte des Gens de Guerre, & de l'autre l'avarice des *Questeurs*. On marquoit un jour pour ce payement, qui, comme nous l'avons insinué, se faisoit tantôt tous les ans, ou tous les six mois, quelquefois tous les trois, & même tous les jours. Mais quand une fois ce jour étoit

étoit marqué, si l'on venoit à manquer de parole au Soldat, il se portoit aisément aux plus dangereuses révoltes. Aussi, une des principales attentions du Sénat Romain étoit, de tenir cet argent prêt à point nommé.

Enfin on punissoit quelquefois ceux qui avoient commis quelque action indigne, en leur refusant leur paye. Les Anciens appeloient ceux qui se trouvoient dans ce cas, *arodiruti*, & leur paye, *resignatum*.

Le VII. Article du même Tome contient une fort longue *Lettre de M. Iselin, Docteur & Professeur en Théologie à Basle, sur le Projet conçu par Tibere, de mettre N. S. JESUS-CHRIST au nombre des Dieux de Rome.* Cette Lettre est curieuse, mais elle doit être lûe avec précaution, à cause des sentimens particuliers de l'Auteur.

Les Nouvelles Littéraires occupent tout l'Article suivant. Nous en rapporterons quelques-unes, des moins connues par rapport à nous.

On apprend dans l'Article de Coppenhague, qu'il y a dans cette Ville une Chaire de Professeur du Droit des Gens & de Morale, avec des appointemens considérables.

De Schleswig, en Danemarck. On y a imprimé deux petits Discours Latins, l'un sur l'utilité de * l'Envie, lequel a eû la préfé-

* On a voulu dire l'Emulation.

F ij rence

LE MERCURE DE FRANCE

rence sur les autres Pièces présentées à l'Académie de Marseille, *qui ab illustri Academia Massiliensi, inter reliquos sermones de hoc argumento, præcipuus est judicatus.* Cela veut dire, si je ne me trompe, ajoute le Journaliste, que cette Pièce a remporté le Prix. C'est à Mrs de Marseille à décider. L'autre Discours Latin est sur les *Spéctacles*, contre le P. Porée. L'Auteur est M. Louis Frideric Hudeman, Docteur en Droit.

De Berne. A l'occasion de la mort de M. Lauffer, Professeur en Eloquence & en Histoire, on parle de ses Ouvrages, entre lesquels est une Dissertation *De hostium spoliis Deo sacratis & consecrandis* 1717. Une autre, *Quis sit verè Litteratus?* 1718. & *Contra maiorum Librorum abundantiam*, 1722. Ce M. Lauffer a eû pour successeur M. Jean-George Altmann, qui dans son Discours de Réception, a fait l'*Apologie de la Comédie & des Jeux de Théâtre.*

De Geneve. Le grand *Corpus Juris Canonici* de M. Jean-Pierre Gibert, paroît chés Bousquet & Compagnie, en 3. vol. in-fol. au lieu de deux qu'on avoit promis. L'Ouvrage est enrichi de Figures, & se vend douze Ecus, ou 18. Florins d'Allemagne.

De Wurtzbourg. M. Philippe-Adam Ulrich, Docteur & Professeur en Droit, a entrepris la Traduction Latine de l'Histoire Eccle-

clésiastique de M. l'Abbé Fleury , & veut la faire imprimer par souscription , prétendant en publier un Tome par mois.

De Holmstaed. M. *Rapholius* a fait imprimer une Lettre sur les Livres brûlés à Ephèse, par ceux que la Prédication de S. Paul avoit convertis au Christianisme. *Act. xix. 19.*

TRAITE' des Maladies Vénériennes, où après avoir expliqué l'origine , la propagation & la communication de ces maladies en général , on décrit la nature , les causes & la curation de chacune en particulier, Traduit du Latin de M. *Astruc*, Médecin Consultant du Roy, Premier Médecin du feu Roy de Pologne Auguste II. Médecin ordinaire de S. A. S. M. le Duc d'Orleans, & Professeur en Médecine au Collège Royal de France. *A Paris*, chés Guillaume *Cavelier*, rue S. Jacques , au Lys d'or, 1740. Vol. in-12. Prix 7. l. 10. f.

TRAITE' Critique & Historique des plus fameuses Bibliothèques des Pays Etrangers , tant anciennes que modernes , avec des Reflexions générales sur le choix des Livres , & la maniere de dresser une Bibliothèque , par un Gentilhomme Anglois, Vol. in 12. à Londres. Ouvrage utile à tous les Gens de Lettres. *L'Ouvrage est en Anglois.*

HISTOIRE MILITAIRE de Charles XII.
F iij Roy

14 MERCURE DE FRANCE

Roy de Suede , depuis l'année 1700 , jusqu'à la Bataille de Pultova en 1709. écrite par ordre de S. M. Suédoise par M. Gustave *Adlerfeld* , Chambellan du Roy. On y a joint une Relation exacte de la Bataille de Pultova , avec un Journal de la retraite du Roy à Bender. Cette dernière partie est enrichie d'un beau Portrait du Roy *in-4°*. gravé d'après le Tableau que le feu Duc de Holstein , neveu du Roy , avoit envoyé lui-même aux Libraires ; & de six Plans de Sièges & de Batailles , dessinés & gravés avec beaucoup de goût. 4. Volumes *in-12*. 1740. *A Amsterdam* , chés *Westein* , & *Smith*.

ABREGÉ DE LA BIBLE , en forme de questions & de réponses familières , avec des éclaircissemens tirés des Saints Peres & des meilleurs Interpretes , divisé en deux parties , l'Ancien & le Nouveau Testament. Nouvelle Edition , revûë & augmentée par le R. P. Dom Robert *Guerard* , Prêtre & Religieux Bénédictin de l'Abbaye Royale de S. Ouen de la Congrégation de S. Maur , 1739. *in 12*. Deux vol. *A Paris*.

HISTOIRE générale & particulière de Bourgogne , avec des notes , des dissertations , & les preuves justificatives , composée sur les Auteurs , les Titres originaux ; les Registres publics , les Cartulaires des Eglises.

Eglises Cathédrales & Collégiales , des Abbayes , des Monasteres , & autres anciens Monumens, enrichie de Vignettes , de Cartes Géographiques , de divers Plans , de diverses Figures , de Portiques, de Tombeaux, & Sceaux , tant des Ducs , que des grandes Maisons , avec des Lettres grises au commencement des Livres , dont les sujets sont expliqués à la fin des sommaires. Par Dom *Plancher* , Religieux Bénédictin de l'Abbaye de S. Bénigne de Dijon, *in-fol.* 1739. 1. vol. *A Dijon* , chés Antoine de Fay , Imprimeur des Etats , de la Ville & de l'Université.

SUPPLEMENT AU CORPS UNIVERSEL DIPLOMATIQUE DU DROIT DES GENS , contenant l'Histoire des anciens Traités , ou Recueil Historique & Chronologique des Traités répandus dans les Auteurs Grecs & Latins, & autres Monumens de l'Antiquité , depuis les tems les plus reculés jusqu'à l'Empire de Charlemagne. Par M. *Barheyrae* , Docteur en Droit , & Professeur en la même Faculté dans l'Université de Groningue , pour servir d'Introduction au Corps Universel Diplomatique.

Un Recueil des Traités d'alliance , de Paix , de Trêve , de Neutralité ; de Commerce & de Garantie des Conventions ;

F iijj Pactes

518 MERCURE DE FRANCE

Pactes & Concordats, & autres Contrats, &c. qui avoient échappé aux premières recherches de M. *Dumont*, continué jusqu'à présent par M. *Rouffet*, enrichi d'une Table Générale des Matières contenues dans le Corps Diplomatique & dans le Supplément ; avec le Cérémonial Diplomatique des Cours de l'Europe, ou Collection des Actes, Mémoires & Relations qui concernent les Dignités, Titulatures, Honneurs & Prééminences, les Fonctions publiques des Souverains, leurs Sacres, Couronnemens, Mariages, Baptêmes, Enterremens, les Ambassadeurs, leur Immunités & Franchises, leurs Démêlés, &c. recueilli en partie par M. *Dumont*, mis en ordre & considérablement augmenté par M. *Rouffet*, Membre des Académies de St. Petersbourg & de Berlin. *A Amsterdam*, chés les *Jansons & Waesberge*, *Weststein*, & *Smith*, & *Z. Châtelain*, & à la Haye, chés Pierre de *Hondt*, la veuve de Charles *Levier* : & Jean *Néaulme*, Libraires, 1739. 5. vol. in-fol. On en trouve des Exemplaires à Paris, chés *Montalan*, Libraire, Quai des Augustins.

TRAITE' de quelques Maladies de la Poitrine, avec leur Diagnostic, Prognostic & Pansement, fondés sur les Observations &

Gus

— **ECCLÉSIASTIQUE** de la Ville de Montpellier ; contenant l'origine de son Eglise , la suite de ses Evêques , ses Eglises particulieres , ses Monasteres anciens & modernes , ses Hôpitaux ; avec un Abregé Historique de son Université & de ses Colleges. Par Messire Charles Degrezeville, Prêtre. in-fol. Montpellier , 1739.

COMITOLI (PAULI, Soc. Jesu) *Responsa moralia in VII. Libros digesta ; quibus, qua in Christiani Officii rationibus videntur ardua ac difficilia , concitantur* , in-4°. Rothomagi , 1709.

ECKHARS (Jo.) *Commentarii de rebus Francie Orientalis & Episcopatus Wirceburgensis*. In-fol. 2. vol. cum figuris , Wirceburgi , 1729

CLEMENTIS XI. *Opera omnia ; Orationes Consistoriales , Homilia , Epistola , Bullarium*. In-fol. Francofurti , 1729.

— **EPISTOLÆ & brevia selectiora**. In-fol. cum figuris , Romæ , 1724.

— **HOMILIA in Evangelia**. In-fol. cum figuris Romæ , 1722.

DESCRIPTION de l'Orgue ou *Clavecin Oculaire*, inventé & executé par le P. Castel , Jesuite , fameux Mathématicien , traduit de l'Allemand. A Hambourg , chés *Piscator* , petite Brochure in-4°. 1739. On peut voir la Description que nous avons donnée de cette surprenante & ingénieuse Machine , dans le Mercure de Novembre 1725. page 2552.

On apprend de Venise , que l'Abbé Conti , Noble Vénitien , fort connu , estimé & considéré en France , ayant fait un assez long séjour à Paris , a fait imprimer chés J. B. *Fascali* , le commencement de son Ouvrage , intitulé , *Prose e Poësie* , &c. Tome I. Part. I. 1739. in-4°.

F vj On

On a commencé à distribuer à *Pesaro* aux Sous-
cripteurs le premier Volume du *Recueil des Campes*
Antiques, conservées dans le Cabinet de M. l'Avocat
Passeri. Ce Volume contient 105. Planches,
très-bien gravées, avec des Explications.

CATALOGUE des Livres de la Bibliothèque de
feu M. Charles-François le Fevre de *Laubriere*, Evê-
que de Soissons, &c. dont la vente se fera en détail
le 7. Mars 1740. & jours-suivans, depuis deux heu-
res de relevée jusqu'au soir, dans la rue S. André,
vis-à-vis la rue Giff-le-Cœur. Ce Catalogue se dis-
tribue à *Paris*, chés Jacques *Barrois*, fils, Libraire,
Quai des Augustins.

Le Sr *Padeloup*, le jeune, Relieur ordinaire du
Roy, Place de Sorbonne, ayant été choisi par M.
Le Prévôt des Marchands de la Ville de Paris, pour
coller & monter sur Gorge & Rouleaux, le nou-
veau Plan de Paris, de neuf pieds de haut, sur dix
pieds & demi de large; donne avis au Public qu'il
a inventé une Machine singulière & facile, & qui
met à portée de la vûe toutes les Parties de ce Plan,
tout grand qu'il est. La même Machine peut servir
également pour toute autre Carte de Géographie &
de Généalogie, de quelque grandeur qu'elles puis-
sent être. Si l'on souhaite voir cette nouvelle Ma-
chine, qui monte à peu de frais, pour l'exécution,
Le Sr *Padeloup* la fera voir, en sa demeure à toutes
personnes qui se présenteront.

On a annoncé dans le second Volume de Décem-
bre dernier, page 3036. le VI. Tome des Leçons
de Physique de M. l'Abbé de *Molière*, au sujet du-
quel on avertit le Public d'envoyer prendre chés les
Libraires ou chés l'Auteur, au College Royal, les
feuilles qu'il a ajoutées, & celles où il a fait des
changemens.

AVIS

Sur les Préceptes des plus habiles Médecins, dont on rapporte les Aphorismes. Par G. F. *Crendal*, Médecin de l'Hôpital Royal de Valenciennes. Brochure in-12. de 360. pages, sans la Préface. *A Paris*, chés Jacques *Clousier*, rue S. Jacques, aux Armes de France, 1739.

USAGES DE L'ANALYSE DE DESCARTES, pour découvrir, sans le secours du Calcul différentiel, les propriétés ou affections principales des Lignes Géométriques de tous les Ordres, par M. l'Abbé *du Gua de Maves*, de l'Académie Royale de Bordeaux, volume in-12. qui se trouve à *Paris*, chés *Briasson*, rue S. Jacques, & *Piget*, Quai des Augustins, 1740.

LA MANIERE de discerner les Médailles Antiques, de celles qui sont contrefaites. Par M. *Beauvais*, d'*Orleans*. Brochure in-4°. *A Paris*, chés *Briasson*, rue S. Jacques, à la Science, 1739. pp. 42.

Il paroît que l'Auteur de cet Ouvrage n'a rien négligé pour en remplir parfaitement le Titre, & pour donner une solide instruction sur cette partie de l'étude des Médailles Antiques, partie qui est, sans doute, d'une extrême importance, & comme la base de toutes les autres.

LE

LES OUVRAGES DE S. PHILASTRE ET DE S. GAUDENCE, avec les Opuscules du Bienheureux *Rampert*, & du vénérable *Adelman*, anciens Evêques de Bresse, rassemblés pour la première fois dans un seul Corps, revûs sur les anciens Manuscrits, enrichis de Notes & d'autres Additions, & publiés par l'ordre de M. le Cardinal *Ange-Marie Quirini*, Evêque de Bresse, & Bibliothécaire du Vatican. 1738. *A Bresse*, de l'Imprimerie de Jean-Marie *Rizzardi*, in-folio, de 442 pages, sans compter la Préface, qui en contient 60. *L'Ouvrage est en Latin.*

Jacques Faulcon, Imprimeur & Libraire à Poitiers, débite un petit Poëme sur la confiance dans la Miséricorde de Dieu; par M. l'Abbé *Nadal*, de l'Académie des Belles-Lettres, 1740.

LIVRES que *Cavelier*, Libraire à Paris, vient de recevoir de differens Pays.

LES ŒUVRES de M. l'Abbé de *Chaulien*, nouvelle Edition, 2. vol. in-8°. Londres, 1740.

PEREZII (ANT.) INSTITUTIONES IMPERIALES; *Protematibus distincta*, atque ex ipsis principiis regulisque Juris, passim incertis, explicata. Editio novissima. in-12. Lugduni, 1739.

HISTOIRE du Gouvernement de Venise, avec des Notes Historiques & Politiques, par M. *Amelot de la Houssaye*. Nouvelle Edition, revûe, corrigée & augmentée, avec figures, 3. vol. in-12, Lyon, 1740.

ECCLIA-

Les Ouvrages pourront être écrits en Latin ou en François ; il faut seulement les borner à une heure de lecture au plus , & les remettre affranchis de port entre les mains de M. de Boze , Secrétaire de l'Académie , avant le premier Décembre 1740.

Les Auteurs mettront au bas de leurs Ouvrages une Devise , & y joindront dans un papier cacheté & écrit de leur main , la même Devise , leur nom , demeure , & qualités ; ce papier ne sera ouvert qu'après l'adjudication du Prix.

P R I X proposé par l'Académie de Chirurgie
pour l'année 1741.

L'Académie de Chirurgie , établie à Paris , sous la protection du Roy , désirant contribuer aux progrès de cet Art , & à l'utilité publique , propose pour le Prix de l'année 1741. le Sujet suivant.

Distinguer les différentes especes de Résolutifs , expliquer leur maniere d'agir , & déterminer l'usage qu'on en doit faire dans les différentes Maladies Chirurgicales.

Ceux qui travailleront sur ce Sujet , répondront aux vûes de l'Académie , en rangeant par ordre , & dans leurs classes , les Résolutifs , tant simples que composés , selon leur genre , & avec leurs différentes formules , eu égard aux especes de Maladies & aux différentes parties où les uns doivent être appliqués , préféablement aux autres.

Ils auront soin d'appuyer leurs sentimens sur l'Expérience & sur l'Observation.

Ils sont priés d'écrire en François , ou en Latin , & d'avoir attention que leurs Ecrits soient fort lisibles.

Ils mettront à leurs Memoires une marque distinctive , comme Sentence , Devise , Paraphe ou Signature ; & cette marque sera couverte d'un papier
collé

collé ou cacheté, qui ne sera levé qu'en cas que la Pièce ait remporté le Prix.

Ils auront soin d'adresser leurs Ouvrages, francs de port, à M. *Petit*, Secrétaire de l'Académie de Chirurgie à Paris, où les lui feront remettre entre les mains.

Toutes Personnes, de quelque qualité & Pays qu'elles soient, pourront aspirer au Prix ; on n'excepte que les Membres de l'Académie.

Le Prix est une Médaille d'or, de la valeur de deux cent livres, qui sera donnée à celui, qui, au jugement de l'Académie, aura fait le meilleur Mémoire sur le Sujet proposé.

La Médaille sera délivrée à l'Auteur même, qui se fera connoître, ou au Porteur d'une Procuration de sa part ; l'un ou l'autre représentant la marque distinctive, & une copie nette du Mémoire.

Les Ouvrages seront reçus jusqu'au dernier jour de Février 1741. inclusivement, & l'Académie, à son Assemblée publique de la même année, qui se tiendra le Mardi d'après la Fête de la Trinité, proclamera la Pièce qui aura remporté le Prix.

L'Académie Royale de l'Histoire, établie à Lisbonne, procéda au commencement du mois dernier, à l'Election de ses Censeurs, & le sort est tombé sur les Comtes d'Esiceyra & d'Assumar, sur Don Louis-Cesar de Menezes, sur Don Martin de Mendoce de Pina, & sur Don Alexandre de Gusman.

Dans la même Assemblée, le Pere Eustache de Almeyda & le Docteur Nicolas-François-Xavier de Silva, lûrent les Eloges du Docteur Gaëtan Joseph da Silva Sotto Mayor, Corregidor Criminel de Rocio, & de Don Joseph Suares de Pinto Coutinho, & l'on élut pour remplir la place vacante par le mort du premier de ces deux Académiciens, Don

AVIS d'un Gentilhomme de Bretagne, au
 sujet du *Mémoire instructif sur l'Ouvrage*
intitulé : Armorial Général de la France,
inseré dans le Mercure du mois de Dècem-
bre 1739. page 2930.

LE Public connoît depuis long-temps le zèle dont
 le Juge d'Armes a donné des marques en toutes
 occasions pour son dévouement pour la Noblesse; elle
 doit lui être très-redevable des soins, du temps & des
 dépenses extraordinaires qu'il a bien voulu faire en sa
 faveur, pour les deux premiers Volumes de l'Ar-
 morial Général, qui ont paru en 1738. Il semble
 cependant que ce même Public n'a pas répondu
 avec assez de reconnoissance & d'attention au tra-
 vail & à la dépense de l'Auteur, car il est certain que
 ces deux premiers Volumes, qui contiennent plus
 de 600. Armoiries, sont finis avec tout l'art possi-
 ble, & que l'impression répond à la beauté du pa-
 pier; mais quoique ce bel Ouvrage ait été fixé à un
 prix très-modique, attendu la dépense qu'il a coûté
 à l'Editeur, le débit en a été peu considérable.
 Il est vrai qu'après avoir examiné avec attention la
 plupart des Familles qui donnent lieu à plus de six
 cent Articles, il s'en trouve à peine une trentaine
 dont la preuve de noblesse remonte plus haut que
 le dernier siècle, & dont la plus grande partie est
 de celui-ci, & même de ce Regne.

Il y a plusieurs des principales Familles, qui, quoi-
 qu'elles soient rapportées dans cet Armorial avec dis-
 tinction, se plaignent (à ce qu'elles prétendent,
 avec raison) de ce qu'on a fait tort à leur noblesse,
 en ne lui donnant pas l'ancienneté qu'ils peuvent
 prouver par titres; c'est ce que plusieurs Gentils-
 hommes m'ont assuré eux-mêmes.

Au

Au reste, il semble par le Mémoire instructif que M. d'Hosier a fait insérer dans le Mercure de Décembre dernier, au sujet de la suite de son Armorial qu'il annonce, qu'il veuille intimider. » Quelques faux Nobles, ou usurpateurs de Titres qu'ils portent, & qui n'ayant pour en jouir d'autres droits qu'une grande fortune, doivent trembler à la vue d'un Ouvrage qu'ils croient capable d'éclairer le Public sur leurs chimères. Mais puisqu'en même-temps le Juge d'Armes promet de n'admettre aucune Personne noble dans son Armorial sans de bonnes preuves & sans la communication des Titres originaux, cela doit rassurer ces personnes de leur terreur panique, & c'est ce que la véritable Noblesse a lieu d'attendre de l'Equité du Juge d'Armes, & elle le prie de ne faire aucune mention dans la suite de son Armorial qu'il promet, d'aucuns Gentilshommes, que de ceux qui lui communiqueront les Titres en vertu desquels ils fondent leur noblesse.

Il y a lieu de croire qu'il voudra bien recevoir cet avis de bonne part, à cause de l'intérêt que l'on prend à la réussite de son Ouvrage.

A Quimper ce 15. Janvier 1740.

L'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, voulant donner aux Auteurs le temps de travailler les Sujets qu'elle leur donne à traiter, annonce dès à présent que le Sujet qu'elle a arrêté pour le concours du Prix qu'elle distribuera à Pâques 1741, consiste à examiner, combien de fois le Temple de Janus a été fermé depuis la Naissance de J. C. & en quel temps cette Cérémonie Payenne a cessé d'être en usage.

Le Prix sera, comme à l'ordinaire, une Médaille d'or de la valeur de 400. livres. •

Les

Don Manuel de Maya, Chevalier de l'Ordre de Christ, Brigadier des Armées de S. M. P. & Garde des Archives de la Maison de Bragance.

On mande encore de Lisbonne, qu'on y avoit reçu avis de Guimaraëns, que le 27. Décembre dernier, Fête de S. Jean l'Evangeliste, dont le Roy porte le nom, l'Académie qui y est établie, avoit tenu une Assemblée publique, dans laquelle Don Joseph Amable de Passos, Abbé de S. Faustin, prononça un Discours fort éloquent à la louange de S. M. & qu'après cette Assemblée Don Thadée-Louis Antoine Lopes de Carvalho, Secrétaire de l'Académie, avoit donné un magnifique repas à tous les Académiciens.

*A L. Signor Duca di VALENTINOIS,
Pari di Francia. Per aver dato cento doni
a Giovan Francesco Nenci, Traduttore
dell' Enriade del Signor Voltaire, per un
esemplare di essa da lui presentatogli.
L'Autor così parla alle Persone virtuose.*

S O N E T T O.

Così si deve far; così v'insegna,
Alme gentili alla virtute intese,
A ben' oprare quel Signor cortese;
E generoso, che in me vive, e regna;

Egli, colla sua man di scettro degna,
Cento doni per uno alla mia rese;

125 MERCURE DE FRANCE

Oh nobil' Alma , in-cui dal Ciel discese
Amor , che qui fa che virtù mantegna !

Da questo almo Signore omai imparate
Le belle azioni , come Roma un giorno
Quelle ammirò del saggio Mecenate.

Questa , del Tempo , e della Morte a scorno ,
Vivrà per sempre , ed avverrà che siate
Pieni d'onor , quant' Ei di gloria è adorno.

Nenci.

L'Histoire Naturelle est aussi agréable qu'instructive , & l'ardeur avec laquelle on s'applique depuis quelques années à la connoître , a donné des preuves de son utilité & de ses agrémens à ceux qui s'y sont attachés. Le desir d'être utile au Public a engagé un Particulier d'exposer à ses yeux un amas considérable de Morceaux les plus rares & les plus singuliers que produise la Nature. Il seroit impossible de donner le détail d'une Collection aussi nombreuse & qui a coûté bien du temps & de la dépense , pour la polir au point où on la verra ; on se contentera de dire que dans ce qui regarde les productions de la Mer , on y remarquera l'Espadon , un Fœtus de Baleine , le Requier , le Poisson volant , & beaucoup d'autres des plus rares , avec une Suite de Coquillages des plus agréables & des mieux conservés , des Plantes Marines , des Madre-pores , des Coraux de toute espece , des assemblages de diverses productions , qui , jointes ensemble , forment des jeux admirables de la Nature , &c. Dans ce qui regarde la Terre , on verra des Mines d'or

D'or, d'argent & autres, des Cristaux, des Pétrifications, des Congellations, une Licorne, un Armatile ou Tarou, plusieurs Crocodiles, l'Araignée mâle & femelle, une quantité nombreuse de Phioles, remplies d'Insectes & Reptiles des plus singuliers, l'Oiseau de Paradis & autres, avec une Collection de Papillons étrangers, très-bien conservés; plusieurs Animaux terrestres & entre autres l'Asne Rayé, mâle & femelle, très-rare; enfin, pour donner une idée du coup d'œil agréable & vaste que doit donner l'amas prodigieux de cette Collection, il suffit de dire que cela remplit deux grandes Salles garnies d'Armoires & de Gradins, qui forment ensemble cent quarante pieds de tour.

On a joint à ce Cabinet plusieurs autres Curiosités, comme Armes antiques, Ouvrages de Sculpture & de Tour, Ouvrages en Ciro & autres de toute espèce. On espère que les Curieux seront satisfaits de la vûe de toutes ces Raretés & qu'il voudront bien répondre, par leur présence, aux intentions que l'on a eû de leur être utile en les amusant.

On verra ce Cabinet à la Foire S. Germain, au bout de la rue Merciere, en tournant à droite, à côté du Caffé de M. Dubois; & pour faciliter aux Amateurs qui le souhaiteront, l'avantage de l'examiner plus tranquillement & avec plus d'attention, on sera en état de pouvoir l'exposer à la vûe tous les jours depuis dix heures du matin jusqu'au soir.

Si quelqu'un se présentoit pour acquérir en totalité toutes ces Curiosités, on lui en fera une composition honnête & raisonnable.

La Suite des Portraits des Grands-Hommes & des Personnes Illustres dans les Arts & dans les Sciences, continué de paroître avec succès, chez
Odièvre;

518 MERCURE DE FRANCE

Odièvre, Marchand d'Estampes, Quai de l'Ecole? Il vient de mettre en vente, & toujours de la même grandeur.

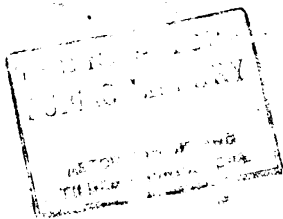
CLOTAIRE III. XIIIe. Roy de France, mort en 568. après 13. ans de Regne, dessiné par A. Boizot, gravé par F. Aveline, fils.

POMFONNE DE BELLIEVRE, Chancelier de France, né à Lyon en 1529. mort à Paris le 7. Septembre 1607.

NICOLAS DE CATINAT, Maréchal de France, né à Paris le premier Septembre 1637. mort à sa Terre de S. Gratien le 25. Février 1712. peint par N. & gravé par J. G. Vill.

Le Sr de *Belleville* avertit que le Sr *Durand*, Expert pour les Dents, rue S. Honoré, vis-à-vis la Croix du Trahoir, à la Coupe d'or, continue de distribuer ses Gouttes de *Surdité*, dont la vertu est connue du Public. Elles sont en Bouteilles de six livres pièce, & se transportent partout; on y joint la maniere de s'en servir. Le Sr de Belleville donne aussi avis qu'il peut faire tenir aux Personnes incommodées de la Goutte un Remede souverain pour la détruire jusques dans sa cause. Ceux qui voudront en user, lui adresseront leurs lettres franches à *Orléans sur Loire, route d'Angers à Nantes*. Tous les temps étant propres pour le mettre en usage, au premier ordre qu'il en recevra, il le leur enverra tout préparé, avec la maniere circonstanciée de s'en servir.

On mande de Genes, de la fin du mois dernier, qu'on y avoit souffert pendant huit ou dix jours un froid aussi violent que celui de 1709. & que beaucoup d'Arbres avoient été gelés dans les Campagnes. Le vent, qui avoit été au Nord pendant tout
ge



NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

ce temps-là , tourna au Sud , & le 16. de ce mois il tomba une grande abondance de pluie.

Le Sr le Maire , Maître de Musique à Paris , vient de donner au Public cinq Cantatilles nouvelles , ſçavoir , la *Connoissance de l'Amour* , pour une Basse-Taille. La *Fidelité* , Dessus , ſans Symphonie. La *Jeunesse* , Dessus , avec Symphonie. Le *Rosignol* , Dessus avec Symphonie , troisiéme Musette , & *Silene* , Basse-Taille , avec Symphonie. Le Prix de chaque Cantatille est de 24. sols , partition in-4°. gravée.

Nouveau Recueil d'Airs , mêlés de Vaudevilles , Rondes de Table, *Duo* , Récits de Basse, &c. in-4°. Prix 2. livres 8. sols. *A Paris* , chés l'*Auteur* , au bas du Pont S. Michel ; chés le Sr *Chauvin* , Chirurgien ; au *Mont Parnasse* , rue S. Jean de Beauvais ; à la *Regle d'or* , rue S. Honoré ; & à la *Croix d'or* , rue du Roule. On trouve aux mêmes Adresses 28. autres Cantatilles , avec Accompagnemens , &c. ce qui forme en tout 33. Cantatilles à 24. sols pièce.



L'H Y V E R. C H A N S O N.

Q Uel temps ! quel froid affeux ,
Fait trembler tout le monde !

L'Air fend la Terre , & fixe l'Onde ;
Faut-il encor (que je suis malheureux !)

Qu'aux pieds d'Iris , je me morfonde ;

Fuyons , fuyons ; cherchons , amis ,

Quelque

Quelque Cave profonde.

Là , nous pourrons , avec de bon vin gris ,
Braver l'Hyver , & les froideurs d'Iris.



S P E C T A C L E S .

LE premier Février , les Comédiens Italiens donnerent une Comédie nouvelle Italienne en trois Actes , qui a pour titre , *le Double Dénoüement , ou Arlequin Scanderberg*. Cette Pièce est très-bien jouée par l'Arlequin Italien , qui en a presque tout le jeu , comme dans toutes les autres Comédies qu'il a jouées jusqu'à présent , & qui font toujours beaucoup de plaisir au Public ; elle fut terminée par un Ballet fort - bien exécuté.

Le 8. ils donnerent , après la Comédie dont on vient de parler , la première représentation d'une petite Pièce en prose & en un Acte , intitulée , *l'Amant , Auteur & Valet*. Elle fut bien reçue du Public , & l'on en continuë les représentations avec succès. Elle est de la composition de M. Cerou , & son premier ouvrage , pour le Théâtre Italien. Nous n'en donnerons ici qu'une espèce d'argument , en attendant que
l'impression

L'impression nous mette en état d'en parler plus au long.

Erasle , jeune homme de famille , étant devenu amoureux de *Lucinde* jeune & aimable veuve , se travestit en Valet sous le nom de *l'Orange* , & se met au service de cette charmante Maîtresse , pour jouir plus souvent du plaisir de la voir , & pour tacher de s'en faire aimer. Dès la première Scene , il paroît allarmé de la perte de quelques vers de sa façon qu'il a laissé tomber dans la chambre de *Lucinde*. Il en témoigne son embarras à *Frontin* son valet , qui est aussi domestique de *Lucinde* , & par conséquent camarade de *l'Orange*. *Frontin* apprend à son Maître que son oncle , dont il attend une riche succession , vient d'arriver à Paris de l'Amérique où il a fait une riche fortune , mais comme il le nomme *Mondor* au lieu de *Lisimon* qui est le véritable nom de cet oncle , *Erasle* n'ajoute point de foi à la prétendue nouvelle qu'il lui donne , & ne songe qu'aux vers qu'il a laissé tomber par mégarde dans la chambre de *Lucinde* , & qui pourroient le déceler. *Frontin* le rassure autant qu'il peut , & lui offre auprès de *Lucinde* les bons offices de *Lisette* sa suivante , dont il se croit aimé. *Lisette* vient , & fait entendre par un *à parte* qu'*Erasle* seroit bien mieux son fait que *Frontin*. Elle lie une conversation avec

le faux valet , de qui elle se croit aimée. Quelques politesses qu'il lui fait pour la mettre dans ses intérêts auprès de Lucinde , lui font croire qu'il ne soupire que pour elle. L'Equivoque dont l'Auteur a assaisonné cette scène avec un art infini , augmente encore la crédulité de Lisette ; Eraste est prêt à lui avouer son amour pour Lucinde , mais quelques réponses trop claires que lui fait Lisette , lui coupent la parole , & l'empêchent d'achever de se découvrir.

Mondor vient à propos interrompre cette conversation dont la suite embarrassoit Eraste. Ce Mondor est ce même oncle dont Frontin a annoncé l'arrivée à Eraste son neveu ; il a été adressé à Lucinde par un oncle de cette aimable veuve , qui est Gouverneur dans l'Amérique. Comme Mondor a rendu quelques visites à Lucinde , en qualité d'ami du Gouverneur , il ne l'a pas vûë impunément , & il l'aime jusqu'à vouloir en faire sa femme. Il demande à Lisette si sa Maîtresse est visible , & c'est d'un ton d'Amant , qui ne doute point d'être bien reçu , surtout venant à titre d'Epouseur , avec des richesses considérables.

Lucinde survient , tenant dans sa main les vers dont Eraste a paru si intrigué au commencement de la Pièce , Elle ne doute point que ce ne soit une galanterie que Mondor lui

a faite, attendu qu'il lui a déjà parlé d'amour. Mondor est fort surpris qu'on le soupçonne d'être poëte, lui, qui ne s'est jamais mêlé que d'affaires de négoce & de commerce. Lucinde lui présente les vers, & le prie de les lire; il les lit d'une manière à la convaincre qu'il n'en est pas l'auteur; elle les donne en même tems à lire au faux Valet, qu'elle croit tout autre qu'il ne paroît à ses yeux. Eraste les lit avec tant de grace & de justesse que Lucinde commence à croire qu'il pourroit bien les avoir fait, & que Lisette en est l'héroïne.

Mondor étant sorti, Lisette parle en sa faveur à sa Maîtresse, & lui fait connoître qu'elle ne sçauroit mieux faire que de l'accepter pour époux, puisqu'il lui offre sa main. Lucinde demande à Eraste; crû valet, s'il est du sentiment de Lisette, il s'en faut bien qu'il ne lui donne un conseil si fatal à son amour; il fait entendre à sa Maîtresse qu'elle ne sçauroit être heureuse avec un tel Epoux; n'eût-il que les défauts ordinaires à ceux de son âge. Lucinde est plus étonnée que jamais, de trouver tant de raison & tant d'esprit dans un Valet, & se confirme de plus en plus dans ses premiers soupçons.

Il se passe plusieurs autres Scènes qui augmentent ses défiances; il y en a une entre-

G autres

autres , où elle le surprend corrigeant une épreuve que Frontin vient de lui apporter de chés son Imprimeur. Cette Scène est des plus théatrales & des plus comiques ; enfin pour achever de démasquer Eraste , Mondor vient fort intrigué au sujet d'un Neveu qui a disparu , & dont il est fort en peine ; tout ce qu'il a pû apprendre de plus positif , c'est que ce Neveu , connu sous le nom d'*Eraste* , avoit un Valet apellé *Frontin*. Lisette piquée d'avoir pris le change sur un amour qui n'étoit pas pour elle , ne laisse pas échaper cette occasion de s'en venger. Elle dit que personne ne peut lui donner des nouvelles plus sûres de son Neveu, que ce même Frontin qui est devant lui. Frontin a beau dire qu'il ne connoît point Eraste. Les menaces de Mondor l'obligent à trahir son Maître, qui vraisemblablement n'en deviendra que plus heureux. Eraste ne peut plus déguiser à son Oncle , qu'il est ce même Neveu , dont il est tant en peine , & dont le déguisement n'est que l'effet du plus violent amour qu'on ait jamais senti. Lucinde, charmée d'en être l'objet , feint d'en être offensée. Elle congédie Eraste , en lui donnant pour prix de ses services , une boëte d'or , après quoi, elle se retire. Mondor ouvre la boëte ; Eraste y trouve le Portrait de Lucinde, ce qui met le comble à son bonheur. Mondor lui cede
cette

aimable Veuve. Eraste se jette à ses pieds , pour lui demander pardon de son travestissement , & lui rendre graces de ses bontés.

Le 29 , les mêmes Comédiens remirent au Théâtre une Pièce Italienne en cinq Actes , intitulée , *Arlequin feint Astrologue , Enfant , Statue & Perroquet* , représentée dans sa nouveauté au mois d'Août 1716. avec un très grand succès. L'Arlequin Italien y remplit le principal rôle , & a lui seul tout le jeu de la Pièce.

Le 19. Fevrier , les Comédiens François donnerent la premiere représentation d'une Comédie en Vers & en cinq Actes , intitulée les *Dehors Trompeurs*. Elle est de la composition de M. de Boissy , & a été reçûe très-favorablement ; on en parlera plus au long dans le premier Journal. Nos Lecteurs y perdroient trop , si nous ne leur donnions pas une idée complete , d'une Comédie aussi ingénieusement composée & aussi légèrement écrite.

L'Académie Royale de Musique , qui continuë toujours l'Opera de *Pirame & Thisbé* , donna les trois derniers jours de Carnaval le Ballet Héroïque de *Zaïde* , avec les deux Divertissemens de *Pourceaugnac* & de *Caricelli* , Pièces très-convenables au temps.

Gij Les

Les Amateurs de ce Spectacle seront sans doute très-aises d'apprendre qu'on travaille à remettre l'Opera de *Jephthé*, qui est si fort au gré du Public & des meilleurs Connoisseurs, & l'on assure que la Dlle le Maure, dont les grands talens sont assez connus, après cinq ans d'absence, doit y remplir le rôle d'*Iphise*, qu'elle avoit chanté dans cet Opera au mois de Mars 1732.

Le 3. Fevrier, M. le Lieutenant Général de Police fit l'ouverture de la Foire S. Germain avec les cérémonies accoutumées. Ce Magistrat avoit déjà rendu son Ordonnance le 16. Janvier, concernant ce qui doit être observé par les Marchands qui y sont établis, & qui renouvelle les défenses des Jeux de hazard &c.

Le même jour, l'Opera Comique fit aussi l'Ouverture de son Théâtre, par une Pièce d'un Acte, avec des Divertissemens, qui a pour titre, *Le Fleuve Scamandre*, laquelle fut suivie d'une autre Pièce nouvelle en deux Actes en Vaudevilles, avec des Entre-Actes de Chants & de Danses, qui a pour titre, *Les Fols volontaires*. Ces Pièces sont terminées par une jolie Pièce Pantomime, qui caractérise un *Rendez-vous champêtre*, dans laquelle le Sr Boudet, qui en a composé les Pas, son Epouse, & son fils dansent avec applaudissement.

Le

Le 20 , ils donnerent une Pièce nouvelle d'un Acte avec des Divertissemense, intitulée *Les Acteurs Eclopés*, suivie d'une nouvelle Pantomime, qui a pour titre, *Le Pédant Amoureux*, dans laquelle le Sr Boudet danse le principal Caractere, en ayant aussi composé les Pas.



NOUVELLES ETRANGERES.

R U S S I E.

LE Marquis de la Chetardie , Ambassadeur Extraordinaire de S. M. T. C. auprès de la Czarine , arriva à Petersbourg. le 27. Decembre, Cet Ambassadeur à son passage à Mittaw , Capitale du Duché de Curlande , trouva qu'on lui avoit préparé pour son logement , une Maison , à la porte de laquelle étoit une Garde de trente Soldats , commandée par un Lieutenant , & tirée du détachement de la garnison de Riga , employée aux travaux du Palais que le Duc de Curlande fait construire.

De Mittaw à Schwitzenkroug , & de ce dernier Lieu à Riga , l'Ambassadeur fut escorté par un Sergent d'Ordonnance , un Brigadier & six Dragons.

De Weiskroug en Curlande , endroit éloigné de vingt lieues de Riga , l'Ambassadeur trouva un Dragon d'ordonnance qui l'y attendoit depuis huit jours ; il y en avoit pareillement d'autres , postés sur la route , de deux lieues en deux lieues jusqu'à

338 MERCURE DE FRANCE

Riga , pour y porter plus diligemment la nouvelle de sa prochaine arrivée.

En aprochant de la Duina , qu'il faut traverser pour aborder Riga , 40. Mariniers armés de longues perches à croc , se présentèrent pour frayer devant les voitures & les équipages de l'Ambassadeur , le chemin le plus sûr sur la glace.

De l'autre côté de la Riviere , qui fait la séparation des Etats de la Domination de Russie avec la Curlande , deux Députés haranguerent l'Ambassadeur de la part du Magistrat de Riga.

A quelques pas de-là , sur le Port , étoient à droite quatre Compagnies de Grenadiers rangées en Bataille , ainsi que sur la gauche , une Compagnie de Cuirassiers , & la Bourgeoisie à cheval.

L'Ambassadeur fut salué de 31. coups de canon , & de trois décharges de mousqueterie , que firent l'Infanterie & la Cavalerie , pendant que l'Ambassadeur montoit dans un carosse à six chevaux , que le Général Lieutenant de Bismarck , Vice-Gouverneur de Livonie , & Chevalier de l'Aigle blanc , lui avoit envoyé.

Deux autres carosses pareillement à six chevaux , & appartenans au Magistrat , suivoient le premier pour les Gentilshommes de l'Ambassadeur ; le second étoit occupé par les deux Députés qui étoient venus à sa rencontre.

L'Ambassadeur entra alors dans la Ville , précédé d'une troupe de 200. chevaux , que formoient les Bourgeois , les uns habillés de vert , les autres de bleu , avec des galons d'or. Ils avoient à leur tête , un Timbalier & six Trompettes , & marchaient deux à deux , l'épée à la main , de même que la Compagnie de Cuirassiers qui fermoit la marche.

A la porte du Logis qu'on avoit préparé pour l'Ambassadeur , étoit une Garde de 50. Grenadiers.

&c.

& un Drapeau , commandée par un Capitaine , un Lieutenant & un Enseigne , qui saluerent l'Ambassadeur , lorsqu'il passa.

Le Général Bismarck reçût l'Ambassadeur à la descente du carosse ; il étoit accompagné du Magistrat , des Chefs des Tribunaux , de la Noblesse , et des Officiers d'Etat-Major de la Place & de la Garnison , qu'il lui présenta séparément , après l'avoir conduit dans son appartement.

Une demi-heure après que le Général Bismarck se fût retiré , l'Ambassadeur alla lui rendre sa visite , se servant de deux carosses que le Magistrat avoit destinés pour son usage , pendant le séjour qu'il a fait à Riga.

L'Ambassadeur au retour de sa visite , trouva chés lui le Sommelier du Magistrat , qui lui présenta de sa part le Présent de Ville , consistant en une pièce de Vin du Rhin.

Le lendemain matin , l'Ambassadeur reçût beaucoup de visites ; le Général Bismarck le traita à dîner ; ce Général eut toujours l'attention , lorsque l'Ambassadeur alla chés lui , de le recevoir à la portiere du carosse ; le dîné fut suivi d'un Bal.

Le surlendemain l'Ambassadeur employa une partie de la matinée à rendre au Général Major , Commandant de la Ville , & à Mrs. le Baron de Vitinkoff , Conseiller d'Etat , le Baron de Mengden , Directeur Général des Economies , & de Berck , Conseiller Provincial , les visites qu'il en avoit reçues ; il alla aussi chés le Bourgue-Mestre Régent , témoigner en sa personne à tout le Magistrat , combien il étoit reconnoissant de ses attentions.

Les Gardes rendirent par tout à l'Ambassadeur les plus grands honneurs. On fit prendre les armes l'après midi à la Compagnie de Cuirassiers , pour

G iii j.

faire

faire devant lui ses exercices et ses évolutions.

Le même soir, l'Ambassadeur alla prendre congé du Général Bismarck et de Mad. son Epouse, qui est sœur de la Duchesse de Curlande.

Le troisième jour, fixé pour le départ, le Magistrat, les Chefs des Tribunaux, les Officiers d'Etat Major de la Place et de la Garnison, & le Général Bismarck, allèrent chés l'Ambassadeur, pour lui souhaiter un bon voyage. Celui-ci lui présenta M. de Bestucheff, Officier qui devoit, avec un bas Officier, l'accompagner jusqu'à Petersbourg. Il lui presenta aussi le Baron de Menck, que la Noblesse de Livonie avoit choisi, pour le suivre jusqu'aux frontieres de la Province & lui en faire les honneurs, conformément aux ordres qu'elle en avoit reçu de la Czarine.

L'Ambassadeur partit de Riga, précédé comme il l'avoit été en arrivant, de la Bourgeoisie, qui le conduisit jusqu'à l'extrémité des Fauxbourgs; là se trouverent les deux mêmes Députés, qui l'avoient déjà complimenté, pour lui marquer de nouveau, combien le Magistrat seroit flatté que l'Ambassadeur voulût lui tenir compte de sa bonne volonté. Il fut également salué en sortant de 31. coups de canon.

De Riga jusqu'à Radapungern, Maison de poste entre Dorpt & Narva, le Baron de Menck eut toujours attention que l'Ambassadeur trouvât journellement prêts un grand dîné & un grand soupé pour lui & pour sa suite. Chaque jour un Gentilhomme, nommé par la Noblesse, se trouvoit aux Relais & à la couchée, pour avoir soin que les 60. chevaux commandés par poste, et les gîtes, fussent en état. Mrs d'Helmerssen, de Wolekersahm, de Krudener, le Baron de Wrangel, le Baron de Loewenwold, de Boch, et de Rebender, se
sont

sont succedés les uns aux autres. La Noblesse de Livonie a aussi prévenu les difficultés dont auroit pû être susceptible la Langue particuliere que l'on parle dans la traverse du Cercle de Dorpt, en chargeant M. d'Igelstrohm, Gentilhomme de la Province, d'accompagner l'Ambassadeur pendant quatre jours.

Par tout où il y avoit des troupes à portée, il a trouvé une Garde sur sa route, tant aux Relais, qu'aux couchées. M. de Butler, Colonel du Regiment du Corps, Cuirassiers, lui presenta lui-même celle qu'il eut à Dorpt, où il arriva vers une heure après midi, et où M. de Stakelberg, Statholder, ou Intendant de la Ville, lui donna un dîné & un soupé magnifiques.

L'Ambassadeur trouva à Radapungern M. de Brevern, frere du Conseiller d'Etat & de la Chancellerie des Affaires Etrangères, Mrs de Stakelberg, & le Chambellan de Zoëge, que la Noblesse d'Estonie, pour se conformer aux ordres de S. M. Cz. avoit destinés pour l'accompagner jusqu'à la frontiere. Le Major du Régiment de Cuirassiers du Feldt-Maréchal Comte de Munich, étoit avec eux; le Général en Chef Comte de Duglas, Gouverneur de la Province, l'avoit chargé de faire compliment de sa part à l'Ambassadeur, de l'assurer du regret qu'il avoit de ne pouvoir profiter lui-même de son passage; & de disposer de maniere des quartiers où étoient les Compagnies du Regiment du Comte de Munich, que l'Ambassadeur eut tous les soirs une Garde pendant les trois jours qu'il devoit coucher en Estonie, ce qui a été ponctuellement executé. M. de Brevern et les deux autres Députés de la Noblesse en ont usé à tous égards, ainsi qu'on avoit fait en Livonie; ils accompagnerent l'Ambassadeur jusqu'à Narva.

G

L'Amb

L'Ambassadeur y arriva entre midi et une heure ; il rencontra à une demi-lieuë de la Ville , deux Députés qui le feliciterent au nom du Magistrat , & qui lui offrirent de se servir de deux Voitures qui accompagnoient celle dans laquelle ils étoient , mais il resta dans sa Berline. Ces Députés prirent les devants , suivis de la Bourgeoisie à cheval , habillée de bleu , au nombre de 60. hommes qui précédoient l'Ambassadeur , marchant deux à deux l'épée à la main. Il trouva sur le glacis , le Brigadier Charilhoff , Commandant de la Place , qui après lui avoir marqué la joye qu'il ressentait de son heureuse arrivée , reprit les devants. L'Ambassadeur , en entrant dans la Ville fut salué de 31. coups de canon ; un Bataillon bordoit à droite & à gauche , la haye dans les rues , depuis la Porte de la Ville , jusqu'au Logis qu'on lui avait préparé. Tous les Officiers le saluerent en passant. La Garde qu'on avait posée à sa porte , commandée par un Capitaine , un Lieutenant et un Enseigne , étoit composée d'une Compagnie entiere avec un Drapeau Colonel. Le Commandant et le Magistrat reçurent l'Ambassadeur à la descente du carosse , et le conduisirent dans son appartement ; celui-ci lui fit , quelques momens après , servir un dîné et le soir un soupé , dont il fit également les honneurs.

L'après-midi , le Commandant revint , accompagné des Officiers de la Garnison , prier l'Ambassadeur de vouloir donner l'ordre ; il le remercia de cette politesse , et s'excusa de déferer à sa demande. Il envoya un de ses Gentilshommes chez ce Commandant vers les six heures , pour lui marquer , que s'il avait eû une voiture , il auroit été avec empressement le voir , et lui témoigner combien il étoit sensible à ses attentions ; il observa la même

même chose avec le Bourgue-Mestre Régent, pour remplir en sa personne la bienséance de sa part envers le Magistrat.

Le lendemain matin, le Commandant de la Place, les Officiers de la Garnison, le Magistrat, les Chefs de la Bourgeoisie & les Députés d'Estonie, allèrent souhaiter à l'Ambassadeur un bon voyage. Il partit, précédé, comme la veille, de la Bourgeoisie à cheval, qui le conduisit jusqu'à une demi-lieuë de la Ville; le Brigadier Chatiloff et les deux Députés du Magistrat l'accompagnèrent jusqu'à l'autre côté de la rivière; il fut salué en partant de 31. coups de canon.

Comme il ne subsiste plus de Corps de Noblesse dans l'Ingrie, l'Ambassadeur n'eut, pour l'accompagner de Narva à S. Petersbourg, que M. de Bessrucheff, & le bas Officier qui lui avoit été adjoint; la Table, par la même raison, & dans cet intervalle, fut servie par les Gens de l'Ambassadeur; quant aux chevaux, ils lui furent fournis en même nombre à chaque relais, & il fut à cet égard défrayé par ordre de la Cour, ainsi qu'il l'avoit été en Livonie et en Estonie. S. M. Czarienne, pour suppléer au défaut d'Auberges, avoit ordonné que l'on préparât pour l'Ambassadeur, les Maisons de bois qu'Elle a pour son usage dans presque toutes les Postes.

Le Marquis de la Chetardie a répondu à toutes ces attentions de la maniere la plus convenable au rang des différentes personnes qui ont été dans le cas de recevoir sur sa route des marques de sa générosité. Le premier soin de l'Ambassadeur en arrivant à Petersbourg, fut de remplir les devoirs d'usage, qui pouvoient hâter le moment de sa première Audience de Sa Majesté Czarienne, cette Princesse en ayant fixé le jour au 7. Janvier. Le

G. vj. G6.

Général-Lieutenant de Loubras qui fait à la Cour les fonctions de Grand Maître des Cérémonies, alla la veille l'annoncer à l'Ambassadeur, & lui aprit que la Czarine avoit nommé l'Amiral Comte de Gollowin, pour l'accompagner.

Ce Seigneur s'étant rendu entre onze heures & midi chés l'Ambassadeur, il fut reçu à la descente du carosse par ses Gentilshommes, & aux degrés par l'Ambassadeur lui-même; il lui donna la main pendant tout le temps qu'il resta dans son Hôtel; en montant en carosse, l'Ambassadeur y entra le premier et se mit au fond, et M. le Comte de Gollowin vis-à-vis de lui, après quoi le Cortège se mit en marche dans l'ordre suivant.

1°. Un Détachement de Gardes à cheval, commandé par un Officier.

2°. Le carosse à six chevaux et la Livrée de M. l'Amiral Comte de Gollowin, Commissaire de la Czarine.

3°. Un Ecuyer à la tête 12. chevaux de main de la Czarine, richement caparaçonnés, et conduits par des Palfreniers à cheval.

4°. Deux carosses à six chevaux de la Czarine, dans lesquels étoient les Gentilshommes de l'Ambassadeur, et son premier Secrétaire, portant la Lettre de créance.

5°. Six Grenadiers de la Cour, à cheval.

6°. Six Forreîtres à cheval aux Livrées de la Czarine.

7°. Un Suisse de l'Ambassadeur, à cheval.

8°. Douze Valets de pied de l'Ambassadeur.

9°. L'Ecuyer de l'Ambassadeur, à cheval.

10°. Les deux Pages de l'Ambassadeur, à cheval.

11°. Quatre Coureurs; vingt-quatre Valets de pied, quatre Heyduques, & quatre Pages, à cheval.

val , précédant ou entourant le carosse du Corps de Sa Majesté Czarienne , dans lequel l'Ambassadeur étoit seul dans le fond , et M. l'Amiral Comte de Gollowin , sur le devant.

12°. Un Suisse de l'Ambassadeur , à cheval.

13°. Trois carosses de l'Ambassadeur , à six chevaux.

14°. Un Détachement de Gardes à cheval , fermant la marche.

Le Cortège étant arrivé devant le Château , le carosse de Sa Majesté Czarienne , dans lequel étoient l'Ambassadeur et M. le Comte de Gollowin , ainsi que le premier carosse de l'Ambassadeur , avancèrent dans la cour jusqu'au degré , les autres carosses de l'Ambassadeur n'ayant pas pû entrer dans la cour , dont le terrain n'étoit pas assés spacieux pour les contenir tous.

Les Gardes qui étoient rangés des deux côtés dans la Cour , présentèrent les armes rambour battant , à l'arrivée de l'Ambassadeur.

Il fut reçu au sortir du carosse par le Maréchal de la Cour , accompagné de deux Gentilshommes de la Chambre.

Au haut de l'Escalier , devant la premiere Salle , il fut reçu par M. le Prince de Kurakin , Grand Ecuyer , et à la porte de la seconde Chambre , devant la Salle d'Audience , par le Comte de Loewenwold , Grand Maréchal.

Dans l'appartement , et jusqu'à la premiere anti-Salle , les Grenadiers des Gardes étoient rangés en haye ; dans la premiere Salle et dans les suivantes , étoient placés de même les Hallebardiers de la Czarine.

Le Grand Maréchal ayant reçu l'Ambassadeur à la porte de la seconde Chambre devant la Salle

d'An+

d'Audience, il l'y introduisit, précédé du Maréchal de la Cour, des deux Gentilshommes de la Chambre et des Cavaliers de sa suite.

La Czarine étoit debout sur son Trône, sous un Baldachin, ayant à sa droite les Dames, & à sa gauche les plus distingués de sa Cour, et plus avant les Généraux, les Sénateurs et autres personnes de condition.

L'Ambassadeur, ayant à sa droite le Grand Maréchal et à sa gauche le Grand Ecuyer, fit en s'avancant vers le Trône, les trois réverences ordinaires, monta ensuite jusqu'au haut du Trône, y fit sa Harangue à la manière accoutumée, après quoi il présenta ses Lettres de créance à Sa Majesté Czarienne, qui les mit sur une table à sa droite; et après avoir fait signe au Prince Czerkas-koi, son Conseiller Privé actuel, et Ministre du Cabinet, de répondre à l'Ambassadeur, ce Prince s'en acquitta au bas du Trône.

L'Ambassadeur presenta ensuite les Cavaliers de sa suite à Sa Majesté Czarienne, qui les admit à baiser sa main.

Après l'Audience, l'Ambassadeur retourna à son Hôtel, dans le même ordre & avec le même Cortège.

En arrivant chés lui, il trouva à sa porte, une Garde d'une Compagnie entière de 130. hommes, avec un Drapeau Colonel, commandée par un Capitaine et trois Subalternes; mais l'Ambassadeur voulant se contenter de la Garde qu'on a accoutumé de donner à un Ambassadeur, et qui est de huit Grenadiers et de 16. Fusilliers, commandés par un bas Officier, il pria le lendemain le Général-Lieutenant de Loubras de la réduire à ce dernier nombre.

On

On écrit de Petersbourg , que lorsque les Ambassadeurs Extraordinaires de Perse ont pris congé de la Czarine , S. M. Cz. leur fit remettre par le Prince Czerkaskio Ministre du Cabinet, une Lettre pour Thamas Kouli Kan , & que ce Ministre leur recommanda par ordre de la Czarine, d'assurer le Roy de Perse , qu'elle employeroit tous ses soins pour affermir la bonne intelligence entre les deux Puissances , & qu'Elle ne négligeroit aucune occasion de donner des preuves de ses dispositions à cet égard ; qu'Elle avoit appris avec beaucoup de plaisir les succès des Armes des Persans , & qu'Elle en félicitoit le Roy , leur Maître. Ce Prince ajouta que S. M. Cz. étoit très-satisfaite de la conduite sage & prudente des deux Ambassadeurs , & qu'ils pouvoient compter sur sa bienveillance.

Le bruit court que le Capitaine Spanberg , en navigant dans la Mer du Nord , a découvert trente quatre Isles , tant grandes que petites , dont les Habitans , aussi-tôt qu'ils l'ont aperçû , l'ont envoyé reconnoître par six Chaloupes ; qu'ayant abordé à une de ces Isles , il est descendu à terre sans trouver la moindre opposition , & que les Insulaires , quoique fort surpris , l'ont reçu avec plusieurs démonstrations d'amitié ; que ces Peuples ressemblent fort à ceux du Japon , & qu'ils lui ont montré une grande quantité de Monnoye d'or & de cuivre. On assure que ce Capitaine a donné avis de sa découverte à la Czarine , & qu'il lui a envoyé quelques unes des Monnoyes, dont ces Peuples se servent.

On mande de Varsovie , du 28. Janvier , que le prix de presque toutes les denrées étoit augmenté de près de moitié dans tout le Royaume , parce que les Etrangers avoient fait enlever une quantité considérable de toutes sortes de grains , & que le froid étoit si excessif , que non-seulement on avoit
trouvé

trouvé differens Couriers & Messagers, morts de froid, mais aussi quantité de bêtes fauves, Chevaux, Moutons, Cochons, &c.

ALLEMAGNE.

UN Officier qui est arrivé à Vienne de Hongrie avec une femme grosse, qu'il disoit être son épouse, s'étant logé chés un Bourgeois sur le Spielberg, il envoya chercher le 18. du mois passé une Sage-Femme pour accoucher cette Femme, qui mit au monde un fils. Le lendemain, cet Officier a disparu avec son Epouse prétendue, & l'on a trouvé dans la Chambre leur Enfant, qui avoit les mains & les pieds coupés.

On apprend de Berlin, qu'il y eut le 8. de ce mois une Course de Traîneaux, qui a été la plus magnifique qu'on y ait vûe depuis long-temps. Les Traîneaux étoient au nombre de 52. & ils étoient divisés en quatre Quadrilles, dont chacune étoit distinguée par une couleur particuliere.

La premiere Quadrille étoit celle du Duc de Holstein, qui étoit dans un Traîneau doré & orné de très-belles peintures, précédé d'un Ecuyer & de quatre Pages à cheval, & de quatre Coureurs. L'habit du Duc de Holstein étoit d'écarlate, brodé d'or, ainsi que tous ceux des Seigneurs qui conduisoient les Traîneaux de sa Suite.

Le Baron de Schwerin, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle Noir, Général d'Infanterie, Colonel du Régiment des Gardes à pied, & Gouverneur de la Forteresse de Pleitz, étoit à la tête de la seconde Quadrille, dont les Seigneurs avoient des habits jaunes, galonnés d'argent.

Les habits des Seigneurs de la troisiéme Quadrille étoient de velours vert, galonné d'or, & cette Quadrille:

Quadrille étoit conduite par le Comte de Schulembourg, Lieutenant Feldt Maréchal & Colonel d'un Régiment de Dragons.

La dernière Quadrille l'étoit par le Comte de Schlieben, Ministre d'Etat & Grand-Veneur de la Marche de Brandebourg, & les Seigneurs qui l'accompagnoient étoient vêtus de gris, avec une riche broderie d'argent.

Chaque Seigneur conduisoit dans son Traîneau une Dame, dont l'ajustement étoit assorti à la couleur de sa Quadrille, & il y avoit à côté de chaque Traîneau deux Couteurs & deux Palfreniers de la livrée du Chef de la Quadrille.

La Course commença vers les trois heures après midi, & les Traîneaux étant partis de la Place Guillaume, traversèrent la rue de ce nom & le Quartier de Dorothee Stadt, & se rendirent à l'Esplanade, dont ils firent trois fois le tour. Ils passerent ensuite par les principales rues de Berlin; & après la Course, pendant laquelle on changea plusieurs fois de chevaux, & qui dura assés longtemps, les Dames & les Seigneurs des quatre Quadrilles souperent à l'Hôtel de Mongaubert, où l'on servit une Table pour chaque Quadrille. Le Duc de Holstein donna ensuite un Bal, qui dura jusqu'à cinq heures du matin, & pendant lequel on distribua des rafraîchissemens en abondance. Leurs Majestés & la Famille Royale ont vû cette Course des fenêtres du Palais.

I T A L I E.

L Es Lettres de Rome, de la fin de Janvier, portent, que les pluies continuelles qui sont tombées dans ce Pays, ayant empêché les gens de la Campagne de travailler aux Terres, il s'en assem-
bla:

bla vers le milieu du même mois dans la Place de Monte Cavallo , près de 500. à qui l'on distribua du pain & de l'argent ; qu'il en étoit revenu quelque temps après un plus grand nombre, & que comme quelques-uns d'entre eux ont commis des désordres , on a jugé à propos d'en employer une partie à la réparation des grands chemins des environs de cette Ville.

On apprend de la fin du mois dernier , que les principaux Habitans de la République de Saint Marin , ne se sont pas contentés de présenter un Mémoire au Pape , & qu'ils ont outre cela fait publier un Manifeste , qui porte que cette République, protégée depuis plusieurs siècles par les Souverains Pontifes , particulièrement par ceux qui ont rempli le Saint Siege depuis Pie II. venant d'être opprimée , contre toute justice , & de perdre son ancienne liberté par la lâche conduite de quelques-uns de ses Citoyens , la plus saine partie des Habitans se trouve obligée d'exposer au Public tout ce qui s'est passé à cette occasion , afin que Rome & le reste de l'Europe , ne croient pas qu'ils aient renoncé volontairement à leur liberté ; que la tranquillité de la République avoit été long-temps troublée par les brigandages & par les violences du fameux Contrebandier Marino *Belzoppi* ; que les excès de ce Contrebandier ont été constatés par plusieurs Actes déposés dans le Greffe de la Congrégation de l'Immunité , à laquelle la République avoit eû recours pour arrêter les entreprises de ce Brigand , qui , au moyen d'un sauf conduit de l'Evêque de Monfêtro , dont il avoit surpris la Religion , s'étoit mis à l'abri des poursuites de la Justice ; que la République , après bien des instances , obtint enfin de la Congrégation de l'Immunité la permission de s'assurer de la personne de Marino *Belzoppi* , par tout où l'on pour-
roit

roit le trouver , sans en excepter même les Lieux d'asile ; qu'en conséquence il fut arrêté dans une Eglise le 4. Octobre 1737. & que son procès ayant été instruit devant l'Archevêque d'Urbain , conformément aux Constitutions Apostoliques , il fut convaincu de divers crimes, entre autres , d'avoir conspiré contre la République & attenté à la vie du Chef du Sénat; que, comme il avoit été prouvé par plusieurs pièces du procès , que le nomme Pierre *Lolli* , étoit un des principaux complices de *Marino Belzoppi* , il fut aussi arrêté par ordre d'Antoine *Almerighi Ferrarese* , Commissaire de la République ; que ce Pierre *Lolli* , dès sa plus tendre jeunesse avoit donné des marques de son esprit pervers & de ses dispositions aux plus grands crimes ; qu'étant logé à *Pesaro* , chés le Chanoine *Dominici* , son parent, il tua d'un coup de couteau un des Domestiques de ce Chanoine ; qu'ayant obtenu le pardon de ce crime, il retourna à *S. Marin*, & qu'ayant appris que *M. Jérôme Gozzi* , un des Nobles de ce Pays lui avoit intenté un procès , il l'attendit une nuit à la porte de sa maison, & qu'il lui tira un coup de fusil, chargé de trois balles ; qu'enhardi par l'impunité , il commit divers autres excès , dont il seroit trop long de donner le détail ; qu'il tua son Valet, par la seule raison que ce malheureux, qu'il avoit congédié , le pressoit de lui payer ses gages ; qu'il fit tirer deux coups de fusil dans le Palais Public contre le Commissaire du Sénat ; que non content de cet attentat , il fit encore plusieurs tentatives dans la suite pour assassiner le même Magistrat ; que comme la vengeance publique obligea la Justice de donner un Decret de prise de corps contre lui , il se retira avec ses trois fieres dans une maison de campagne , qu'il eut l'audace de faire fortifier ; qu'il y mit des gens armés , et qu'il fit des courses de côté

et :

et d'autre ; que le Conseil Public , pour prévenir de plus grands désordres , jugea à propos de lui accorder la grace ; mais que Pierre *Lolli* , bien loin de reconnoître ce bienfait , se ligua avec Marino *Belzoppi* ; qu'ils formerent ensemble le complot de soulever le Peuple , et qu'ils fixerent même un jour pour l'exécuter , que leur dessein étoit de se rendre maîtres du Palais Public , de jeter les Conseillers par la fenêtre , de s'emparer de la Magistrature , et de se rendre par ce moyen les arbitres de l'Etat ; que la conspiration ayant été découverte , Pierre *Lolli* fut arrêté , ainsi qu'on l'a dit , avec Marino *Ceccoli* , homme entreprenant & son complice ; qu'on s'étoit flaté que l'emprisonnement des ces coupables procureroit quelque repos à la République , mais qu'elle avoit été exposée par-là à de plus grands troubles ; que les freres de Pierre *Lolli* publièrent par tout , que le procès intenté à leur frere , n'étoit que l'effet de la haine que lui portoient quatre Particuliers qu'ils traitoient de Tyrans ; qu'ils surprirent ensuite une Patente en leur faveur , et la permission d'user de représailles contre les Habitans de Saint Marin ; qu'ils firent arrêter Mrs Enée Bonnelli et Cherico Constatino , deux des Citoyens les plus considérés de la République , lesquels étoient allés à Savignano , & qui furent détenus pendant trois mois dans les prisons ; que la République souffroit le tout avec patience , en attendant que le Cardinal Firrao , qui , en qualité de Préfet de la Congrégation de Lorette , devoit décider de la validité de la Patente produite par les Freres de *Lolli* , eût prononcé son Jugement ; que les Défenseurs de *Lolli* , connoissant la droiture de ce Cardinal , et craignant qu'il ne se déterminât en faveur de la République , s'unirent à Vincent *Belzoppi* , pere du Contrebandier de ce nom , et qui avoit été condamné par

contumace

contumace pour un vol qu'il avoit fait chés M. Anastase Marcelli ; que de concert , ils n'épargnerent rien pour corrompre le Docteur Antoine Almerighi , Commissaire de la République , homme accablé de dettes , étranger dans la Ville de Saint Marin , & se souciant peu d'une petite République dont il n'avoit ni récompense , ni protection à espérer ; que ce Commissaire se laissa gagner , et que par une prévarication manifeste , il rendit à huis clos , sans aucune citation préalable de l'Avocat Fiscal et de l'Adjoint qui lui avoit été donné , une Sentence par laquelle il ordonna que Marino *Belzoppi* fût remis dans l'Eglise où il avoit été arrêté ; qu'on enverroient à Rome la décision de l'Affaire de Pierre *Lolli* , et que Vincent *Belzoppi* seroit déchargé de l'accusation de vol , intentée contre lui ; que le Docteur Antoine Almerighi , après cette Sentence , dont il connoissoit toute l'injustice , eut la précaution de sortir promptement de la Ville , & qu'il emporta avec lui toutes les Pièces du procès ; que les Freres de *Lolli* , appréhendant toujours quelque revers de la part de la Congrégation de l'Immunité , chercherent par de nouveaux moyens à renverser de fond en comble les fondemens de la République ; qu'étant instruits que Vincent *Belzoppi* avoit un grand nombre de parens , ils résolurent de les mettre dans leur parti ; qu'après avoir tenu conseil avec Don Philippe *Ceccoli* , Prêtre de la Ville de Fiorenino , lequel étoit oncle de Marino *Ceccoli* , et grand oncle maternel de Marino *Belzoppi* , et qui se vantoit d'avoir plus de soixante neveux et petits-neveux , et avec le nommé *Bartolucci* , Notaire Criminel de Rimini , le même qui a signé tous les Actes passés à l'occasion de la prise de possession de Saint Marin , ils firent inviter secretement tous leurs parens à se soulever contre la République , leur représentant que c'étoit

le seul moyen de conserver l'honneur de leurs Familles , qui seroient flétries à jamais par la mort ignominieuse de *Belzoppi* et de *Lolli* ; que Vincent *Belzoppi* , qui avoit plusieurs pauvres débiteurs dans la Ville , non-seulement leur remit une partie de leurs dettes , mais encore leur prêta de l'argent , & augmenta ainsi en peu de temps son parti ; que le parti de *Belzoppi* et de *Lolli* étant augmenté considérablement , les Conjurés dressèrent un Memoire qu'ils firent signer par un grand nombre d'Etrangers et de gens de la Campagne , et qu'ils présentèrent au Pape , au nom du Peuple , ce Mémoire , dans lequel ils prioient Sa Sainteté de les délivrer du joug tyrannique de ceux qui étoient à la tête du Gouvernement de la République , et de les recevoir sous la Domination du Saint Siège, et que c'est sur ce Mémoire , auquel la plus saine partie de la République n'a eû aucune part , que Sa Sainteté fut persuadée que le Peuple gémissoit réellement sous l'autorité d'un Conseil composé de Tyrans.

On a appris de Rome , de la fin de l'autre mois , que le Prélat Enriquez , que le Pape a envoyé à Saint Marin en qualité de Commissaire Apostolique , a mandé aux Cardinaux Ministres , qu'ayant convoqué le Conseil de la République, composé de 60. personnes , il n'en avoit trouvé qu'onze qui demandassent d'être reçûes parmi les Sujets immédiats du Saint Siège ; que toutes les autres désiroient que la République recouvrât son ancienne forme de Gouvernement , & que de trente Ecclesiastiques qui sont à Saint Marin , il n'y en avoit qu'un qui fût de sentiment contraire. Les Habitans de Saint Marin ont produit diverses procédures faites contre la plupart de ceux qui ont été les principaux Auteurs des troubles de leur République.

T O S C A N E.

IL a paru à Florence , sur la fin du mois passé un Edit par lequel le Grand Duc ordonne que l'entrée de ses Etats et de ses Ports soit également ouverte et libre aux Sujets du Roy d'Espagne et à ceux de S. M. Br. Afin que les uns et les autres puissent jouir de toute sûreté, le Marquis Capponi, Gouverneur de Livourne , en vertu des pouvoirs que lui a envoyé le Conseil de Régence est convenu avec les Consuls des Nations Espagnole et Angloise, que les Vaisseaux de ces deux Nations ne commettront aucune hostilité dans les Ports, ni dans les Rades de l'Etat de Toscane ; que lorsqu'on exposera dans un Port le signal pour annoncer l'arrivée de quelque Vaisseau , aucun Bâtiment armé en guerre, soit Vaisseau de Roy, soit Armateur, ne pourra sortir pour aller au-devant; qu'il sera permis aux Vaisseaux Marchands, tant de l'une que de l'autre Nation, de mettre à la voile, quand les Capitaines le jugeront à propos, mais que lorsqu'il en partira quelqu'un, tous les Bâtimens armés en guerre seront retenus dans le Port pendant vingt-quatre heures, qu'on défendra à tous les Sujets du Grand-Duc, et même aux Etrangers domiciliés dans ses Etats, d'armer en course quelque Bâtiment que ce puisse être, ou de s'intéresser en aucune manière, directement ni indirectement, dans des armemens, & que les Contrevenans seront condamnés pour chaque Armement à une amende de mille écus ; que d'ailleurs, les Négocians pourront faire embarquer sur les Vaisseaux armés en guerre ou en course, toutes sortes de Marchandises, pour les transporter dans d'autres Ports, pourvu qu'ils observent les formalités ci-devant pratiquées, sur tout celles qui sont prescrites par l'Edit du 14. Juin 1702.

NAPLES

N A P L E S. . .

Cette Cour continuë d'observer une exacte neutralité par rapport aux differends de la Cour de Madrid avec celle de Londres , & il arrive souvent dans le Port de Naples des convois de Vaisseaux Marchands Anglois , escortés par quelque Vaisseau de Guerre, lesquels débarquent & embarquent leurs Marchandises , aussi librement qu'il regnoit une parfaite intelligence entre le Roy d'Espagne & S. M. Br. .

I S L E D E C O R S E.

Par les Lettres du 30. Janvier ; on a appris que le Marquis de Maillebois avoit fait marcher du côté de Ziccaro un Détachement, pour tâcher de se saisir du Baron de Trost , mais qu'on ignoroit encore le succès de cette expedition , laquelle n'étoit pas sans difficulté , à cause des rigueurs de la saison & de la quantité de neige qui couvre les Montagnes.

Les mêmes Lettres portent , que M. de Villemur a envoyé à San Fiorenzo plus de 2000. Fusils qui ont été pris aux Rebelles. On ne laisse pas de découvrir tous les jours quelques Armes qui ont échappé aux recherches , & on en a trouvé plusieurs qui avoient été cachées dans des sépultures.

Quatre des principaux Rebelles qui avoient été bannis de l'Isle , y sont revenus , & l'on est occupé à les chercher, pour leur faire subir la peine qu'ils méritent.

D'autres Avis portent que le Détachement envoyé par le Marquis de Maillebois du côté de Ziccaro , n'a pû penetrer dans les Montagnes , à cause de la grande quantité de neige ; & qu'on avoit en-

core

cote conduit à la Bastie plusieurs personnes de la Pieve d'Orezza, accusées d'avoir favorisé le retour de quelques Bandits qui sont rentrés secrètement dans l'Isle de Corse.

On a appris depuis, que le Marquis de Maillebois avoit donné le 31. du mois dernier un magnifique Bal aux Dames de la Bastie, & qu'il devoit leur en donner un second quelques jours après.

Selon les dernières lettres, le Marquis de Maillebois continuë de donner fréquemment des Fêtes aux Dames de la Bastie, & son Bal du 2. de ce mois a été extrêmement magnifique. Le Marquis Mari, Commissaire Général de la République, en a dû donner un le 7. & ainsi il n'y étoit presque plus question que de divertissement.

Les Corfès sont si contents des manieres du Marquis de Maillebois, que les plus distingués d'entr'eux demandent de pouvoir envoyer leurs enfans servir dans le nouveau Régiment Royal-Corse, que le Roy de France a résolu d'entretenir à son Service.

La République de Genes, voulant garder une parfaite neutralité entre l'Espagne & l'Angleterre, a fait défenses à ses Sujets, sous des peines très-rigoureuses, de servir sur les Bâtimens armés en course par des Espagnols ou par des Anglois, & de fournir des Armes ou des Munitions aux Armateurs des deux Nations.

Les lettres de Genes du commencement de ce mois, portent que le froid excessif qu'on a essuyé dans ce Pays, a causé beaucoup de dommage aux Arbres fruitiers, dont la plûpart ont été coupés à un pied de terre, & que tous les Jardins des environs de cette Ville se ressentiront pendant plusieurs années de la rigueur de cet hyver. Pendant quelques jours, il a régné le long de la Côte Occiden-

H tale

rale de Genes , des vents si violens , qu'une très-grande quantité d'Oliviers ont été abattus , dont la seule Communauté d'Albengue a souffert un préjudice de plus de 200000. écus. Les Gens du Pays les plus âgés ne se souviennent pas d'avoir vu un semblable Ouragan. Il a péri plusieurs Bâtimens , dont quatre ont fait naufrage dans les fosses d'Alacio , Lieu où les Vaisseaux sont ordinairement en toute sûreté.

On a pris en même temps que le Grand Conseil s'étant assemblé extraordinairement le 10. de ce mois pour proceder à l'Electiôn d'un Doge , M. Nicolas Spinola a eu la pluralité des Suffrages.

PORTUGAL.

ON apprend de Lisbonne , que le 7. Janvier ; le Vaisseau Hollandois *le Joseph Galey* arriva d'Alger après 42. jours de Navigation , & que les Peres Martin de Sainte Anne , & François Continho , Religieux de la Trinité de la Rédemption des Captifs , ont ramené à bord de ce Bâtiment 178. Esclaves qu'ils ont rachetés en Afrique , & pour la rançon desquels ils ont payé 168687. Cruzades.

ESPAGNE.

SUIVANT la Liste qui paroît à Cadix des prises que les Espagnols ont faites sur les Anglois dans les quatre derniers mois de l'année passée , le nombre de ces prises se monte à 47. dont la valeur est estimée 956750. Piastras.

Entre les Bâtimens dont les Armateurs se sont emparés , il y en a 14. dont on ne sçait pas exactement les noms ; & les autres sont *le Thomas Galley* , commandé par le Capitaine Jean Corneille Macnayma ; *l'Amitié* , Capitaine Robert Ower ; *le Chester-*

Chesterfield, Capitaine Jean Reynard, & *la Belle Saily*, Capitaine Robert Brunet, pris par deux Galeres du Roy, & conduits à Malaga : *le Carmin Batey*, Capitaine Guillaume Suhons, pris par les Habitans de Leikeitio, en Biscaye ; *le Hannab*, Capitaine Robert Hufley, pris par un Armateur de Liante, sur la Côte des Asturies ; *la Jeanne Marie*, Capitaine Thomas Betty, pris par les Habitans de Griffon, dans la même Province ; *l'Edimbourg*, Capitaine Thomas Sunderland, & *le Saint Antoine*, Capitaine Guillaume Obrean, conduits par un Vaisseau de la Compagnie des Carraques à S. Sebastien ; *le Prince de Nassau*, *le Dauphin*, & *la Marie*, Capitaines Nathanaël Sears, Christien Rimes, & Pierre Fortune, pris par Don Joseph Lavar, & conduits dans le même Port, ainsi que *le Fotteness*, Capitaine Georges Bursfel, pris par l'Armateur Martin Guttierrez ; *l'Argie*, Capitaine Guillaume Luch ; *le Patripreche*, Capitaine Edmond Esprech, & *le Rachel*, Capitaine Jean Royou, conduits par Don Jérôme Sora à Palma, dans l'Isle de Majorque ; *la Belle Marie*, *la Jeanne*, & *le Saint Martin de Dublin*, pris, les deux premiers par les Armateurs Joseph Valera & Michel Marfons, & le dernier par un Vaisseau de Guerre, à quelque distance du Port de Cadix ; *le S. Joseph*, & *l'Aurore*, Capitaines Jean Wint & Robert Maxwell, pris par l'Armateur Joseph Valera, & conduits, l'un à Almaria & l'autre à Huelva ; *le Foard*, pris par Don Diegue Garice sur la Côte de Grenade, *le Guillaume & Marie*, Capitaine François Doman, pris par M. de Saint-André ; *le William-John*, Capitaine Jean le Gat, pris par Pierre Vidal, & *le Sommerset*, Capitaine Guillaume Oliver, pris par Joseph Sevil, & conduit aussi-bien que les deux précédens dans le Port d'Alicante ; *la Rose* & *le Neptune*, pris par

L'Armateur Jean Castells; le Marchand du Port; conduit à Oran par André Muzo; le *Diegue & Louis*, pris par Antoine Padrinhas, & la *Compagnie de Withesford*, pris par Pierre Vidal, conduits l'un & l'autre à Cartagene; la *Marguerite de Cols*, Capitaine Jean Michau, conduit à Ivica par l'Armateur Matthieu Calvet, & le *Farmenster*, Capitaine David Doper, pris par les Habitans de Saint-Sebastien.

HOLLANDE & PAYS-BAS.

LE Traité de Commerce & de Navigation, conclu à Utrecht le 11. Avril 1713. entre la France & les Etats Généraux des Provinces-Unies pour 25. années; étant expiré le 11. Avril de l'année dernière, & le Roy de France voulant satisfaire à l'empressement que les Etats Généraux ont marqué de renouveler ce Traité, M. Van Hoey, Ambassadeur de la République auprès de S. M. T. C. muni des pleins Pouvoirs des Etats Généraux, est convenu des conditions de ce renouvellement avec M. Amelot, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le Département des Affaires Etrangères, à qui S. M. T. C. avoit donné aussi des pleins Pouvoirs pour cet effet, & ces deux Ministres ont réglé un nouveau Tarif concernant le Commerce.

La réponse du Roy d'Espagne au dernier Mémoire qui lui a été présenté de la part des Etats Généraux des Provinces-Unies par M. Vander-Meer, leur Ambassadeur à Madrid, porte que S. M. C. balançant entre les raisons qui sont en sa faveur, & le desir de ne point alterer la bonne intelligence qui regne entr'Elle & cette République, n'a suspendu jusqu'à présent ses dernières résolutions, qu'après avoir considéré les inconveniens qui s'ensuivoient, si on entroit en dispute pour le détail; que

que si l'on s'en raporte aux Traités cités par les Etats Généraux , ils n'y trouveront pas de quoi appuyer leurs prétentions , puisque ces Traités n'étant point contraires aux Loix des deux Etats , lesquelles reglent l'ordre & la maniere de proceder dans les Tribunaux respectifs envers les Sujets de l'une & de l'autre Puissance , on ne peut nier que les Officiers de S. M. C. n'ayent suivi exactement les Loix dans l'Instruction & dans la Procédure des cas qui sont en litige ; que les Actes concernant les Vaisseaux *l'Assendelft* , & *l'Elizabeth* , n'étant pas encore arrivés des Indes , & la Guerre entre l'Espagne & l'Angleterre , donnant lieu de craindre qu'ils n'arrivent pas si-tôt , S. M. C. pour prouver aux Etats Généraux combien Elle est disposée à les satisfaire , a bien voulu , en ajoûtant foi à ce que M. Vander Meer lui a représenté sur ces deux prises , ordonner , sans préjudice de ses droits , qu'on les rendît aux Propriétaires ; que pour ce qui regarde *la Corneille Kalf* , sa Sentence ayant été prononcée au Conseil des Indes , il n'y a pas moyen de recommencer la Procédure ; mais qu'à l'égard des Vaisseaux *l'Amerique* & *l'Oost vaert* , S. M. C. consent de leur accorder un terme peremptoire de huit mois pour leur apel.



MORTS DES PAYS ETRANGERS.

DAme Paule *Giustiniani* , Noble Génoise , est morte à Genes au mois de Janvier dernier , âgée de 103. ans.

Le . . . Janvier, Gibert *Borromée* Milanois, Cardinal de la Ste Eglise Rom. Prêtre du Titre de S. Alexis du Mont Aventin , Evêque de Novare ,

H iij dans

dans le Milanès , mourut dans son Diocèse , âgé de 68. ans , & quatre mois , étant né le 12. Septembre 1671. & de Cardinalat 22. ans , 10. mois. Il avoit été d'abord Patriarche d'Antioche *in partibus*. Ensuite il fut fait Evêque de Novare le 17. Janvier 1714. Clement XI. le déclara son Maître de Chambre le 16. Juin 1716. & le créa Cardinal le 15. Mars 1717. Il en reçut le Chapeau le 18. du même mois , & le Titre de S. Alexis lui fut assigné le 10. Mai suivant. Il étoit fils puîné de René Borromée , Comte d'Aroné , mort le premier Mai 1685. & de Julie d'Arese.

Le 10. Jean-Antoine *Davia* , Bolonnois , Cardinal de la Ste Eglise Romaine , premier Prêtre , du Titre de S. Laurent *in Lucina* , Prefet de la Congrégation de l'Index , mourut à Rome , âgé de 79. ans , 2. mois & 21. jours , étant né le 13. Octobre 1660. & de Cardinalat 27. ans , 7. mois & 23. jours. Il avoit d'abord été Archevêque de Thebes *in partibus* , & Nonce Apostolique à Cologne , puis en Pologne en 1696. Il fut fait Evêque de Rimini dans la Romagne le 8. Mars 1698. & nommé Nonce à Vienne le 14. Avril 1700. ayant été élevé au Cardinalat par Clement XI. Pape le 18. Mai 1712. Il fit son Entrée publique à Rome à son retour de Vienne le premier May 1713. & reçut le Chapeau le 4. suivant. Le Titre de S. Calixte lui fut assigné le 30. Août de la même année. Il fut déclaré Legat d'Urbain au mois de Novembre 1710. puis de la Romagne , le 12. Avril 1717. Il exerça cette dernière Légation jusqu'en 1720. Il quitta le Titre de S. Calixte , & opta celui de S. Pierre es Liens le 19. Novembre 1725. Il se démit de l'Evêché de Rimini , au mois de Decembre 1720. & il fut fait dans le même mois Protecteur de la Nation Polonoise , & de son Eglise Nationale de S. Jean ,
&

& de S. Petrone à Rome. Il fut déclaré Prefet de l'Index le 22. Septembre 1727. & Protecteur d'Angleterre, & du College Anglois à Rome au mois de Mai 1728. Le Titre de S. Laurent *in Lucina* étant venu à vaquer par la mort de Joseph-René Imperiale, Cardinal; il l'opta par Procureur, étant alors absent de Rome, le 11. Fevrier 1737.

Le 14. Thomas-Jean-François de *Strickland de Sazerghe*, 12. Evêque de Namur, mourut à Louvain dans le College de l'Abbaye d'Alne, d'où son corps a été transporté à Namur pour y être inhumé dans son Eglise Cathédrale. Il étoit Anglois de Nation, du Diocèse de Carlisle, & il avoit été élevé à Paris dans les Séminaires de S. Magloire, & de S. Sulpice. Il fut reçu Docteur en Théologie de la Faculté de Paris le 20. Avril 1712. Il alla depuis à Rome, où il fut employé dans des affaires secrètes. A son retour en France, l'Abbaye de S. Pierre de Preaux, O. S. B. Dioc. de Lisieux, lui fut donnée au mois de Decembre 1718. L'Empereur le nomma au mois de Novembre 1725. à l'Evêché de Namur, Suffragant de Cambray, qui fut préconisé & proposé pour lui à Rome, les 9. Decembre 1726. & 20. Janvier 1727. Il fut sacré le 28. Septembre de la même année 1727. à Malines par le Cardinal d'Alsace, Archevêque de Malines, assisté des Evêques d'Ipres & de Tricale. Le feu Roy de Pologne lui avoit accordé en 1721. sa nomination pour le Cardinalat, mais il la résigna à Philippe - Louis, Comte de Sintzendorff, Evêque de Javarin, qui fut en conséquence compris dans la Promotion du 26. Novembre 1727. Il avoit établi en 1732. à Nivelles une Officialité de la Cour Spirituelle pour tout le Brabant Wallon de son Diocèse. Outre l'Abbaye de S. Pierre de Preaux, il étoit encore Commandataire de celle de Notre-Dame à Namur.

H iij

Le

Le 21. D. Louis Ignace *de Borgia* Fernandez de Cordouë , & Contellas onzième de sa Maison , Duc de Gaudie , Marquis de Lombay , &c. Grand d'Espagne de la premiere Classe , Gentilhomme de la Chambre du Roy Catholique , Sommelier du Corps du Prince , & Major-Domè-Major de la Princesse des Asturies , Chevalier de l'Ordre de Saint Janvier , & grand Clavero de celui de Montesa , mourut dans la Maison Royale de Pardo , à l'âge de soixante-six ans. Il étoit fils de Paschal François de Borgia dixième Duc de Gaudie , Marquis de Lombay & de Quirra , Comte d'Oliva , Grand d'Espagne de la premiere Classe , Gentilhomme de la Chambre de S. M. C. mort le 9. Décembre 1716. âgé de 65. ans , & de Jeanne Fernandez de Cordouë , & Aragon , morte au mois d'Août 1720. âgée de 68. ans , laquelle étoit fille de Louis Ignace-Fernandez-Cordouë , & Figueroa. Duc de Feria. Celui qui vient de mourir , avoit épousé en 1694. D. Rose de Benavides , & d'Aragon , fille de François , neuvième Comte de Sant-Estevan , & de François d'Aragon , & de Sandoval.

La nuit du deux Février , Charles Louis Antoine *de Hennin* , dit *d'Alsace* , Comte de Bossut , Prince de Chimay , & du S. Empire , Grand d'Espagne de la premiere Classe , Marquis de la Verre , & de Fleffingue , Comte de Beaumont , premier Pair des Pays & Comté du Hainault , Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or , de la Création de Charles II. Roy d'Espagne en 1694. Lieutenant Général des Armées du Roy Très-Chrétien , & ci-devant de celles du Roy Catholique , aussi ci devant Grand Maître & Capitaine Général de l'Artillerie des Pays Bas Espagnols , & Colonel du Régiment des Fusiliers , mourut à Bruxelles , âgé d'environ 68. ans sans laisser de postérité. Il étoit frere aîné de Tho-

mas Philippe Walvad de Hennin , dit le Cardinal d'Alsace , Archevêque de Malines , & d'Alexandre Gabriel Joseph de Hennin , dit d'Alsace , connu d'abord sous le nom de Marquis de la Verre , & depuis plusieurs années sous celui de Prince de Chimay le cadet. Celui-ci , après avoir été successivement Lieutenant Général des Armées des Rois d'Espagne & de France , entra au Service de l'Empereur en 1716. & fut fait Lieutenant Feldt-Maréchal de ses Armées , & depuis encore Gouverneur d'Oudenarde. Ils sont tous trois fils de Philippe - Antoine de Hennin , Comte de Bossut ; Prince de Chimay du chef de sa mere , Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or , mort le 25. Mars 1688. & d'Anne-Louïse de Werreycken , morte le 23. Avril 1719. Celui qui vient de mourir , avoit été marié 1^o. le 6. Avril 1699. avec Diane-Gabrielle - Victoire Mancini , morte le 12. Septembre 1716. fille de Philippe Mancini - Mazarini , Duc de Nivernois & Donziois , Chevalier des Ordres du Roy , & de Diane-Gabrielle Damas de Thianges ; & 2^o. le 16. Juin 1712. avec Charlotte de St. Simon , fille de Louis de St. Simon , Duc & Pair de France , Grand d'Espagne de la premiere Classe , Chevalier des Ordres du Roy , &c. & de Geneviève-Françoise de Dursfort de Lorge.

Le 6. vers les neuf heures du matin , *Clement* , Pape , douzième du nom , qui avoit reçu le Viatique le vingt - huit du mois précédent , à cause d'une grande foiblesse dans laquelle il étoit tombé , mourut âgé de 87. ans , 9. mois et 29. jours , étant né à Florence le 7. Avril 1652. et après avoir régné 9. ans , 6. mois , et 24. jours , ayant été élu Pape le 12. Juillet 1730. et couronné le 16. du même mois dans la Basilique de Saint Pierre du Vatican. Le Pape qui avant son

H v.

exaltation sur la Chaire de St. Pierre, se nommoit Laurent Corsini, étoit fils de Barthelemi Corsini, Marquis de Laiatico, mort en 1685. et d'Elisabeth Strozzi, morte en 1692. Il avoit passé par les principales Charges de la Cour de Rome. Il fut déclaré le 13. Février 1690. Préfet du Tribunal de la Grascia, ou de l'Abondance; le premier Avril suivant, Nonce Apostolique à Vienne, et le 10. du même mois Archevêque de Nicomédie *in partibus*. Il n'alla point à cette Nonciature, l'Empereur Leopold n'ayant point voulu le recevoir en cette qualité; il fut depuis Clerc de la Chambre Apostolique, dont il fut fait Trésorier Général au mois de Février 1696. Il fut continué en 1700. dans cette Charge par le Pape Clement XI. dont il avoit été autrefois Auditeur, et qui le créa Cardinal le 17. May 1706. Il en reçut le Chapeau dans un Consistoire public le 20. du même mois, et le Titre Presbitéral de Sainte Susanne lui fut assigné le 25. Juin suivant. Il quitta ce Titre, et opta celui de St. Pierre-ès-Liens le 14. Décembre 1720. ayant passé de l'Ordre des Prêtres dans celui des Evêques. Il opta l'Evêché de Frascati, qui fut proposé pour lui en Consistoire le 19. Novembre 1725. Il fut fait le 18. Novembre 1726. Préfet de la Signature de Justice. Il avoit pris le nom de Clement, en mémoire du Pape Clement XI. dont il étoit Créature. Il avoit eu pour frere Philippe, Marquis de Corsini, mort en 1705. qui avoit épousé en 1681. Lucrece, fille de Pierre François Marquis de Rinuccini, morte en 1706. De ce mariage sont venus Barthelemi Marquis Corsini né en 1683. Grand Ecuyer de Jean Gaston de Médicis, Grand Duc de Toscane, puis Capitaine d'une des Compagnies des Chevaux-Légers de la Garde du Pape son Oncle, en 1730.

déclaré la même année noble Vénitien , Procureur de S. Marc , et Chevalier de l'Etoile d'or , et aggrégé avec toute la famille à la Noblesse Génoise , créé par le Pape son oncle Duc de Sismanno , et Prince du Soglio , le 23. Juin 1731. nommé au mois d'octobre suivant Grand Ecuyer de D. Charles Infant d'Espagne , nouveau Duc de Parme et de Plaisance , et Prince Héritaire de Toscane , depuis Roy des deux Siciles , Gentilhomme de la Chambre de ce Prince, Viceroy de Sicile en 1737. et Grand d'Espagne de la premiere Classe en 1739. et Nérée Marie Marquis Corsini , né à Florence le 19. Mai 1685. Celui-ci a été d'abord Envoyé Extraordinaire du feu Grand Duc de Toscane à la Cour de France , et son Ministre Plénipotentiaire au Congrès de Cambray. A son retour à Florence , il fut fait Capitaine des Cuirassiers de la Garde du Grand Duc de Toscane, Charge dont il prit possession le 9. Octobre 1725. Son oncle ayant été élevé à la Papauté , il embrassa l'état Ecclésiastique , et fut déclaré le 13. Juillet 1730. Secrétaire des Mémoires , et Protonotaire Apostolique participant surnuméraire. Il fut créé Cardinal le 14. Août suivant , mais la promotion ne fut publiée que le 11. Décembre. Il reçut le Chapeau le 18. du même mois , et le Titre Diaconal de S. Adrien *in campo Vaccino* lui fut assigné le 8. Janvier 1731. Il fut fait Prefet de la Signature de Justice le 28. Février 1733. D. Barthelemi Corsini , son frere aîné , a épousé en 1705. Marie Victoire , fille de Jean-Baptiste Altoviti , et en a eu Philippe-Marie - Joseph Corsini , né en 1706. créé Duc de Casigliano , et Prince de Pittigliano par le Pape son grand oncle le 23. Juin 1731. et Capitaine des Cheval - Légers de la Garde de Sa Sainteté par la démission de son pere , depuis aussi Chambellan à

la Clef d'or du Roy des deux Siciles ; Lucrece Corsini , morte Religieuse en 1736. Marie Virginie Corsini , née en 1708. mariée en 1719. avec Joseph , Marquis Nicolini , et morte en 1735. et Elizabeth - Marie Corsini , née en 1709. mariée en 1730. avec Laurent , Comte Ginori , Sénateur de Florence. Philippe - Marie Joseph Corsini , ci-dessus mentionné , a été marié le 8. Janvier 1728. avec Octavie Strozzi , née en 1709. fille de Laurent François Strozzi , Prince de Forano , & de Marie - Thérèse Strozzi , héritière de Forano. Il en a eu Victoire Corsini , née en 1729. Barthélemi Corsini , né à Florence au mois d'Octobre 1730. Laurent Marie Corsini , né en 1731. Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem , Grand Prieur de Pise , Marie - Thérèse Corsini , née à Rome le 30. Septembre 1732. filleule du Pape , son arrière - grand - oncle ; deux autres filles jumelles ; & André Marie-Louis Corsini , né en 1735.

Le feu Pape Clément XII. avoit trois Sœurs , dont deux Religieuses à Florence , l'une desquelles , nommée Marie - Rose Corsini , et Abbessé du Monastere des Dominicaines de S. Jacques , mourut au mois d'Octobre 1733. âgée de 80. ans , et la troisième , Marie-Magdalena Corsini avoit été mariée avec Donat Marie Marquis Guadagni , et en avoit eu Bernard Casstan Guadagni , né le 14. Septembre 1674. Religieux Profès de l'Ordre des Carmes Déchaussés au Convent d'Arezzo en Toscane le 11. Novembre 1700. sous le nom de Frere Jean-Antoine de S. Bernard , successivement Maître des Novices , plusieurs fois Prieur du Couvent de son Ordre à Florence , et Provincial de sa Province , fait Evêque d'Arezzo le 10. Décembre 1724. et sacré le 31. du même mois , créé Cardinal , Prêtre , du Titre de S. Martin aux Monts ,

le 24. Septembre 1731. et Vicaire Général de Rome , et de son District le 28. Février 1732.

On a appris de Rome que le 6. de ce mois après midi , le Cardinal Camerlingue accompagné de tous les Clercs de la Chambre Apostolique se rendit au Palais de Monte-Cavallo , où après avoir reconnu le Corps du Pape avec les formalités accoutumées , il se fit remettre l'Anneau du Pêcheur par le Maître de la Chambre de Sa Sainteté , et il retourna ensuite à son Palais avec le même cortège.

Le Corps du Pape fut ouvert et embaumé le lendemain matin , et le soir on le transporta à la Chapelle de Saint Sixte du Vatican dans une Litière découverte , aux deux côtés de laquelle marchaient les Pénitenciers de S. Pierre , et qui étoit précédée de la Garde Suisse , et d'un détachement de la Compagnie des Cheval - Légers , et suivie du reste de cette Compagnie , de celle des Cuirassiers , et de sept piéces d'Artillerie.

Le même jour , le Cardinal Camerlingue & les trois Cardinaux Chefs d'Ordre , sçavoir les Cardinaux Orthoboni , Laurent Altieri & Alberoni , s'assemblerent au Palais Altieri , pour regler tout ce qui peut concerner la sûreté & la tranquillité publique pendant la vacance du Saint Siege. La Congrégation Générale se tint au Vatican le 8. au matin , & on y fit la lecture de toutes les Bulles qui regardent les Conclaves. L'Anneau du Pêcheur y fut ensuite rompu , ainsi que les autres Sceaux. Le Gouverneur de Rome fut confirmé d'une voix unanime dans son Emploi , & on nomma les Cardinaux Alexandre Albani , Bichi , et Sacripanti , pour veiller à la construction du Conclave.

Après la Congrégation , les Cardinaux allerent à la Chapelle de Saint Sixte , et ils accompagnèrent le Corps du Pape à l'Eglise de Saint Pierre ,

où il fut d'abord mis dans la Nef, et ensuite dans la Chapelle du S. Sacrement, dans laquelle il a été exposé pendant trois jours.

Le 9. et le 10. il s'est tenu plusieurs Congrégations, et dans la dernière le Sacré Collège a choisi l'Abbé de Sainte Croix de Jerusalem, et Mrs Leproti et Lanciani, le premier pour Confesseur, et les deux autres pour Médecins du Conclave.

Les Cardinaux se rassemblèrent le 10. au soir dans la Sacristie de l'Eglise de S. Pierre, et après qu'on eut fait en leur présence la Cérémonie d'enfermer le Corps du Pape, avec plusieurs Médailles d'or et d'argent dans un triple Cercueil, on le plaça dans le lieu où il doit rester en dépôt; jusqu'à ce qu'il soit transporté à la nouvelle Chapelle de S. Jean de Latran, destinée pour sa sépulture.

BOUTS-RIMES,

*DU Mercure de Décembre 1739, rempli
par le Poëte Gelé, durant la gelée
du mois de Janvier 1740.*

Logé moins chaudement que l'Abeille en sa Ruche,
Je passe mon hiver toujours sombre et *Sournois,*
Sans oser au dehors produire mon *Minois,*
N'ayans plus au dedans ni falourde ni *Bucbe,*

La glace avant hier fit éclater ma *Cruche;*
Pour en avoir une autre, il faut six sols *Tournois.*

Six sols ! c'est un objet. Sous mon pauvre *Harnois*
 J'ai du pain ; mais encore il gele dans ma *Huche.*

Le grand froid ma rendu paresseux comme un *Chien*,
 Dans un lit sans rideaux je dors , ou ne fais *Rien* ;
 Je serois moins brisé , si je courois la *Poste.*

Je n'avois qu'un chassis ; le vent me l'a *Crevé* ,
 L'air me perce, et tu veux qu'à tes *Vers* je *Riposte* ?
 Attends , cruel Ami , jusqu'au dégel : *Avec.*



F R A N C E.

NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &c.

LE premier Fevrier , M. le Jeune , Recteur de l'Université , accompagné des Doyens des Facultés & des Procureurs des Nations , se rendit à Versailles , & suivant l'ancien usage , il eut l'honneur de présenter un Cierge au Roy , à la Reine & à Monseigneur le Dauphin.

Le même jour , le Pere Chevalier , ancien Vicaire Général des Religieux de la Mercy , accompagné de trois Religieux de leur Maison , eut aussi l'honneur de présenter un Cierge à la Reine , pour satisfaire à une des conditions de leur Etablissement fait à Paris en 1615. par la Reine Marie de Médicis.

Le 2. Fête de la Purification de la Sainte Vierge , les Chevaliers , Commandeurs & Officiers de l'Ordre du S. Esprit , s'étant rendus vers les onze heures du *matin*

matin dans le Cabinet du Roy , S. M. tint un Chapitre , & nomma Chevalier le Duc de Chartres.

Après le Chapitre , le Marquis de Fenelon , Ambassadeur du Roy en Hollande , nommé Chevalier le 2. Fevrier dernier , et dont les preuves avoient été admises dans le Chapitre tenu le 17. du mois de Juin , fut introduit dans le Cabinet du Roy , & il fut reçu Chevalier de l'Ordre de S. Michel.

* Le Roy sortit ensuite de son Cabinet , pour aller à la Chapelle. S. M. étoit précédée du Duc d'Orleans , du Comte de Clermont , du Prince de Conty , du Prince de Dombes , du Comte d'Eu , & des Chevaliers Commandeurs & Officiers de l'Ordre. Le Marquis de Fenelon , en habit de Novice , marchoit entre les Chevaliers & les Officiers.

Le Roy assista à la Benediction des Cierges , à la Procession & à la grande Messe , qui fut célébrée par l'Abbé Brosseau , Chapelain de la Chapelle de Musique. La Messe étant finie , Le Roy quitta son Prie-Dieu & monta à son Trône auprès de l'Autel , où le Marquis de Fenelon fut reçu Chevalier avec les cérémonies accoutumées , ayant pour Parains le Marquis de Goesbriant & le Marquis de Livry. Le Marquis de Fenelon ayant pris sa place , le Roy sortit de la Chapelle , & S. M. fut reconduite dans son Appartement en la maniere ordinaire. La Reine & Monseigneur le Dauphin , entendirent la même Messe dans la Tribune.

L'après midi , L. M. assisterent au Sermon du P. Neuville , de la Compagnie de Jesus , & ensuite aux Vêpres , qui furent chantées par la Musique.

Le Marquis de l'Hôpital , nommé par S. M. Ambassadeur auprès du Roy des deux Siciles , prit congé du Roy au commencement de ce mois pour se rendre à Naples ; il est l'aîné de l'illustre Maison de l'Hôpital ,

L'Hôpital, au sujet de laquelle on est entré dans de grands détails dans plusieurs Mercurès, la Tradition de cette Maison est, qu'elle est originaire du Royaume de Naples, sortie de la Maison Galucci; elle passa en France vers le commencement du XIII. siècle, dans lequel Galeas, Duc de Milan, amena avec lui Jean de l'Hôpital, fils de Frederic de l'Hôpital.

Il y a eû trois Branches de cette Maison; celle de Choisy, l'aînée, apellée maintenant Château-neuf-sur-Cher; la seconde, Sainte Mesme, dont étoit le Marquis de l'Hôpital, célèbre Mathématicien, & celle des Ducs de Vitry, éteinte dans la personne du Comte de Château-Vilain, Enfant d'honneur de Monseigneur le Dauphin, fils de Louis XIV. Ces trois Branches sont toutes très-illustrées & par les Alliances & par les Dignités Militaires.

Adrian de l'Hôpital, que quelquefois dans les vieilles Chroniques on nomme André de l'Hôpital, commandoit l'avant-garde de l'Armée du Roy à la Bataille de S. Aubin du Cormier, et défit le Seigneur de la Mouffaye, Chevalier Breton. Louis de la Tremouille, qui commandoit l'Armée, arriva & battit entièrement l'Armée Bretonne. Le Roy *Charles VIII.* accorda à Adrian de l'Hôpital, en faveur des services de cette journée, la concession de porter en sautoir derriere l'Ecu de ses Armes, les Bannières de France, et de Bretagne, et à l'aîné de ses Enfants mâles à perpétuité.

Adrian de l'Hôpital suivit le même Roy Charles VIII. à la conquête du Royaume de Naples avec 50. Lances.

Paul, Marquis de l'Hôpital, l'aîné des Descendans d'Adrian de l'Hôpital, aujourd'hui Ambassadeur à Naples, a servi pendant les Campagnes de

1712. et 1713. Cornette dans le Régiment Royal Etranger, et Ayde de Camp du Comte de Beauveau, son oncle, Lieutenant Général.

Il entra ensuite dans la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roy ; il fut en 1717. Enseigne dans le Régiment des Gardes Françaises, et obtint en 1719. l'agrément d'une Charge d'Enseigne des Gendarmes de la Garde ordinaire du Roy, avec Brevet de Colonel.

En 1725. S. M. lui accorda l'agrément d'un Régiment de Dragons, dont il s'est démis au mois de Septembre dernier, en faveur du Comte de l'Hôpital de Sainte Mesme, son parent, Capitaine dans le même Régiment.

Le Marquis de l'Hôpital est Brigadier de la Promotion de 1734. et Inspecteur Général de Cavalerie et de Dragons, depuis le mois d'Octobre 1738.

On peut voir la filiation de ces trois Branches dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne du P. Anselme, continuée par le P. Simplicien ; Tome 7. page 432.

EXTRAIT d'une Lettre écrite à M. le Marquis de l'Hôpital, par M. de Fontenelle, l'un des 40. de l'Académie Française, au mois de Décembre 1739.

IL est vrai, Monsieur, que dans l'Eloge de M. le Marquis de l'Hôpital, Honoraire de l'Académie des Sciences, mort en 1704. j'ai dit que la Branche de l'Hôpital et de Sainte Mesme, dont il sortoit, étoit aînée de celle des Ducs de Vitry, présentement éteinte. Je me souviens bien de l'avoir dit sur la parole de M. le Comte de l'Hôpital, frere cadet de celui qui vient de mourir. Je n'avois que lui à consulter sur ce sujet, et j'avois fort l'honneur d'être

d'être connu de lui ; il me fit même celui de venir chés moi avec une espece de cérémonie, me remercier de l'Eloge de son illustre frere , que j'avois lû dans une Assemblée publique. Vous m'avez fait voir , Monsieur , par le P. Anselme , et vous avez de bons titres pour le prouver , que cette Branche de votre Maison , qui m'avoit été donnée pour l'aînée , ne l'étoit pas , je me rends sans aucune peine , et vous le déclarerai en telle forme et aussi publiquement que vous voudrez , très-fâché seulement de ne vous donner qu'une aussi légère marque du respect , &c. *Signé* FONTENELLE.

Le Roy a donné la Charge de Secretaire d'Etat du Département de la Guerre , au Marquis de Breteuil , Commandeur et Maître des Cérémonies des Ordres de S. M. et Chancelier de la Reine. Le 21. il prêta serment de fidélité entre les mains de S. M.

Le 14. pendant la Messe du Roy , l'Evêque de Limoges prêta aussi serment de fidélité entre les mains de S. M.

Le 18. le Roy et la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Marly. la Messe de *Requiem* , pour l'anniversaire de Monseigneur le Dauphin , Pere du Roy. L. M. en avoient entendu une le 12. pour l'anniversaire de Madame la Dauphine, Mere du Roy.

Le 21. M. Crescenti , Archevêque de Nazianze et Nonce du Pape , eut une Audience particuliere du Roy , et il donna part à S. M. de la mort du Pape Clement XII. Il lui présenta une Lettre du Sacré College. Il fut conduit à cette Audience par M. de Verneuil , Inttrodacteur des Ambassadeurs.

Le même jour , M. Piolenc, Premier Président du
Parle-

Parlement de Grenoble , prêta serment de fidélité entre les mains de S. M.

Le 23. le Cardinal d'Auvergne partit pour aller à Rome et entrer au Conclave , et le Cardinal de Rohan partit deux jours après pour le même sujet.

Le même jour , les Comédiens François représentèrent à la Cour la Comédie de *Démocrisie* et les *Plaideurs*, et les Comédiens Italiens y jouèrent aussi le lendemain la Pièce nouvelle Italienne du *Double Dénouement* , ou *Arlequin Scanderberg*.

Le 25. le Prince de Lichtenstein, Ambassadeur de l'Empereur , donna un Soupé des plus splendides et des mieux servis, sur différentes Tables, qui composoient environ cent couverts ; les Seigneurs & les Dames de la première distinction de la Cour et de la Ville y furent invités. Il fut suivi d'un grand Bal, où l'on servit en abondance toute sorte de rafraichissemens ; il y eut aussi une superbe Illumination à l'Hôtel de cet Ambassadeur.

Le 29. et le lendemain , la Reine , accompagnée des Dames de la Cour , se rendit à l'Eglise de la Paroisse du Château de Versailles , et S. M. y assista au Salut et à la Bénédiction du S. Sacrement.

Le 2. Fevrier , Fête de la Purification , on chanta au Concert Spirituel du Château des Tuilleries, l'*Exurgat Deus* , Motet à grand Chœur de M. de la Lande , qui fut suivi d'un Carillon de Symphonie du Sr Aubert , et d'un petit Motet à voix seule du Sr Cordelet. Les Srs Blavet et Greff , exécuterent differens *Concerto* sur la Flute & le Violon , et le Concert fut terminé par un autre grand Motet de M. de la Lande. Le

Le 6. la Reine étant à Marly , entendit en Concert les deux derniers Actes de l'Opera de *Tancredi*.

Le 8. le 10. et le 13. on chanta devant S. M. la Pastorale d'*Issé*, dont le Rôle fut rempli avec succès par la Dlle de Romainville , et ceux d'*Apollon* et d'*Helas*, par les Srs Jelliot et Benoît, qui firent beaucoup de plaisir à toute la Cour.

Le 15. et le 17. la Reine entendit le Ballet des *Elemens* , dont les principaux Rôles furent exécutés par la Dlle Huguenot et par les mêmes Acteurs qu'on vient de nommer, et avec les mêmes applaudissemens.

Le 20. la Cour étant de retour à Versailles , on chanta au Concert de la Reine le Ballet du *Carnaval & de la Folie* , qu'on continua le 22. et le 27; la Dlle Huguenot et le Sr Benoît exécuterent dans une grande précision et avec le goût convenable aux Caracteres, les Rôles de la Folie et du Carnaval. Ces trois dernieres Pièces sont de la composition de M. Destouches, Sur-Intendant de la Musique du Roy, en semestre.

MANDEMENT de M. l'Archevêque de Paris , portant permission de manger des Oeufs pendant le Carême , &c.

Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille des Comtes de Marseille du Luc , &c.

L'intention de l'Eglise dans l'établissement du Carême , a été d'inspirer à ses Enfans l'esprit de pénitence , et de leur faire expier , par les pratiques pénibles de la mortification chrétienne , les fautes dont ils se rendent tous les jours coupables. C'est dans cette vûe , que , pendant ce saint temps , elle employe dans ses Prières et dans ses Offices les paroles de l'Ecriture , les plus propres à exciter en eux des sentimens de componction , et qu'elle leur

interdit

interdit dans les repas qu'elle leur permet , ce qui peut flater davantage la sensualité et le goût.

Cependant cette Mere tendre et compatissante ne refuse pas d'adoucir quelquefois en leur faveur la severité de ses defenses ; la même charité qui l'engage à leur faire prevenir , par la satisfaction volontaire qu'ils offrent à Dieu , les redoutables châtimens dont il menace les pecheurs impenitens , la porte à diminuer le joug qu'elle leur a elle même imposé , lorsqu'il paroît être en quelque façon au-dessus de leurs forces.

Parmi les motifs qui peuvent autoriser cette condescendance , il en est peu d'aussi pressans , que ceux qui nous ont été représentés par les Magistrats , chargés de pourvoir aux besoins publics. Un hyver long et rigoureux , en diminuant l'abondance des alimens permis en Carême , en a fait augmenter le prix , et en mettant plusieurs Ouvriers dans l'impossibilité de continuer leur travail , les a privés de l'unique ou principale ressource qu'ils avoient contre la misere et l'indigence. Dans ces circonstances , ces sages Magistrats , persuadés que l'usage des Oeufs faciliteroit à beaucoup de personnes le moyen de subsister , nous ont requis d'accorder à ce sujet la dispense nécessaire.

A ces caules , Nous permettons de manger des Oeufs dans la Ville et le Diocèse de Paris pendant le Carême prochain , depuis le Mercredi des Cendres inclusivement , jusqu'au Dimanche des Rameaux exclusivement , sans néanmoins que cette permission puisse tirer à consequence pour l'avenir.

Nous recommandons aux Fideles , qui respectent encore l'autorité sacrée des Loix de l'Eglise , d'observer au surplus , avec exactitude , le jeûne & l'abstinence , & de ne point se laisser entraîner par
l'exem-

l'exemple de tant d'autres , qui dans un temps consacré à la pénitence , & sans respect pour une Loi établie dès le siècle des Apôtres , multiplient les repas & mangent gras , non seulement sans en avoir obtenu la permission de leurs Pasteurs , suivant la règle du Diocèse , mais même sans aucune nécessité. Nous ne pouvons nous dispenser d'exhorter ici les Pauvres à supporter patiemment leur état , & de ne point se priver , par leurs murmures , du fruit précieux de leurs souffrances ; mais nous devons en même temps conjurer les Riches de les assister par des Aumônes abondantes , & de retrancher les dépenses superflues du jeu , de la table & des spectacles , pour pouvoir leur accorder des secours proportionnés à leurs besoins.

Si vous mandons , &c. Donné à Paris en notre Palais Archiepiscopal , le 25. Fevrier 1740.

Signé, CHARLES, Archevêque de Paris , &c.

A M. DAQUIN , Organiste du Roy.

Oui , Calviere , à ton Art un éloge étoit dû ,

Et le Pere de l'Harmonie

D'un sourire flatteur approuve le Génie ,

Par qui cet honneur t'est rendu.

Une autre Muse sur sa Lyre ,

Pour célébrer Daquin , recherchoit des accords ;

Tais-toi , dit Apollon , tu fais de vains efforts ,

Peut-on chanter ce que j'admire ?

De mémoire d'homme , on n'a point encore
éprouvé à Paris un Hyver aussi long que celui-ci ,
car

car la gelée a commencé dès le mois d'Octobre. Peu de temps après la Saint Martin, la plupart des Glacieres avoient été remplies, & aujourd'hui 29. Fevrier, c'est le *cinquante-cinquième* jour de forte gelée presque continuelle, à compter du 6. Janvier, Fête des Rois; elle commença avec une telle violence, qu'en trois jours la Riviere de Seine se trouva prise, & sans presque de relâche, que dans les intervalles où il est tombé de la neige, dont toute la campagne & les toits des maisons sont encore couverts. Cependant dans cette grande Ville, dont la consommation est immense, par la prévoyance, l'attention continuelle & l'extreme vigilance des Magistrats, on n'a manqué d'aucune Denrée & d'aucuns vivres; le prix du charbon & du bois de toute espece, n'a nullement augmenté.

B O U T S - R I M E ' S ,

Donnés dans le Mercure de Décembre, & remplis par l'Abbé Godard.

Sur la rigueur de cet Hyver.

L'Oiseau meurt dans les Bois,	l'Abeille dans sa Ruche;
Chacun de son manchon se couvre le	Minois;
L'avide Procureur au visage	Sournois;
Pour aller au Palais n'ose quitter sa	Buche.
•	
Sans Eau de la Riviere on raporte sa	Cruche;
Le plus fier Champion quitteroit le	Tournois,
	Le

Le plus fougueux Courrier tremble sous son *Harnois*;
L'Ouvrier morfondu brûle jusqu'à sa *Huche.*

On ne laisseroit pas coucher dehors un *Chien* ;
On dépense beaucoup , & l'on ne gagne *Rien* ;
L'argent vient lentement , & la misere en *Poste.*

Par la rigueur du Temps plus d'un vieux a *Creuté* ;
Pour tout dire , en un mot , None à gentil *Riposte* .
Au Tour , crainte du froid , ne va plus dire *Ave* .

Avis au Public.

LA Personne qui donne cet Avis , est de meilleure foi que tous les autres Donneurs d'Avis , qui prétendent n'avoir que l'utilité générale en vûe , & dans le fond ce n'est que leur utilité propre qu'ils envisagent. Elle convient donc naturellement que c'est son intérêt particulier qui lui a fait naître l'idée dont elle fait part au Public ; mais elle se flate que ceux qui voudront en faire usage y pourront trouver quelque avantage.

L'Homme dont il est ici question a employé la plus grande partie de sa vie à l'étude des Belles-Lettres, de la Philosophie & des Mathématiques. Le dérangement de ses affaires lui a fait prendre le parti de se charger de l'Education ou d'un jeune Seigneur, ou d'un jeune Homme riche, il n'importe. Si la singularité de la tournure qu'il prend pour arriver à ses vûes, piquoit la curiosité de quelqu'un , il indiquera des Personnes de la premiere consideration dans la République des Lettres , et très connues par leurs

I lumie-

lumieres , leur esprit et leur probité , qui rendront de lui un témoignage peut-être assés avantageux pour donner envie de l'employer. Si même quelqu'un avoit besoin d'un Secrétaire, il se flate qu'il en pourroit servir.

L'Auteur du Mercure a bien voulu se charger du soin de nommer les Personnes qui répondront du Donneur d'avis, en cas que quelqu'un veuille s'en servir , et d'indiquer sa demeure.

POMPE Funebre , Funerailles , & Inhumation du Corps du Duc DE BOURBON.

Louis Henri de Bourbon étant mort à Chantilly le 27. Janvier , fut apporté à l'Hôtel de Condé, après avoir été embaumé ; il y fut exposé le 3. Fevrier pendant huit jours sur une Estrade , dans une Chambre de parade tendue de deuil , et éclairée d'un grand nombre de lumieres.

Toute la façade de l'Hôtel étoit tendue de 14. lez de drap , avec deux lez de velours , chargés de petites Armes , et entre ces deux lez , étoient placées les grandes Armoiries de la Maison de Bourbon-Condé.

La grande Cour étoit aussi entièrement tendue avec un lez de velours , chargé d'Ecussons. La façade des croisées qui donnent sur la Cour et le grand Escalier , étoient tendus de 17. lez , avec deux lez de velours , chargés d'Ecussons et grandes Armes entre les lez.

Ce grand Escalier étoit tendu du haut en bas jusqu'au Palier du grand appartement. Les trois premières Pieces d'entrée étoient entièrement tendues , avec un lez de velours dans chacune des trois Pieces , chargé d'Ecussons , avec des Plaques garnies de bougies , et sur chaque porte des trois Pieces ,
deux

deux lez de velours , chargés d'Ecussons & grandes Armes.

Un grand Salon tendu et foncé , garni dans tout son pourtour de deux lez de velours , chargés d'Ecussons et grandes Armes , et deux filets de Plaques chargées de bougies. Le Salon étoit garni de Parterre dans toute son étendue.

On avoit placé à l'entrée de ce Salon deux Autels à la Romaine , pour y célébrer la Messe ; ils étoient garnis chacun de douze cierges avec des Ecussons.

Au-delà des Autels , les Prêtres de la Paroisse de S. Sulpice , & les Peres Cordeliers du Grand Convent , psalmodioient alternativement , les uns à droite & les autres à gauche.

Le milieu de cette partie du Salon , étoit éclairée par un Lustre à douze bobèches , et les côtés par six grandes Girandoles posées sur des Consoles.

Vers l'extrémité de ce Salon ou Chambre de parade , étoit exposé le Corps du Prince , sous un Dais de velours à crêpine d'argent , dont les pentes étoient ornées d'Ecussons en broderie d'or et d'argent.

Le Cercueil étoit élevé sur une Estrade de quatre Gradins , chargés de 72. chandeliers d'argent , garnis de cierges avec des Armes. Le Cercueil étoit couvert d'un Poêle de velours croisé de Moire d'argent , herminé & cantonné des Armes de Condé en broderie ; les Honneurs étoient placés sur le Cercueil , c'est-à-dire , la Couronne de Prince sur un carreau de velours couvert d'un crêpe , avec les Coliers de l'Ordre du S. Esprit & de la Toison d'or. Un peu au-delà de l'Estrade , on avoit dressé une Credence , sur laquelle étoit une Croix & quatre chandeliers.

A l'extrémité opposée , étoit un grand Benitier , au côté duquel les Heraults d'Armes en habits de cérémonies , étoient placés. I ij Les

Les deux côtés de la Representation étoient occupés par les Aumôniers , par les principaux Officiers & par les Gentilshommes du Prince.

Le fond de la Chambre de parade , étoit éclairé comme l'entrée , avec des Girandoles sur leurs Consoles. Les deux pieces par lesquelles on sortoit , étoient entierement tenduës , ainsi que le passage et l'escalier , au bas duquel étoient deux grandes Salles tenduës pour recevoir les Princes.

Le 4. Fevrier , les Religieux de l'Abbaye S. Germain des Prés , le P. Général à leur tête , & accompagnés des Officiers de leur Justice , allerent à l'Hôtel de Condé , pour jeter de l'Eau benite sur le corps du Prince. Après qu'ils eurent chanté le *Libera* & le *De profundis* , le P. Général dit l'Oraison convenable , et jetta ensuite de l'Eau benite , et tous les autres Religieux , selon leur rang , firent la même cérémonie.

Le même jour , les Religieux Jacobins de la rue S. Jacques , & les PP. Jesuites s'acquitterent du même devoir.

Le 5. le Prince de Conty , nommé par le Roy pour aller de sa part jeter de l'Eau benite sur le Corps du feu Duc de Bourbon , se rendit au Château des Tuilleries , où il monta dans le Carosse de S. M. ayant auprès de lui le Duc d'Estissac , que le Roy avoit nommé pour l'accompagner , & sur le devant du carosse , le Comte de Choiseul aussi nommé par S. M. pour porter la queue de la Robe de deuil du Prince de Conty , et le Marquis de Brezé , Grand Maître des Cérémonies. Un Détachement des Gardes du Corps , et un des Cent Suisses du Roy avec leurs Officiers , marchaient devant & autour du carosse. Lorsqu'il fut arrivé à l'Hôtel de Condé , le Comte de Charolois et le Comte de Clermont , en grand Manteau de deuil , le Colier de l'Ordre du

du S. Esprit pardeffus , accompagnés de plusieurs de leurs Parens et Officiers du feu Duc de Bourbon, reçurent à la descente du carosse le Prince de Conty , lequel après s'être revêtu de sa Robe de deuil , monta à la Chambre de parade. Il étoit précédé du Comte de Charolois , du Comte de Clermont , des Seigneurs qui les accompagnoient , du Grand Maître , du Maître , de l'Ayde des Cérémonies et des Heraults d'Armes , et la queue de sa Robe de deuil étoit portée par le Comte de Choiseül. Après les Saluts accoutumés, le Prince de Conty se mit sur un Prie Dieu qui lui avoit été apporté de la Chapelle du Roy , et lorsque les Prières furent finies , l'Abbé de la Farre , Aumônier du Roy , présenta le Goupillon au Prince de Conty , lequel s'écartant approché du Cercueil , jeta de l'Eau benite. Après l'Oraison, le Prince de Conty fut reconduit au carosse du Roy, comme il avoit été reçu, et il fut ramené au Château des Tuilleries dans le même ordre observé, lorsqu'il étoit venu à l'Hôtel de Condé.

Le 6. le Prince de Dombes, le Comte d'Eu, le Duc de Penthièvre & le Marquis de Verac, le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes & la Cour des Monnoyes, l'Archevêque de Rouen, & l'Evêque de Soissons, les Jacobins du Fauxbourg S. Germain, les Religieux Augustins de la Place de Victoire ; le Curé de S. Sulpice, à la tête de son Clergé, les PP. Recolets, les Augustins du Fauxbourg S. Germain, les Minimes de la Place Royale, les Carmes de la Place Maubert, les Capucins de la rue S. Honoré, les Feuillans de la même rue, les Cordeliers, précédés de l'Archiconfrairie de Jerusalem, & les Grands Augustins, allerent jeter de l'Eau benite.

Le 7. le Prince de Conty vint en son nom jeter de l'Eau benite sur le Corps du Prince; aussi bien que

les Cordeliers du Monastere de l'*Ave Maria* ; les Minimes de Chaillot, & les Prêtres de l'Oratoire.

Le 8. les Archevêques de Tours & de Bourges, & les Evêques du Mans, de Lectour, de Senlis, &c. Le Corps de Ville, les Trésoriers de France, l'Université, le Lieutenant Civil ; le P. Général des Chanoines Reguliers de Ste Genevieve, & ses Assistans. Les Religieux Picpus, & les Carmes Déchaussés, allerent s'acquitter du même devoir.

Le même jour, le Cœur du Duc de Bourbon fut porté avec un grand Cortège à l'Eglise de la Maison Professe des Jesuites. Le Comte de Clermont faisoit les honneurs, & il étoit accompagné du Prince de Pons & des Principaux Officiers du Prince défunt. Le Cortège étoit précédé du Guet à cheval. Deux Suisses marchaient à la tête, avec 20. Garçons d'office & 50. Valets de pied, portant chacun un Flambeau ; suivoient 12. Pages à cheval avec des Flambeaux ; ensuite 20. Gentilshommes à cheval, en longs Manteaux de deuil.

Suivoient 5. Carosses drapés, dont 2. à 8. chevaux, caparaçonnés de velours croisé de moire d'argent, dans l'un desquels étoit le Cœur du Prince défunt, porté par l'Evêque de Macon, accompagné du Curé de S. Sulpice, & dans l'autre le Comte de Clermont & le Prince de Pons ; les Gentilshommes & les autres Officiers du Prince étoient dans les autres Carosses de deuil à six chevaux.

La Façade de l'Eglise des Jesuites & la Chapelle de la Maison de Condé étoient tenduës à huit lez garnis de lez de velours, avec grandes & petites Armes. On avoit placé dans la Chapelle un petit Dais de velours sur deux estrades qui portoient 32. Chandeliers d'argent, garnis de cierges, & une petite credence parée de velours, pour y poser le Cœur enfermé dans une boîte d'or ; l'Evêque de
Ma :

Macon, accompagné du Curé de S. Sulpice, fit la cérémonie de le présenter au P. Lavau Provincial des Jésuites, pour être mis avec ceux des Princes de Bourbon-Condé, qui sont dans cette Eglise.

Le 9. les Religieux de la Mercy & les PP. de Nazareth allerent jeter de l'Eau benite sur le Corps du Prince.

Le 10. vers les huit heures du soir, le Corps du Duc de Bourbon fut transporté avec un très-grand Cortège à Enguien dans un Char funebre. Le Guer à cheval marchoit à la tête du Convoi, après lequel suivoient quatre Suisses, trente Garçons d'office, cent Valets de pied & douze à cheval, portant tous des Flambeaux. Vingt Officiers à cheval en longs Manteaux de deuil. Un premier Carosse à huit chevaux caparaçonnés de velours croisé de moire d'argent, dans lequel des Gentilshommes du Prince portoient la Couronne & les deux Colliers de l'Ordre du S. Esprit & de la Toison d'Or. Le Roy d'Armes & les quatre Heraults d'Armes précédoient le Char funebre qui renfermoit le Corps du Prince, couvert d'un poil de velours croisé de moire d'argent bordé d'hermine, & cantonné de quatre Ecussions en broderie d'or. Quatre Aumôniers à cheval en Rochers, en Manteaux & en Bonnets carrés en portoient les quatre coins. Le Char étoit attelé de huit chevaux caparaçonnés & moirés d'argent; sept autres Carosses à six chevaux caparaçonnés en noir, suivoient le Char; l'Evêque de Macon & le Curé de S. Sulpice étoient dans le premier, les Gentilshommes & les autres Officiers du Prince occupoient les autres.

Un peu avant minuit, le Char funebre arriva à Enguien-Montmorency dans l'ordre qu'on vient de dire. Le R. P. de la Vallée Supérieur General de l'Oratoire, se trouva à la principale porte de l'E-

glise,

glise, dont tout le Portail étoit tendu de noir, ainsi que la Nef, le Chœur, les Piliers, les bas côtés, &c. avec des Ecussions, &c. accompagné de tous les Prêtres de la Maison. L'Evêque de Macon en Chape & en Mitre, ayant le Curé de S. Sulpice à son côté, lui presenta le Corps & prononça un beau Discours auquel le P. Général répondit par un autre Discours fort chrétien & très-éloquent.

Devant le Corps, en entrant dans l'Eglise, marchoient un grand nombre de Pauvres, vêtus de deuil & portant des Flambeaux, suivis des Valets de pied & de la Livrée du Prince. Le Corps étoit porté par les Valets de Chambre, & suivi de ses premiers Officiers, premier Eayer, premier Gentilhomme de la Chambre, Capitaine des Gardes, &c. On le posa sur un Catafalque élevé au milieu du Chœur; & sur les Gradins il y avoit cinquante grands Chandeliers d'argent avec des Cierges.

Le lendemain matin Jeudi 11. sur les dix heures, le R. P. Général celebra la Messe solennellement, à laquelle assista le Comte de Clermont, avec les Princes de Guise, de Pons, de Lambesc, & d'Armagnac, le Baron de Montmorency, le Prince de Tingry, le Comte & le Marquis de Matignon, le Marquis de Breteuil, &c. Le Comte de Clermont étoit en grand Manteau noir sur lequel étoit le Collier des Ordres du Roy. Les autres Seigneurs qui étoient aussi Chevaliers, étoient habillés de même. Quatre principaux Officiers du Prince défunt étoient placés sur un banc couvert de drap noir pendant le Service au bas du Catafalque, entre l'Estrade & l'Autel.

La Messe finie, on inhuma le Corps dans un caveau de douze pieds en quarré, construit exprès au côté gauche de l'Autel. Le Cercueil de plomb étoit

couvert

couvert d'une plaque de cuivre sur laquelle est gravée une Inscription qui contient les noms, qualités, Charges & Dignités du Prince, &c. Le Cercueil étoit enfermé dans une caisse de bois de chêne.

Le Service fini, le Comte de Clermont se rendit dans une Sale préparée exprès pour le diné. Il fut servi sur une Table de quatorze couverts à laquelle mangerent avec le Prince, les quatre Princes de la Maison de Lorraine nommés ci-dessus, le Baron de Montmorency, le Prince de Tingry, le Comte & le Marquis de Matignon, le Marquis de Breteuil, le Chevalier de la Mark, M. Des Granges, Maître des Ceremonies, M. de Magdonel, Capitaine des Gardes, & le R. P. Général.

A une autre Table de 25. couverts, dînerent les principaux Officiers du Duc de Bourbon. Il y eut deux autres Tables particulieres pour les Aumoniers & pour les Pages. Les Prêtres de l'Oratoire mangerent dans leur Refectoire, & furent servis par les Officiers du Prince défunt. Les autres Officiers mangerent en divers endroits de la Maison.

A l'occasion des Obseques dont on vient de lire le détail, faites dans l'Eglise Collegiale & Paroissiale de S. Martin d'Enguien-Montmorency, les Curieux nous sçauroient gré sans doute, si nous donnions ici quelque chose de cette Eglise, qui mérite assurément une attention particuliere, tant à cause des anciens Seigneurs de Montmorency qui l'ont bâtie, rebâtie & fondée, que par la considération des Mausolées de plusieurs Seigneurs & Dames de cette Illustre Maison que l'on y voit. Celui d'Anne de Montmorency, Connétable de France, Ministre d'Etat, &c. qui surpasse tout ce qu'on peut voir de plus distingué en ce genre, & qui fut érigé par les soins de Magdeleine de Savoye son épouse, est digne d'une singuliere attention : mais cela nous me-

L. V. neirois

neroît trop loin ; le Public n'y perdra cependant rien , par l'engagement que nous prenons ici de le satisfaire là-dessus le plus promptement qu'il nous sera possible.

Le 12. Fevrier , les Religieux de l'Abbaye S. Germain , firent un Service solennel dans leur Eglise pour le repos de l'Ame du Prince défunt , avec Lit de Parade , Tenture & tout ce qui concernoit la Cérémonie.



M O R T S.

LE 11 , Decembre , Jacques Nugent Tachmon de Limerick , ci-devant Mestres de Camp d'un Régiment Irlandois de Cavalerie , dont il s'étoit démis au mois de Mars 1733. mourut à S. Germain en Laye , dans la 41. année de son âge. Son pere , Maréchal de Camp des Armées du Roy , & Mestres de Camp du même Régiment , dont il s'étoit démis en sa faveur , mourut le 4. Juin 1731. Celui qui vient de mourir laisse une fille unique de son mariage avec Dlle Elizabeth de Redmont , fille du défunt Chevalier de Redmont , Baronnet d'Angleterre.

Le nommé Jean Roger est mort le 19. Janvier dans la Paroisse de Bize , Diocèse de Comminges , âgé de 129 ans.

Le 21. D. *Françoise Courtin* , épouse de Louis-Prospere de Bauyn de Cormery , Seigneur de Perreuse , & de Balleaux , ci-devant Conseiller au Grand Conseil , avec lequel elle avoit été mariée au mois de Juin 1707. mourut à Paris , âgée d'environ 60. ans. Elle étoit fille de Charles Courtin ,
Sci-

Seigneur de Perreufe, Freschines, Villefrancœur, Chantelou, Lieutenant des Maréchaux de France au Bailliage de Meaux, mort le 10. Janvier 1714. & de François-Hector de Marle de Perreufe, morte le 15. Juin 1717. La D^e de Perreufe laisse pour fils unique Charles-Prosper Bauyn, Marquis de Perreufe, né le 5. Juin 1710. Colonel du Régiment de Blaisois par Commission du 23. Avril 1735. & auparavant Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Bethune.

Le 2. Fevrier, D. Anne-Marie-Therese de *Simiane de Gordes*, Veuve en secondes nûces depuis le 30. Juin 1706. de Charles Pot, Marquis de Rhodes, Vicomte de Bridiers, Baron de la Maisonfort, ci-devant Grand-Maître des Cérémonies de France, qu'elle avoit épousé le 21. Avril 1692. étant veuve en premieres nûces d'Edme-Claude-François de Simiane, Comte de Moncha, Gouverneur de Valence, & Sénéchal de Valentinois, Brigadier des Armées du Roy, avec lequel elle avoit été mariée le 21. Mars 1682. mourut à Paris, dans la 79. année de son âge, étant née le 3. Août 1661. Elle étoit fille de François de Simiane de Pontevéz, Marquis de Godes, Comte de Carces, Baron de Caseneuve, Chevalier des Ordres du Roy, Grand Sénéchal, & Lieutenant Général pour S. M. en Provence, Chevalier d'Honneur de la Reine Marie-Therese d'Autriche, mort le 23. Novembre 1680. & de D. Anne d'Escoubleau de Sourdis, morte le 8. Fevrier 1681. La Marquise de Gordes laisse pour ses seuls heritiers les enfans de Charles de Rohan, Prince de Soubise, & de feuë Marie-Anne-Louïse de la Tour de Bouillon, sa petite fille.

Le même jour, D. Catherine-Charlotte *Trois-dames*, Veuve depuis le 18. Fevrier 1730. de Char-

I vj, les-

les-Louis Lalléant, Comte de Levignen, Seigneur de Betz, Macqueline, &c. Conseiller-Secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France & des Finances, ancien Fermier Général de S. M. & ancien Receveur Général des Finances de la Généralité de Soissons, avec lequel elle avoit été mariée le 21. Mars 1683. mourut à Paris, âgée d'environ 77. ans, laissant une nombreuse postérité. L'aîné de ses fils, est Maître des Requêtes, & Intendant d'Alençon; le second, Evêque de Séez, & Abbé de S. Martin de Troyes; deux autres Fermiers Généraux & Receveurs Généraux des Finances de Soissons; un cinquième, Ecuyer du Roy; & un sixième, Capitaine de Cavalerie, & quatre filles, dont deux mariées, l'une avec Pierre-Paul Hebert du Buc, ci-devant Maître des Requêtes, l'autre avec Claude-Felix le Pelletier de la Houffaye, Intendant des Finances, & les deux autres, Religieuses de la Visitation à Paris.

Le 8. D. Marie-Henriette du Poirier-Cottereau, veuve depuis le 2. Avril 1728. de Charles Roullin, Ecuyer Sieur de Launay, ci-devant Secrétaire d'Ambassades du feu Roy, son Résident à la Cour de Dannemarck, & chargé des affaires de France auprès des Princes du Nord, mort âgé de 85. ans, après avoir été employé dans les Négociations Etrangères pendant 48. années, mourut en sa Maison de S. Maur près de Paris, âgée de 90. ans, trois mois. Elle étoit fille de feu Jacques du Poirier-Cottereau, Seigneur de Villomer & de Launay, Lieutenant Colonel du Régiment de Touraine, & Maître d'Hôtel ordinaire du feu Roy Louis XIV. & de feuë D. Marguerite de Vallois de Villomer.

Le même jour, Louis-Dominique de Cambis, appelé le Comte de Cambis, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant Général de ses Armées, & son
Amc

Ambassadeur ordinaire à la Cour de la Grande Bretagne, Gouverneur de Sisteron, en Provence, mort à Londres, âgé d'environ 70. ans. Il avoit été long-temps connu sous le nom de Chevalier de Velleron, ayant été reçu Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem en 1674. Il fut successivement Capitaine de Cavalerie, Exempt des Gardes du Corps, & Mestre de Camp de Cavalerie au mois de Juillet 1703. Gouverneur de Sisteron au mois de May 1709. Enseigne des Gardes du Corps au mois de Septembre suivant, & Brigadier d'Armée le 29. Mars 1710. Il quitta en 1716. la Croix & la Religion de Malthe, & prit alors le titre de Comte de Cambis. Il fut fait la même année Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Maréchal de Camp le premier Fevrier 1719. Il monta au mois d'Août 1720. à une Lieutenance des Gardes du Corps, & il obtint la Grand-Croix de l'Ordre de S. Louis le 20. Decembre 1722. Il fut nommé au mois de Mai 1724. Ambassadeur ordinaire à la Cour de Turin, où il fit son Entrée publique le 31. Decembre 1725. Il fut nommé au mois d'Avril 1728. Ministre Plenipotentiaire à la Cour de Vienne, mais à son retour de Savoye en France, des raisons particulieres l'empêcherent d'accepter cet Emploi. Il fut nommé au mois d'Octobre 1733. pour commander en chef en Dauphiné, & s'étant démis au mois de Fevrier 1734. de sa Lieutenance des Gardes du Corps, il obtint une pension de 2000. écus. Il fut déclaré Lieutenant Général des Armées du Roy le 20. Octobre de la même année, avec rang du premier Août precedent. Il fut nommé Ambassadeur en Angleterre au mois de Novembre 1736. Il ne partit de Paris pour s'y rendre, que le 21. Août 1737. & étant arrivé à Londres le 13. Septembre suivant, il eut le 19. du même mois sa

pre-

premiere Audience à Hamptoncourt. Ayant été nommé Chevalier de l'Ordre du S. Esprit le 2. Fevrier 1739. il passa en France , & en reçut la Croix & le Colier le 17. May suivant. Ensuite de quoi il repassa en Angleterre. Il étoit fils puîné de François de Cambis , Baron de Brantes , Marquis de Velleron , & de Jeanne de Fourbin , sœur du feu Cardinal de Janson , Evêque & Comte de Beauvais , Pair & Grand Aumônier de France , & il avoit été marié le 17. Avril 1724. avec Catherine - Nicole Gruyn , fille de Pierre Gruyn , Garde du Trésor Royal , mort le 26. Fevrier 1722. & de Catherine-Nicole Benoîse , sa veuve. Il la laisse veuve & mere de Louïs-Joseph-Nicolas de Cambis , né le premier Mars 1725. & d'Anne-Victoire de Cambis , née à Turin , le premier Juin 1726.

Le même jour , D. Elizabeth Rouillé , veuve en dernieres nêces depuis le 28. Octobre 1731. de Paul-Sigismond de Montmorency - Luxembourg ; Duc de Châtillon , Marquis de Royan , Comte d'Olonne , &c. Brigadier des Armées du Roy , qu'elle avoit épousé le 20. Fevrier precedent & en premieres nêces veuve depuis le 5. Octobre 1715. de Jean-Etienne Bouchu Marquis de Sancergues & de Lessart , Baron de Loisy , Seigneur de Pontrelle , Conseiller d'Etat ordinaire , & ci-devant Intendant de Dauphiné , & des Armées du Roy en Italie , avec lequel elle avoit été mariée le 2. Septembre 1683. mourut à Paris , dans la 76. année de son âge , étant née le 22. Juin 1664. Elle étoit troisiéme fille de Jean Rouillé , Comte de Meslay-le Vidame , au Pays Chartrain , Conseiller d'Etat ordinaire , mort le 30. Janvier 1698 & de Marie de Comans d'Astrie , morte le 30. Novembre 1717. Elle avoit eu de son premier mari Marie Elizabeth-Claude-Petronille Bouchu , restée fille unique , laquelle

quelle fut mariée le 13. Avril 1706. avec René Mans de Froulay, Comte de Tessé, Vicomte de Beaumont, & de Frenay, Marquis de Lavardin, Grand-d'Espagne, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant Général de ses Armées, & au Gouvernement des Pays du Maine, Perche, & Comté de Laval, ci-devant premier Ecuyer de la Reine. Elle mourut le 9. Decembre 1733. âgée de 48. ans, laissant posterité.

Le 10. Pierre Brunet, *Baron de Chailly*, Comte de Servigny, Maître des Requêtes Honoraire de l'Hôtel du Roy, & President en la Chambre des Comptes de Paris, mourut dans la 79. année de son âge, étant né le 20. Avril 1661. Il avoit été d'abord Conseiller au Châtelet, & ensuite reçu Conseiller & Commissaire aux Requêtes du Palais du Parlement de Paris, le 5. Avril 1686. Depuis il fut reçu Maître des Requêtes le 31. Mars 1693. & ayant obtenu des Lettres d'Honoraire le 21. Mai 1701 il fut reçu President des Comptes le premier Juin 1702. Sa Terre de Servigny, Diocèse d'Autun en Bourgogne, avoit été érigée en sa faveur en titre de Comté par Lettres Patentes du mois d'Octobre 1701. Il étoit fils de Jean-Baptiste Brunet, Seigneur Baron de Chailly, Serecy, & Toisy le Desert, Seigneur de Servigny, Conseiller d'Etat, Secrétaire du Roy Honoraire, & ancien Garde de son Tresor Royal, mort le 21. Juillet 1703. âgé de 76. ans, & de Marie Cadolu, morte le 8. Juillet 1670. Le President Brunet avoit été marié, 1°. le 29. Decembre 1701. avec Marguerite de Normanville, & 2°. le 8. Janvier 1720. avec Marguerite de Carvoisin d'Achy, fille de Philippe-François de Carvoisin, Seigneur d'Achy, Maréchal des Camps & Armées du Roy, & de Marie Budé. Il n'a point eu d'enfans ni de l'une, ni de l'autre, du

du moins n'en laisse-t'il point. Son seul & unique héritier est Charles-Jean-Baptiste du Tillet, son neveu, Seigneur Marquis de la Buffière, Conseiller d'honneur au Parlement, & ancien Président de la 2^e Chambre des Enquêtes, fils unique de feu Charles du Tillet, Marquis de la Buffière, Maître des Requêtes Honoraire, & Président au Grand Conseil, & de feue Marie-Jeanne Brunet, morte le 27. Mai 1706.

Le 11. D. Marie-Anne *le Jay*, épouse de Paul-Esprit Feydeau, Seigneur de Brou, Conseiller d'Etat ordinaire, & Intendant d'Alsace, avec lequel elle avoit été mariée le 9. Janvier 1730. mourut à Paris, âgée de 26. ans. Elle étoit fille unique de Claude-Joseph le Jay, Seigneur & Baron de Maisenrouge, Tilly, S. Fargeau, Villiers, & les Salles, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Gouverneur pour le Roy des Ville, Forts & Château d'Aire, en Artois, ancien Capitaine au Régiment des Gardes Françaises, mort le 12. Novembre 1735. et de D. Anne Pajot, sa veuve.

On écrit de Poitiers du 14. Février, que N. *Valade*, Curé de S. Michel, l'une des Paroisses de la Ville de Vivonne, y étoit mort âgé d'environ 119. ans; ce qui fait croire qu'il avoit cet âge, c'est qu'on a trouvé ses Lettres de Prêtrise, qui sont datées de 1652. Il a conservé jusqu'à la mort tout son bon sens, et n'a discontinué de dire la Messe que l'année dernière, parce que sa vie s'étoit fort affoiblie; il n'étoit sujet d'ailleurs à aucune incommodité, & marchoit encore fort librement.

Le 15. Nicolas-Prosper *Bauyn*, Seigneur d'Angervilliers, Ministre & Conseiller d'Etat ordinaire, Secrétaire d'Etat, & des Commandemens du Roy, ayant le Département de la Guerre, mourut au Château de Marly, âgé de 65. ans et un mois, étant

né

né le 15. Janvier 1675. Il avoit été reçu Conseiller au Parlement de Paris le 27. Août 1692. n'étant encore que dans sa 18. année. Il fut reçu Maître des Requêtes le premier Avril 1697. & depuis il fut successivement Intendant à Alençon en 1702. en Dauphiné en 1705. de l'Armée du Roy dans cette Province en 1707. d'Alsace au mois de Novembre 1715. & enfin de la Généralité de Paris en 1724. Il avoit été fait Conseiller d'Etat au mois de Décembre 1720. ayant obtenu dès le mois de Janvier précédent une Expectative de cette Place, avec séance & voix délibérative. Enfin il fut fait Secrétaire d'Etat, au lieu & place de feu Claude le Blanc le 23. Mai 1728. & déclaré Ministre d'Etat le 30. Décembre 1729. Il étoit fils de Prosper Bauyn, Seigneur d'Angervilliers, Maître de la Chambre aux Deniers du Roy, mort le 18. Juin 1700. et de Gabrielle Choart de Buzanval. Il avoit été marié le 14. Juin 1694. avec Marie-Anne de Maupeou, fille de Charles de Maupeou, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris, & de Magdeleine le Charron. Il n'en laissa que Marie-Louise Bauyn d'Angervilliers, sa fille unique, qui a été mariée 1^{re}. le 11. Août 1728. avec Jean-René de Longueil, Marquis de Maisons, et de Poissy, Président du Parlement de Paris, mort le 13. Septembre 1731. & 2^e. le 21. Janvier 1733. avec Armand-Jean de S. Simon, Marquis de Ruffec, Grand d'Espagne, Maréchal de Camp des Armées du Roy.

Le 24. le nommé Jacques *Gondeullier*, natif de Chassy, près de Meaux, mourut à Paris, rue de la Mortellerie, âgé de 102. ans.

Le 26. François *de Bauffan*, Seigneur de Richengrou, Arpentigny, &c. Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, depuis 1711. & Intendant

dant de la Généralité d'Orléans, depuis le mois d'Août 1731. & auparavant de celle de Poitiers, depuis le mois de Juillet 1728. ci-devant Conseiller au Parlement de Paris, où il avoit été reçu le 18. Février 1699. mourut subitement à Paris, d'un coup de sang, dont il fut attaqué dans son carrosse. Il étoit âgé de 64. ans et 4. mois, étant né le 25. Octobre 1675. Il étoit fils aîné de François de Baussan, Seigneur de Richegrou, ancien Capitaine au Régiment de Piémont, mort le 7. Avril 1719. & de Marguerite de Marescot, morte le 22. Avril 1710. il avoit été marié deux fois, 1°. au mois de Janvier 1708. avec Marie-Jeanne Rellier, morte le 26. Février 1722. laquelle étoit fille unique de feu Louis Rellier; Intendant & Secrétaire du feu Duc de Vendôme, & d'Anne-Elizabeth Heiff; & 2°. le 25. Avril 1725. avec . . . le Fer de Beauvais, Malouine, veuve de Charles-François-Claude de Marbœuf, Président du Parlement de Bretagne. Il laisse de cette dernière un fils unique, âgé de 13. à 14. ans, & de la première, une fille unique, nommée Marie-Marguerite-Elizabeth de Baussan, née le 23. Janvier 1709. & mariée le premier Mars 1728. avec Geoffroi Macé Camus, Seigneur de Pontcarré, Baron de Maffliers, Premier Président du Parlement de Roïen, & Maître des Requêtes Honoraire de l'Hôtel du Roy.

*LETTRE écrite d'Orléans à M. D. L. R.
le 2. Mars 1740. au sujet de la Mort
de M. de Baussan.*

NOus aprîmes ici Dimanche dernier, avec la plus vive douleur; la mort de M. de Baussan, Intendant de cette Généralité. Je ne sçaurois vous exprimer combien la consternation fut générale, au premier bruit qui s'en répandit, & lorsqu'il n'y eut plus

plus lieu d'en douter, & que les tristes circonstances de cet événement furent devenues publiques, on entendit cette voix du Peuple, qui porte un caractère de vérité, & qui n'éclate jamais qu'en faveur du mérite reconnu.

M. de Bauffan avoit sçu se concilier tous les cœurs & il ne devoit pas cet avantage aux seuls agréments de son esprit; des qualités plus solides lui assûrent à jamais notre reconnoissance. La Nature l'avoit distingué singulièrement par la droiture du cœur, & par la justesse de l'esprit; des dons aussi précieux, animés par l'amour du bien public, devenoient entre ses mains une source intarissable de bienfaits; quel usage cet illustre Magistrat n'a-t-il pas fait de son crédit? il étoit plein, sans doute, de cette juste confiance qu'inspire la sagesse supérieure du Gouvernement présent; il en suivoit les vûes, il se regloit par son esprit. Un homme de cette trempe dans des temps moins heureux; eût rempli ses devoirs aux dépens de sa fortune.

Tel étoit M. de Bauffan. L'équité seule avoit droit de l'intéresser & faire du bien aux hommes, étoit pour lui le plaisir le plus vif et le plus flatteur.

Il seroit bien facile de produire une foule de preuves de ce caractère droit et bienfaisant qui étoit l'ame de toutes ses actions, mais elles sont gravées si profondément dans nos cœurs, que la mémoire n'en périra jamais. La Province en général, les Magistrats, le Corps de Ville, le Clergé même, et un nombre infini de Particuliers, ont éprouvé avec quelle vigilance il prévenoit les moindres étincelles de divisions, avec quelle sagesse il les calmoit avec quel zèle il représentoit leurs malheurs aux Puissances; et combien il s'estimoit heureux quand il obtenoit les remèdes; enfin tous ses talens, toute son application n'avoient pour but que de faire
regner

regner dans cette Province , par un heureux concours de toutes ses parties , la justice , le bon ordre , et la paix. Le tribut de nos larmes n'est-il pas bien dû à celui qui mettoit toute sa gloire à essuyer celles des malheureux ? Jamais on n'en versa de plus abondantes & de plus sinceres ; mais je ne réussirois pas mieux à peindre l'affliction générale , qu'à vous en faire connoître l'objet ; il méritoit , sans doute , une main plus habile , et j'eusse été plus heureux si l'esprit avoit secondé le cœur. Mais j'ai crû qu'on ne pouvoit trop tôt faire parler la reconnoissance. La Ville d'Orleans vient d'en donner l'exemple. Le Clergé et toutes les Compagnies , sont allées complimenter , par Députés , Mad. de Bauffan ; malgré l'accablément de la plus profonde douleur , cette Dame , dont le mérite est très-honoré dans cette Province , a fait paroître dans ses réponses les mêmes mouvemens de tendresse , de pitié et de Religion , qui ont toujours éclaté dans sa conduite.

La Ville a ordonné les préparatifs d'un Service pour feu M. de Bauffan , qui sera célébré au premier jour , et auquel tous les Corps et toutes les Personnes de Considération de la Province seront invitées.

Je vous prie , M. de vouloir bien insérer ma Lettre dans votre Mercure. Je souhaiterois extrêmement qu'elle arrivât assés à temps pour trouver place dans celui qui va paroître. Ce n'est pas qu'elle mérite de figurer par l'expression , avec ce qu'on y donne d'intéressant ; mais quoique j'en sente la faiblesse , je ne crains pas d'être désavoué pour le fond ; tout est public et tout est vrai. J'ai l'honneur d'être , &c.

L. G. D.

A P P R O B A T I O N.

J' Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier ;
le *Mercur*e de France du mois de Fevrier , & j'ai
crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A
Paris , le premier Mars 1740.

HARDION.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES. L'Amitié , <i>Ode</i> ,	191
Réflexions sur la petite Vérole ,	196
Epître en Vers à M. Daquin ,	203
Lettre à M. D . . . de l'Académie des Sciences ,	205
La Muse Suisse à la Msse Allemande ,	209
La Muse Allemande à la Muse Suisse ,	211
H. Lettre sur le Bureau et les Abus Typographi- ques ,	215
Réponse par une Muse Anonyme à la Prédiction du second Volume de Décembre ,	223
Nouvelle Instruction au sujet du Remede contre la Pierre , & Lettre de M. Cantwel , Médecin ,	224
Le Chardonneret , <i>Fable</i> ,	235
Réponse à la Lettre de Dom Jacques Duval , imprimée au second Volume de Septembre .	236
Epître à M. d'Arnaud ,	246
Lettre sur le Projet d'une Description des Paroisses de la Campagne , &c.	249
La Préférence , Bouts-Rimés ,	253
Discours prononcé à la Rochelle ,	254
Epître en Vers ,	263
Les Flambarde , Cérémonie , &c.	266
Ode à Iris ,	268
Dissertation sur l'Histoire Ecclesiastique & Civile de Paris , &c.	271
Vers sur la Mort du Duc de Bourbon ,	280

Enigme, Logogryphes, &c.	282.
NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX-ARTS,	285.
Cors d'Operations de Chirurgie, &c.	287.
La Science des Médailles, &c.	289.
Mémoires de Condé, &c.	294.
Histoire Generale des Cérémonies, Mœurs & Coutumes, &c.	302.
Bibliothèque Germanique, &c.	305.
Avis sur l'Armorial Général de la France,	321.
Prix pour l'Acad. des Inscriptions & Belles-Let.	322.
Prix proposé par l'Académie de Chirurgie,	323.
Sonetto,	325.
Cabinet d'Histoire Naturelle,	326.
Suite des Portraits des Grands Hommes,	327.
L'Hyver, Chanson Notée,	329.
Spectacles, le Double Dénouement, Comédie nouvelle,	330.
Nouvelles Etrangères, Russie, Arrivée du Marquis de la Chetardie dans les Etats de la Czarine, & son Entrée solennelle à Petersbourg,	337.
Allemagne & Italie,	348.
De la République de S. Marin, Toscane, Naples, Isle de Corse & Genes,	350.
Espagne & Portugal,	358.
Hollande & Pays-Bas,	360.
Morts des Pays Etrangers,	361.
Mort du Pape Clement XII.	365.
Bouts-Rimés sur la Gelee,	370.
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	371.
Cérémonie des Cordons Bleux à Versailles,	<i>ibid.</i>
Le Marq. de l'Hôpital, Ambassadeur à Naples,	372.
Mandement de l'Archevêque de Paris,	377.
Vers à M. Daquin, Organiste,	379.
Le long Hyver,	<i>ibid.</i>
Bouts-Rimés sur le même sujet,	380.
Pompe funebre, &c. du Duc de Bourbon,	382.
Mort, &c.	390.

1
2

SEP 29 1936

SEP 29 1936

SEP 29 1936

SEP 29 1936

